



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

La revue Inflexions

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr

Télécopie : 01 44 42 57 96

www.inflexions.fr

Facebook : [inflexions](https://www.facebook.com/inflexions) (officiel)

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ─ Mme Line Sourbier-Pinter

─ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Jean-Philippe Margueron

Directeur délégué :

M. le colonel Daniel Menaouine

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ─ Mme Monique Castillo ─ M. Jean-Paul

Charnay (†) ─ M. le médecin chef des services Patrick Clervoy ─ M. Samy Cohen ─ M. le

colonel (er) Jean-Luc Cotard ─ M. le colonel Benoît Durieux ─ M. le colonel Michel Goya

─ M. Armel Huet ─ M. le grand rabbin Haïm Korsia ─ M. le général de brigade François

Lecointre ─ Mme Véronique Nahoum-Grappe ─ M. le colonel Thierry Marchand

─ M. colonel Hervé Pierre ─ M. l'ambassadeur de France François Scheer ─ M. Didier Sicard

─ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka

claudia.sobotka@terre-net.defense.gouv.fr

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

L'autorité en question Obéir-désobéir

NUMÉRO 24

L'AUTORITÉ EN QUESTION OBÉIR-DÉSOBÉIR

┆ ÉDITORIAL ┆

┆ ANDRÉ THIÉBLEMONT ┆ 9

┆ DOSSIER ┆

FONDEMENTS ANTHROPOLOGIQUES DE L'AUTORITÉ

┆ ARMEL HUET, JEAN-CLAUDE QUENTEL ┆ 15

L'autorité n'est pas l'autoritarisme, et elle doit être clairement dissociée de la question du pouvoir. La problématique de l'éducation chez l'enfant oblige à comprendre qu'elle renvoie au registre de la légitimité, à distinguer de celui de la légalité, dans la mesure où il suppose des processus spécifiques renvoyant à la capacité qu'a l'homme de régler ses propres désirs.

QUAND L'AUTORITÉ PLIE LES ÉVÉNEMENTS : DE LATTRE EN INDOCHINE

┆ MICHEL GOYA ┆ 27

Le 17 décembre 1950, le général de Lattre débarque à Saïgon. Par la seule magie de sa personnalité et la force de son autorité, il parviendra, seul, à créer un choc psychologique qui a tout changé dans la guerre. L'indépendance du Vietnam est devenue une réalité.

A-T-ON ENCORE BESOIN D'AUTORITÉ ?

┆ PIERRE-HENRI TAVOILLOT ┆ 37

Rien n'est plus débattu aujourd'hui que la « crise de l'autorité », signe peut-être que celle-ci ne se porte pas si mal. Sa source n'est plus à rechercher dans un passé mythique ou dans une transcendance sacrée, mais dans un avenir inquiet et dans le service rendu à d'autres êtres humains. Et il n'est pas certain qu'une telle autorité soit moins solide ou moins puissante que celle qui s'exerçait au « bon vieux temps ».

QUI ES-TU ? D'OÙ VIENS-TU ?

┆ PATRICK LACLÉMENCE ┆ 45

Dans nos grandes métropoles où se développe une civilisation de l'instant, certains individus, en proie à un déficit identitaire, sont à la recherche d'une histoire originelle et se « nourrissent » de discours les plus extrêmes pour se tracer une trajectoire personnelle. Comment relever le défi qui nous est lancé et protéger notre vivre ensemble ?

COMMANDER, UNE QUESTION DE TESTOSTÉRONE ?

┆ PATRICK CLERVOY ┆ 55

Dans le règne animal, en particulier chez les mammifères, l'autorité est l'attribut du mâle dominant, celui qui a le plus de testostérone. Aujourd'hui, chez les hommes, les qualités du chef ne sont plus fondées sur la virilité.

L'ÉDUCATION, ENTRE CRISE ET BESOIN D'AUTORITÉ

┆ MONIQUE CASTILLO ┆ 59

On admet très facilement que la démocratisation des mœurs conduit inévitablement à détruire la force morale de l'autorité, mais cette croyance crée l'effet qu'elle redoute. En revanche, comprendre l'autorité comme l'action d'intégrer les individus dans un ordre symbolique de valeurs partagées, c'est la distinguer radicalement de l'autoritarisme.

AU CŒUR D'UN LYCÉE DE SEINE-SAINT-DENIS

- **LAURENT CLAVIER** **L 67**
Pour un enseignant, l'autorité ne peut être une finalité. Il doit en user avec malice pour déplacer les résistances, favoriser la mise en mouvement intellectuel des élèves et, surtout, faire en sorte que ceux-ci puissent y trouver la reconnaissance indispensable à leur émancipation.

OBTENIR L'OBÉISSANCE D'UNE ARMÉE DE MASSE

- **FRANÇOIS COCHET** **L 73**
Avec les lois de 1889 et de 1905, le service militaire devient réellement universel et la question de l'obéissance des citoyens-soldats se pose avec acuité. L'occasion de profondément renouveler la réflexion sur les modes d'obéissance, sur le rôle des cadres, officiers et sous-officiers.

DU SAVANT À L'EXPERT

- **DIDIER SICARD** **L 83**
La substitution de l'autorité de l'expert à celle du savant révèle en creux l'évolution d'une connaissance de plus en plus parcellisée, soumise à la dictature du temps présent, plus soucieuse de médiatisation que de vérité. Une autorité fondée sur des données calculantes rassurantes et non plus sur des pensées scientifiques longues à élaborer et inquiétantes par leur difficulté à aider à la décision.

AUTORITÉ, MANAGEMENT ET MODERNISATION

- **JEAN-PIERRE LE GOFF** **L 89**
Les évolutions du management en entreprise reflètent des évolutions sociales et culturelles qui ont mis en jeu la notion d'autorité. Aux anciens modèles paternaliste et taylorien a succédé un « management paradoxal » qui porte la marque de l'« héritage impossible » de Mai-68.

UN LÉGIONNAIRE DANS LE VIGNOBLE

- **YANN TALBOURDET** **L 97**
La curiosité d'un ancien officier pour les conditions d'exercice de l'autorité dans l'entreprise s'accompagne évidemment d'un esprit critique à la hauteur de l'exigence des légionnaires pour le charisme du chef.

L'AUTORITÉ NE S'EXERCE PAS DANS LE VIDE

- **ANDRÉ THIÉBLEMONT** **L 103**
L'exercice de l'autorité est toujours problématique. La tradition militaire illustre ce constat anthropologique : elle instaure des procédés coutumiers ou rituels qui subliment la hiérarchie ou y ménagent des espaces de désordre et de contestation dont la fonction est de régénérer l'ordre et d'évacuer des tensions qui sont inhérentes à l'exercice de l'autorité.

CROB'ART OU L'ART DE CROQUER

- **HERVÉ PIERRE** **L 121**
Dans l'institution militaire fleurissent les « crobards », des dessins humoristiques qui croquent le quotidien de la caserne, les « défaillances » du chef... Une thérapie qui participe pleinement de la respiration naturelle de tout exercice d'autorité.

GRANDIR : DE L'AUTORITÉ DES PARENTS À L'EMPRISE DES COPAINS

- **VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE** **L 131**
Et si les violences n'étaient pas le signe d'une jeunesse désaxée en proie au vertige de l'absence de repères et d'autorité supérieure, mais, au contraire, d'un abus de pouvoir par les plus désaxés et les plus durs du groupe, rendu possible par un mécanisme sociologique et psychologique propre au système de communication collective qui se réinvente à chaque fois qu'une bande se forme ?

OBÉIR : UNE QUESTION DE CULTURE

- ┃ PHILIPPE D'IRIBARNE L 141
Chaque culture a sa manière propre de concevoir, dans un même mouvement, ce qu'est une vraie liberté et ce que c'est que d'obéir en restant libre. Ainsi les rôles que jouent la délimitation contractuelle de la sphère d'obéissance aux États-Unis et la délibération d'une communauté à qui il revient de civiliser ses membres en Allemagne ne se retrouvent pas en France.

DÉSObÉIR, DROIT ET DEVOIR : UNE ORIENTATION CONSTANTE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE

- ┃ JEAN-RENÉ BACHELET L 149
Le Statut général des militaires a fait l'objet d'une nouvelle rédaction en 2005. La presse en a rendu compte en croyant devoir souligner une disposition présentée comme une grande nouveauté : les militaires se seraient vu désormais reconnaître le droit et même le devoir de désobéir. Or ces dispositions sont apparues dès 1966.

ORDRE LÉGAL, ORDRE ILLÉGAL

- ┃ RONAN DOARÉ L 153
L'action militaire est soumise à « un encadrement hiérarchique strict ». Cependant, à une exigence d'obéissance aveugle a succédé un principe de subordination éclairée : « Le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales. » Toute la difficulté réside dans l'appréciation de ce qu'est un ordre « manifestement illégal ».

QUAND LA DÉSObÉISSANCE MET LA PATRIE EN DANGER : PÉTAÏN ET LA DÉFENSE EN PROFONDEUR

- ┃ MICHEL GOYA L 163
Le 22 décembre 1917, le général Pétain impose une nouvelle forme d'organisation défensive aux forces françaises. Une forte opposition à cette directive aboutira le 27 mai 1918 à l'un des plus grands revers français de toute la guerre.

ObÉIR, DÉSObÉIR... EN TOUTE LIBERTÉ

- ┃ FRANÇOIS CLAVAIROLY L 167
Le geste protestant est ambivalent mais peut être libérateur : d'une désobéissance fondatrice, il peut se scléroser en obéissance mortifère ou renaître en nouvelles désobéissances. Il questionne à coup sûr toute prétention humaine, religieuse et politique, à exercer l'autorité sur la conscience.

┃ POUR NOURRIR LE DÉBAT

N'AYONS PAS PEUR DES JUGES!

- ┃ ARNAUD CRÉZÉ L 175
Pour que la judiciarisation des opérations de combat ne devienne pas un frein à l'action, il est nécessaire d'apprécier la réalité des garde-fous institutionnels, juridiques et politiques conçus pour protéger les militaires. Et de ne pas sous-estimer la capacité d'un juge à traduire en droit la spécificité militaire et à reconnaître le caractère inapproprié de certaines plaintes.

DE L'USAGE PRIVÉ D'INTERNET PAR LES MILITAIRES

- ┃ JÉRÔME BIAVA L 175
Les militaires entretiennent des rapports ambigus avec Internet. D'une part, le Web suscite une certaine méfiance de la part du haut commandement soucieux de préserver la sécurité des opérations. D'autre part, il permet aux soldats de satisfaire leur besoin de reconnaissance dans une société où l'opinion publique ne prend pas toujours la mesure de leur engagement, et parfois, de leur sacrifice.

LE GÉNÉRAL VAUTHIER, UN PRÉCURSEUR MÉCONNU

┆ MAX SCHIAVON ┆ 195

Paul Vauthier est l'un des plus brillants officiers de sa génération. Dès la fin des années 1920, il comprend l'importance que va revêtir l'aviation dans les guerres futures, mais aussi la nécessité de revoir l'organisation de la défense du pays.

┆ TRANSLATION IN ENGLISH ┆

ANTHROPOLOGICAL BASIS OF AUTHORITY

┆ ARMEL HUET, JEAN-CLAUDE QUENTEL ┆ 205

┆ COMPTES RENDUS DE LECTURE ┆ 217

┆ SYNTHÈSES DES ARTICLES ┆ 225

┆ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH ┆ 231

┆ BIOGRAPHIES ┆ 237

ANDRÉ THIÉBLEMONT

Membre du comité de rédaction

ÉDITORIAL



Dans les années 1970, des mouvements anti-autoritaires touchaient l'ensemble de la société française, y compris l'armée : l'autorité du maître et la gifle du père étaient mises en question au nom de l'épanouissement de l'enfant, des pédagogies nouvelles exigeaient des jeunes cadres militaires qu'ils soient des animateurs plutôt que des instructeurs et des transmetteurs de savoirs. Depuis une ou deux décennies, ces idéologies marquent le pas. Partout s'exprime une demande d'autorité : d'abord celle des maîtres et des parents avant celle de l'État face à l'incivilité, à la petite délinquance, aux violences de la rue ou aux atteintes à la laïcité¹. Devant les effets ravageurs de sa vacuité, voici l'autorité, ou plutôt son principe, perçue aujourd'hui comme nécessaire et légitime. Pour autant, sa restauration, enjeu de l'ordre social, est loin d'être acquise, tant sont battus en brèche les sens de la verticalité et de la durée qui en sont les conditions. C'est du moins la lecture en filigrane qui peut être faite des textes que publie ce numéro d'*Inflexions*.

La nature de l'autorité, ses fondements et ses sources de légitimité y sont questionnés, directement ou non. Comme le notent Armel Huet et Jean-Claude Quentel, l'autorité suppose un « surcroît », une valeur accordée à l'Autre, indépendante de son pouvoir. Dans sa *Psychanalyse du guerrier*, Claude Barrois observait que la plus grande force d'un chef réside dans sa dualité : « Il donne l'impression d'être à la fois au-dessus des autres et comme les autres². » L'autorité se noue et se joue donc dans un rapport d'inégalité qui renvoie à la verticalité de toute structure sociale. Elle ne vient ni d'en bas ni d'à côté ; elle vient d'en haut ! Elle « est incompatible avec la persuasion qui présuppose l'égalité et opère par un processus d'argumentation », observe Hannah Arendt : « Face à l'ordre égalitaire de la persuasion se tient l'ordre autoritaire, qui est toujours hiérarchique³. » Peut-il alors exister une autorité qui n'impose pas, ne s'impose pas ou n'en impose pas ? Et

1. En 2005, 84 % des personnes interrogées par l'institut CSA étaient d'avis que l'autorité devait avoir une place plus importante à l'école, 74 % dans la famille, 55 % dans les rapports entre l'État et les citoyens et 44 % dans l'entreprise (sondage CSA pour *Enjeux. Les Échos* réalisé par téléphone le 21 décembre 2005). En 2013, 86 % des Français sondés par l'institut IPSOS estiment que « l'autorité est une valeur trop souvent critiquée » (sondage IPSOS, *France 2013 : les nouvelles fractures*, réalisé du 9 au 15 janvier 2013 pour *Le Monde*, la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF).
2. Claude Barrois, *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette, 1993, p. 235.
3. Hannah Arendt, *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio », 1995, p. 123.

Michel Goya de faire surgir au travers du personnage du maréchal de Lattre l'idée d'« hommes à forte gravité » qui forcent le cours des choses.

Parmi les sources qui nourrissent et légitiment l'autorité, une pose aujourd'hui problème : la durée, celle qui découle de la tradition ou de la continuité institutionnelle, celle que fabriquent la filiation et « le cycle de transfert entre générations » dont Patrick Laclémence constate le déficit parmi des enfants d'immigrés en errance et déshérence, celle encore que procurent l'expérience et l'ancienneté – ainsi de ces sous-officiers ou de ces caporaux-chefs qui, ayant commencé « tout-petits », comme ils disent, ont gravi tous les grades et font autorité sur les jeunes cadres « frais émoulus de l'école ».

Comment alors restaurer de l'autorité sans retrouver le sens de la durée et de la continuité ? Là où il y a rupture de la transmission entre les générations, là où il y a rupture avec « le père social », comment installer l'autorité des représentants de l'État afin de lutter contre des violences endémiques, questionne Patrick Laclémence ? Et, « pour ne pas conclure », la force n'étant pas sa solution, il se demande si la transmission des valeurs et la reconnaissance de l'autorité qui en découle ne passeraient pas par l'affectif ou par le « lien fraternel ». C'est sur cette dimension affective, « compassionnelle », que Pierre-Henry Tavoillot insiste pour asseoir une forme d'« autorité contemporaine » en voie de se reconstruire autour du triptyque « compétence », « charisme », « compassion ». Se référant à saint Augustin, il postule que « le défi contemporain » serait de parvenir à une « autorité de service » par laquelle ceux qui commandent sont les serviteurs de ceux qu'ils commandent. L'autorité fait alors « grandir à la fois celui qui l'exerce et celui qui s'y soumet ».

Ce défi n'est pas nouveau. À la fin du XIX^e siècle, la pensée militaire fut prolifique, réfléchissant à une pédagogie militaire et à une nouvelle pratique de l'autorité qui puissent « dresser » le conscrit tout à la fois à l'autonomie et à l'obéissance pour en faire un soldat citoyen « autonome et docile »⁴. François Cochet évoque dans ce numéro ce que fut cette réflexion novatrice qui entendait faire du soldat « un être responsable et non une machine à obéir ». L'officier devenait un éducateur, un entraîneur, instaurant avec ses hommes une relation de confiance. « Utopie généreuse », comme l'écrira le maréchal Lyautey dans *Le Rôle social de l'officier* auquel François Cochet fait bien sûr référence : « La cordialité les ouvre [les soldats], la brusquerie les referme. Ils aiment qui les aiment. » Depuis cette époque, et

4. Sur les logiques qui ont sous-tendu cette conception nouvelle du « dressage militaire » à la fin du XIX^e siècle, voir le remarquable ouvrage d'Alain Ehrenberg, *Le Corps militaire, politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983.

tout particulièrement depuis les années 1970, pas de discours sur le commandement qui ne fasse référence à ce texte fondateur, qui n'exhorte les chefs à faire preuve de « sollicitude » ou de « mansuétude », à « susciter l'adhésion », ou qui ne fasse la part belle à la « fraternité », censée travailler le rapport hiérarchique⁵.

Mais comment nouer ce lien fraternel autrement que dans l'expérience partagée et dans la durée ? Ainsi, quelle que soit l'approche qui puisse être faite de l'autorité, on bute sur deux conditions qui sont indispensables à sa reconnaissance : le sens du vertical structurant le social et celui de la durée. Didier Sicard, traitant de l'autorité scientifique et médicale, nous y renvoie. « L'autorité a pour compagne le temps », écrit-il, et la voilà mise en cause par la « dictature du temps présent, surinvesti, hypertrophié », par le « présentisme » ! Son regard critique insiste sur les bricolages de la connaissance, sur une autorité démocratisée, parcellisée, atomisée, aplanie dans l'expertise ou dans ses délégations « à des structures communautaires, des groupes de pression, des associations militantes ».

Jean-Pierre Le Goff, qui s'interroge sur les évolutions des modèles d'autorité dans l'entreprise, lui fait écho. Dans le management moderne, il pointe « l'impossible héritage de Mai-68 », cette « exigence d'autonomie » individuelle qui met en question « toute relation dissymétrique entre les individus » et se vit dans « une temporalité courte » : pas d'aliénation, donc libérons-nous de l'héritage ! *Carpe diem* ! Cela débouche sur un paradoxe : l'individu « sommé d'être autonome [...] doit se conformer à des normes » qu'il est censé avoir intériorisées, puisqu'il est censé être autonome.

Faut-il alors établir un rapprochement entre cette analyse de Jean-Pierre Le Goff et la vision nationale d'une « obéissance légitime » que fait surgir Philippe d'Iribarne, en la situant au regard de ce qui prévaut dans les contextes culturels germaniques ou anglo-saxons : « Chacun, et on a là un trait particulièrement français, s'estime compétent pour juger souverainement du cas de figure où il se trouve, jauger ses supérieurs, évaluer chaque situation [...] en se fondant sur sa propre expertise et sa propre vision du bien », décrit-il.

Des interrogations tarauderont peut-être le lecteur. Qu'en est-il aujourd'hui de ces « hommes à forte gravité », du sens collectif et de cette verticalité que suppose l'autorité, alors que, comme l'observait Dominique Schnapper dans *La Démocratie providentielle*, notre

5. Voir notamment le dernier opuscule produit sur le commandement par l'armée de terre, *L'Exercice du commandement dans l'armée de terre. Commandement et fraternité* (Paris, état-major de l'armée de terre, septembre 2003, pp. 4 et 38), qui énonce l'impératif d'un « exercice d'un commandement respectueux de la dignité de l'homme, seul à même d'entraîner l'adhésion, de créer la fraternité d'armes » ou encore « la mansuétude » et « la compréhension de leurs chefs » auxquels ont droit les soldats.

« modernité politique » ne cesse de secréter des tensions entre « la nécessité d'institutions collectives contraignantes légitimes » (la famille, l'école, l'État) et l'« autonomie de l'individu proclamé souverain » qu'elle entend favoriser⁶ ? Comment installer le sens de la durée si nécessaire à la reconnaissance de l'autorité, là où les hommes, suspendus à l'instant du téléphone portable, vivent dans le *hic et nunc*, nourrissant leur malaise existentiel de gadgets qui ne cessent d'accélérer le temps ? Sans doute en éduquant et rééduquant partout, dans la cité, à l'école, dans l'entreprise, à l'armée... Ce qui supposerait de savoir jouer partout d'autorités grandes ou petites, souvent discrètes et dépourvues de pouvoirs, qui résistent aux bouleversements du temps. ┘

6. Dominique Schnapper, *La Démocratie providentielle*, Paris, Gallimard, 2002, p. 24.



DOSSIER



ARMEL HUET, JEAN-CLAUDE QUENTEL

FONDEMENTS ANTHROPOLOGIQUES DE L'AUTORITÉ

Lorsque nous parlons communément d'autorité, nous pensons savoir de quoi il s'agit. Nous considérons en effet que, sans elle, aucune situation ne peut être traitée, qu'aucun savoir ou savoir-faire ne peut être reconnu, qu'aucun métier ne peut s'exercer convenablement et apporter les satisfactions attendues, qu'aucune décision ne peut être aisément acceptée et appliquée. Cela vaut dans toutes les sociétés et à toute époque. L'autorité est donc une propriété fondamentale de l'homme, indispensable dans la construction permanente de ses relations avec ses semblables. En même temps, elle ne cesse de faire problème, d'être à la fois contestée et revendiquée. Les débats courent tout au long de l'histoire des sociétés et dans toutes les cultures.

Aujourd'hui, la question de l'autorité est l'une de celles qui interrogent le plus. Les médias ne cessent d'alerter sur son déclin, mais aussi de souligner parfois ses formes et ses règles nouvelles¹. Le fait qu'elle inquiète fortement nos concitoyens est incontestablement à mettre en lien avec l'évolution de notre société, et les enjeux confus et controversés autour de l'égalité et de la « démocratisation ». Tout se passe comme si l'autorité était devenue difficilement pensable, voire impossible à mettre en œuvre dans le contexte social. En même temps, sa nécessité n'est pas vraiment mise en doute ; sa restauration est même vivement réclamée, en réaction aux dérives auxquelles les notions d'égalité et de démocratisation accélérée nous conduiraient. Elle apparaît comme un enjeu majeur dans les mutations de notre temps. Il est donc nécessaire de revenir sur ce qui la fonde, sur ce qui la spécifie dans l'ensemble des capacités humaines.

La philosophie depuis Platon, les théologiens de toute religion, les sciences humaines et sociales plus récemment ont beaucoup examiné cette question. De manière générale, on s'accorde à leur suite à établir un lien fort entre autorité et légitimité. Les divergences surgissent lorsqu'il s'agit du fondement même de l'autorité, considérée comme capacité humaine intrinsèque, indépendamment de la légalité et de ses conditions sociales et institutionnelles d'exercice. Il nous semble pourtant que c'est par cette distinction entre légitimité et légalité qu'il convient d'aborder la question de l'autorité, si nous voulons comprendre comment elle est à l'œuvre chez tout être humain pris

1. La revue *Sciences humaines* a tiré son n° 243 (décembre 2012) : « Autorité, les nouvelles règles du jeu ».

dans les situations sociales les plus diverses. Certains auteurs l'ont pensé ainsi, telle Hannah Arendt². Nous nous inscrirons ici dans le cadre de l'anthropologie clinique de Jean Gagnepain³, qui, forte de cette distinction, fonde l'autorité uniquement dans le registre de la légitimité.

Autorité et pouvoir

Une première distinction est opérée spontanément à peu près par tout le monde : l'autorité n'est pas à confondre avec l'autoritarisme, qui est communément compris comme un excès d'autorité. Il n'est toutefois pas certain que les processus soient ici du même ordre. L'autoritarisme touche sans nul doute à la question du pouvoir exercé envers autrui et il est en l'occurrence saisi comme virant à l'abus de pouvoir. Or notre société en est venue de nos jours à mettre en cause tout ce qui est pouvoir et elle se veut particulièrement vigilante vis-à-vis de tout type d'abus de pouvoir. Quelles que soient les formes qu'il prend, il est entaché de soupçon, en raison précisément des conceptions foncièrement égalitaires dominantes dans nos sociétés occidentales qui ne cessent de se réclamer de leurs vertus « démocratiques » et « individualistes ». Cette défiance, qui confine chez certains au refus radical, imprègne la totalité des relations à autrui à l'intérieur de notre société. Elle concerne tout d'abord les grandes « institutions » du pouvoir, mais elle a également envahi, comme le montrent les faits divers de la vie quotidienne, l'école et la famille.

La représentation de l'égalité qui prévaut dans notre société conduit à prôner l'effacement de toute altérité. Tout se passe comme si elle devait être affirmée pour elle-même, en dehors de toute autre considération, et que toute différence participait en définitive du même ou du semblable⁴. En d'autres termes, notre société tend, quoi qu'elle affirme, à une forme de promotion de l'identique qui aboutirait, si elle était menée à son terme, à un anéantissement du social lui-même.

2. Hannah Arendt, *Between Past and Future*, Londres, 1961, trad. *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio », 1972.

3. Jean Gagnepain (1923-2006) a élaboré à l'université de Rennes-II une anthropologie clinique qui caractérise toute son œuvre scientifique. En collaboration avec Olivier Sabouraud (1924-2006), neurologue au centre hospitalier universitaire de Rennes, il s'est attaché à tirer profit des « cas expérimentaux » que présentent les pathologies « mentales » pour comprendre le fonctionnement humain. Il a mis en forme les résultats de ses travaux dans la « théorie de la médiation » qu'il a exposée durant quarante ans de séminaires et de publications : *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines*. T. I. *Du signe. De l'outil* ; t. II, *De la personne. De la norme*, Paris, Livre et Communication, 1982, rééd. 1990, et *Raison de plus ou raison de moins. Propos de médecine et de théologie*, Paris, Le Cerf, 2005.

4. Nous rejoignons sur ce point l'analyse de Marcel Gauchet, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, plus particulièrement pp. 372-374.

Plus particulièrement, notre société manifesterait un refus de ce type de rapport qu'on qualifie parfois de « vertical », à partir duquel peuvent se comprendre les phénomènes de hiérarchie, mais également tout ce qui touche à la tradition et à la transmission, ainsi qu'au lien entre les générations. La seule relation qui vaudrait serait celle fondée sur la parité, toute forme d'échange reposant sur du pouvoir étant du coup bannie.

Cette opération est encouragée intellectuellement par la réduction fréquemment affirmée du pouvoir au rapport de domination⁵. Certes, il peut confiner à la domination, voire y aboutir totalement. Toutefois, ce n'est plus de pouvoir qu'il s'agit alors, mais d'un passage à la limite qu'il faut alors qualifier d'abus de pouvoir ; la domination nous fait sortir du registre de l'humain et rejoindre celui de la lutte pour la vie.

Si tout pouvoir se trouve réduit à de la domination, il devient impossible de rendre compte de toute une partie du fonctionnement de notre société qui repose, comme toute société, sur la notion de division sociale du travail et sur celle de compétence qui lui est liée. Ce registre du social se manifeste par des positions nécessairement asymétriques du point de vue des acteurs de la relation, mais qui n'en supposent pas moins de la réciprocité dans le vaste cadre des échanges de services, c'est-à-dire des diverses contributions sociales qui animent toute société. Si la confusion du pouvoir et de la domination s'instaure, les rapports sociaux se trouvent alors marqués d'une méfiance généralisée pour devenir le théâtre d'une constante confrontation ouverte. Confondre pouvoir et domination revient en fin de compte à inscrire le pouvoir dans le registre de l'animalité ou de la perversion, au sens psychopathologique du terme.

Un groupe humain, quel qu'il soit, *a fortiori* une société, recherchera toujours un agencement cohérent, notamment une répartition nécessaire des tâches particulières entre ses différents membres et donc une inévitable organisation hiérarchique. Celle-ci suppose alors un jeu complexe de délégations de responsabilité à l'intérieur d'une même équipe ou d'un même établissement. L'ensemble fonctionne tant que le principe de la délégation opère, y compris pour celui qui se trouve au plus haut degré de l'organisation. Il a en effet des comptes à rendre, lui aussi, sur la mission qui est la sienne et sur l'exercice de ses responsabilités. S'il en vient à se prévaloir d'une forme d'immunité quant à sa manière de fonctionner et à se croire tout-puissant, il verse dans l'abus de pouvoir et exerce alors sur les autres un mode de domination. Il sera sans doute craint, mais il pourra faire l'unanimité

5. Un auteur comme Pierre Bourdieu est pour beaucoup dans cette opération de simplification, quelles que soient par ailleurs la pertinence de ses réflexions.

contre lui et ceux qui sont sous ses ordres n'auront sans doute pour lui nulle considération. En d'autres termes, ne jouissant auprès d'eux d'aucune estime, il n'aura à leurs yeux aucune autorité, bien qu'il soit en situation de pouvoir. C'est ce qui arrive quand des institutions ou des personnes prennent des décisions qui leur paraîtront tout à fait légales, voire nécessaires, alors qu'elles sont ressenties par ceux qui en sont l'objet comme injustes et incohérentes.

Tout dépend bien sûr ici du sens que l'on accorde à « autorité ». Mais quoi qu'il en soit, on saisit dès à présent qu'il est fait appel à deux processus humains différents. Traiter de la question du pouvoir, qui relève de la cohésion d'un groupe, laisse entière celle de la considération et de l'estime, sous laquelle nous rangeons déjà ici la problématique de l'autorité. Aussi bien, en appeler à la notion d'égalité, sous couvert d'une démocratisation qui tend à résorber les droits de l'homme sous ceux de l'individu, comme l'énonce Marcel Gauchet⁶, ne résout d'aucune manière le problème de cette autre forme de différence, de ce « surcroît » que suppose l'autorité accordée à certains et certainement pas à tous. Le champ que recouvre le phénomène de l'autorité échappe en fait à ce type de considération.

Chacun d'entre nous a en tête l'exemple de personnes qui détiennent une position de pouvoir et qui ne sont pourtant pas reconnues. Inversement, nous en connaissons d'autres qui n'ont pas de pouvoir particulier, mais qui bénéficient de cette considération qui manque aux premiers⁷. Cela vaut dans la société toute entière (où l'on évoque souvent une « autorité morale »), au sein d'une équipe, professionnelle ou non, mais aussi pour chacun d'entre nous dans les rapports que nous entretenons avec notre entourage. Certains « valent » à nos yeux, qu'elles que soient leur situation sociale et leur place dans la hiérarchie.

Si l'on peut contester la conception de l'égalité à laquelle nous serions parvenus aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que l'évolution de notre société depuis une quarantaine d'années a conduit à prendre une distance par rapport à un exercice du pouvoir qui ne se discutait guère. Dès lors, la différence entre ces deux registres du pouvoir et de l'autorité apparaît plus nettement qu'autrefois. Il était alors plus difficile, sans nul doute, de manifester une non-reconnaissance. Le conformisme, voire l'obéissance, l'emportait. Pour autant, la distinction de ces registres opérait déjà. De nos jours, elle est devenue effective, le conformisme et l'obéissance n'ayant plus la même

6. Voir par exemple *La Religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 1998, p. 111.

7. « L'autorité, on le sait, ne vient que par surcroît : tel en est dépourvu et c'est le plus fréquent dont le pouvoir, cependant, est légal ; tel en jouit qui n'a jamais reçu, ni même sollicité, l'investiture. » (Jean Gagnepain, *Du vouloir dire*, t. II, *op. cit.*, p. 83).

importance. La position de chef ne suffit pas à asseoir une autorité ; les décisions peuvent se discuter et parfois ne pas être suivies.

▣ Les conditions de l'autorité

Si l'autorité ne procède pas du pouvoir, d'où provient-elle ? Serait-elle « naturelle » ? Les personnes qui en font preuve paraissent, à nos yeux en tout cas, la porter en elles-mêmes, d'où cette première manière d'essayer d'en saisir l'essence. Pour autant, elle ne fait pas appel à un « don » ; elle suppose des processus spécifiquement humains et elle se travaille. La nature de ces processus garde pour beaucoup quelque chose de mystérieux et d'impénétrable⁸. Les auteurs contemporains interrogent ainsi l'étymologie et ne veulent parfois voir dans *auctoritas*, le terme latin auquel notre langue a emprunté, que *auctor*, c'est-à-dire l'auteur. Du coup, l'autorité renverrait à la capacité de poser un acte fondateur, de se situer à un point d'origine et, en fin de compte, de produire de l'histoire. Tel est, par exemple, l'auteur d'un récit.

Ce n'est en fait pas de ce côté qu'il faut aller chercher. L'éducation, en revanche, offre des perspectives de réflexion éclairantes. D'une part, elle fait nécessairement appel à la notion d'autorité, même chez ceux qui soutiennent que tout doit venir de l'enfant lui-même et qui se révèlent dès lors critiques à l'égard d'une transmission toujours suspecte de reproduire de la « tradition ». D'autre part et surtout, l'éducation se doit de réfléchir sur le rapport que l'homme entretient avec la notion d'autorité dès son plus jeune âge.

Dans sa relation avec l'adulte, l'enfant commence par obéir. Freud nous explique, non sans raison, qu'il obéit parce qu'il a peur de perdre l'amour de ses parents. Tel est le premier stade de la « genèse de la conscience morale ». Il ne s'agit pas là d'une véritable morale, soutient-il ; une morale de l'obéissance nous maintiendrait dans une sorte de crainte continuelle du gendarme.

Que ce type de fonctionnement existe chez l'homme est incontestable, mais cela est insuffisant pour rendre compte de la question de la morale et de celle de l'autorité. À partir du même raisonnement que Durkheim et de quasiment tous les sociologues après lui, Freud prétend que l'enfant devient véritablement moral en « intériorisant » les interdits parentaux. Un tel schéma se révèle, lui, très contestable, qui situe l'origine de la morale en dernier lieu dans un social qui est intériorisé

8. Il en est à peu près de même d'une autre notion, dont il serait intéressant de faire apparaître le lien avec l'autorité, qui est celle de culpabilité.

ou incorporé⁹. Pour l'instant, nous soutiendrons avec Freud que l'enfant se situe, à partir d'un certain moment, dans un autre rapport à la morale et du même coup à l'adulte. Il ne se contente plus d'obéir ; il va « légitimer » celui qui l'éduque, qu'il s'agisse de ses parents ou de ceux qui interviennent professionnellement à partir de leur délégation de responsabilité. Il¹⁰ ne fait pas que s'incliner et n'accepte pas, par ailleurs, n'importe quel type d'intervention le concernant.

L'enfant légitime l'adulte dans la mesure où il « vaut » pour lui et où il peut précisément le reconnaître. Pour l'enfant, et au-delà de lui pour l'homme en général, le fondement de l'autorité se trouve dans la valeur accordée à l'autre, et donc pas dans son pouvoir. Toute personne en situation de pouvoir ne vaudra pas. Tout adulte intervenant auprès d'enfants le sait et les professionnels qui travaillent avec des adolescents présentant des problèmes de comportement ou avec des délinquants savent combien il est difficile d'obtenir de ces jeunes qu'ils légitiment leur action auprès d'eux. Il reste néanmoins à trouver la source même de cette légitimation. L'enfant comprend que cet adulte qui le protège lui veut du bien ; telle est la raison pour laquelle il le suit.

Tout parent, et au-delà de lui tout adulte, sait pourtant à quel point il n'est pas toujours facile de faire preuve d'autorité auprès d'un enfant (*a fortiori* auprès d'un adolescent) ou, plus exactement, de se voir conférer par lui de l'autorité. L'enfant teste sa capacité à lui poser des limites par rapport à une satisfaction qu'il vise. Au demeurant, on peut montrer qu'il teste l'autorité de l'adulte et non pas qu'il conteste son pouvoir. Si la différence peut paraître subtile, l'adolescent nous la fait valoir régulièrement : lui ne se contente pas de tester, il conteste le pouvoir et de manière générale la loi dont il vient de découvrir la dimension « arbitraire », c'est-à-dire relative. L'enfant, lui, teste la fermeté de la décision de l'adulte.

Cette notion de fermeté, qu'on associe d'ailleurs souvent à celle d'autorité, nous permet d'avancer dans la recherche des processus en jeu dans celle-ci. L'enfant met d'autant plus à l'épreuve la décision de l'adulte qu'elle lui paraît pouvoir ne pas tenir et qu'il peut donc parvenir à l'infléchir. En d'autres termes, le « non » que cet adulte lui oppose peut se transformer en un « oui » ; il le sent, il le sait intuitivement. Le problème d'autorité survient notamment lorsque

9. Paul Ricœur insistera sur le fait que cette explication « laisse intact [...] le problème de l'obligatoire comme tel » et « se borne à psychologiser le phénomène social » (*De l'interprétation. Essai sur Freud*, Paris, Le Seuil, 1965, p. 187). Avant lui, un autre philosophe, Jean Lacroix, avait été plus radical en rappelant qu'« on ne reçoit que ce dont on a la réceptivité », ce qui ruine l'argumentation freudienne (*Philosophie de la culpabilité*, Paris, PUF, 1977, p. 115).

10. Dont on peut montrer par ailleurs qu'il participe d'un statut anthropologique particulier qui l'inscrit dans une nécessaire dépendance sociale de l'adulte.

l'adulte ne suit pas une ligne de conduite, une ligne éducative, c'est-à-dire lorsque son comportement à l'égard de l'enfant ne se révèle pas cohérent. Aussi faut-il à présent se demander de quelle nature est cette cohérence.

L'enfant accorde crédit à l'adulte dans ses interventions à son égard parce qu'à ses yeux, il a fait ses preuves. Il a fait ses preuves sur la durée, si l'on peut dire, et devient prévisible. Ce point était connu des anciens éducateurs¹¹ : l'adulte a une autorité reconnue, dans la mesure où il sait ce qu'il veut pour l'enfant et s'y tient pour l'essentiel¹². Cohérent dans ses attitudes, il constitue une référence en même temps qu'une sécurité ; aussi l'enfant peut-il se fier à lui. Autrement dit, il lui fait confiance.

Il faut souligner ici l'importance de la confiance en ce qui concerne l'autorité¹³. L'adulte montre à l'égard de l'enfant de la bienveillance ; il lui veut du bien et l'enfant le sait. Quel que soit son âge, il décrypte sans difficulté les intentions de l'adulte à travers son comportement à son égard. Du même coup, les interventions de cet adulte paraissent justes à l'enfant. La notion de justice se révèle dès lors très proche de celle d'autorité ; elles ont à voir ensemble, parce qu'elles participent toutes deux du registre de l'éthique.

R Le légal et le légitime

On retiendra de l'ensemble de ces processus dégagés chez l'enfant que son éducation est une phase déterminante de la formation à l'autorité. Le bon sens le remarque, l'anthropologie le démontre. On remarquera aussi que, pendant cette phase d'apprentissage de l'autorité, l'enfant ne dispose d'aucune autonomie, pas plus que de responsabilité sociale. Il faut en déduire que l'autorité relève d'un processus humain qui n'implique nullement l'autonomie et la responsabilité, ce que les sciences humaines et sociales ont généralement une grande difficulté à accepter, surtout lorsqu'elles sont elles-mêmes les thuriféraires inconditionnels de l'autonomie comme acquis et nécessité de l'homme moderne.

11. « L'autorité vient uniquement du caractère », écrivait par exemple Alfred Binet. « Si l'on veut un autre mot, mettons volonté. Disons encore : force, puissance, coordination. Ce qu'il faut au maître, c'est une volonté qui ne soit point impulsive, ni débile, une volonté calme, qui réfléchit, qui ne s'empporte pas, qui ne se contredit pas, qui ne menace jamais en vain. » Et de conclure : « Si vous voulez avoir de l'ascendant, commencez par faire votre propre éducation, tâchez d'acquiescer un caractère, et le reste ira tout seul » (*Les Idées modernes sur les enfants* [1911], Paris, Flammarion, 1973, p. 258).
12. Ce qui ne signifie d'ailleurs pas que l'adulte ne va pas connaître le doute ; il doit être capable de se remettre en question, d'interroger de lui-même ses attitudes éducatives. À l'inverse, toutefois, les enseignants régulièrement chahutés sont souvent ceux qui ne croient plus en leur mission.
13. Étymologiquement, « confiance » vient du latin, d'un verbe qui signifie « se fier ».

L'autorité fait appel à une autre capacité humaine que celle qui régit notre socialité et nos relations à autrui : elle suppose fondamentalement que nous puissions mesurer notre satisfaction. En d'autres termes, elle nécessite d'abord et avant tout que nous sachions à peu près ce que nous voulons, en l'occurrence que nous nous en tirions dans cette tension entre une recherche de satisfaction et le prix qu'il faut payer pour l'obtenir. À l'épreuve des pulsions que nous éprouvons, des désirs que nous voulons satisfaire, des projets que nous souhaitons réaliser, des décisions que nous devons prendre, nous sommes conduits inexorablement à faire des choix. Autrement dit, à conférer une forme tolérable à cette tension fondatrice de nos options, à les « régler ».

Être capable d'ordonner pulsions et désirs est l'une des modalités de l'exercice de la raison humaine. C'est l'essence même de l'éthique. Si celle-ci ne se réalise qu'à travers les morales sociales, elle n'en est pas moins autonome du point de vue de ses processus. Plus précisément, l'autorité met en jeu la capacité que l'homme a de se maîtriser lui-même, c'est-à-dire de ne pas être le jouet de ses propres pulsions. Est esclave de lui-même non seulement celui qui se laisse totalement débordé par ses pulsions, mais également celui qui les maîtrise tellement qu'il ne s'autorise plus aucune satisfaction.

C'est dans cette capacité à maîtriser son propre désir que l'homme acquiert ce surcroît de puissance auquel fait appel l'étymologie du terme autorité. *Auctoritas*, en latin, renvoie en effet à la racine *augere* qui signifie « augmenter ». L'autorité « augmente » donc la personne à laquelle elle est attribuée. Elle lui confère « quelque chose d'autre », un « plus » qui fait sa force morale. C'est ainsi, par exemple, que l'ont entendu ceux qui ont tenu à conserver l'expression d'« autorité parentale » et à ne pas lui substituer celle de « responsabilité parentale ». La responsabilité, le devoir vis-à-vis d'autrui, est une chose (elle renvoie à la légalité), l'autorité en est une autre, qui relève d'un registre explicatif distinct qui est celui de la légitimité.

Nietzsche, à travers notamment son concept si décrié de « volonté de puissance », a particulièrement insisté sur la différence de ces registres et sur les soubassements de l'autorité. Cette « puissance » n'est pas à comprendre comme un pouvoir par rapport à autrui ou une volonté néfaste et exacerbée de domination ; elle suppose d'abord et avant tout un patient contrôle de soi, une domination de ses pulsions. La vraie force de l'homme réside dans cette maîtrise de lui-même à laquelle il doit tendre, dans l'acte de se surmonter soi-même (la *Selbstüberwindung*), de se transcender. Ce qui explique que Nietzsche ne se prive pas de fustiger la morale traditionnelle, la morale sociale qui est celle du conformisme et qui empêche précisément d'effectuer ce travail sur soi.

Nietzsche a toujours posé problème à ses commentateurs parce qu'il engage à distinguer des registres que nous ne cessons de confondre depuis les Grecs : celui du pouvoir et celui dont il nous dit qu'il octroie à l'homme la véritable puissance¹⁴.

Cette *Selbstüberwindung*, ce dépassement de soi, est par conséquent ce qui vient « augmenter », apporter de la considération à celui auquel nous attribuons de l'autorité. Il émane de lui une forme d'élévation¹⁵ que celui avec lequel il entre en rapport perçoit. Ce dernier n'en sera capable que s'il se trouve lui-même travaillé par la même nécessité qui anime celui auquel il reconnaît une autorité et donc par les mêmes processus que soulève son comportement. C'est par conséquent dans le cadre d'une relation que l'autorité est constatée : elle est attribuée par quelqu'un à quelqu'un d'autre.

Cette « puissance », cette détermination qui fait l'autorité, ne naît pas pour autant de la relation ; elle suppose que, tout à la fois, celui auquel elle est conférée et celui qui la reconnaît chez celui-ci la portent en eux et qu'ils éprouvent, d'une manière ou d'une autre, cette nécessité d'un dépassement de soi-même. La relation n'est donc pas à l'origine de ces processus ; elle ne fait qu'offrir l'occasion de voir se manifester ces sentiments nobles qui font la force morale et la rectitude de la volonté. Celui qui en est capable peut être « fier d'avoir enchaîné les passions barbares et d'avoir conquis un équilibre souverain »¹⁶.

Nietzsche n'est pas le premier à avoir compris les enjeux de l'autorité. Les philosophes grecs travaillaient déjà ces questions : ainsi Socrate, dans le *Gorgias*, soutient que les meilleurs et les plus puissants sont ceux qui ont une vie réglée et qui se commandent à eux-mêmes. Les tyrans, insiste-t-il, ceux qui ont tous les pouvoirs, ne font pas ce qu'ils veulent tant qu'ils font ce qui leur plaît ; ils ne possèdent aucun bien. À Calliclès, il demande : sont-ils gouvernants ou gouvernés¹⁷ ?

Pour autant, ces philosophes illustres n'ont pas systématisé la différence entre le registre du pouvoir et celui de la « puissance » dont parle Nietzsche. Plus encore, les remarquables analyses de Nietzsche vont de pair avec une dépréciation et même un refus de tout ce qui relève du pouvoir. Celui-ci abêtit, allait-il jusqu'à soutenir. Or il ne s'agit pas de choisir l'un au détriment de l'autre ; il faut être en mesure, certes, de clairement les différencier, mais en même temps de les expliquer l'un et

14. L'auteur le plus pertinent dans l'analyse des thèses nietzschéennes et la claire mise en évidence de ce registre, à dissocier par conséquent de celui du pouvoir, est sans conteste Jean Granier, notamment dans son ouvrage sur *Le Problème de la vérité dans la philosophie de Nietzsche*, Paris, Le Seuil, 1966 (les pp. 394-429 sont particulièrement démonstratives, de ce point de vue).

15. Le « surhomme » de Nietzsche est celui qui s'élève au-dessus de lui-même ; il incarne la puissance.

16. Granier, *op. cit.*, p. 394.

17. Platon, *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, pp. 196-197 et 234-237.

l'autre et de les rapporter à des processus différents qui témoignent dans les deux cas d'un fonctionnement spécifiquement humain. Telle est la démarche et sans doute la plus grande originalité de la pensée de Jean Gagnepain. Il demande que l'on ne confonde pas le légal et le légitime, et que l'on explicite les lois qui les fondent l'un comme l'autre. Le légal est affaire de social, alors que le légitime est affaire d'éthique.

Ce qu'énonce socialement la loi n'est pas ce que nous dicte éthiquement notre conscience et inversement. La première se négocie constamment et résulte d'un consensus plus ou moins provisoire ; elle est toujours discutable, parce que nécessairement arbitraire et donc relative, puisqu'elle met en œuvre un contrat social à un moment acceptable et nécessaire. Elle s'impose cependant comme principe parce qu'il n'est pas possible de faire sans la cohérence qu'elle introduit dans les relations sociales. Le chef est, quant à lui, le garant d'une loi qu'il fait appliquer, mais qui toujours le dépasse et ne peut être de son seul fait ; il a en revanche la responsabilité de la mettre en œuvre à sa façon, à partir d'un positionnement qui lui est propre.

Ce que nous dicte notre conscience est d'un tout autre ordre et peut entrer en conflit avec la loi. Il s'agit de fonder notre comportement sur une règle que nous nous donnons à nous-mêmes et non pas à partir d'une loi partagée ; cette règle détermine, pour nous, ce qui vaut et ce qui ne vaut pas, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, ce qui est tolérable et ce qui est insupportable. L'éthique est donc ce registre qui nous conduit à effectuer ce travail sur nous-mêmes qui, nous faisant prendre une distance par rapport à nos pulsions et ne nous conduisant pas non plus à tout nous interdire, nous confère une autorité et une liberté entendue dans un autre sens que social. Ce registre est en même temps celui qui fonde la décision que nous prenons en notre âme et conscience, malgré le doute et la fréquente ambivalence que nous pouvons éprouver.

Cette expérience de la différence entre légitimité et légalité, les militaires la font régulièrement, et elle est pour eux source de tensions¹⁸. Ils la vivent en particulier dans les situations ultimes de combat où ils doivent décider rapidement, ce qu'ils ne peuvent faire un manuel de droit à la main ou en se référant à ce que leur dicterait le conseiller juridique (le *legal advisor*). Les militaires agissent, certes, dans le cadre de la loi, mais celle-ci ne peut prévoir le traitement de toute situation singulière. C'est au chef qu'il revient alors d'exercer la légitimité de son autorité et de décider. Pour que cela se fasse dans la plus grande cohérence et avec le souci de la meilleure efficacité, il faut que ceux qui sont sous son commandement reconnaissent son autorité.

18. Armel Huet a traité cette question dans une communication intitulée « Les militaires entre légitimité et légalité. Essai de fondements anthropologiques » et prononcée au colloque « Justice et militaires » tenu à Paris, à l'Assemblée nationale, les 1^{er} et 2 décembre 2011 (actes à paraître).

Ce faisant, ils ne se « soumettent » pas à l'ordre du chef. Ils exercent leur propre autorité en acceptant la décision de celui qui doit les diriger dans la situation présente. C'est le sens noble de l'obéissance au chef. Cet exercice de sa propre autorité pourra aussi conduire le subalterne à douter de l'autorité du chef et même à la contester. Le problème de l'autorité chez les militaires montre aussi, pour qu'elle puisse s'exercer, qu'elle doit s'apprendre et se travailler tout autant du côté du chef que de celui du subordonné.

Conclusion

Le problème de l'autorité ne peut véritablement être compris si on ne distingue pas clairement le pouvoir de ce que Nietzsche appelle la « puissance » et si on n'effectue pas la dissociation des registres du social et de l'éthique, du légal et du légitime. Le fondement de l'éthique où l'autorité trouve son origine n'est pas à chercher dans le rapport à autrui ; il ne peut qu'échapper à celui qui s'évertue à y voir sa cause même. La sollicitude vis-à-vis d'autrui ne fait que résulter d'un dépassement de soi qui est de nature axiologique et correspond à tout l'inverse d'une complaisance à son propre égard.

La règle que l'homme se donne alors à lui-même fonde sa liberté, en même temps par conséquent que cette force interne qui constitue son autorité. Régulant ses passions, s'interdisant d'y céder et de se laisser aller à de l'impulsivité ou à de la colère, il s'autorise à agir éthiquement. Telle est la source de cette rectitude dont témoigne celui qui a de l'autorité. En fin de compte, c'est à cette autorisation que l'on se donne au prix d'une exigence qui conduit avant tout à faire ses preuves devant soi-même qu'il faut rapporter l'autorité. L'*auctor* auquel nous renvoie dans un premier temps l'étymologie prend ici son véritable sens¹⁹. La reconnaissance de l'autorité, où qu'elle s'incarne, suppose ces processus d'ordre éthique, à la fois chez celui censé la détenir et chez celui qui l'accorde à autrui.

Et là où Socrate énonçait qu'il s'agit de ne pas être gouverné par soi-même, Jean Gagnepain ajoute, dans une veine très nietzschéenne, que nul ne devrait prétendre gouverner, et donc manifester une forme de pouvoir, s'il n'est pas capable d'abord de se gouverner lui-même²⁰...

19. « Autorisation » et « autorité » renvoient tous deux à la racine latine *auctor*.

20. Un gouvernement, écrit Jean Gagnepain, est « un certain type de pouvoir qui, par accord ou par dynastie, par majorité ou par majesté, vous impose un certain type de comportement, de décision légitime, or pour cela, pour que des hommes osent décider pour les autres, encore faut-il qu'ils soient capables de décider pour eux-mêmes. » (*Huit leçons d'introduction à la théorie de la médiation*, Institut Jean Gagnepain, Matecoulon-Montpeyroux, 1994-2010 – édition numérique, p. 174).

D'une manière générale, le chef, précisait Jean Gagnepain, est celui dont le métier est de décider pour les autres. Ce métier s'exerce sur des personnes qui ont la capacité anthropologique de décider et non la capacité sociale du métier, et qui par délégation la remettent au chef. On comprend que si la question de l'autorité est affaire d'éthique, elle retentisse sans cesse sur la problématique du pouvoir. ─

MICHEL GOYA

QUAND L'AUTORITÉ PLIE LES ÉVÉNEMENTS : DE LATTRE EN INDOCHINE

Les sciences humaines modernes négligent le poids des personnalités dans le cours de l'Histoire, privilégiant forces culturelles, économiques ou technologiques en apparence bien plus importantes. Il semble cependant qu'il existe des hommes à « forte gravité » qui « plient » les événements à leur volonté lorsqu'ils s'en approchent. L'histoire du commandement en Indochine du général de Lattre de Tassigny en est un bon exemple.

Transformer une armée en trois jours

Tout commence le 17 décembre 1950 avec l'arrivée d'un avion Constellation sur l'aéroport de Saïgon. L'ancien commandant de la 1^{ère} armée française, le signataire pour la France de la capitulation de l'Allemagne, attend que les passagers qui l'accompagnent, dont le ministre des « États associés », soient tous descendus avant d'apparaître en grande tenue blanche. Ce n'est qu'après avoir marqué un arrêt et apprécié la foule d'un air dominateur que le « roi Jean » descend très lentement de la passerelle pour passer en revue le piquet d'honneur. Il dédaigne les autorités qui sont venues l'accueillir, en particulier ses deux prédécesseurs, le haut-commissaire civil et le général commandant le corps expéditionnaire français (CEF), dont il cumule désormais les pouvoirs. En revanche, il s'acharne sur le responsable de l'organisation de la revue qu'il a jugée « minable ». Le malheureux, arrivé depuis quelques jours seulement en Indochine, embarquera dans le Constellation qui rentre en France. Il sera suivi de nombreux officiers que de Lattre chasse et remplace par ses hommes, notamment les colonels que l'on appelle ses « maréchaux ». Personne n'est surpris, car tous connaissent le caractère cassant et les colères jupitériennes du général qui n'est pas venu « pour être juste mais pour faire des exemples ».

C'est au Tonkin que se déroule la crise morale et militaire qui a décidé le gouvernement français à envoyer de Lattre à Saïgon en homme providentiel. Deux mois plus tôt, le CEF a connu une défaite aussi terrible qu'inattendue. Le long de la frontière chinoise, sur la route coloniale n° 4, entre Cao Bang et Lang Son, huit bataillons

ont été décimés en quelques jours dans une gigantesque embuscade organisée par Giap, à la tête d'une force vietminh qui est désormais une véritable armée grâce à l'aide de la Chine communiste. Le choc est immense et un vent de panique se lève. La place forte de Lang Son est abandonnée sans combat et les premières mesures tactiques, comme le regroupement d'unités de secteur en petites brigades mobiles et le renforcement du port d'Haiphong, donnent à penser que l'on va abandonner le delta du Mékong, le cœur utile du pays. Certains cadres militaires font même partir leurs familles. En novembre, une offensive chinoise en Corée inflige la plus grande défaite de son histoire à *l'US Army*. La psychose est alors totale et tous s'attendent à voir converger les troupes communistes sur Hanoi.

Mais le 19 décembre, deux jours seulement après son arrivée, c'est de Lattre et non Giap qui entre dans Hanoi. Il ordonne une grande parade militaire, ce qui paraît surréaliste compte tenu de la situation, mais qui impose le calme et permet au nouveau commandant en chef de voir de près ses hommes. Après le défilé, il passe devant les troupes puis convoque tous les officiers pour leur tenir un discours simple : « Notre combat est désintéressé. C'est la civilisation tout entière que nous défendons au Tonkin. Nous ne nous battons pas pour la domination, mais pour la libération. Je vous apporte la guerre, mais aussi la fierté de cette guerre. [...] L'ère des flottements est révolue. Je vous garantis, messieurs, que désormais vous serez commandés. » Et il ajoute pour les jeunes officiers : « C'est pour vous que je suis venu, les lieutenants, les capitaines, pour ceux qui se battent pour gagner. » Parmi eux se trouve son fils, le lieutenant Bernard de Lattre, qu'il a entraîné dans cette aventure. Cet exemple et ces mots portent.

De Lattre contre Giap

La menace est cependant toujours présente et se concrétise dans la nuit du 14 au 15 janvier 1951 par une offensive de grand style sur la pointe ouest du delta, près de la petite ville de Vinh Yen située à quelques kilomètres de Hanoi. La bataille s'engage mal pour les Français dont l'un des cinq groupes mobiles, le GM3, venu secourir des garnisons en repli, est pratiquement encerclé par la division vietminh 312, alors que la division 308 est en place pour attaquer de flanc les renforts qui ne manqueront pas d'arriver. La réaction du nouveau général en chef est immédiate. Il fait venir cinq bataillons d'Annam et de Cochinchine en réquisitionnant tous les avions disponibles, y compris civils. Il rassemble deux groupements tactiques pour secourir le GM3 et engage tous les moyens aériens disponibles dans le

secteur attaqué, ordonnant notamment l'emploi du napalm que les Américains viennent juste de livrer. Le 15 en fin d'après-midi, alors que la contre-offensive française a commencé, de Lattre se rend en avion à Vinh Yen avec le général Salan, son adjoint. Ses premiers mots sont pour le colonel Redon qui commande sur place : « Alors Redon, ce n'est pas encore terminé cet incident ? » Le 17, après trois jours de combat, Giap cède après avoir perdu plusieurs milliers d'hommes.

Cette première attaque repoussée, de Lattre entreprend dans l'urgence l'adaptation du corps expéditionnaire à cette nouvelle armée vietminh et à une éventuelle intervention chinoise. Sa stratégie consiste à faire du Tonkin le verrou de l'Asie du Sud-Est contre l'expansion communiste et à y concentrer l'effort principal du corps expéditionnaire. Il coupe ainsi court à la politique voulant abandonner le Nord au profit de la Cochinchine, ce qui aurait ébranlé la confiance des Vietnamiens dans la détermination de la France, compromis la mise sur pied de l'armée vietnamienne et donné un territoire immense à l'ennemi.

Du point de vue tactique, de Lattre a découvert à Vinh Yen la subversion humaine pratiquée par l'ennemi avec un extraordinaire mépris des pertes. Pour lui faire échec, il décide de transformer le delta en un vaste camp retranché, couvert au nord par une ligne fortifiée. Les postes existants sont transformés en points d'appui bétonnés, couverts par des bases d'artillerie et peu à peu reliés entre eux. Les intervalles subsistants sont surveillés par des commandos composés d'autochtones commandés par des Français. Le port d'Haiphong est organisé en réduit défensif afin de servir de refuge au corps expéditionnaire en cas de brèche dans le dispositif. À l'intérieur de cette ligne de défense, rapidement baptisée « ligne de Lattre », le nouveau commandant en chef multiplie les groupes mobiles confiés à ses « maréchaux » et qui regroupent en général trois bataillons d'infanterie portés par camions, une compagnie de génie et une compagnie de reconnaissance pour ouvrir les itinéraires, et une batterie d'artillerie. Ce sont les forces « coups de poing » qui se tiennent prêtes à attaquer ou à contre-attaquer.

S'il se bat pour remporter des victoires sur le terrain, de Lattre veut aussi faire connaître le combat que mène la France. Il est ainsi l'un des premiers à utiliser la presse comme un outil stratégique. Son objectif : donner au conflit indochinois les mêmes dimensions que la guerre de Corée afin d'obtenir les mêmes moyens pour la gagner. « À quoi bon remporter des victoires si l'univers les ignore ? Tout ce qui se passe en n'importe quel point du monde est désormais dégusté par des centaines de millions d'hommes. Les journalistes sont les entrepreneurs. Ils sont plus que ça : ils créent l'événement. Un événement

n'existe pas tant qu'il ne flamboie pas dans les journaux. Le point capital : fournir aux journalistes une matière première qui leur convient, satisfaire le gigantesque marché des nouvelles », confie-t-il à Lucien Bodard, alors correspondant de guerre à *France Soir*.

Bientôt l'intermédiaire de la presse ne lui suffit plus. Le 17 mars 1951, il se rend à Paris plaider la cause de l'Indochine devant le Comité de défense nationale, arguant que la situation n'est rétablie au Tonkin que provisoirement et que ce résultat n'a pu être obtenu qu'en dépouillant les autres secteurs de la péninsule. Un renforcement du dispositif est indispensable pour prendre l'offensive et attendre la relève par les forces purement vietnamiennes : « Limiter l'effort, c'est compromettre irrémédiablement en quelques semaines tout ce qui a été consenti jusqu'à présent. Accepter un effort supplémentaire, c'est valoriser cette si lourde mise de fonds. Dans un cas, c'est tout perdre ; dans l'autre, c'est faire le nécessaire pour gagner. » Partagé entre ces arguments et les nécessités de l'OTAN naissante, le gouvernement finit par accepter de dégarnir l'Afrique et d'envoyer entre quinze mille et vingt mille hommes au Tonkin, à condition que ceux-ci soient rentrés en métropole avant le 1^{er} juillet 1952. De Lattre profite également de son voyage à Paris pour tenter de secouer l'indifférence des hommes politiques, des journalistes et des personnalités alliées, et leur faire comprendre que le combat du CEF est celui de la France et de l'Alliance atlantique.

Tous ces efforts sont loin d'avoir porté leurs fruits lorsque Giap engage son deuxième coup. Le chef vietminh a reconstitué son corps de bataille et fait son autocritique : l'attaque sur Vinh Yen a été menée trop loin de ses bases et à découvert. Cette fois, dans la nuit du 29 au 30 mars, il attaque le poste de Mao Khé au nord du delta, entre Hanoi et Haiphong. Le stratagème est cependant identique puisqu'une grande embuscade est tendue afin de détruire les colonnes de renfort. Avec sang-froid, de Lattre ne tombe pas dans le piège et fait secourir Mao Khé sans emprunter la route provinciale n° 18 le long de laquelle les troupes ennemies sont embusquées. La belle résistance d'un bataillon de parachutistes coloniaux et le feu des « divisions navales d'assaut », bases de feu flottantes sur le Mékong, donnent le temps au groupement Sizaire de franchir les rizières et de parvenir au contact de l'ennemi le 31 mars. Giap préfère se replier. Résistance acharnée et puissance de feu ont eu une fois encore raison des Vietminh.

Une troisième fois, Giap va tenter de pénétrer dans le delta. Il attaquera cette fois par le sud, là où la « ligne de Lattre » est encore faible. Pour freiner l'arrivée des renforts français, il infiltre dans la région plusieurs bataillons vietminh chargés de prendre contact avec les troupes provinciales et les milices villageoises, de harceler les forces françaises et de récupérer du riz. Pendant ce temps, trois divisions

complètes sont cachées dans les calcaires qui bordent le delta. Dans la nuit du 28 au 29 mai, l'assaut général est lancé le long de la rivière Day. La surprise est totale et la situation est rapidement très critique pour les Français. Mais elle est une nouvelle fois sauvée par des décisions rapides et énergiques. Les routes étant coupées, de Lattre fait intervenir plusieurs flottilles fluviales et larguer deux bataillons parachutistes. Les combats sont furieux pendant plus d'une semaine, jusqu'à ce que l'intervention des groupes mobiles fasse céder Giap à nouveau. Le 7 juin, le repli est ordonné à l'exception de quelques unités qui restent positionnées à l'intérieur du delta. Le lieutenant de Lattre fait partie des victimes. Alors que la bataille se poursuit encore, le général ramène en métropole le corps de son fils et ceux de deux de ses compagnons tombés à ses côtés. Les trois cercueils, drapés de tricolore, traversent Paris sur des automitrailleuses et portent alors témoignage du combat de jeunes Français à l'autre bout du monde.

Soyez des hommes !

Ces victoires défensives sauvent la situation, mais elles sont insuffisantes à donner la victoire. La directive gouvernementale qu'a reçue de Lattre avant de partir pour Saigon indiquait pourtant que « toute [son] action sera fondée sur le principe de rendre l'indépendance des États associés aussi effective que possible ». La solution ne peut être que vietnamienne. L'Indochine, le Vietnam, le Cambodge et le Laos sont indépendants depuis 1949. Cette guerre ne concerne plus la France que par ses promesses envers eux et sa volonté de prendre part à la défense du monde libre. Il faut donc que le gouvernement vietnamien et l'empereur Bao Dai prennent conscience que ce combat est d'abord le leur et que la paix espérée en Corée risque de faire se reporter l'engagement de la Chine communiste sur l'Indochine.

Le général de Lattre mène alors une grande campagne de propagande en faveur de l'armée vietnamienne auprès des jeunes. Le 11 juillet, à l'occasion de la distribution des prix dans un lycée prestigieux à Saigon, il prononce un de ses discours les plus célèbres : « Soyez des hommes, c'est-à-dire que si vous êtes communistes, rejoignez le Vietminh ; il y a là-bas des individus qui se battent bien pour une cause mauvaise. Mais si vous êtes des patriotes, combattez pour votre patrie, car cette guerre est la vôtre. [...] Vous, les privilégiés de la culture, vous devez aussi revendiquer le privilège de la première place au combat. » Une évolution se dessine effectivement au sein de la population durant cette période. Et de Lattre parvient à convaincre Bao Dai d'assister au défilé du 14 juillet à Hanoi, où, au côté des unités françaises,

défileront les premiers bataillons de l'armée vietnamienne. Admiré par une foule immense dans une ambiance de liesse, c'est un beau succès. Le lendemain, l'empereur décrète la mobilisation générale.

L'armée vietnamienne connaît alors un grand développement sous le signe de l'« amalgame », comme en 1944 lorsque de Lattre avait incorporé la masse des combattants de la Résistance dans sa 1^{ère} armée. Dès le printemps 1951, sachant qu'il ne pouvait guère compter sur des renforts métropolitains, le général avait pris les devants et lancé une grande campagne de recrutement afin d'augmenter par « jaunissement » les bataillons du CEF, qui a ainsi pu accroître d'un quart ses effectifs en quelques mois. Jusqu'à la fin de la guerre, chaque bataillon français comprendra une grande part de volontaires vietnamiens. Mais il fallait aussi créer de véritables unités vietnamiennes, à l'encadrement français d'abord puis de plus en plus autochtone au fur et à mesure des sorties des promotions d'officiers de l'école de Dalat. La création de cette armée n'est pas l'œuvre du général de Lattre, mais le « roi Jean », qui, après la Seconde Guerre mondiale, avait organisé la formation des cadres de la nouvelle armée française selon des méthodes révolutionnaires, lui donne une grande impulsion. À la fin de l'année 1951, elle compte cent vingt mille hommes dans ses rangs et quatre nouvelles divisions sont prévues pour 1952. Surtout, en enlevant au Vietminh le monopole d'un objectif aussi stimulant que l'indépendance, elle a désormais une raison de se battre.

Le voyage en Amérique

Ces hommes ont besoin d'être équipés et la France, qui se relève de la guerre, ne peut assurer cette tâche. En 1951, les États-Unis sont déjà de grands pourvoyeurs de matériel, mais leur aide est encore entachée de réticences devant ce qui leur paraît être une guerre coloniale. Quant aux Français, beaucoup estiment que ce conflit ne concerne que les Indochinois et eux-mêmes. Le général de Lattre reprend donc son bâton de pèlerin le 28 juillet. Son œuvre en Indochine est alors pratiquement terminée et il n'y reviendra qu'à la fin d'octobre, pour quelques semaines seulement. Sa première étape est parisienne. Il s'agit de faire comprendre aux instances de décision, toujours promptes à économiser sur le dos du CEF, que les résultats obtenus restent précaires. Le général de Lattre ne se fait aucune illusion sur la situation et les perspectives d'avenir : « Si cette situation peut brusquement s'aggraver, dans le cas d'une intervention chinoise, il est exclu qu'elle puisse brusquement s'améliorer. Il peut survenir une catastrophe en Indochine, il ne peut pas y surgir un miracle. »

Mais les vrais hommes à convaincre de la nécessité de tenir l'Indochine sont américains. C'est à eux qu'il faut faire prendre conscience du véritable sens de l'action de la France. Du 5 au 25 septembre, ignorant la fatigue et les souffrances que lui cause la maladie, le *French Fighting General* déploie la gamme de tous ses talents avec une énergie, une volonté et un art de convaincre qui fascinent ses interlocuteurs de la Maison Blanche, du Congrès et du Pentagone. Le point d'orgue est l'émission télévisée *Meet the Press*, qui le fera pénétrer, en direct, dans plus de dix millions de foyers américains. Dans son mauvais anglais, qui renforce l'impression de spontanéité et de sincérité, avec des gestes qui remplacent parfois son vocabulaire défaillant, de Lattre impose au peuple américain la réalité de la guerre, son enjeu pour le monde libre et la possibilité de la gagner.

Dans tous ces exposés, déclarations, conversations, le général développe des idées simples et claires : la guerre d'Indochine et la guerre de Corée sont un seul et même combat contre l'expansion communiste ; les moyens et les équipements doivent être les mêmes ; il ne doit y avoir qu'une seule paix ; l'Indochine a une importance stratégique particulière ; sa chute aurait des conséquences incalculables pour la défense de l'Occident.

Avant de regagner Saïgon, de Lattre se rend à Londres pour y mener la même campagne de séduction qu'à Washington avec un égal succès. Il s'arrête également à Rome pour exposer au pape Pie XII la situation particulière des catholiques vietnamiens. À la suite de cette intervention auprès du Saint-Siège, l'attitude de la hiérarchie catholique vietnamienne change radicalement : un front unifié regroupant les deux millions de fidèles du Vietnam prend position de façon catégorique en faveur de Bao Dai.

C'est là l'un des derniers actes politiques du général de Lattre en Indochine. Sa maladie, dont les premiers symptômes étaient apparus dès le mois de mars, fait des progrès rapides. Le 3 octobre, à Paris, ses médecins diagnostiquent un cancer de la hanche et lui demandent de rentrer en France vers la mi-novembre pour y subir une opération. De Lattre ne se fait alors aucune illusion sur son sort.

Derniers combats

Entretemps, après la saison des pluies, qui introduit toujours une parenthèse dans les grandes opérations, les Vietminh ont lancé une nouvelle offensive, non plus contre le delta, décidément imprenable, mais dans la haute région montagneuse en direction du pays thaï et peut-être du Laos. Vers la mi-septembre, le poste de Nghia

Lo, un des points clé de la région, est encerclé par la division 312. Cette nouvelle offensive est enrayée grâce à la résistance des garnisons locales et surtout au largage habile de trois bataillons parachutistes sur les arrières de l'ennemi qui le coupent de sa logistique. Malgré sa supériorité numérique, la division 312 est contrainte à la retraite. Simultanément, pendant plus d'un mois à partir du 25 septembre, le CEF mène de grandes opérations de nettoyage dans le delta afin d'essayer d'éliminer les cellules vietminh infiltrées à l'occasion de l'attaque du Day. Le succès est cependant très mitigé.

À la fin du mois d'octobre, le général de Lattre, de retour en Indochine pour quelques semaines, décide de prendre l'initiative et de lancer l'offensive à son tour. L'opinion publique française se montre de plus en plus réticente devant l'effort croissant qu'exige la poursuite de la guerre et le Parlement s'apprête à voter, fin décembre, le budget. Il faut lui donner des succès offensifs, si possible rapides et spectaculaires, seuls à même de convaincre Français et Américains de la nécessité de poursuivre l'effort. Les moyens sont cependant insuffisants pour attaquer le cœur du réduit vietminh au nord du Tonkin et il est très difficile d'attirer Giap dans un combat en rase campagne où il sait qu'il subira le feu français. On se décide donc pour la prise du point clé de Hoa Binh, à quelques dizaines de kilomètres seulement à l'ouest du delta et à la jointure entre les bases nord et sud du Vietminh. Par cette coupure, et l'attrait que constitue un point d'appui isolé, on espère détourner l'ennemi de ses projets d'offensive en haute-région et l'attirer dans un combat de siège où il s'usera. C'est le premier d'une série de combats autour de bases aéroterrestres qui, après plusieurs succès, va aboutir au désastre de Dien Bien Phu en mai 1954.

Le 10 novembre, par une remarquable opération aéroportée, les Français s'emparent de Hoa Binh et y installent leur base. Le général de Lattre y vient saluer ses soldats. « Il est souriant malgré une souffrance de plus en plus insupportable, mais comme transfiguré par cet ultime face-à-face avec ses hommes », dira le général Allard. Le 15 du même mois, après un dernier entretien avec Salan, il regagne Paris, non sans avoir veillé à ce que pour la Noël qui approche aucun de ses soldats ne soit oublié. Le 11 janvier 1952, peu avant 18 heures, le général de Lattre, commandant en chef en Indochine, s'éteint. Tous les Français sont en deuil et plus encore les combattants d'Indochine. L'élévation au maréchalat récompense alors une vie de soldat au service de la France, un destin tour à tour romanesque et dramatique, mais toujours hors du commun commencé à cheval, sabre au clair, en 1914, et achevé en Extrême-Orient, après avoir contribué à la libération de la France.

Par la seule magie de sa personnalité et la force de son autorité, un homme seul a créé un choc psychologique qui a tout changé dans la

guerre. En quelques mois, le « roi Jean » a relevé le moral du corps expéditionnaire, remporté trois victoires, organisé la défense du Tonkin et donné une impulsion décisive à l'armée vietnamienne. Moins spectaculaire que sur le plan militaire, le redressement apparaît également sur le plan politique. L'indépendance du Vietnam est devenue une réalité. Le gouvernement vietnamien est entré dans sa guerre et s'appête à la faire résolument. Nul ne peut savoir ce qu'aurait été l'issue de cet affrontement, y compris dans ses conséquences futures avec l'engagement américain, s'il avait survécu. ─

PIERRE-HENRI TAVOILLOT

A-T-ON ENCORE BESOIN D'AUTORITÉ ?

« Qui voudrait encore gouverner ? Qui voudrait obéir encore ? Ce sont deux choses trop pénibles. »
Nietzsche (Ainsi parlait Zarathoustra, « Le dernier Homme »)

L'autorité est en crise : c'est connu. Mais, diable !, que cette crise est à la mode. On en parle aussi bien dans les cafés du commerce que dans les *think tanks* les plus en vue, dans les partis politiques que dans les universités populaires, dans les magazines que dans les revues savantes. Et partout on retrouve ce diagnostic commun : nous vivrions le crépuscule de l'autorité, prélude à sa disparition prochaine. Et aucun secteur de la vie contemporaine ne semble épargné, que ce soit la famille, avec l'avènement triomphal de l'enfant roi contre l'*auctoritas* paternelle, l'école, où l'admiration muette pour la culture et le maître ne sont plus que de pâles souvenirs, la cité même, qui a vu la capacité à gouverner, à ordonner et à punir se réduire comme peau de chagrin. Le père de famille, le maître d'école, le chef politique, le juge : aucune des figures traditionnelles de l'autorité ne paraît plus être à même de résister aux coups de boutoir d'une époque – la nôtre – dont l'anti-autoritarisme fut, est et sera le cheval de bataille. Bref, tout se passe comme si le fameux slogan de Mai-68 « Il est interdit d'interdire » était devenu la vérité de notre temps. L'idée même de chef semble être devenue suspecte.

Requiem in pace, donc ! Mais avant de refermer la pierre tombale et de se réunir accablés de chagrin (ou, pour certains, fous de joie) pour des obsèques en grandes pompes, il faut peut-être laisser une dernière chance à l'ultime souffle du moribond. Une seule raison à ce sursis : le soupçon que suscite cette belle et (trop) rare unanimité. Jamais la crise de l'autorité n'a été plus débattue qu'aujourd'hui ; jamais sa disparition promise n'a suscité autant d'effroi, de nostalgie et de désespoir. Le fait qu'il y ait tant de pessimistes, voilà peut-être enfin une bonne raison d'être optimiste ! Le sentiment du déclin étant la chose du monde la mieux partagée, cela signifie que des ressources existent pour envisager sinon une restauration (version réactionnaire), à tout le moins le maintien (version conservatrice) voire la réinvention (version progressiste) de l'autorité dans une époque qui semble la condamner. C'est loin d'être gagné, mais la piste mérite d'être explorée.

▣ Qu'est-ce que l'autorité ?

Il faut distinguer l'autorité du pouvoir, ne serait-ce que parce qu'il peut y avoir du pouvoir sans autorité – l'autoritarisme du petit chef – et de l'autorité sans pouvoir – la sérénité du vieux sage. L'autorité se distingue aussi de la contrainte par la force, qu'elle permet d'éviter, et de l'argumentation rationnelle, qu'elle dépasse. Elle n'a besoin ni d'imposer ni de justifier. L'étymologie du terme est connue : le mot vient du latin *augere* qui signifie augmenter. L'autorité est donc une opération un peu mystérieuse qui « augmente » un pouvoir, le petit chef devient alors un grand homme ; ou un argument puisque l'argument d'autorité est censé avoir plus de valeur que les autres. Il y a une forme de « dopage » dans le mécanisme de l'autorité, puisqu'il consiste en un accroissement artificiel de puissance. D'où peut provenir cette augmentation ?

On peut d'abord en rechercher la source – c'est la piste la plus évidente – dans une instance extérieure et supérieure au pouvoir lui-même, qui justifierait que l'on fasse confiance à ceux qui le détiennent, au point de leur obéir parfois aveuglément.

Dans l'histoire humaine, trois sources principales, sous réserve d'inventaire, peuvent être repérées. Il y a d'abord l'autorité qui vient du passé. Cela ne signifie pas seulement qu'un pouvoir ou un discours se trouve accrédité lorsqu'il a fait ses preuves et peut s'appuyer sur l'expérience ; cela veut dire plus profondément qu'un pouvoir ou un discours ne vaut que s'il est hérité et qu'il peut justifier une généalogie qui le relie, sans solution de continuité, à un passé fondateur et glorieux. La meilleure illustration est donnée par les institutions de la Rome antique. C'est là d'ailleurs que naît le mot. Pour les Romains, la fondation de leur cité avait un caractère sacré. C'est d'elle que les dirigeants tiraient leur légitimité. « Les hommes d'autorité, écrit Hannah Arendt, étaient les anciens, le Sénat ou les *patres*, qui l'avaient obtenue par héritage et par transmission de ceux qui avaient posé les fondations pour toutes choses à venir, les ancêtres, que les Romains appelaient pour cette raison les *majores*¹. » Du même coup, ainsi que Cicéron le disait, « tandis que le pouvoir réside dans le peuple, l'autorité appartient au Sénat » (*De Legibus*, sections 3, 12, 38), car c'est lui qui, relié au passé, a la capacité d'augmenter les décisions en les soustrayant aux querelles de la plèbe. À cette époque, l'âge et le train des sénateurs étaient perçus comme une inestimable qualité !

Le pouvoir, ou le discours, peut être augmenté à partir d'une deuxième source : la contemplation d'un ordre du monde ou,

1. Hannah Arendt, « Qu'est-ce que l'autorité ? », *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Idées », 1972.

comme le disent les philosophes grecs, du cosmos. Quand on parle aujourd'hui du microcosme politique, c'est pour en souligner l'étroitesse et la mesquinerie. Chez les penseurs de la Grèce antique, si la cité est un microcosme, c'est qu'elle doit reproduire en petit ce que l'univers est en grand. La connaissance du monde permet donc de trouver les règles nécessaires pour mettre de l'ordre dans la coexistence troublée et querelleuse des hommes. La philosophie politique est la quête de ce qui permet d'augmenter le pouvoir, c'est-à-dire d'en justifier la légitimité. Qui doit gouverner la cité ? Telle est sa question directrice. Aristote répondait que, à travers l'observation de la nature, on pouvait voir que « certains sont faits pour commander et d'autres pour obéir ». C'était ainsi l'« autorité de la nature », et non pas seulement celle du passé, qui justifiait les inégalités dans les sociétés d'ancien régime ou dans les systèmes de castes. La hiérarchie y était perçue comme « naturelle », distinguant des genres d'humanité distincts.

Il existe enfin, à côté du passé et du cosmos, une troisième source d'augmentation du pouvoir : c'est celle du sacré ou du *theos* (« divin »). Saint Paul en est le meilleur interprète quand il énonce cette célèbre formule : « Il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu » (*Épître aux Corinthiens*, 13, 1-7). Cette fois-ci, ce n'est plus seulement le lien avec le passé fondateur ou l'identification avec l'ordre naturel qui garantit au pouvoir son autorité, c'est la proximité d'avec Dieu.

À vrai dire, le christianisme proposa une forme de synthèse des trois modèles, puisqu'il associait l'autorité traditionnelle, par la référence à une Révélation primordiale, l'autorité cosmologique, par l'idée d'un ordre et d'une bonté de la Création, et l'autorité théologique, par l'idée d'un Dieu omnipotent, source, donc, de tout pouvoir. Une synthèse impressionnante d'une autorité « absolue » qui est aussi fragile, car il n'est pas certain que ces trois sources soient compatibles entre elles. C'est d'ailleurs l'ébranlement du dispositif chrétien qui est à l'origine de la crise contemporaine de l'autorité. Que s'est-il passé ?

■ Déconstruction ou reconstruction ?

Cette crise ne date pas d'hier. C'est à la Renaissance que, presque simultanément, les trois formes primordiales de l'autorité se sont trouvées ébranlées et contestées. L'autorité traditionnelle, qui avait déjà subi plusieurs coups de boutoir chez les Grecs comme chez les chrétiens, est fragilisée du fait de la coexistence critique de plusieurs

« traditions » : le dogme chrétien et la culture païenne redécouverte. Plusieurs traditions, cela signifie la fin de « la » tradition. L'antériorité n'est ainsi plus à même de constituer un « augmentateur » plausible. L'autorité cosmologique, elle, est mise en question par les découvertes astronomiques qui interdisent désormais de voir le monde comme un ordre harmonieux, beau, juste et bon. Avec Copernic et Kepler, on est passé « du monde clos à l'univers infini » (A. Koyré), impossible, donc, d'y « observer la loi ». Enfin, l'autorité théologique est minée par les profonds désaccords qui la traversent à l'occasion de la Réforme : comment espérer fonder un ordre politique stable sur ce qui est devenu le principal fauteur de troubles, à savoir l'interprétation du texte sacré ? Bref, des trois fondements (antérieur, extérieur ou supérieur) de l'autorité, il ne reste rien ou en tout cas rien d'évident ou d'incontestable.

Mais cette déconstruction par la modernité de l'autorité ancienne s'accompagne aussi d'une tentative de reconstruction. Le projet paraît fou et voué à l'échec, puisqu'il s'agit de chercher l'augmentation d'un pouvoir non à partir d'une extériorité supérieure (le passé, le cosmos ou le divin), mais à l'intérieur de l'humanité elle-même. Nietzsche a une belle image pour décrire cette folie : il la compare au geste du baron de Münchhausen qui, pour se sortir d'un marais où il est tombé, décide de se tirer lui-même par les cheveux.

Quelle forme peut prendre une autorité purement humaine ? La réponse est claire : c'est parce qu'il bénéficie de l'accord des hommes concernés qu'un pouvoir ou un argument se trouve augmenté ou, comme on dit aussi, légitime. En politique, cette reconstruction a pris, à partir du XVII^e siècle, la forme de la théorie du contrat social (Hobbes, Locke, Rousseau). C'est la volonté d'un peuple de vivre sous une loi commune qui justifie le pouvoir de l'État. Ce qui suppose trois conditions pour les contractants : l'égalité, nécessaire à l'établissement d'un contrat, la liberté, requise pour la validité de la décision, et la fraternité, c'est-à-dire une volonté minimale de vivre ensemble. Le même schéma vaudrait pour la science : la vérité n'est plus à rechercher dans un ailleurs ou un avant qui la garantiraient, mais dans un certain accord, fût-il temporaire, des esprits.

Il ne faut pourtant pas se cacher les difficultés et les faiblesses d'une telle solution purement humaine. Elle repose sur le principe de la liberté des individus – telle est sa force –, mais la liberté individuelle peut à tout moment se retourner contre elle – telle est sa fragilité. Déconstruction ou reconstruction ? L'autorité de l'âge démocratique est vouée à cette ambivalence. La crise n'est donc pas circonstancielle, mais bel et bien structurelle. Ce qui explique aussi qu'à son égard deux attitudes soient possibles. Les pessimistes parient sur les forces de

déconstruction tandis que les optimistes tablent sur les ressources de la reconstruction. C'est toute la difficulté de notre époque, qui nous oblige constamment à penser que tout va à la fois de mieux en mieux et de pire en pire.

▣ Qu'est-ce qui fait autorité aujourd'hui ?

Pour tenter ce bilan, il faut affronter cette question : qu'est-ce qui fait (encore) autorité aujourd'hui ? J'en identifierai trois formes, qui ne sont pas d'ailleurs sans rapport avec les formes primordiales².

▣ L'autorité du savoir : l'expertise

Notre époque est d'abord très réceptive à l'autorité du savoir et de la science. Nous croyons en celle-ci. Devant elle on s'incline ; elle ferme les bouches et éteint les discussions. Le pouvoir en place doit s'entourer d'experts, voire confier les affaires de la cité « au meilleur économiste de France » (Valéry Giscard d'Estaing à propos de Raymond Barre). Comme s'il allait de soi que celui-ci fût aussi le meilleur politique. Platon disait, lui, en son temps, que c'était au philosophe qu'il revenait d'être roi ! Sans aller jusque-là, nous exigeons au moins du politique qu'il « connaisse ses dossiers ».

Mais cela, hélas, ne suffit pas. Certes, nous croyons très fort en la science, mais la science elle-même, hormis quelques scientifiques incorrigibles, n'a que très peu confiance en elle. Elle n'a même jamais eu aussi peu de certitudes. Bref, si le savoir peut accompagner le pouvoir, il ne le remplace pas. Le savant et le politique, comme disait Weber, sont deux vocations très différentes, même si on peut souhaiter que le savant pense davantage « comme s'il devait agir » et que le politique agisse davantage « comme s'il devait penser ». Il n'en reste pas moins que, comme l'écrivait Hobbes dans le *Léviathan* : « *Auctoritas, non veritas facit legem* : c'est l'autorité, non la vérité, qui fait la loi. » Et nous nous méfions du gouvernement des experts.

▣ L'autorité charismatique : le leadership

Déçus par l'expertise, on se tournera alors vers une autre forme d'autorité : celle que confère le charisme. Notion confuse en vérité qu'on aurait bien du mal à définir. Elle s'attache à un individu supposé exceptionnel, souvent en raison de sa personnalité, mais aussi des circonstances dans lesquelles il a pu l'affirmer. C'est ce

2. Je ne puis développer ce point, mais, de manière très esquissée, on peut remarquer que l'expertise fait écho avec la cosmologie, le charisme, comme le disait déjà Max Weber, avec la théologie, tandis que l'autorité compassionnelle élargit à tous les hommes le souci interne à la communauté traditionnelle.

qu'on demande au professeur, quand l'autorité du savoir ne suffit plus. C'est ce qu'on attend du dirigeant d'entreprise en plus de sa compétence. C'est ce qu'on exige de l'homme politique lorsque le « sacre » de l'élection semble insuffisant. Avec toutefois cette réserve cruciale : la traduction allemande de *leader* est *führer* ! Staline se faisait appeler « Guide génial » et Mao « Grand Timonier »... Le maître charismatique risque à tout moment de se transformer en despote, voire en gourou. « Il n'est point de pire tyran que celui qui sait se faire aimer », disait Spinoza. Bref, le *leadership* peut toujours être suspecté de manipulation, de calcul ou d'oppression. La raison de cette méfiance est que l'origine de son exceptionnalité n'est pas identifiable : ni la tradition ni le cosmos ni le divin ne viennent plus l'assurer contre les risques de dérive. Elle ne peut donc résider qu'en lui-même, dans sa grandeur d'âme ou dans sa vile bassesse.

Comme le savoir de l'expertise, le *leadership* du charisme est un des éléments de l'autorité contemporaine, sans doute nécessaire, mais non suffisant. L'autorité contemporaine demande une garantie supplémentaire. Où la trouver ?

▣ L'autorité compassionnelle : la sollicitude

Prenons un exemple qui peut illustrer cette nouvelle autorité moins simple et moins évidente de nos temps hypermodernes. Mettons face à face un chef d'entreprise et un de ses salariés qu'il vient de licencier pour raisons économiques. Le premier aura beau expliquer, avec toute sa compétence et son charisme, l'absolue nécessité de sa décision, il aura l'air d'un salaud face au spectacle vivant de la détresse humaine. Or la souffrance fait la victime, et la victime, de nos jours, fait autorité, pour le meilleur ou pour le pire. Le meilleur, c'est la solidarité mondiale dans les catastrophes naturelles ou humaines, quand la sympathie universelle semble primer un temps sur les égoïsmes étroits. Le pire, c'est l'illusion que la souffrance confère mécaniquement des droits, voire des privilèges. Il faut donc user avec prudence de cette autorité de la souffrance humaine. Elle est un formidable levier pour l'action et la mobilisation des individus. Mais elle peut aussi donner lieu à la plus lamentable des démagogies, car la raison du plus souffrant n'est pas toujours la meilleure.

▣ L'aurore de l'autorité

Compétence, charisme, compassion : on a là, sous réserve d'un inventaire plus complet, les trois éléments d'un portrait plausible de l'autorité contemporaine. Tout le problème est qu'il est devenu

très difficile de l'incarner, car chacun de ces traits permet aussi bien de dénoncer que de fonder cette prétention. Ainsi, à l'image rêvée du politique « visionnaire-charismatique-humaniste », on pourra toujours opposer celle, honnie, du « technocrate-gourou-dégoulinant-de-bons-sentiments ». Mais si l'idéal fonctionne le plus souvent pour déboulonner les prétendants, cela permet à tout le moins de conclure que ce n'est pas tant le règne de la médiocrité « démocratique » qui interdit de cultiver le panache et le grandiose en politique, c'est tout à la fois le développement de la critique et le renforcement des exigences. L'autorité contemporaine serait donc la stabilisation temporaire dans une figure singulière du double mouvement moderne de déconstruction et de reconstruction. L'autorité est donc devenue un CDD portant toujours en lui sa propre limite ; mais est-ce vraiment un défaut pour qui aspire à l'âge adulte ?

Il convient de faire un pas de plus pour évaluer la situation contemporaine. Ce qui s'efface sous nos yeux, c'est une autorité dogmatique qui avait, pour elle, l'évidence et la stabilité, mais, contre elle, le risque constant de la domination et de l'oppression. Ce qui émerge, c'est une autorité critique qui a, contre elle, la menace sceptique et contestataire, mais, pour elle, la réflexivité et l'autolimitation. Notre époque serait donc post-autoritaire, en ce sens (hégélien) qu'elle devient apte à réfléchir sur l'autorité en comprenant les formes historiques possibles. On peut certes regretter la fragilisation qu'une telle réflexion fait subir aux rapports humains loin des certitudes d'antan, mais on peut aussi se réjouir de l'émergence d'une « augmentation » qui intègre en elle désormais sa critique, ses limites et son propre dépassement. Car l'autorité est moins un état qu'un processus qui a sa fin ailleurs qu'en elle-même.

C'est au fond ce que remarquait saint Augustin (*Cité de Dieu*, XIX, 14) quand il parlait d'une autorité de « service » : « L'autorité est à qui pourvoit à l'intérêt d'autrui : elle appartient au mari sur la femme, aux parents sur les enfants, aux maîtres sur les serviteurs. L'obéissance est le devoir de ceux pour qui l'on veille : la femme obéit au mari, les enfants aux parents, les serviteurs aux maîtres. Mais dans la maison du juste vivant de la foi et voyageant encore loin de la céleste cité, ceux même qui commandent sont les serviteurs de ceux à qui ils paraissent commander. Ce n'est point par la passion de dominer qu'ils commandent, mais par la loi du dévouement, non par l'orgueil d'être le maître, mais par le devoir de la providence. » C'est en ce sens que, pour lui, l'autorité est sacrée : elle consiste à imiter l'amour de Dieu pour les hommes ; un amour tellement puissant (*Agapè*) qu'il sait aussi se faire discret, voire absent, afin de laisser être et agir ceux sur qui il se porte.

Le défi contemporain est de parvenir à concevoir un tel processus sans la garantie divine qui le fondait : une autorité vraiment humaniste et laïque, si l'on veut. Par où l'on voit qu'à titre d'exigence, au moins, l'autorité d'après l'autoritarisme n'est pas évanescence. Elle se distingue de celui-ci par un critère sûr : l'autorité fait grandir à la fois celui qui l'exerce et celui qui s'y soumet. En ce sens sa crise relève plutôt d'une croissance d'ambition que du déclin de son efficace. Ce qui me conduit à cette ultime hypothèse : et si, loin d'assister à son crépuscule, nous vivons au contraire son aurore authentique ? *Incipit auctoritas.* ─



PATRICK LACLÉMENCE

QUI ES-TU ? D'OÙ VIENS-TU ?

Boston, 12 avril 2013. Une double explosion près de la ligne d'arrivée du marathon fait trois morts et près de cent quarante blessés. À l'origine de cette attaque, deux frères. L'aîné est marié à une Américaine convertie à l'islam ; le cadet, étudiant en médecine, dispose d'une bourse d'études. Tous deux sont parfaitement intégrés au quotidien des Américains. Mais, originaires du Caucase russe, ils sont les fils d'une culture musulmane perdue de vue. En manque d'origine, ils la retrouvent dans l'intégrisme. Un attentat à mettre en parallèle avec les meurtres perpétrés en France, à Toulouse et à Montauban, par Mohamed Merah en mars 2012. La similitude des cycles de vie et la rupture est singulière. Dans les deux cas, il s'agit d'actes perpétrés par une génération « perdue de vue ». « Auto-radicalisés », Merah comme les frères Tsarnaev ont la nationalité du pays d'accueil. À la recherche d'une culture *via* Internet, ils se sont « nourris » de discours extrêmes. Intégrés dans un « vivre ensemble » quotidien, leur passage à l'acte est aussi rapide qu'imprévisible. Une nouvelle forme de pathologie sociale apparaît ainsi, entre l'incompréhension des origines et le « vivre ensemble » du pays d'accueil. On commence alors à parler d'une nouvelle forme d'action : le « *self* terrorisme ».

Ainsi, et sans ouvrir le débat en France entre intégration, immigration, assimilation et ségrégation, la question de l'origine et de son appropriation paraît primordiale. Comment conserver une histoire personnelle lorsque le troisième millénaire s'ouvre sur une civilisation de l'instant et du mouvement ? Si en quelques heures nous traversons la planète, que nos économies et nos industries se développent, ce ne peut être que soumis au mouvement, à la vitesse et à la fluidité. Dans ce cadre, les flux migratoires sont importants et les liens d'origine se nourrissent par-delà les frontières de nouveaux modes de communication. La mémoire virtuelle, faite d'approximations et de liens temporaires, se développe au gré des réseaux, transperçant la transmission générationnelle. Ce constat conduit à s'interroger sur les identités des uns et des autres, confrontés à cette fragmentation des générations et à l'éclosion du moi.

Or, lorsque la culture n'est plus échangée en communion, que la globalisation efface les frontières, que la mondialisation ouvre l'humanité sur l'instantanéité et tisse une toile relationnelle, la transmission mémorielle de génération en génération est difficile. Au mieux, les rendez-vous communautaires qui appartiennent à l'histoire

seront transmis sans être vécus¹. Au pire, ils seront soumis à la radicalisation pour revenir aux origines. Comment alors relever le défi : « Qui es-tu, en cherchant d'où tu viens, et où vas-tu ? »

Pour être très pragmatique, si la culture d'origine n'est transmise qu'à l'angle d'un immeuble ou sur les réseaux sociaux, comment fédérer au quotidien du « vivre ensemble » ? Certes, l'Éducation nationale porte les valeurs citoyennes, mais elle trouve rapidement ses limites lorsqu'il s'agit de donner une origine. L'instruction et l'apprentissage sont sans aucun doute une étape primordiale dans le cycle de l'éducation globale, mais peut-on faire sans le transfert générationnel ?

C'est en essayant de comprendre ce qui amène les compagnies républicaines de sécurité (CRS) et les gendarmes mobiles à avoir des rapports conflictuels de territoire avec des adolescents d'origine étrangère que j'ai décelé ce dilemme. Alors que les émeutes de 2005 ne facilitaient pas le dialogue, j'ai vu, un soir de novembre, une mère de famille d'origine étrangère complètement démunie s'approcher de nous et déclarer impuissante : « Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? » Elle était là, dans cette banlieue construite dans les années 1960 pour le bien-être de ses habitants et qui, peu à peu, s'est refermée sur cette population prisonnière d'un communautarisme territorial et social. On peut parler de ségrégation spatiale et d'« espace de relégation »² pour ces quartiers qui font l'objet d'un manque cumulé de capital économique, culturel et social. Et depuis plus de vingt ans que nous intervenons dans ces espaces, j'ai pu mesurer le manque affectif des enfants nés en France de parents d'origine étrangère, en recherche d'histoire personnelle³.

■ Initiation et substitution

Bien entendu, les valeurs morales et sociétales sont souvent le fruit d'une lente évolution des sociétés humaines ayant notamment comme fondement la transmission de génération en génération. Sans revenir aux origines du bien et du mal, au bouc-émissaire, au rituel sacrificiel fondé sur la substitution, en passant par la loi du talion et autres religions, la volonté de maîtriser la violence a toujours été

1. Paul Ricœur, *Violence et Langage*, Paris, Desclée de Brouwer, 1991.

2. L. J. D. Wacquant, « Pour en finir avec le mythe des cités-ghettos », in « Plan urbain, ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports. Violences dans les villes », *Les annales de la recherche urbaine* n° 54, mars 1992.

3. Patrick Laclémence, « La violence : entre insécurité et tolérance », in Paul Gaillard (s.d.), *Violences en milieu scolaire et éducatif, connaître, prévenir, intervenir*, actes du colloque placé sous le haut patronage du Parlement européen, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 143-153.

une obsession⁴. Les premières formes de spiritualité ont permis cette prise de conscience. Et elles ont classifié l'organisation sociale en clans. Souvent, ces constructions sont subjectives et arbitraires. Dans *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Émile Durkheim parle de cultes, de rites commémoratifs, de la notion d'âme, de la transcendance, d'esprit et de dieux. Spéculations rudimentaires pourrions-nous penser ; mais elles répondent aux questions de l'époque et on pourrait parler alors de rite et de mythe du progrès⁵.

Et cela dure depuis la nuit des temps⁶. Même dans les sociétés occidentales devenues anonymes et parfois profanes, les intuitions portent encore, en matière de morale, l'empreinte de ces traditions normatives religieuses. Quant à la république, il aura fallu une révolution et un siècle de réflexion pour la mettre en place en France.

La religion et la philosophie ont permis à l'homme sage de se trouver une voie. L'une prônera l'ordre moral pour survivre au corps par la transcendance, l'autre une règle de vie commune menant à la citoyenneté. Deux dimensions que l'on pourrait définir comme un ordre de la création d'une part, la sotériologie, et, d'autre part, l'onto-théologie, l'histoire de la communauté⁷. Elles fixeront, dans un mélange d'histoire sacrée et de manière de vivre ensemble, des normes de vie et une relation personnelle avec le communautaire. Les obligations sont acceptées de tous, reconnues par tous et réprimées par tous. La tension sotériologique représente la notion verticale de la morale. Cette approche appartiendrait au temps et à la transcendance au corps. L'onto-théologie, elle, repose sur un ordre du monde fondé sur la sagesse et sur ce que les hommes acceptent de vivre ensemble.

▮ Frères d'armes : juste place, juste cause

L'hoplite des phalanges grecques est sans doute le plus bel exemple de cette morale du « vivre ensemble ». Anonyme parmi les anonymes, il est intégré dans un ensemble. Il a pour devoir de défendre de son bouclier son camarade de gauche et avec sa lance celui de droite. On mesure alors ce qu'il y a d'initiatique dans ces batailles rangées de soldats-citoyens. Le succès repose sur la solidarité et l'égalité, mais surtout pour les uns à garder leur place pour les autres. Sans vouloir faire de comparaison, combien de fois lors de missions de maintien

4. René Girard, *La Violence et le Sacré*, Paris, Grasset, 1972.

5. Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1986.

6. Roger Caillois, *L'Homme et le Sacré*, Paris, Gallimard, 1961.

7. Jürgen Habermas, *L'Intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998.

de l'ordre difficiles, dans les barrages, les gendarmes mobiles et les CRS blessés refusent de quitter les rangs.

Dans ce cadre structurant, les droits et les devoirs au sein d'un groupe peuvent passer pour des évidences premières, naturelles et éternelles. Ils sont partagés, indivisibles, car unanimement reconnus par tous. Et si la structure globale se nomme la compagnie, que l'articulation des services et des sections permet la structuration de l'ensemble, ce sont les hommes qui composent l'« unité projetée » qui réalise la mission. Sur le théâtre d'opération, ce groupe est un et indivisible face aux dangers et à un environnement dégradé ; c'est parce qu'ils sont unis que les hommes qui composent l'« unité » sont capables de faire face aux dangers ensemble, sans faillir.

À ce propos, nous pourrions envisager diverses formes de pouvoir, du management au gestionnaire, mais face aux dangers, il n'existe qu'une seule autorité, le « chef », et c'est sans doute là que l'expression « frères d'armes » prend tout son sens. La relation est personnelle avec son camarade, cet homme d'à côté. Et dans ce cadre, je ne développerai pas l'apport du service militaire pour la république⁸. Depuis, certains évoquent avec nostalgie cette époque, mais pouvions-nous faire autrement dans un monde global ? La mise en place du service civil est sans doute un apport à cette morale qui tient au regard de l'autre sur soi.

Cette approche propose à l'homme une juste place pour une cause juste. La construction de ses droits et de ses devoirs est vieille de trente-sept siècles. Du Code d'Hammourabi en Mésopotamie (vers 1760 av. J.-C.) aux tables de la Loi données à Moïse par Yahvé, en passant par Confucius (551-479 av. J.-C.) et ses Quatre Livres, base de l'enseignement philosophique de Sophocle à la Proclamation universelle des droits de l'homme de 1789. Pour les uns, ces déclarations font de l'humain un être doté de raison, pour les autres, ces droits affirmés en devoirs ne sont ni si effectifs ni si égalitaires qu'ils le proclament, mais tous s'interrogent sur la raison qui nous a poussés à les édicter et à les respecter. Pour quelles fonctions sociales ?

Des premiers codes de conduite imposant des obligations aux lois reconnues unanimement par des déclarations proclamant la prise de conscience du bien et du mal, et annonçant des devoirs pour des libertés, on peut noter l'évolution. « De l'hoplite d'Aristote mourant pour sa patrie au martyr de la foi chez saint Thomas »⁹, nous aurions une tension sotériologique, dont la verticalité appartiendrait au temps et à son au-delà, et une relation onto-théologique, de type horizontal,

8. Institué par la loi Jourdan de 1798 qui organisait la conscription, le service militaire est suspendu par la loi de 1997.

9. Frédéric Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Paris, Gallimard, « NRF essai », p. 42.

qui reposerait sur la relation de l'homme avec les autres hommes en tant que citoyen. Ainsi, sans être manichéen, l'entre-deux nous a permis de construire une architecture sociale complexe nous assurant une existence ensemble, tantôt primant le temps sur l'espace, tantôt l'espace sur le temps.

Dans ce cadre, l'homme est soumis à cette transmission générationnelle pour la compréhension du monde. Certains, naufragés du temps et de l'espace, cherchent alors des « raccourcis » qui les mènent dans un univers où l'offre des relations personnelles est très forte, voire abusive. Proposant un retour à des formes primitives et intégristes, les interlocuteurs exhibent une forte intuition sotériologique et onto-théologique. Les racoleurs offrent l'espoir d'être reconnu par la promesse de survivre au corps. La révélation est immédiatement démontrée au nouvel initié. La vision du sacré et la construction d'un autre monde poussent alors ces individus à croire et à être acteurs de la société. Et chaque remise en cause fait courir un danger, celui de retrouver la barbarie au milieu de la cité. Les fanatiques et les totalitaires s'affranchissent alors de la morale communautaire construite de longue date par les membres d'une même société¹⁰.

R Le déracinement : identité furtive

Dans ce processus de construction, la cellule familiale tient une place prépondérante. La femme notamment joue un rôle important face à la violence. On a pu écrire qu'elle était l'avenir de l'homme, mais elle en est aussi son passé. L'exemple de la panique¹¹ nous rappelle qu'au-delà des instincts les plus primaires de l'homme, l'agressivité et la fuite, la femme a en charge la sauvegarde de l'espèce : au pire moment, au péril de sa vie, elle peut retourner sauver l'enfant. Évidemment, l'homme reste capable d'actions d'éclat, mais pourquoi ne pas reconnaître cet instinct maternel comme l'acte social primaire, la pulsion de vie la plus originelle qui soit ? Si on en croit les chiffres de l'univers carcéral, les femmes sont en France deux mille deux cent soixante-quinze à purger une peine d'emprisonnement, pour presque soixante mille hommes, soit seulement 3,7 % des détenus. Est-il besoin d'aller plus loin pour constater le rejet de la violence par la femme ? Bien entendu, il faut être attentif à certaines études récentes qui nous alertent sur quelques changements de comportement. Cependant, la question de la trans-

10. Patrick Laclémence, « Les naufrages du temps », *Revue internationale des éditions de l'université de Bruxelles en sciences sociales*, novembre 2002, pp. 67-81.

11. Patrick Laclémence, « Mourir au pied d'un stade : non à l'oubli ! », *Police et Société*, publications internationales belge et néerlandaise aux éditions internationales Erwen, mai 2000, pp. 15-28.

mission reste primordiale. Qu'en est-il lorsqu'il y a déracinement ? Que des adolescents sont en rupture générationnelle ? Que la famille vit au-delà des frontières ? Que la relation est soumise à une communication dépersonnalisée ? Ou, comme dans cette banlieue en novembre 2005, que la mère est dépassée ; qui ne côtoie la réalité du « vivre ensemble » que par l'intermédiaire de ses enfants ; qu'au dixième étage d'une tour, se refermant sur un environnement limité à la porte de l'appartement, elle est coupée de la société ? Tributaire de ses descendants pour comprendre le monde, elle reste marginalisée dans un environnement qu'elle a du mal à appréhender. Dans ce cas, au mieux, le transfert des connaissances est inversé, et c'est le cas pour l'immigration venue du Maghreb ! Au pire, une incompréhension s'instaure entre les usages familiaux et le quotidien communautaire des enfants soumis au cycle du troisième millénaire.

C'est à partir de cette rupture du cycle de transfert que nous devons essayer de comprendre les lacunes du « vivre ensemble ». Et dans ce processus, de réseaux sociaux en réseaux sociaux, les leurres brouillent les fondements mêmes des identités personnelles et collectives. Internet, plates-formes d'échanges, sites identitaires ouvrent une nouvelle dimension. Les modes relationnels changent et finissent par remettre en cause la mémoire des communautés humaines. En offrant la possibilité de se créer une « *self* identité », la « toile » fournit un support de dédoublement entre réel et virtuel. Le réseau, dans lequel les uns et les autres se façonnent des relations privilégiées, voire privées, est d'autant plus important qu'il est le fruit d'une forme d'existence fondée sur la multiplication des échanges. Internet est devenu en peu de temps un identificateur planétaire puissant.

Facilité d'utilisation, personnalisation, instantanéité et rapidité sont autant d'atouts pour cette forme de communication intemporelle et dématérialisée. De la plate-forme aux flux d'informations, l'individu voyage au gré des aléas et des contacts, brisant ainsi l'anonymat de nos sociétés. Ce système offre une opportunité de socialisation dans un environnement qui, par son ouverture, est exposé aux intrusions les plus diverses, aux malveillances et autres dangers. Dans ce *turn-over* permanent, la vision du sacré est remise en cause par quelques-uns qui proposent la reconstruction d'un autre monde. Dans cet engrenage, tous se lient à un destin unique et intégriste. La greffe est réussie et pousse ces jeunes adeptes isolés et en manque d'histoire personnelle à devenir des acteurs. Nous savons où nous mènent ces représentations du monde¹².

12. Serge Tchakhotine, *Le Viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1952.

La « langue maternelle »

Or peut-on évoquer la différence religieuse pour réduire les incompréhensions ? Est-ce suffisant pour accepter de se retrancher derrière cette explication¹³ ? À l'inverse des immigrations accomplies en famille, le regroupement familial des migrants originaires du Maghreb s'est effectué sans être accompagné. Bien sûr, l'exemple d'intégration le plus réussi semble être celui des Portugais et des Italiens. À ce sujet, il faut remarquer que même si ceux-ci ont bénéficié du cadre administratif français, que le syndicalisme a pu jouer un rôle important, la culture d'origine s'est transmise d'une manière enrichie par une communauté qui s'est parfaitement insérée en conservant une « image du passé d'origine ». Les enfants des parents originaires du Maghreb n'ont, eux, pas bénéficié d'une transmission culturelle facilitée par la reconnaissance familiale. Les références culturelles ont pris de la distance dans la rue où quelques intermédiaires ont su instrumentaliser le discours. Pour la « langue maternelle », la pratique approximative frise l'illettrisme. L'intégration du « vivre ensemble » est l'unique recours pour ces adolescents de deuxième génération. L'école prend alors toute sa place pour fixer le cadre savant. Elle offre l'apprentissage d'être français. Mais elle ne peut donner l'origine culturelle. Ces jeunes Français d'origine étrangère sont ainsi soumis à un paradoxe : apprendre à savoir être dans une société sans être soi-même par ses origines.

Bien sûr, il existe d'autres moyens d'acquisition, mais souvent trop superficiels. Le sport, par exemple, peut servir de relais social à l'acquisition d'une morale fondée sur l'affrontement et le respect de l'adversaire¹⁴. Dans ce domaine, la confrontation, arbitrée par un non-combattant, affirme la règle qui, elle-même, est d'essence morale. Dans d'autres lieux, le regroupement du bas des immeubles attirera quelques isolés et la « loi » de la bande servira de morale. Dans les cas les plus extrêmes, intégristes de caves et extrémistes du « virtuel » peuvent promettre un au-delà pour les uns et une nouvelle société pour les autres, livrant en « kit » un concept moral.

L'apprentissage et le déficit affectif !

L'école est aujourd'hui confrontée à un lourd défi : transmettre des valeurs éducatives et morales qui auraient dû être léguées, et instruire

13. La mise en place d'un islam de France semble être un premier pas vers la reconnaissance d'une origine permettant une intégration à la culture d'un pays.

14. Patrick Laclémence, « Violence et morale : entre mémoire et oubli », actes de la neuvième université sportive et citoyenne d'été de l'UFOLEP/USEP du 3 au 5 juillet 2001 à Carcans, Maubuisson, éditions UFOLEP/USEP, pp. 174-181.

le « vivre ensemble »¹⁵. Dans ce cadre, la réussite n'est plus le seul fait d'une bonne instruction, mais passe par un savant dosage entre autorité et pédagogie. Mais peut-elle remplir seule cette tâche ? Et doit-elle le faire ? Livrée à un tiers temps pour assumer la mission d'apprentissage du « qui je suis » et la compréhension du monde qui nous entoure, elle est dans l'obligation de livrer d'« où je viens » à des associations et autres acteurs. Or comment mettre sur le même plan « être le frère et le fils » ? Elle se voit confier la charge de la réponse. Peut-elle vraiment relever ce défi : donner une origine, instruire, éduquer et démontrer l'autorité¹⁶ ?

Cette interrogation me ramène dans les banlieues, au pied du stade de France. Depuis bientôt trente ans d'intervention dans ces quartiers, les forces de l'ordre, CRS et gendarmes mobiles, ont changé maintes et maintes fois de mode opérationnel afin d'assurer l'autorité de l'État. Du « quadrillage » des années 1970 et début 1980, qui consistait à maîtriser les secteurs de la ville¹⁷, ils sont passés à la « sécurisation » puis à la « fidélisation » et, après les violences urbaines de novembre 2005, au plan de lutte contre la « délinquance urbaine ». Peu à peu, les personnels engagés ont fini par entretenir des rapports très ambigus avec les habitants, à la fois exclusifs et excessifs. Situation qui ne semble convenir à personne, ni à la population mise sous haute surveillance permanente et qui finit par être apeurée, ni aux CRS et aux gendarmes mobiles qui deviennent des interlocuteurs privilégiés et les derniers représentants de l'autorité de l'État. Or que penser de cet individu sortant d'un groupe d'émeutiers dans un quartier de Lille Sud qui, après avoir été très actif, vient à ma rencontre pour me demander : « Comment devient-on CRS ? » Quel étonnant renversement de situation : l'autorité de l'État, par l'intermédiaire de ses représentants, est en même temps battue en brèche et enviée ! De là à penser que ce lien est plus affectif qu'autoritaire, pourquoi pas !

■ Pour ne pas conclure

C'est encore dans les banlieues que le déficit de relation se vérifie le plus. Dans une communication¹⁸ qui faisait suite à des observations

15. Dans ce cadre, nous ne pouvons qu'encourager les autorités étatiques à mettre en place des cours d'instruction civique.

16. En 2003, a été mis en place un programme de recherche sur le thème « La prévention des risques et la violence instrumentalisée en milieu scolaire » avec Nora Beelayachi (Fédération européenne des réseaux de coopération scientifique), Patrick Laclémence (université de Troyes), Jean-Pierre Massue (secrétaire exécutif d'Accord Conseil de l'Europe), EUR-OPA Risques majeurs sous l'égide du réseau scientifique européen : Accord Europa-risques majeurs du Conseil de l'Europe.

17. Roger Mucchielli, « Comment ils deviennent délinquants », « Genèse et développement de la socialisation et de la dyssocialité », *Encyclopédie moderne d'éducation*, Éditions sociales françaises, 1972, p. 250.

18. Patrick Laclémence, « Originelle ou instrumentale : la violence doit-elle survivre ? », *Sociétés. Revue de sciences humaines et sociales* n° 60, février 1998, pp. 107-117.

menées lors de nos interventions, j'ai exposé les nombreux exemples où nous étions confrontés à une population dont les plus jeunes, âgés de huit à dix ans, côtoyaient les plus anciens, souvent trentenaires. Une association inquiétante car elle fait apparaître le vide affectif de ces enfants à une période primordiale de leur vie où ils ne sont pas encore des hommes tout en n'étant plus complètement des enfants. Ils s'identifient alors souvent à la violence des plus grands, reprennent les griefs des anciens, quelquefois délinquants, qui ont un passif à régler avec la société. Cette identification détruit dès le plus jeune âge leurs espérances. Et si les actions des plus jeunes nous démontrent une crise relationnelle, ce n'est pas par la force que nous instaurerons l'autorité : si on admet que cette violence est due à la rupture avec le « père social », il faut répondre à la question du respect par le lien fraternel et la transmission des valeurs. Il y a quelques années, en mettant en place une association chargée d'apprendre à lire et à écrire aux femmes originaires du Maghreb, les membres fondateurs ont eu l'espoir de tisser des relations avec ces mères de famille venues dans les années 1960 rejoindre leur mari sans être attendues et entendues. Initiative engagée pour ces femmes qui, autour du traditionnel thé et galettes, échangeaient sur leurs problèmes réciproques en reprenant la transmission! ─

PATRICK CLERVOY

COMMANDER, UNE QUESTION DE TESTOSTÉRONE ?

Les *Homo sapiens* sont des primates de la famille des hominidés, seuls représentants de leur genre : leurs plus proches parents, les *Homo neandertalis*, se sont éteints avec les mammouths il y a deux cent mille ans. Ce sont des mammifères sexués et sociaux qui vivent en groupes structurés. Depuis la nuit des temps biologiques, leur organisation obéit à des lois précises dans lesquelles interviennent des comportements réglés par les hormones sexuelles.

Ainsi, dans un groupe animal comme, par exemple, une horde de cerfs, d'éléphants ou de singes, les mâles adultes possèdent un taux plus ou moins semblable de testostérone circulant dans le sang. Leurs horloges biologiques sont synchronisées. Ils vivent sur les mêmes rythmes, sur les séquences de la reproduction de l'espèce : la parade, l'accouplement, la gestation puis la mise bas sont réglés en fonction des saisons afin que les nouveau-nés soient capables d'affronter les premières rigueurs hivernales. Cela explique pourquoi, à un moment déterminé, le taux de testostérone augmente brutalement et en même temps chez tous les mâles. C'est la période du rut. Une compétition naît alors au sein du groupe sous la forme d'affrontements violents : cris, poursuites, gesticulations diverses comme heurter le sol du sabot, se saisir de branches pour frapper un tronc, grimacer, montrer les crocs, adopter des postures de défi et de combat. Celui-ci s'engage et ne s'achève qu'avec la fuite ou la soumission du vaincu. Émerge alors un mâle dominant qui a autorité sur l'ensemble du troupeau. À lui désormais de conduire le groupe sur les terres de pâture et sur les territoires de chasse, mais aussi d'écarter les jeunes mâles des femelles avec lesquelles il a le privilège exclusif de l'accouplement.

Notre héritage animal

Chez l'homme, les correspondances entre l'exercice de l'autorité et les identifiants du mâle dominant, même si elles sont symboliques, sont nombreuses. Sous l'Ancien Régime, certains attributs du monarque y faisaient clairement référence. Sur les grandes peintures conservées à Versailles, Louis XIV et Louis XV sont représentés en armure, une épée au côté, dans une posture qui fait explicitement référence au combat : leur jambe est mise en avant, leurs pieds ne

reposent pas directement sur le sol mais s'appuient sur un coussin ou sur des armes ennemies abandonnées au sol. Un héritage du piétinement. Une posture de vainqueur. Et leur soulier est orné d'un haut talon rouge : les psychanalystes, habiles à donner à toute chose une interprétation sexuelle, y voient l'exposition de la puissance des attributs génésiques masculins. Le roi, monarque absolu, montre sa puissance en exposant ainsi sa jambe et son talon, attributs du mâle dominant en rut.

▣ Les stigmates de la testostérone

Ces archétypes ont persisté bien après la Révolution et la disparition des rois. L'autorité reste corrélée à la virilité ; le chef de guerre aime prendre des postures de dominant ; l'*Homo sapiens* vainqueur des combats est reconnu comme maître du groupe social. Ainsi Bonaparte devint Napoléon. Dans la première moitié du XX^e siècle, les figures de l'autorité que sont les maréchaux Pétain, Foch, Lyautey sont représentées caracolant sur leurs montures. Comme s'ils ne pouvaient incarner l'autorité sans que soit affichée, par le symbole, la maîtrise de la puissance animale. Il faut pourtant noter que ce mouvement n'est pas à sens unique. Certes le chef victorieux peut être, par sa propre ambition, en quête de pouvoir, mais on remarquera aussi qu'au sein du peuple, comme dans la horde, un appel collectif se crée qui invite le chef de guerre à occuper une place de dominant. La construction est conjointe : le lien entre dominé et dominant est initié par l'un et par l'autre.

▣ Le rut comme propagande du chef

Pour affirmer la légitimité biologique des peuples aryens à revendiquer la domination des autres peuples, les nazis ont utilisé dans leurs films de propagande des images de troupeaux de cerfs, en particulier des scènes de combat entre mâles, avec des commentaires expliquant que, comme existe une hiérarchie dans le monde animal, il en existe une entre les peuples. Ils soutenaient que, par leur force morale, ils étaient par nature destinés à asservir les autres. Pour eux, chaque Aryen avait vocation à incarner les canons de la virilité et à faire de sa vie un combat pour la promotion de sa race. Dans leur documentaire *De Nuremberg à Nuremberg*, Frédéric Rossif et Philippe Meyer reprennent une image singulière mais révélatrice : lors de la capitulation de l'armée française en juin 1940, Hitler, jouissant de sa victoire, lève

brutalement sa jambe puis frappe violemment le sol du talon. Le piétinement du mâle dominant après le combat !

▣ L'extinction de la virilité

Ces références au monde animal et aux postures dominantes ont été abandonnées à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les représentations du général de Gaulle montrent un homme circulant à pied, marchant sans ostentation, à l'image de sa descente des Champs-Élysées du 26 août 1944, qui fait partie de notre mémoire collective. Nulle statue équestre ! La dominance n'est dès lors plus la marque de l'autorité. Le pouvoir est désormais dévolu à celui qui a su fédérer les forces et les amener à la victoire. L'autorité n'est plus dans la mimique agressive, la voix qui aboie ou le geste qui heurte, mais dans la retenue.

Ce changement de portage peut être illustré par l'opposition de style entre les généraux américains Douglas Mac Arthur et Dwight Eisenhower. Mac Arthur soignait un look viril qui sentait fort la testostérone, une gueule en avant accentuée par la morsure d'une longue et haute pipe, les lunettes Ray-Ban foncées, la casquette portée en avant et sur le côté comme un cow-boy son Stetson, des gestes vifs, une marche à la souplesse féline accentuée et toujours le colt à la ceinture. À l'opposé, Eisenhower présentait une image de senior au regard tranquille, plus souvent assis, marchant calmement, un sourire doux aux lèvres. Le premier incarnait un commandement réputé brutal, le second semblait plus pondéré. On a prêté aux deux des ambitions politiques. Mais c'est le second que choisirent les Américains pour les diriger : Eisenhower fut le trente-quatrième président des États-Unis, élu pour deux mandats successifs. ▣



MONIQUE CASTILLO

L'ÉDUCATION, ENTRE CRISE ET BESOIN D'AUTORITÉ

À en croire nombre de livres sur l'éducation, nous sommes pris aujourd'hui dans un courant irréversible de destitution de l'autorité et cela pour une raison majeure : la démocratisation des rapports éducatifs, l'épanouissement individuel de chacun se sont imposés comme la priorité des priorités pédagogiques. Mais n'est-il pas choquant d'admettre que la démocratisation entraîne nécessairement la perte de la force morale de l'autorité ?

Que les relations de pouvoir se rationalisent et se démocratisent, personne ne s'en plaindra si cela veut dire que l'intelligence et la capacité de persuader s'en trouvent grandies. Chacun se félicite qu'un père puisse obtenir d'être obéi par la parole et non par le recours à la violence. Ce qui choque, c'est de voir confondus la démocratisation des mœurs avec le discrédit de l'autorité. Reprenons l'exemple précédent : on se félicite de voir la parole d'un père respectée en dehors de tout rapport de force, mais on est choqué que le fils s'exécute en traitant son père avec mépris, comme un partenaire exploitable dans une relation d'intérêt calculé. Cet exemple permet de toucher du doigt ce qui fait problème : la dé-moralisation des rapports entre éducateurs et éduqués, la perte de la force morale de l'autorité. Or cet exemple montre également que cette force morale est précisément ce qui manque et que les rapports éducatifs souffrent de cette perte.

Je me propose donc d'ouvrir trois pistes de réflexion dans le but de montrer que la force morale de l'autorité est pleinement compatible avec une conception démocratique de l'éducabilité humaine, sauf à vouloir une démocratisation sans démocratie... Dans un premier temps, on verra que la force morale de l'autorité familiale est son pouvoir d'intégrer l'enfant dans un monde commun. Dans un deuxième temps, que le rôle de l'autorité, dans l'éducation, est d'instaurer l'autorité de la loi contre la violence des rapports pré politiques¹. Enfin, on examinera l'autorité en tant que responsabilité du commandement.

1. Certains de ces thèmes ont été abordés dans un précédent article « La crise de l'autorité », in *Repenser l'autorité*, Paroles et silence, 2005.

■ Autorité et relations parents/enfants

C'est sur le plan de la relation parentale que se dévoile le mieux la nature spécifiquement morale de l'autorité. L'autorité parentale est morale parce qu'elle s'exerce mentalement – elle va d'un esprit à un autre esprit –, et qu'elle concerne les mœurs, c'est-à-dire les dispositions, les sentiments et les croyances de l'enfant. Cette dimension morale fait de l'autorité la capacité à être obéi sans avoir recours à des moyens coercitifs extérieurs.

Entre les parents et le petit enfant, la relation est dissymétrique, mais la nature éthique de la relation consiste à faire de cette dissymétrie un objet de respect et de considération. C'est tout le mystère de l'autorité : faire vivre cette inégalité comme un lien et non comme une exclusion. L'autorité n'est pas l'autoritarisme, et la relation à l'enfant n'est pas identique au rapport entre gouvernants et gouvernés. Elle n'est pas politique ; elle est pré politique. À l'intérieur de la famille, l'obéissance s'associe à un acte d'amour ; le père et l'enfant se lient réciproquement par l'inégalité parce que l'engagement de chacun est de l'ordre de la promesse : promesse, de la part de l'adulte, d'assumer sa responsabilité de parent, promesse, de la part de l'enfant, de répondre à cette responsabilité.

On voit alors pourquoi il ne faut pas identifier la relation morale qu'est l'autorité à une relation de pouvoir : une relation de pouvoir a pour effet d'obtenir une subordination ; la relation d'autorité de l'adulte contribue, pour sa part, à introduire l'enfant dans un monde de signes, de codes et de symboles qui, le plus souvent, ne sont pas enseignés à l'école parce qu'ils font partie de l'héritage des imaginaires sociaux. Or l'autorité parentale est établie lorsqu'elle parvient non pas à soumettre l'enfant à ce monde de signes, mais à l'y faire entrer, à l'y associer, à faire en sorte qu'il y trouve place et le perpétue. Elle développe alors chez l'enfant une aptitude à nouer des relations symboliques. L'unité qu'elle réalise est une unité d'intégration plutôt qu'une unité de subordination et de domination. Quand l'autorité réussit à intégrer l'enfant dans un monde ordonné ou organisé par des valeurs, l'obéissance n'est pas alors perçue comme soumission, mais comme contribution et comme animation : obéissance et autorité collaborent de même façon à l'unité solidaire des parties.

Il est par ailleurs impossible de séparer autorité et hiérarchie. En l'occurrence, il s'agit de hiérarchie des valeurs. La relation père/enfant est morale et non juridique, l'enfant n'étant pas le partenaire d'un contrat. C'est là toute la difficulté de l'éducation familiale : obtenir l'obéissance avant que les raisons d'obéir puissent être comprises et rationnellement admises par l'enfant. L'aspect « autoritaire » de

l'autorité tient à cela. Car si l'autorité n'est ni la coercition ni la violence, elle n'est pas non plus de l'ordre de l'argumentation et de la discussion. Ainsi, accomplir un acte d'autorité, c'est se faire comprendre sans s'expliquer. Il n'existe qu'une seule voie : être exemplaire. Autrement dit, obtenir que l'exemple soit accepté comme une règle. L'autorité apparaît ainsi comme la capacité de produire et de maintenir des normes de comportement. Le comportement que je suis et que je te donne pour guide, voilà ce qui fait autorité, et c'est par lui qu'à ton tour tu feras autorité.

On perçoit mieux que ce qu'il y a d'autoritaire dans l'autorité, c'est de faire accepter une hiérarchie de valeurs. Qu'est-ce qui est supérieur ? Qu'est-ce qui est inférieur ? Dans ce que je peux faire de moi-même, qu'est-ce qui est meilleur et qu'est-ce qui est pire ? Ces questions habitent l'enfant parce qu'elles l'introduisent dans un monde qui est déjà hiérarchisé par des valeurs. Platon distinguait l'Aphrodite céleste de l'Aphrodite vulgaire et cette distinction reste la fonction initiatrice majeure de l'autorité. Ce que l'autorité parentale enseigne et doit continuer d'enseigner est la différence entre l'usage vulgaire et l'usage supérieur du désir, de l'intelligence, du langage, de la force... Elle instruit sur l'obligation, incontournable, de mettre en œuvre une différence entre le meilleur et le pire de nous-mêmes.

Pour résumer ce premier moment de réflexion : l'autorité crée une obéissance, mais une obéissance non asservie à la peur ou à la violence. Une obéissance qui adhère à l'exemplarité d'un langage et d'un comportement capables d'introduire dans un monde organisé par des valeurs.

Autorité et école

Dans le domaine de l'école, la situation est différente. L'impératif de scolarisation impose de quitter sa famille et de se retrouver isolé au milieu d'autres isolés, contraint de composer une communauté à plusieurs. Dans ce contexte, l'autorité est ce qui doit instituer le respect de cette cohabitation. Il ne s'agit plus de l'autorité d'un lien, sur le modèle familial, mais de l'autorité d'une loi.

Une analogie entre le concept d'état de nature et la solitude des jeunes détachés de leur milieu familial est révélatrice : dans les cours de récréation, l'adolescent expérimente les dangers de l'état de nature tels que les a décrits Hobbes. Il découvre les conflits d'intérêts, la rivalité entre les prétentions de chacun à imposer « sa » justice, la lutte pour les positions dominantes, le recours à la violence, la tyrannie des moins scrupuleux...

C'est la raison pour laquelle l'autorité à l'école doit accomplir une fonction moralement démocratique. Les privilèges que chacun tient de ses origines familiales et sociales (en fait d'honneurs, de pouvoirs, de distinctions et de fortune) doivent être secondaires, délaissés comme indifférents, insignifiants et purement singuliers. La fonction du maître n'est pas de prolonger les liens familiaux, mais, au contraire, d'accomplir la séparation. Un monde doit être quitté pour que puisse avoir lieu l'entrée dans un autre monde, celui des œuvres, des productions scientifiques et culturelles.

Le paradoxe de l'autorité en matière éducative n'est pas mince, car la tâche consiste à provoquer l'autonomie, à produire la naissance culturelle de l'individualité, à faire naître l'estime de soi, le dépassement de soi. « Chaque individu, écrit Schiller, porte en lui, selon ses aptitudes et déterminations, un homme pur et idéal en soi. » Ce dédoublement de soi, cette distinction intérieure entre ce que je suis et ce que je dois être, accomplit sur le plan moral les paradoxes de la genèse de la personnalité : rupture et adhésion, dissolution du lien familial, recomposition d'un lien moral et culturel. De plus, cette individualité idéale est l'une des bases fortes de l'éducation, puisque instruire opère un déracinement corrélatif d'une recreation : déracinement qui libère des déterminations subies ; recreation, volontaire et instruite, du rapport à autrui, au monde et à la culture. Par cette formation de l'individualité comme « personne », le Moi ne se personnalise qu'en s'associant. Il meurt et naît tout à la fois, refusant les singularités qu'il n'a pas choisies pour adhérer, comme acteur volontaire, aux savoirs, aux normes et aux buts qui forment l'idéal d'un monde de « citoyens ».

La composante autoritaire de l'acte éducatif est facile à percevoir, elle consiste à élever l'élève à la hauteur des œuvres, celles qui découvrent, celles qui inventent et celles qui créent. L'éminence des grandes œuvres ne se discute pas plus que la supériorité de la raison sur le ventre selon Platon, ou que la supériorité de l'amitié désintéressée chez Aristote. Est autoritaire, d'une manière générale, l'acte d'imposer la culture, au lieu de la nature, comme le véritable monde de la liberté et du sens. En contexte éducatif, toutefois, il s'agit d'accéder à une hiérarchie dont le vecteur n'est plus tant l'obéissance que l'admiration : hiérarchie entre l'admirable et le méprisable, entre la création et l'imitation, entre l'invention et la fraude.

Mais cet éloge que nous venons de faire de la démocratie n'entret-il pas en conflit avec la volonté de démocratiser l'école ? En effet, parler de l'autorité des œuvres, au sens où elles provoquent une libre admiration, est un langage qui fait entendre un son élitiste et qui peut être perçu comme éliminatoire. De sorte – on y revient – que

la question de la démocratisation des chances met en crise l'autorité morale de l'idéal démocratique lui-même.

Cette contradiction est le point le plus sensible de notre rapport à l'autorité en même temps qu'à la démocratie : le soupçon de l'impossibilité d'une même élévation pour tous a joué en faveur d'une orientation pragmatiste, instrumentale et nivelante de la démocratisation des chances. C'est comme si on s'était aligné sur la perception de la culture du plus mal loti dans la course aux diplômes : on a imaginé que l'on devait lui épargner l'étape, jugée trop bourgeoise, de l'admiration des œuvres. On a imaginé que son but n'avait rien d'idéal et que l'instruction ne pouvait être pour lui que le moyen de conquérir une place dans une société entièrement régie par des rapports de force.

On pourrait décrire point par point l'inversion du modèle et son renversement de la hiérarchie de valeurs : ce que l'on affirme aujourd'hui, c'est la supériorité du travail sur les œuvres, de l'opinion sur le savoir, de la production sur la création, de la banalisation sur l'admiration, de ce qui est commun sur ce qui est rare... Dans tous les cas, il faut combattre la distinction, ce qui est « distingué » étant soupçonné de faire tort à la démocratisation des mœurs.

C'est bien cela qui suscite l'étonnement : que le passage à la démocratie de masse dans l'école ait engendré le renversement de la modernité et la récusation de la fondation moderne de la démocratie. Le processus s'est fait au nom d'une évolution décrétée irréversible : tout se passe comme si l'égalisation des conditions, pour parler comme Tocqueville, impliquait l'abolition de l'autorité en contexte scolaire tout autant que dans le cadre familial et la vie politique. Une même conviction a pu réunir les intellectuels, qu'ils se disent progressistes ou qu'ils se qualifient d'antihumanistes : la démocratie de masse doit se fonder sur un individualisme de masse.

Or l'individualisme de masse vit de l'insignifiance et du dépérissement des valeurs universelles. Caractéristique de la société de consommation et de la communication, c'est un phénomène qui découvre la libération du désir et l'absolue immanence du plaisir. L'individu dit « postmoderne » ne reconnaît pas de règles, il ne se plie pas aux normes, il est un désir qui va.

Portons le paradoxe à son extrémité : faut-il en conclure qu'au nom de la démocratisation des chances, l'école se condamne à produire un individu inéducable, « incapable de se laisser diriger dans aucun domaine » ? À ce stade, l'impuissance à reconnaître une autorité, celle d'une loi, d'une œuvre ou d'un génie devient la marque d'un déficit d'éthicité, l'expression d'un rapport exclusivement et définitivement technique à l'existence.

■ Autorité et commandement

Ainsi se perpétue peut-être une illusion funeste, l'illusion de croire que la destruction de la force morale de l'autorité simplifie et démocratise les rapports de pouvoir. Mais on aboutit seulement à un paradoxe tragique qui consiste à préférer le pouvoir, parce qu'il est technique, à l'autorité, parce qu'elle est morale. Cette préférence culmine dans le recours brutal à la violence quand elle s'en prend à la force symbolique de l'autorité et que sa volonté de destruction symbolique contribue à illimiter le recours à la violence plutôt qu'à le contrarier : ce qui se produit lorsque la volonté de terroriser un groupe d'individus vise à déstabiliser sa manière de vivre, de penser et de sentir, et à provoquer ainsi toute une culture.

La meilleure manière de se guérir de cette confusion est de bien séparer la dimension morale de l'autorité de la dimension physique du pouvoir. Cette réalisation semble atteindre un sommet lumineux lorsque le commandement lui-même est distingué et séparé de la force. Deux penseurs justifient philosophiquement une telle distinction : Hannah Arendt, quand elle identifie l'autorité à « la responsabilité de donner des ordres »², et José Ortega y Gasset, lorsqu'il énonce que « le commandement ne se fonde jamais sur la force »³ au point d'affirmer qu'« obéir, c'est estimer celui qui commande »⁴.

Dans le premier cas (Arendt), la responsabilité de commander et d'obéir est « une responsabilité pour le monde » ; cela veut dire que l'action humaine serait impossible sans la stabilité du monde qui nous est commun : il faut préserver la vie publique du risque de dissolution permanente par l'appropriation de chacun. L'éducation réalise au départ la distinction entre vie publique et vie privée, elle protège la première de la seconde, mais aussi la seconde de la première : c'est en ce sens que la responsabilité de donner des ordres et de les respecter préserve la solidité du monde.

Dans le second cas (Ortega), la force morale du commandement est rapportée à l'énergie même de la vie. Ce qui distingue le commandement de la violence, c'est qu'il est de nature spirituelle : il repose sur l'opinion, l'adhésion et l'approbation, facteurs immatériels auxquels il donne une existence publique effective. Celui qui commande donne sens aux aspirations et aux potentialités d'une communauté ou d'une époque, il fait sortir la vie de son inertie et de son vide en concentrant l'énergie des forces vitales auxquelles il donne une mission et un destin.

2. Hannah Arendt, « La Crise de l'éducation », in *La Crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972, p. 243.

3. José Ortega y Gasset, *La Révolte des masses*, Paris, Stock, 1961, p. 178.

4. *Ibid.*, p. 199.

Dans la mesure où la vie véritable est vocation, elle réclame l'honneur de servir et de se vouer à une destination suprême. Ainsi, le commandement est la manière dont la vie propose le dépassement de soi, en s'opposant elle-même à la tentation d'inertie qui la guette inévitablement. Il faut donc renverser une illusion commune : l'absence d'autorité n'augmente pas la vie mais, au contraire, la diminue en la ramenant à un vide, à une pure disponibilité sans emploi, dépourvue de sens. S'il est vrai que « la vie créatrice est une vie énergique »⁵, alors l'autorité est une force vitale en même temps qu'une force morale.

Cette considération conduit à un ultime paradoxe, qui est peut-être salvateur : l'autorité devrait servir de rempart contre la barbarie. Chacun sait que mettre le pouvoir au service de la vie est un mot d'ordre potentiellement tyrannique et même totalitaire. Mais c'est précisément ce qui advient quand le rapport à l'autorité est devenu immoral. C'est ce qui se produit lorsque la vie n'est plus qu'un bien vulgaire dont la seule valeur est d'être consommable. Seuls des individus devenus inéducables, rebelles à toute autorité, à toute distance et à toute tension, des individus enfermés dans leur hermétisme, dans une identité à soi banale et stérile, peuvent se transformer en champions de la subordination de la politique à l'urgence de leur vouloir-vivre le plus élémentaire : ceux-là sont autoritaires, mais parce qu'ils méprisent l'autorité. On les appelait « hommes-masse » dans les années 1930 ; ils sont devenus les « consommateurs » d'aujourd'hui. Concluons sur ce même paradoxe : c'est peut-être celui qui traite la vie comme un bien de consommation courante, en revendiquant haut et fort son droit de propriétaire identitaire⁶, celui qui fait, non pas de la démocratie mais de la vulgarité un droit suprême, qui est devenu l'homme par qui le danger arrive. ┘

5. *Ibid.*, p. 198.

6. Pierre Manent (coauteur avec Albert Jacquart et Alain Renant) : « Le langage de l'identité que je m'approprie, de l'identité qui est mienne et à laquelle j'ai droit, réalise une sorte de démocratisation de l'obscurantisme », *Une éducation sans autorité ni sanction ?*, Paris, Grasset, 2003, p. 28. « L'éducation doit nous conduire vers [...] ce qui nous délivre du "je", ce qui nous délivre du "nous", ce qui délivre de la cité close », *ibid.*, p. 31.



LAURENT CLAVIER

AU CŒUR D'UN LYCÉE DE SEINE-SAINT-DENIS

Lorsque je dis que je suis prof de lycée en Seine-Saint-Denis, mes interlocuteurs ont souvent la même réaction : « Ce n'est pas trop dur ? », « tu as du courage, avec ces élèves ! », « ils t'écoutent, ils t'obéissent ? » L'énoncé de ce métier-là, en ce territoire-là et avec ce public-là parle de lui-même : la discussion s'engage en un lieu commun, c'est-à-dire déjà saturé d'affirmations et de représentations que l'expérience individuelle ne peut que confirmer, quitte à être constituée en exception montée en épingle pour piquer la curiosité.

Il me prend parfois l'envie de rétorquer « et vous, avec vos ados ? », pour que ce lieu commun soit entendu comme banal et partagé, dépouillé de son étrangeté, exprimant simplement l'humble et commune difficulté d'accompagner un adolescent de l'enfance à la liberté et à la responsabilité, avec autant de bienveillance, de plaisirs et de fiertés que de colères ou d'angoisses. Une expérience où les pratiques construisent plus de sens que les grands principes, où l'autorité se reconnaît plus qu'elle ne s'exerce, puisqu'au fond il ne s'agit pas de s'imposer à l'élève, mais de l'armer pour qu'il puisse tranquillement construire et arrimer sa place dans notre espace commun.

Mon lycée ressemble d'abord à cela : un ensemble de grilles, qui contraint la vie des élèves comme, de façon différente, celle des enseignants ou des agents. Derrière les grilles qui entourent le bâtiment, celles des emplois du temps, grilles hebdomadaires de prise de savoir sur ordonnance, de rencontres minutées. Grilles de salles, de déplacements d'une case à l'autre toutes les cinquante-cinq minutes, nul ne doit traîner dans les couloirs. Grilles d'habillement, de comportements, d'évaluations, de sanctions, de quotient familial. Grilles de statuts, avec cette séparation majeure, fondatrice : on est soit adulte, soit élève – il n'est pas de position médiane. Grilles de langage : « As-tu fait ton travail », « il faut faire des efforts », « je n'ai pas assez travaillé », « pourrait mieux faire avec plus de travail », « oui Monsieur, je vais me mettre à travailler » – on imagine mal combien il faut de confiance réciproque patiemment construite pour échapper à ce « scolairement correct » qui, comme un filet de tennis, sépare les deux parties du terrain et évite tout contact. Temps, déplacements, places sociales, échanges : chacun doit se glisser dans la case et le code imposés, au bon moment. Mille quatre cents adolescents se frottent

chaque jour, parfois vigoureusement, à ces grilles qui ordonnent, trient, hiérarchisent. Certains s'y blessent. Bon gré mal gré, la plupart s'y plient – on connaît tableau plus inquiétant d'une jeunesse que l'on dit sans repères.

Qu'on ne se méprenne pas cependant : ce lycée n'est pas une prison. Toutes ces contraintes sont aussi vécues comme autant de cadres auxquels chacun peut s'appuyer voire se reposer. On peut y être heureux et s'y sentir libre, ce que je partage avec beaucoup d'élèves. On leur prête globalement une attention bienveillante, on tente de soutenir ceux qui rencontrent des difficultés, l'assistante sociale fait des merveilles. Pas une heure où je ne rie avec ces ados brailards, fatigants, curieux, qui ont de l'esprit à revendre et vous l'offrent généreusement, surtout quand on ne le souhaite pas. Pas revanchards pour un sou, ils me salueront gaiement rue de la République, malgré le savon passé la veille ou quelques années plus tôt. En dehors des grilles de l'école, dans celles de la société. À égalité ? Disons : concitoyens.

Voilà d'endormantes banalités me dira-t-on, entre bouillie soixante-huitarde et tableau de genre – réjouissante banalité qui fait mon quotidien depuis plus de vingt ans ! Mais enfin, tous ces incidents, toutes ces violences dont on parle ? L'autorité bafouée, l'obéissance rejetée, le travail méprisé ? Cela mérite réflexion et mesure.

Comment mesurer l'autorité ? À quoi la reconnaître ? À plusieurs reprises, au collège où j'ai enseigné, des collègues, fort bien intentionnés, sont venus s'inquiéter du bruit régnant dans ma classe : la « tenais-je » suffisamment ? Une classe pas trop bruyante, des élèves qui obéissent, acceptant les décisions et appliquant les consignes, tenant leur place : voilà donc quelques signatures de « l'autorité d'un prof », images familières que chacun entend et comprend. Elles sont mesurables, ce qui facilite le contrôle et le jugement, et sont donc attendues de tous, parents, collègues et hiérarchie comme élèves. C'est la dictature du « prérequis » : on attend un résultat qui devrait s'imposer d'emblée, quand le métier est fait de processus et de stratégies, de mouvements dans le temps. La question devient : où et quand chercher l'autorité ?

Ce matin, Delphine n'était pas présente à mon cours, le premier de sa journée. Bus en retard, elle a buté sur les grilles fermées du lycée et dû attendre sous la pluie l'heure suivante. Lorsqu'elle a pu enfin entrer dans l'établissement, elle a présenté sa carte de lycéenne à un surveillant qui la connaît fort bien mais eût été contraint de la retenir sans cela. Elle ne se dépêchera pas la prochaine fois et restera un peu plus chez elle, me dit-elle après s'être gentiment excusée en me croisant dans la cour. Comme les autres, à sa manière, elle se fait à la règle, quitte à protester vertement sur le moment auprès d'une

gardienne ou d'un surveillant qui n'en peuvent mais, et à s'en jouer dès que possible. Que répondre ? Qu'en pratique, si je comprends bien, arriver à l'heure est plus important que collaborer au travail commun ? Qu'une carte de lycéenne compte plus qu'un lien social pour être reconnue ? Que la règle l'emporte sur le sens ? J'aurais préféré que Delphine parvienne, même en retard, jusqu'à la salle de cours, que nous puissions échanger et travailler ensemble. Cette règle piétine le sens et les subtilités de mon métier. Stupide ? Pas forcément – tout dépend comment l'on s'en sert. Mais elle m'est étrange, voire étrangère. Au lycée comme dans la vie, l'autorité, ce n'est pas moi : elle est ailleurs, toujours ailleurs. Elle s'exprime, mais ne réside pas. C'est son essence, ce qui la rend structurante.

Les adolescents en pratiquent volontiers l'expression, le verbe haut, la provocation facile. Ils s'entraînent et s'affirment, c'est la fonction de leur âge, un peu à tort et à travers. Dressés par l'expérience, ils comprennent souvent l'obéissance et le respect des règles comme une finalité du système. Ils s'attendent donc à ce que j'en exige le respect et que j'exprime l'autorité. C'est un terrain de jeu qui leur est familier : quoi de mieux qu'un adulte pour se poser en s'opposant ? Je veux bien jouer. Mais dans quel but ?

Cette année, une de « mes » classes de seconde est réputée « difficile ». Les premiers mois sont émaillés de prises de bec. Hassan, par exemple, parle à voix haute à tout bout de champ, se moque des autres, ne produit pas grand-chose, ignore mes remarques, conteste comme toute la classe une méthode de travail un peu atypique qui l'inquiète et tient tête. « On ne me crie pas dessus, Monsieur, vous n'êtes pas mon père », me répond-il, un peu menaçant, un jour où je hausse le ton. La reconnaissance d'une autorité est donc bien ancrée pour lui, mais il semble me la refuser. J'établis un rapport demandant une entrevue avec lui en présence du proviseur. Il arrive très combatif à cet entretien, ne s'adresse qu'au proviseur, refuse de me regarder, parle de « ce prof », « il », tandis que j'adopte un profil bas, évitant toute mise en cause, valorisant ses compétences devant le proviseur et expliquant une incompréhension. En bref, je me « couche » – nous en avons bien ri avec le proviseur. Par la suite, Hassan fait le superbe durant quinze jours, puis se met calmement au travail et continue aujourd'hui.

Mes élèves veulent tous réussir, une mauvaise note leur fait toujours mal. Sous la pression de leurs parents et des conseils de classe, ils cherchent une assurance dans la reproduction de ce qu'ils connaissent déjà, dans l'exécution contractuelle de consignes qui chacune rapportera tant de points – d'où des récriminations ou le découragement lorsqu'elle ne génère pas les résultats escomptés. De mon côté,

je n'attends pas l'obéissance, mais la mise en mouvement. J'essaie de les pousser à sortir d'un cadre précédent – de la reproduction – pour pouvoir douter, s'interroger, découvrir. Je crée un vide en ne dictant rien, en ne proposant que de rares consignes et en notant rarement, quoiqu'avec bienveillance. Au début, ce n'est pas du tout rassurant ! Ils ont la sensation que je veux les mettre en difficulté face à l'autorité : leurs profs, leurs parents, le proviseur... Il fallait donc le prouver à Hassan : je ne suis pas l'autorité et, lorsque j'ai recours à celle-ci, symbolisée par le proviseur, c'est pour le valoriser. Quel est l'intérêt, dès lors, de s'opposer à moi ? J'ai ainsi fait appel à l'autorité pour déplacer un rapport à l'autorité mal positionné, pour montrer que l'obéissance n'est pour moi ni une finalité ni un objectif. Pour permettre une mise en mouvement, une prise de risque, une avancée vers le savoir.

Or, à mon expérience, il est deux choses que les élèves respectent toujours : la prise de risque et le savoir. Crâne rasé, sourcils épilés, ongles vernis, mon entrée en classe déclenche des mouvements divers en début d'année. Ça pouffe, clabote et raille. Des couloirs jaillissent quelques « travelo » ou « pédé ». Les chiots aboient. Manque de respect ? Sourire bienveillant, je laisse passer l'ébullition, puis au travail. Avec l'hiver viennent les questions : « vous êtes *** ? », « depuis quand ? », « comment ? » Curiosité. Je réponds, bien sûr. Reconnaissance mutuelle. Au printemps, acceptation et remarques complices ; respect pour cette (apparente) tranquille assurance à laquelle ils voudraient tant parvenir... L'autorité s'est établie progressivement, par la prise de risque, par la mise en avant de la « faiblesse », qui excite parce qu'elle déroute (elle est hors de leur jeu) et s'impose finalement parce que sans démonstration de supériorité, dans la confiance offerte et la complicité acceptée. Sans user, justement, de « mon » autorité. Celle que véhicule le système suffit, croyez-m'en ! Ce serait même la mettre en danger que de me mesurer à la fière jactance de jeunes mâles, à l'arrogance un peu dédaigneuse de jeunes princesses, tellement inquiets les uns comme les autres de ce précieux petit capital. On n'en déborde pas à cet âge, encore moins dans ces milieux sociaux, pourquoi tant chercher à leur en rabattre ? Autant délaissier ce terrain pour les attirer où ils ne me contesteront pas : le savoir.

C'est mon domaine, mes élèves me le reconnaissent pleinement. Trop sans doute : le savoir, surtout « universitaire », représente un monde dont beaucoup se sentent étrangers, qui les domine, ne leur paraît pas fait pour eux et qui peut les exclure (on peut lire ici l'intégration d'un stigmate social et la conclusion de leur expérience de l'école). Un monde pour tout dire inquiétant, dans lequel ils hésitent

à entrer. Les connaissances, voilà qui est rébarbatif mais rassurant : on apprend, on répète et, si on échoue, c'est qu'on n'a pas assez travaillé. Mais le savoir, c'est risqué. D'où l'intérêt du jeu de la faiblesse et du déplacement de l'autorité – ailleurs, au-delà, à côté. En fuyant autant que faire se peut la confrontation sur le terrain attendu de l'autorité, je les amène à venir me chercher là où je pourrai désigner et leur reconnaître ce dont ils disposent mais qu'ils ignorent d'eux-mêmes : l'intelligence, les compétences. L'autorité sera alors reconnue, parce qu'elle aura reconnu, comme c'est son rôle. « Faites-en vos égaux, afin qu'ils le deviennent », écrivait Rousseau. Et l'on pourra travailler, c'est-à-dire affronter ensemble, côte à côte, ce qu'on ne connaît pas encore.

L'enseignant de banlieue que je suis ne propose ici rien d'autre, au fond, que la mise en œuvre des principes de Sun Zou : tâcher d'éviter l'affrontement, agir sur les stratégies des élèves plutôt que sur leur force, en privilégiant l'action indirecte, s'efforcer enfin de former des concitoyens intelligents et compétents plutôt qu'obéissants. Il me semble que dans ce territoire, les adolescents ne refusent pas l'autorité ; ils ne savent simplement pas toujours ni où ni comment la reconnaître et n'en sont pas toujours reconnus. Exprimer cette autorité de façon désordonnée ne favorise ni l'épanouissement intellectuel d'un adolescent ni son acceptation des règles de vie sociale. Elle n'est qu'un moyen parmi d'autres pour parvenir à « vivre ensemble », non une finalité. A se tromper ainsi sur le sens de l'autorité dans l'Éducation nationale, ne risque-t-on pas de compromettre la cohésion républicaine ?

Post scriptum : six mois après l'incident relaté plus haut, Hassan est venu me voir pour que je l'aide à réaliser un dossier sur l'islamophobie qu'il doit rendre à une collègue. J'en suis tout content. Et un peu fier... 

FRANÇOIS COCHET

OBTENIR L'OBÉISSANCE D'UNE ARMÉE DE MASSE

Au moment où les républicains, installés au pouvoir depuis 1877, entendent faire du service militaire un devoir social, nombre de militaires s'interrogent sur les relations de commandement que le passage à une armée de masse suppose de mettre en œuvre. Entre 1890 et 1914, jamais la « Grande Muette » n'a été aussi bavarde sur les moyens de former les hommes et de les amener à obéir dans des structures massifiées. Il faut se souvenir que ce n'est qu'avec les IV^e et V^e Républiques que les militaires ont vu leurs possibilités d'expression publique singulièrement limitées. Le décret du 13 mai 1912 stipule en effet qu'un officier peut exposer publiquement son avis sur une question, sous la seule réserve de ne pas mentionner son affectation ou les fonctions qu'il occupe. Les chefs de corps conservent toutefois la possibilité de proposer une punition si la publication leur semble « préjudiciable à la discipline », punition confirmée ou non par le cabinet du ministre¹. Cette relative ouverture de l'institution explique la multiplication des publications associatives ou professionnelles dans les milieux militaires. Les officiers s'invitent dans les journaux grand public et les questions liées au passage à une armée de masse ne cessent d'alimenter le débat public.

Ces thématiques interrogent, bien sûr, la citoyenneté dans ses conceptions issues de la Révolution française, qui ne sont pas forcément compatibles avec la notion d'obéissance absolue développée par les autorités militaires. Est-ce un hasard si la « culture d'efficacité » s'affirme à la fin du XIX^e siècle ? Ces questions s'insèrent dans des conceptions idéologiques et débouchent sur des propositions de répartition des rôles. Ce sont ces dimensions que nous voudrions évoquer ici.

Encadrer les « masses »

Selon le rapport sur le budget de la guerre pour 1905, 14,73 % des conscrits étaient illettrés en 1879, mais ils n'étaient plus que 4,17 % en 1900². C'est dire qu'en plus de l'afflux de jeunes soldats, l'armée

1. Voir Rémy Porte, « France : la liberté d'expression des militaires », 14-18, *la Grande Guerre* n° 57, mai-juillet 2012, p. 5.

2. Rapport de M. Klotz, cité par la capitaine Victor Duruy, *Le Sous-Officier dans l'armée moderne*, Paris, R. Chapelot et compagnie, 1906, Bibliothèque patrimoniale de l'École militaire (BPEM), A XII 2137, p. 17.

est confrontée à la démocratisation de l'accès aux études primaires. Au vrai, dans ce long processus, les lois Jules Ferry de 1880-1882 ne constituent que la fin d'un long cycle entamé par les frères des écoles chrétiennes du XVIII^e siècle et poursuivi par la loi Guizot du 28 juin 1833. Cette loi, fondamentale, stipule en effet que chaque département doit créer et entretenir une école normale formant les instituteurs, et oblige toutes les communes de plus de cinq cents habitants à posséder une école de garçons. Les résultats sont probants, puisqu'en 1848 déjà, 66 % des conscrits savent lire et écrire.

La mobilisation des masses au service de la nation n'est cependant pas un phénomène franco-français. Un mouvement similaire se développe en Allemagne et en Autriche-Hongrie où la loi du 11 avril 1889 vient compléter celle du 5 décembre 1868 introduisant le service personnel et obligatoire. Pourtant, de nombreuses dispenses sont accordées, qui rendent le service militaire nettement moins universel, et nettement moins anticlérical, qu'en France. Les candidats aux fonctions ecclésiastiques en sont en effet dispensés, tout comme les propriétaires terriens et les jeunes austro-hongrois se préparant à des fonctions d'enseignement³.

En France, l'accueil d'un nombre grandissant de jeunes hommes dans les armées pose des questions importantes. Comment chacun d'entre eux, pris individuellement, s'insère-t-il dans l'élaboration de rites de virilisation⁴? Comment ces soldats, considérés collectivement, sont-ils vus comme une entité dont il faut obtenir l'obéissance de tous les instants, afin de créer un effet de masse sur le champ de bataille? L'heure est donc aux interrogations sur l'encadrement.

Les comportements des soldats ne se comprennent que resitués dans un groupe plus ou moins large. En 1905, le capitaine Charles Jacob décrit les relations des soldats au sein de sa compagnie en termes datés, marqués par une approche de psychologie sociale : « Voici Pierre, qui n'est point grand clerc ; mais cent cinquante Pierre assemblés constituent un public très intelligent ; ils deviennent de merveilleuses machines nerveuses, tout à fait aptes à sentir⁵. » La conviction, largement partagée alors et toujours valide aujourd'hui dans ce que sont devenus les petits groupes de combat, consiste à faire mentir les mathématiques en avançant que $1 + n = 1$, c'est-à-dire que l'assemblage d'individus dans un groupe commandé devient une unité.

3. Capitaine Debains, *Organisation de l'armée austro-hongroise*, publié sous la direction du 2^e Bureau de l'état-major de l'armée, R. Chapelot, Paris, 1900, p. 5.

4. Voir Odile Royette, « Bons pour le service ». *L'Expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000.

5. Capitaine Charles Jacob, *Discours d'un capitaine à ses soldats*, préface de Pierre Baudin, Paris, Librairie Chapelot, 1906, BPEM XII 2091, p. 41.

Le service militaire est aussi perçu par certains comme l'instrument de la rédemption après la défaite de 1870. Eugène Melchior de Vogüé, membre de l'Académie française et ancien diplomate, avance, à ce sujet, un certain nombre d'arguments : « J'en attends des bénéfices incalculables : fusion des dissidences politiques, restauration de l'esprit de sacrifice dans les classes aisées, de l'esprit de discipline dans les classes populaires, bref de toutes les vertus qui repoussent toujours à l'ombre du drapeau⁶. »

Pour les républicains, qui voient les hautes sphères militaires comme une « jésuitière » et l'ensemble de la chaîne hiérarchique comme hostile à la république, ce qui révèle surtout leurs propres représentations mentales, il s'agit de « républicaniser » l'armée. Pour cela, des « officiers pédagogues », connus pour leurs convictions républicaines, sont convoqués et placés à différents niveaux de l'institution. Le général Henri Bonnal, qui enseigne l'histoire à l'École supérieure de guerre en 1891, en devient directeur en 1907. Le général Charles Ebener est chargé des cours d'histoire à Saint-Cyr à compter de 1898, tandis que Paul Simon y pratique le cours de morale de 1906 à 1911⁷.

■ L'officier et l'instituteur

C'est dans ce contexte qu'Hubert Lyautey, capitaine au 4^e régiment de chasseurs de Saint-Germain-en-Laye depuis le 19 novembre 1887, publie de façon anonyme en 1891, dans la *Revue des deux mondes*, « Le rôle social de l'officier dans le service militaire universel », un article devenu rapidement fameux. Proche de Vogüé, rédacteur dans cette revue, il appartient aux milieux monarchistes et catholiques favorables aux orientations données par Léon XIII dans ce qui devient son encyclique *Rerum Novarum* (15 mai 1891). S'affirme alors un catholicisme social qui revendique aussi sa place dans l'armée. « Nul n'est mieux placé que l'officier pour exercer sur ses subordonnés une action efficace. En contact immédiat avec eux, il partage entièrement leurs travaux, leurs fatigues et n'en tire néanmoins aucun profit. [...] L'autorité dont il est investi repose sur la loi, elle a une sanction légale, elle échappe à toute discussion, à tout compromis. Lui-même est soumis à cette discipline inflexible. Des règlements précis fixent la

6. Vicomte Eugène Melchior de Vogüé, « Remarques sur l'exposition du centenaire », cité par le commandant Ebener dans un recueil d'articles publié sous le titre *Le Rôle social de l'officier, 1902-1905*, Enseignement militaire supérieur - École supérieure de guerre, BPEM AX II 2106, p. 6.

7. Voir Paul Simon, *Instruction des officiers, l'éducation des troupes et la puissance nationale. Études sociologiques*, Paris, Lavauzelle, 1905. Cité par Emmanuel de Saint-Fuscien, *À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, p. 26.

limite de ses exigences professionnelles. Tout concourt à dégager son indépendance personnelle et le désintéressement de son action. C'est un merveilleux agent d'action sociale [...] et pourtant il est le seul à qui on ne songe pas. [...] Pourquoi cet oubli ? », interroge Hubert Lyautey dans son article.

Les réponses qu'il fournit tiennent à ce que nous pourrions appeler aujourd'hui une « histoire des représentations ». Il évoque la méfiance traditionnelle des hommes de pensée envers les gens d'épée, la réputation de soudards et de « traîneurs de sabre » des officiers, particulièrement vive dans les milieux antimilitaristes. Il met surtout l'accent sur le fait que le niveau intellectuel des officiers s'est considérablement élevé depuis les réformes mises en place après la défaite de 1870 et que, désormais, les conditions de recrutement en font, si ce n'est des « intellectuels », du moins des hommes habitués à manier les idées.

Et Lyautey de préconiser que soit confié un rôle important aux officiers « moins dans l'armée [...] qu'au seuil de l'armée, dans les écoles militaires et dans les écoles préparatoires, dans les collèges, dans l'éducation. De ce côté, tout reste à faire. Dans les écoles militaires notamment, le côté moral de l'officier ne tient aucune place. [...] Nous voudrions que les voix les plus hautes, à la Sorbonne, à l'École normale, fissent entendre les paroles fécondes, qui, se répandant à travers le corps enseignant jusqu'au plus humble maître d'école, porteraient partout cette conviction que l'obligation du service militaire, au lieu de se présenter comme un arrêt déplorable dans le développement commencé, doit devenir le complément salutaire et fécond de cette éducation ».

À la suite de la publication de son article, Lyautey est envoyé en Indochine, alors qu'il n'appartient pas aux troupes coloniales, preuve que les républicains n'apprécient guère sa prise de position et entendent garder le monopole de l'encadrement idéologique des masses. Paradoxalement, cela lance sa carrière grâce à sa rencontre avec Gallieni. Dans la livraison du 15 janvier 1900 de la *Revue des deux mondes*, il publiera d'ailleurs un article intitulé « Du rôle colonial de l'armée », mais ceci est une autre histoire.

Pour ce qui est des questions liées à la massification des armées, nombreux sont ceux qui considèrent que « l'officier doit être l'ami et le tuteur du soldat », selon la formule de Léon Gambetta⁸. Au moment où l'instruction publique entend, afin d'instiller l'idéologie de la république modérée, prendre en charge la formation civique des Français par le biais de leçons de morale, certains militaires

8. Ebener, *Le Rôle social de l'officier*, op.cit., p. 61.

n'hésitent pas à positionner l'officier en pendant martial de l'instituteur. Cette relation peut être vue comme une concurrence ou comme une complémentarité. En 1905, le lieutenant « Marceau » fait de l'officier un « éducateur national », n'hésitant pas à rappeler les grandes vertus militaires : la discipline, la fidélité au drapeau, l'abnégation, le dévouement, l'esprit de sacrifice, le mépris du danger et de la mort, le courage, la générosité⁹. Si l'esprit du danger et de la mort ne sont pas enseignés en tant que tels dans l'école laïque, gratuite et obligatoire, les autres valeurs citées se retrouvent très largement dans le discours moral de l'école d'alors. L'officier doit se faire le vecteur de l'éducation civique en introduisant des « causeries » sur, par exemple, le patriotisme ou le « péril jaune »¹⁰. Rejoignant un discours fréquemment repris dans les leçons de morale dispensées par l'école laïque, le lieutenant Marceau insiste sur les efforts qu'il faut savoir consentir pour vivre son patriotisme, incluant une dimension doloriste. L'éducateur se doit de dire que celui-là ne consiste pas seulement à savoir mourir, mais surtout à savoir souffrir matériellement et moralement, sans perdre le sens de la cohésion et de l'abnégation.

Pierre Baudin, dans sa préface à l'ouvrage de Charles Jacob, conteste pourtant ce qui est pour lui une dérive en rappelant haut et fort qu'« en vérité, l'officier doit rester l'officier. Il sera l'officier de l'armée démocratique ». À chacun sa tâche ! Il dénonce « l'idée que l'éducation du soldat doit être la préoccupation constante des officiers ». « Il s'est trouvé dans l'armée quelques chefs qui, troublés dans la conception de leur rôle par l'idée à la mode, se sont jetés sur elle pour l'embrasser ou l'étrangler, on ne sait, et ont ordonné l'éducation à jet continu¹¹ », écrit-il. Il faut rappeler que Pierre Baudin (1863-1917), député puis sénateur radical-socialiste, ministre des Travaux publics de Waldeck-Rousseau de 1899 à 1902, se situe dans une filiation politique de la gauche radicale de l'époque.

C'est bien le rapport à l'autorité dans la république qui se trouve en balance dans ces questionnements. Comment concilier les droits du citoyen et les devoirs du soldat ? Comment obéir sans murmure en demeurant un citoyen responsable ? Tel est l'enjeu essentiel qui se découpe sur l'horizon de la massification des armées.

La tâche n'est pas aisée à mener d'autant qu'il faut montrer en même temps que l'armée n'est pas coupée de la nation, et qu'elle en constitue une composante pleine et entière. D'où l'intérêt de convoquer dans

9. Lieutenant « Marceau », *L'Officier éducateur national*, Bordeaux, Imprimerie nouvelle, 1905, BPEM, A XII 2083 p. 10.

10. L'ouvrage est publié immédiatement après la guerre russo-japonaise qui a vu la victoire inattendue, aux regards français, des Japonais.

11. Pierre Baudin, préface à l'ouvrage du capitaine Charles Jacob, pp. 2-4.

le débat non seulement des militaires, mais également des pédagogues. Henri Marion (1846-1896), premier titulaire de la chaire des sciences de l'éducation à la Sorbonne, auteur des *Leçons de psychologie appliquée à l'éducation*¹², avance que la psychologie apprend à connaître l'enfant et à le guider. La transposition au soldat est aisée à opérer. Alfred Fouillé (1838-1912), nommé à l'École normale supérieure en 1872, délivre un message qui va dans le même sens à travers plusieurs de ses publications¹³. Les passerelles entre le monde de l'éducation civile et celui de l'éducation militaire se font par le biais de ces ouvrages adaptés à l'enseignement des soldats.

C'est à cette époque que se forge une image opposant le soldat français et le soldat allemand. Le premier est amené à obéir par un « dressage » intelligent, fait, certes, de la répétition automatique de gestes, mais seulement après qu'un « pacte » républicain construit sur l'intériorisation des devoirs et des droits du citoyen ainsi que sur l'intelligence a été scellé. Le second, lui, est uniquement « dressé » par la brutalité de ses chefs, symbole à peine masqué des armées royales du passé.

Preuve que c'est l'ensemble du champ des nouvelles sciences humaines en plein développement qui est sollicité pour l'éducation de l'armée, des ponts sont également jetés vers la sociologie ou l'économie. Le « dressage de la troupe », dont celui qui est alors le commandant Loiseau de Grandmaison devient un spécialiste¹⁴, s'inscrit dans un moment où on parle aussi du « dressage de l'ouvrier ». Dans les premiers temps de ce qu'il est convenu d'appeler la « seconde révolution industrielle » des années 1880, les industriels ont en effet, grâce à la généralisation de l'électricité, allongé la durée de la journée de travail et fait la chasse à tous les « temps morts » qui étaient autant de temps de récupération pour les ouvriers. On peut alors parler d'une démarche de contrainte visant à « dresser » les ouvriers aux rythmes de la production industrielle¹⁵.

Il convient pourtant de nuancer ces remarques. Analysant, il y a plusieurs décennies, les conditions de mise au travail des enfants dans la France du XIX^e siècle, Colin Heywood¹⁶ constatait que, dans la

12. Henri Marion, *Leçons de psychologie appliquée à l'éducation*, Paris, Armand Colin, 1882.

13. Étienne Fouillé, *La Psychologie des idées-fortes* (Paris, Félix Arcan, 1893), *Les Éléments sociologiques de la morale* (Paris, Alcan, 1905) et un ouvrage de vulgarisation au succès considérable, *La France au point de vue moral* (Paris, Alcan, 1900, qui en 1911 en est à la 5^e édition).

14. François Jules Loiseau de Grandmaison, *Dressage de l'infanterie en vue du combat offensif*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1906.

15. Voir François Cochet et Gérard-Marie Henry, *Les Révolutions industrielles. Processus historiques, développements économiques*, Paris, Armand Colin, 1995.

16. Voir Colin Heywood, *Childhood in XIXth Century France. Work, Health and Education among the « Classes populaires »*, Cambridge University Press, 1988.

seconde moitié du siècle, les entrepreneurs industriels appartenant à la nouvelle génération avaient commencé à comprendre que l'efficacité productive était favorisée par l'instruction et non par la contrainte. Les bienfaits de l'école se retrouvent donc dans les usines comme dans les casernes.

Dans un texte de 1908 intitulé « De la psychophysique du travail industriel »¹⁷, Max Weber souligne la nécessité d'intégrer les problèmes touchant aux parcours professionnels des ouvriers dans l'analyse du travail industriel. Il y étudie la relation entre le rendement et les qualifications des ouvriers de l'industrie textile, et est l'un des premiers à introduire les notions de « fatigue psychologique » et de « fatigue physiologique » liées à des processus d'intensification du travail industriel. Il note que certaines variables sociologiques influent sur la qualité du travail industriel. « L'importance qu'exerce la formation scolaire sur la qualification du travail industriel moderne, mais aussi l'influence des styles de vie liés aux confessions religieuses dans des cas singuliers, l'influence exercée par l'éducation citadine [...] et d'autres influences générales comme le service militaire moderne, toutes ces influences sont considérées à juste titre comme agissantes sur ces capacités¹⁸. »

Ainsi donc, chez les industriels comme chez certains sociologues, la question du comportement des ouvriers est liée à celle de leur efficacité individuelle et collective. Il n'est bien évidemment pas anodin que Max Weber fasse le lien entre école, service militaire et efficacité au travail. En fait, c'est pratiquement la même question qui est à chaque fois posée.

L'exemplarité des comportements

Toutes ces démarches croisées, empruntées à différentes sciences humaines, font du soldat un être responsable et non une machine à obéir. Mais la littérature de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e insiste surtout sur l'exemplarité que l'officier doit développer à l'égard des hommes placés sous son commandement.

Dans le système de commandement napoléonien du début du XIX^e siècle, cette exemplarité de l'officier reposait sur l'obéissance, et non sur l'indépendance d'esprit et la capacité d'adaptation. « L'Empereur n'a besoin des avis de personne. Quant aux ordres,

17. Max Weber, « Zur Psychophysik der industriellen Arbeit », *Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik*, Tübingen, Mohr, pp. 61-255.

18. *Idem*, p. 86.

je les attends et ne les provoque jamais »¹⁹, reconnaissait Davout en 1813. Mais à la fin du siècle, d'autres discours se construisent, même si les stéréotypes ethniques fleurissent à l'envi. Ainsi Gustave Nercy, ancien commandant de cavalerie, n'hésite pas à avancer que « dans leur langage imagé, les Arabes affirment qu'il vaut mieux un régiment de chèvres conduit par un lion qu'un régiment de lions conduit par une chèvre »²⁰, manière politiquement incorrecte de dire que, selon le vieil adage militaire, c'est la qualité du chef qui fait la qualité de la troupe. Étudiant les enseignements de la guerre russo-japonaise de 1904-1905, le lieutenant-colonel Georges Guionic remarque l'importance du chef de section, désormais plus autonome. « Enfin, ce qu'on ne saurait proclamer trop haut, c'est l'importance croissante du rôle de l'officier de troupes. Si braves que soient les hommes, ils ne valent que par ce qu'il vaut lui-même, par son initiative intelligente et moralement disciplinée, par la confiance qu'il leur inspire et qui, seule, fait passer dans leur sang toute sa résolution, son énergie et sa constance²¹. » « Les conditions du combat moderne rapprochent singulièrement le rôle du sous-officier de celui du lieutenant ou du sous-lieutenant. [...] Le rôle du sous-officier au combat augmente donc d'importance ; son ancienne mission, de subordonné, de "serre-file", se transforme en celle d'un véritable chef²². » Ce sont là des dimensions capitales et nouvelles qui donnent une importance considérable au bas de la chaîne hiérarchique et qui sont en partie dues à la révolution armurrière de la seconde moitié du XIX^e siècle²³.

Pour Lyautey, c'est la réelle connaissance des hommes placés sous son commandement et le partage avec eux des affres de la vie militaire qui font la valeur irremplaçable de l'officier. « Non ces hommes ne sont pas des brutes et les Français moins que tous les autres : mais ce sont des timides et des méfiants (*sic*) ; la cordialité les ouvre, la brusquerie les referme. Ils aiment qui les aime. Il suffit d'avoir été mêlé plus intimement par la force des circonstances à ces braves gens, aux grandes manœuvres, en colonne, au bivouac, pour savoir quelle capacité de dévouement (*sic*) ils renferment, de quelle sollicitude affectueuse ils entourent l'officier qui a gagné leur confiance, quelle gratitude ils témoignent non en paroles, mais en regards et en faits, s'ils le voient partager sans atténuation leurs privations et leurs fatigues. »

19. Cité par le général H. Bonnal, *Questions de critique militaire et d'actualité*, Paris, Marc Imhaus et René Chapelot, 1912, p. 100. BPEM, A XII 2412.

20. Gustave Nercy, *La Future Débâcle*, Paris, Stock, 1897, p. 17, BPEM, A XII 1387.

21. Georges Guionic, *Réflexions sur la guerre de Mandchourie*, Paris, Lavauzelle, 1906, BPEM A XII 2175, p. 17.

22. Capitaine Victor Duruy, *op. cit.*, pp. 19 et 50.

23. Voir François Cochet, *Armes en guerre. Mythes, symboles, réalités*, Paris CNRS-Éditions, 2012.

Ainsi, l'exemplarité des comportements du chef est une dimension constamment mise en avant au début du XX^e siècle à tous les niveaux de la hiérarchie. « Éducateur laborieux et patient dans les casernements des jeunes gens qui lui sont confiés et dont il doit avoir à cœur de faire des hommes, l'officier deviendra devant l'ennemi un entraîneur, les conduisant parfois malgré eux au danger et à la mort, les transformant en héros et en héros obscurs, les plus méritants de tous²⁴. »

Le soldat issu des gros bataillons de la massification et de l'installation de la république n'est plus celui de la monarchie ou de l'Empire. Désormais soldat-citoyen, il est présenté comme un être pensant et responsable grâce à une éducation civique et militaire. Bien entendu, l'évolution n'est possible que si l'ensemble des procédures de commandement évolue, au moins dans les discours. L'officier voulu par les républicains à la fin du XIX^e siècle n'est plus le même que celui des époques antérieures. Bien davantage coordinateur qu'exécutant dès les grades les plus modestes, il s'impose comme cadre, dans tous les sens du terme, et comme expert. Il se doit à ses hommes autant que ces derniers se doivent à lui. L'idéalisation tout autant que l'idéologisation des discours sont patentes. Mais le fait que toutes les familles politiques, de la gauche radicale aux monarchistes, aient entamé une réflexion sur l'éducation militaire des masses prouve que la question était alors d'importance. ─

24. Commandant du Teil, « Commandement et volonté », Conférence faite le 6 avril 1909 au cercle militaire de Paris, devant la réunion des officiers de réserve d'artillerie, Paris, Librairie militaire R. Chapelot et C^{ie}, 1909, BPEM X II 2279, p. 37.

DIDIER SICARD

DU SAVANT À L'EXPERT

L'époque contemporaine, plus obsédée par la sécurité que par la connaissance, reconnaît à l'expert une autorité autrefois confiée au savant ou au médecin. Une substitution étrange et récente. L'autorité est en effet traditionnellement un pouvoir légitimé, ou en tout cas perçu comme tel. Or ce pouvoir est de plus en plus contesté au nom de l'illégitimité d'un principe d'obéissance qui ne remet pas en cause l'autorité proprement dite, mais sa légitimité comme source ou fondement. Dans le domaine scientifique, cet affranchissement se renforce du fait que l'horizontalité de la dispersion des connaissances supporte de moins en moins la verticalité d'un surplomb vécu comme un autoritarisme.

De la même façon que le gouvernement est remplacé par la gouvernance, que la religion s'épuise à faire respecter ses principes, le scientifique ne peut plus désormais asseoir son autorité sur la seule science. Dès lors se profile la tentation du renoncement, du désenchantement des valeurs, voire de l'indifférence. Avec un glissement de l'autorité scientifique reconnue vers une obéissance offerte à l'expert. L'expertise apparaît aujourd'hui plus porteuse de légitimité que la science. Pourquoi ?

La science peut-elle épistémologiquement fonder une autorité ?

Jusqu'à la fin du ^{xx}e siècle, cette reconnaissance était relativement simple, incarnée par quelques modèles : Pasteur, Koch, Bohr, Einstein, les prix Nobel... Confiance, considération, crédit étaient accordés à la science, même si la contestation précédait souvent la confiance (Pasteur, Ehrlich, Jenner...). Mais aujourd'hui, la parcellisation croissante d'une science de moins en moins accessible à l'entendement commun, les annonces fracassantes et apocalyptiques ou la négation aventureuse des dangers réels, présentées comme autant de certitudes, disqualifient un grand nombre de référents. La seule science indépendante de l'observateur que sont les mathématiques est paradoxalement celle qui revendique le moins d'autorité.

L'un des premiers dangers de la parcellisation de l'activité scientifique réside dans la revendication d'une autorité d'autant plus grande que son territoire est réduit. Plus le territoire est petit, plus l'autorité peut devenir ubuesque. Tant que la science tentait de

décoder le monde, l'ampleur du projet conduisait à faire rejaillir sur le scientifique le prestige de celui-ci. Aujourd'hui, le bricolage de la connaissance, en faisant perdre de la hauteur et de l'amplitude aux champs explorés, réduit d'autant l'autorité.

Cette remise en cause de l'autorité scientifique a aussi comme fondement la dictature du temps présent, surinvesti, hypertrophié. Le savant est sommé de dire la vérité aujourd'hui, alors que celle-ci est immédiatement effacée par un présent postérieur. La mémoire perd sa valeur, alors que l'autorité a pour nécessaire compagnon le temps. Ce « présentisme » a aussi pour conséquence d'introniser comme véritable autorité celle qui est en voie de constitution et non celle qui est habituellement reconnue. Non seulement l'autorité scientifique ne peut être définitive, mais elle est même beaucoup plus liée à un devenir, à une activité *in progress*, qu'à un passé révolu. Elle n'est pas celle d'un vieux gardien de phare, mais celle d'un guide dans une zone à risque sur lequel repose la confiance nourrie du feu des expériences et qui, dans un univers nouveau, a le plus de capacités à croiser et à analyser des informations.

Enfin, le passage de la science à la technoscience, puis à la seule technique, suscite un discrédit dont souffrent les chercheurs. La technologie devient la seule partie émergente de l'univers scientifique et son assimilation à des enjeux de marché réduit le chercheur au statut d'appendice à l'économie de marché. Les drames sanitaires, amiante, Distilbène, Thalidomide, vache folle, hormone de croissance, sang contaminé, Mediator, pilule de quatrième génération, catastrophes technologiques, en particulier dans le domaine nucléaire, suscitent un effroi légitime, sommant le chercheur d'évaluer les risques plutôt que d'innover.

Que reste-t-il alors de l'autorité scientifique ? Peu de chose. Le jugement des pairs ? Il est menacé par le mécanisme de la reconnaissance mutuelle : « Je te reconnais, tu me reconnais... » Le statut ? La confusion entre celui-ci et le champ de compétence est particulièrement importante en France, justifiant la méfiance *a priori* vis-à-vis d'un mérite jugé plus opportuniste que réel. Le charisme ? Il peut se fonder sur une contradiction entre le « su » et le « dit » : un « dit » tonitruant peut masquer un « su » insignifiant. Le danger d'un certain charisme est d'être entendu avant de s'être exprimé. Le pouvoir ? Il permet de faire affluer les moyens financiers et peut donc susciter une autorité qui, en boucle, accroît le pouvoir. Mais si l'argent vient à manquer, elle disparaît *ipso facto*. Le débordement du champ de compétence ? Combien d'auteurs scientifiques soucieux de rapporter des résultats avec rigueur évoquent dans leur conclusion les conséquences sociales, anthropologiques ou thérapeutiques de leurs

découvertes avec une grande légèreté sans rapport avec leurs travaux réels, suscitant moquerie ou indifférence ? La tentation prométhéenne du chercheur ? En proclamant qu'il a créé des neurones pensants ou des cellules qui réparent tout, il peut un temps impressionner un public non informé, mais il s'isole du milieu scientifique, avec ce paradoxe qu'une autorité scientifique non reconnue par ses pairs peut malgré tout toucher le public.

La nécessité de passer par la presse et les médias légitime de plus en plus des autoproclamations qui finissent par s'inscrire dans l'imaginaire collectif comme dépositaires d'une autorité scientifique. Cette reconnaissance médiatique, cette « starisation », favorise l'attribution de subventions qu'une discrétion médiatique fait fuir. Cette voie est dangereuse, car tel scientifique jouissant d'une autorité incontestable aux yeux des médias peut se voir brutalement jeté au bas de son piédestal par les mêmes médias. Entre le scientifique vedettarisé et celui mis au pilori existe une échelle de situations qui rend le public méfiant.

Qu'en est-il de l'autorité médicale ? Si le pouvoir médical reste un fait étrangement anachronique comme le pouvoir universitaire, l'autorité, elle, est en voie de dissolution. Les événements de Mai-68 auront eu raison d'elle – pas du pouvoir ! Car le médecin est devenu un « référent » et le malade un usager. Or un usager juge, compare, sélectionne, s'emballe, délaisse ; la confiance est à temporalité variable, voire ne se retrouve qu'en situation d'extrême vulnérabilité, d'abandon de ses possibilités de choix. Lors d'un infarctus du myocarde ou d'un accident vasculaire cérébral, la confiance dans le praticien qui vous pose une perfusion destinée à dissoudre le caillot est généralement absolue, mais il ne s'agit pas d'autorité. En outre, l'influence des réseaux sociaux et d'Internet dans le domaine de la santé est aujourd'hui considérable. Elle bat en brèche l'autorité médicale, mais ne s'y substitue pas. Les sites médicaux sont abondamment consultés, mais n'ont pas force d'autorité.

L'autorité scientifique et médicale n'est donc pas plus protégée que les autres, peut-être même moins, car elle effraie autant qu'elle fascine. Le scientifique qui parle du nucléaire, des OGM ou des cellules souches est suspect de ne plus s'exprimer en scientifique mais en idéologue. Ce pouvoir va donc être transféré à l'expert.

Un expert est un scientifique convoqué par le juge ou le politique. Notre société en raffole. L'inquiétude pour le futur et le besoin de sécurité suscitent en effet sa prolifération. Plus que le scientifique, c'est lui qui est désormais sollicité : comme l'écrivait Heidegger, nous appartenons à une société de pensée calculante et non à une société pensante. De l'expert est attendu une conclusion certaine, fondée sur des critères chiffrés, et non

une réflexion menant à des alternatives incertaines. On lui demande d'inscrire des faits ou des phénomènes dans un schéma de causalité qui rassure. Il n'y a aujourd'hui rien de pire que l'instabilité, le doute. Ainsi, certains grands scientifiques renoncent à donner un avis car ils ne souhaitent pas s'insérer dans le champ de bataille idéologique. Leur rôle est de produire de la connaissance, non d'aider à la prise de décision, c'est-à-dire rationaliser une stratégie à partir de fragments de connaissance. Cette autorité que la société voudrait leur reconnaître ne repose que rarement sur des faits scientifiques. Le sommet de l'absurde réside dans la sollicitation du principe de précaution qui est politique et non scientifique. « J'ai suivi l'avis des experts », dit le politique inquiet de ses responsabilités. La science déstabilise, l'expert rassure. C'est ce qui lui confère son autorité.

Reste la question de l'autorité morale. Quand celle-ci s'aventure sur le chemin de la décision ou du pouvoir, elle risque de tomber dans le piège de l'enfermement dans une application qui comporte toujours des contradictions par essence jugées immorales par d'autres, elle se nie elle-même. Elle peut donc exister comme concept, jamais comme autorité. Un gouvernement qui s'abrite derrière le Comité national consultatif d'éthique échoue dans sa responsabilité.

Ainsi, une autorité scientifique est-elle tout sauf un pouvoir légitime. Elle est interrogation sur elle-même, reconnaissance de sa fragilité. Elle n'a d'existence réelle que lorsqu'elle accepte de discuter des conceptions contraires.

La question fondamentale demeure dans le fait qu'ayant abattu l'autorité, notre démocratie ne supporte plus d'en déléguer à quiconque une parcelle. Elle la confie à des structures communautaires, à des groupes de pression, à des associations militantes qui abusent de leurs capacités à mobiliser pour instaurer une autorité intimidante. Et la science ne fait plus le poids, surtout quand elle s'enferme dans un présent qui méprise le passé, quand son agenda est plus sensible aux médias qu'aux questions fondamentales, quand la parcellisation croissante des connaissances écarte d'une vision élargie du monde, quand l'idéologie croissante des enjeux scientifiques suscite des situations de rejet et d'angoisse, quand l'expertise occupe son champ pour protéger le politique.

Le dernier paradoxe est celui de l'écart considérable qui existe entre la revendication de l'autorité par la science et l'humilité nécessaire à son cheminement. Blanchot disait que le médecin ne doit surtout pas manifester une autorité, car la seule position éthique serait de ne pas faire l'important, car l'important est ailleurs.

Que conclure ? Que notre société passe de la glorification à la mise en pièces de la science qui a perdu son autorité de fait ? Fascinée par le discours démagogique d'un José Bové, le discours alarmiste d'un

chercheur à propos des antennes téléphoniques ou du beefsteak anglais, le désastre annoncé de telle vaccination, elle remet en cause les acquis d'une prévention indiscutable ou d'une prédiction très argumentée, sur le climat par exemple. Plutôt que de regretter l'autorité, il faut savoir rêver d'une intelligence collective qui percevrait les contradictions, accentuées par le vertige de la segmentation de la technique. À ce titre seulement, on peut espérer une nouvelle autorité scientifique qui soit fondée sur le sentiment de responsabilité, et non sur une expertise toujours parcellaire et transitoire. ┘

JEAN-PIERRE LE GOFF

AUTORITÉ, MANAGEMENT ET MODERNISATION

L'autorité, dans l'entreprise comme ailleurs, implique une relation dissymétrique d'obéissance acceptée comme légitime. Celle-ci ne va plus de soi à l'heure de la crise des figures traditionnelles et des repères symboliques de l'autorité. Cette situation n'est pas sans rapport avec les orientations d'un nouveau type de management qui s'est développé depuis les années 1980 et accompagne la modernisation et les réformes. On peut ainsi se demander si les appels réitérés à l'autonomie, à la responsabilité et à la participation de tous ne véhiculent pas une ambiguïté fondamentale, celle d'une dénégation de la relation inégalitaire constitutive des relations d'autorité. Pourquoi faudrait-il laisser croire ou faire comme si tout le monde était ou devait être autonome et également responsable ?

Pour comprendre un tel paradoxe, il est nécessaire de revenir aux origines du modèle d'autorité dans l'entreprise et aux transformations qu'a subies ce modèle sous l'effet d'une critique et d'une remise en cause qui concernent l'ensemble des sphères d'activité.

« Discipline de caserne », paternalisme et taylorisme

Au XIX^e siècle, avant même les entreprises industrielles, la discipline au sein des manufactures était obtenue par une contrainte externe sur les corps et sur les subjectivités. Les règlements d'ateliers de l'époque sont révélateurs : les coups de cloche, la sonnette ou le sifflet marquent les différents temps de la journée et l'activité est strictement encadrée par une liste d'interdictions. L'ouvrier contrevenant subit des amendes, des mises à pied ou peut être aussitôt renvoyé. Les gardiens et les contremaitres sont chargés de faire appliquer un règlement où les interdictions sont nombreuses et détaillées. Les jeux de toute nature, les chants, les cris, les querelles, les propos insolents et grossiers, les paroles indécentes, les inscriptions et les dessins inconvenants, en un mot tout ce qui pouvait troubler l'ordre, sont réprimés¹. Mais la « discipline de caserne » décrite par Marx dans *Le Capital* ne constitue qu'un aspect des pratiques d'encadrement. L'autorité patronale du XIX^e siècle emprunte ses principaux traits non seulement à la disci-

1. Jean-Paul de Gaudemar, *L'Ordre et la Production*, Paris, Dunod, 1982.

plaine militaire de l'époque, mais également au modèle de la famille ordonnée autour de la figure du père, sévère mais juste, conscient de ses devoirs envers « ses » ouvriers.

En France, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, s'est développé ce que l'on a appelé le paternalisme, lié à un courant patronal chrétien, notamment dans les industries textiles et les charbonnages. Ce courant est soutenu par Napoléon III, qui veut mettre fin au paupérisme et encourage les œuvres sociales patronales. Les industriels de l'époque n'entendent pas seulement développer la production et leurs profits ; ils participent au développement du bien-être de la collectivité en créant des richesses, à l'amélioration matérielle et morale des classes pauvres de la société. L'amélioration du bien-être en termes d'hygiène, de logement, d'éducation, de loisirs... se paie d'une mainmise patronale sur tous les aspects de la vie : « Du berceau au cercueil, tout dépend des compagnies... » disaient les mineurs de l'époque. Ce modèle, s'il comporte bien des aspects spécifiques à l'industrie, est présent dans d'autres sphères d'activité et on retrouve nombre de ses traits dans l'armée.

Un autre modèle, le taylorisme², émerge à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e aux États-Unis. L'autorité se présente cette fois sous l'égide d'une « science » (la « direction scientifique des entreprises ») qui observe soigneusement l'activité de travail, la découpe et la classe en gestes élémentaires mesurés en *quantum* de temps, pour en dégager un modèle d'exécution extrêmement détaillé et rigide qui déshumanise le travail et les rapports à l'encadrement. En même temps, le taylorisme implique l'idée d'un contrat entre direction et ouvriers par lequel ces derniers peuvent y gagner en termes d'augmentation de salaires, pourvu qu'ils appliquent strictement la « méthode scientifique » qui permet d'augmenter la valeur ajoutée. Tel est précisément l'ambivalence du taylorisme qui permet de comprendre pourquoi, pendant une période historique, ce modèle a été prégnant dans le cadre de la production industrielle de masse. Ford, disciple de Taylor, va pousser au bout cette logique en l'appliquant à l'organisation du travail dans la grande industrie avec le développement du travail à la chaîne dans la production de grande série.

La Première Guerre mondiale constitue le moment clé de l'introduction du taylorisme en France. Pour répondre aux besoins croissants d'armement, le ministre de la Guerre incite les entreprises à accroître leur productivité ; le travail à la chaîne est appliqué en 1915 à la fabrication d'obus à l'usine Citroën et à la fabrication des chars Renault. Entre les deux guerres, le taylorisme restera limité aux grandes

2. Du nom de son fondateur, Frederick Winslow Taylor, ingénieur de profession.

entreprises et c'est surtout au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'il deviendra un modèle dominant, même s'il n'est pas appliqué pareillement partout, l'automobile étant le secteur où il a été massivement mis en œuvre.

La crise des anciens modèles

La crise de ces deux modèles, paternalisme et taylorisme, intervient dans une nouvelle situation historique marquée par la venue sur le marché du travail de jeunes générations plus instruites, élevées et éduquées dans le contexte de la société de consommation. Le rapport Sudreau sur « la réforme de l'entreprise »³ dresse un constat de cette nouvelle situation en des termes frappants : « En plus de l'enjeu classique portant sur l'augmentation des salaires, des aspirations qualitatives et plus diversifiées sont apparues. [...] Elles s'étendent aux conditions de travail, au cadre de vie et aux contraintes de l'organisation hiérarchique. Ces revendications nouvelles sont exprimées souvent par des jeunes travailleurs qui entendent affirmer leur refus d'une vie sans perspective d'épanouissement personnel »⁴ ; « L'exercice classique du commandement est rendu plus difficile par le refus croissant des salariés de s'identifier à l'entreprise, dès lors que celle-ci est perçue comme une organisation sur laquelle ils n'ont aucune prise »⁵. Mai-68 est passé par là, qui a mis à mal les anciens modèles.

En tant qu'événement historique, Mai-68 n'appartient à personne, il constitue un moment de pause et de catharsis dans une société qui s'est trouvée bouleversée par la modernisation de l'après-guerre ; il fait apparaître la jeunesse comme nouvel acteur social ainsi que des aspirations à l'autonomie et à la participation. Il n'en comporte pas moins des conceptions qui mettent radicalement en cause le principe même d'autorité.

L'exigence d'autonomie affronte des interdits et des pouvoirs qui s'affirment comme tels, et le refus du lien paternaliste est des plus nets : « Offrir quelque chose à quelqu'un qui n'est pas prêt à se battre pour l'obtenir n'a aucun sens »⁶ ; « l'autonomie ne s'octroie pas, elle ne se revendique pas, elle se conquiert »⁷. Mais cette autonomie se

3. *La Réforme de l'entreprise. Rapport du comité présidé par Pierre Sudreau*, Paris, Union générale d'éditions, 1975.

4. *Ibid.*, p. 34.

5. *Ibid.*, p. 22.

6. *Nous sommes en marche. Manifeste du comité d'action Censier*, Paris, Le Seuil, 1968, p. 44.

7. *Ibid.*, p. 35.

veut en même temps « négation de toutes les structures verticales »⁸ et remise en cause de tout rapport dissymétrique entre les individus. Toute relation d'autorité devient synonyme de domination et d'aliénation, de dessaisissement de soi, de son libre arbitre, au profit d'une puissance étrangère. En contrepoint, l'épanouissement devient une référence première entraînant un renversement de perspective : « Le but primordial de cette révolution est de mettre la société au service de l'individu et non l'individu au service de la société. Tous les cadres de la future civilisation, qu'ils soient économiques ou sociaux, seront édifiés en vertu d'un seul et unique critère : l'épanouissement de l'individu⁹. »

Le rapport à la temporalité historique se trouve également modifié : l'individualité nouvelle vit dans une temporalité courte et l'héritage culturel ne fait plus autorité ; le bonheur doit se vivre dans le présent. Il tend à la limite à se confondre avec un plaisir qui se consume dans l'instant et appelle un perpétuel renouvellement. Une telle utopie induit un changement dans le rapport au pouvoir et aux institutions, tout comme dans les relations entre les individus. Que ce soit dans les rapports de travail, à l'école ou au sein de la famille et des couples, le doute et la suspicion vont s'installer durablement. Cet « héritage impossible » va se développer dans les années 1970 et finir par s'intégrer à la modernisation des années 1980 menée par la gauche au pouvoir.

■ Autonomie et « boîtes à outils »

L'attention accordée à l'individu, la remise en cause de l'autoritarisme ancien, des cloisonnements bureaucratiques, la volonté de prendre en compte les idées des salariés ont produit des changements réels dans les entreprises qu'il serait vain de nier. Mais le nouveau management va développer une rhétorique de l'« autonomie », de la « responsabilité », du « projet partagé », du « management participatif » qui se nourrit des restes décomposés de l'utopie soixante-huitarde et autogestionnaire. Le « mythe de l'entreprise » qui se développe dans les années 1980 transforme cette dernière en un lieu d'épanouissement individuel et collectif, de réconciliation de l'éthique, de l'économique et du social..., grâce aux nouvelles boîtes à outils de la ressource humaine promues par des entreprises de conseil et à toute une littérature du management.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*, p. 235.

Aux modèles paternaliste et taylorien se substitue un management qui efface les repères traditionnels de l'autorité, brouille la distinction des responsabilités et des rôles. Les glissements sémantiques opérés dans la désignation des fonctions de l'encadrement sont significatifs : il n'y a plus de « chefs du personnel » mais des directeurs qui « gèrent » la « ressource humaine », il n'y a plus de contremaîtres mais des « animateurs d'ateliers », et les services de ressources humaines ont désormais à leur disposition nombre de formateurs, de psychologues et de sociologues...

Dans le même temps où le nouveau management appelle les individus à devenir responsables et autonomes, il multiplie les outils d'évaluation. Grâce à ces derniers, l'évaluation et le contrôle ne passent plus explicitement par la parole et le jugement de l'autre – lequel n'est pas seulement une autre individualité que la mienne, mais aussi une instance hiérarchique institutionnelle repérable comme telle et face à laquelle l'individu est amené à se situer. L'individu est évalué par des outils qui se veulent objectifs et neutres. Maniés par des spécialistes de l'expertise et de l'audit, ils entendent simplement mesurer l'état des capacités et des performances à un moment donné. La longue liste des items de compétences et des objectifs à atteindre n'en constitue pas moins le modèle à partir duquel le salarié est apprécié et qui lui est renvoyé comme une norme à laquelle il devra se conformer. Mais ce modèle ne se présente plus comme tel et le contrôle ne paraît plus imposé. Le spécialiste n'est là que pour guider et aider l'individu à construire son propre « projet personnalisé » en toute « autonomie ». Et ce projet peut lui-même donner lieu à un « contrat » par lequel il s'engage à atteindre les objectifs.

« Autonomie », « évaluation », « contrats d'objectifs » : ces trois éléments forment un tout. À la contrainte externe et aux anciens rapports d'autorité succède l'intériorisation des contraintes et des normes à l'aide de multiples outils d'évaluation de la performance. Et cette évaluation elle-même se veut « auto-évaluation ». C'est comme si les normes émanaient en quelque sorte de l'individu lui-même. La dilution de l'autorité sert toujours les manipulateurs et les démagogues qui soumettent les individus à un pouvoir d'autant plus despotique qu'il est masqué.

Le management paradoxal

En l'espace d'une trentaine d'années, ce type de management s'est répandu dans l'ensemble des sphères d'activité, entraînant son lot d'angoisses, de stress, de déséquilibres personnels.

L'individu esseulé est placé devant une situation contradictoire profondément déstabilisatrice : il est sommé d'être autonome en même temps qu'il doit se conformer à des normes strictes de performances ; l'évaluation se veut « auto-évaluation » alors qu'elle implique procédures et outils sophistiqués élaborés par des spécialistes. Cette situation peut paraître insensée dans la mesure où elle impose sur un mode impératif un type de comportement contradictoire avec ce qu'elle vise : en se soumettant à cette injonction, les individus cessent d'être autonomes. Cette situation est typique du phénomène de *double bind* (« double contrainte ») mis en lumière par l'anthropologue et psychiatre américain Gregory Bateson (1904-1980). Il consiste à émettre simultanément deux types de messages contradictoires qui enferment ceux qui les reçoivent dans une situation impossible pouvant verser dans la schizophrénie.

Ce management paradoxal survient dans une situation socio-historique particulière où s'affirme un nouvel individualisme et où les institutions et les collectifs ne jouent plus leur rôle de références comme par le passé. D'un côté, les individus ont tendance à soupçonner tout rapport d'autorité comme le signe d'une volonté de mainmise et de domination à leur égard. Ils se placent ainsi d'emblée, plus ou moins consciemment, en position de victimes. De l'autre côté, les pouvoirs en place n'ont de cesse d'en appeler à l'autonomie, à la responsabilité, à l'implication de chacun, tout en n'assumant pas clairement leur rôle. N'ayant plus ni vis-à-vis solide et cohérent auquel ils puissent faire face ni collectif intermédiaire protecteur, les individus sont rendus responsables de la réussite ou de l'échec d'orientations confuses, souvent incohérentes et mal assumées ; ils sont renvoyés à eux-mêmes dans une logique qui les charge d'un poids de responsabilité difficilement supportable.

En mettant les individus dans des situations où tout paraît reposer sur eux-mêmes, où leur personnalité tout entière est directement mise en jeu, les conditions sont rendues favorables à l'expression débridée des affects et des pulsions. Ce qu'on dénomme le « harcèlement moral » est révélateur de la psychologisation des rapports sociaux, symptomatique d'une crise de l'autorité et des institutions qui ont de plus en plus de mal à assumer leur rôle. Le collectif se délite et les rapports sociaux dégénèrent en rapports « interindividuels » où le face-à-face ne trouve plus à se distancier et à se réguler en référence à une instance tierce qui fasse autorité. Les thérapies en tout genre accompagnent cette érosion en jouant le rôle d'infirmerie sociale.

L'incontournable autorité

Mais si l'autorité est déniée et dévalorisée, elle n'en continue pas moins d'exister dans le libre jeu des rapports sociaux. Contrairement aux apparences de la communication, il existe un écart important entre la réalité telle qu'elle est appréhendée « sur le terrain », et les discours et les outils du nouveau management. La réalité effective, c'est que les acteurs « font au mieux avec », sans pour autant croire à ce que le management moderniste leur raconte. Lorsqu'un jeune cadre doit encadrer une équipe de gens compétents et expérimentés, il est vain pour lui de jouer sur son statut et sa place dans la hiérarchie s'il se montre incapable de résoudre les problèmes auxquels il est confronté.

L'autorité ne se confond pas avec l'image lisse et feutrée du cadre dynamique, motivé et « communiquant », formé aux outils modernes du management ; elle passe par la reconnaissance de la compétence par ses pairs et ses subordonnés, et s'acquiert dans la capacité à affronter les aléas, les contradictions et les conflits. L'autorité n'est pas une « compétence » et tout comme l'autonomie elle ne se décrète pas, elle requiert une éthique personnelle en situation, des choix cohérents, et le courage de dire clairement les choses. Et si l'on ne dirige plus les hommes comme autrefois, on n'en continue pas moins de les diriger. Il est manipulateur de laisser entendre qu'il n'en va plus ainsi. Il ne s'agit pas de revenir aux pratiques anciennes, mais d'assumer une position d'autorité, tout en reconnaissant la légitimité des différences, des contradictions et des conflits. Contre les bricoleurs du comportement et les démagogues, il est bon de rappeler qu'on ne peut se passer de l'autorité, car celle-ci est constitutive de l'existence humaine et de la vie en société. ┘



YANN TALBOURDET

UN LÉGIONNAIRE DANS LE VIGNOBLE

Quinze ans de vie militaire. Presque onze comme officier de la Légion étrangère. Et en arrivant en entreprise exactement la même appréhension qu'avant de me présenter pour la première fois devant le colonel commandant le régiment au sein duquel je devais servir. Appréhension, curiosité, impatience aussi. Parce que, de nouveau, j'allais devoir faire mes preuves. Une série de questions se bousculait dans ma tête : « Vais-je savoir m'adapter ? », « vais-je être aussi compétent que sous l'uniforme ? », « suis-je fait pour ce poste ? », « moi qui vais être cadre, comment vais-je exercer mes responsabilités ? », « mon expérience de l'exercice du commandement me servira-t-elle ? »... En y réfléchissant presque treize ans plus tard, ces questions gravitaient toutes autour de la notion d'autorité.

Mon arrivée au domaine viticole bordelais Clarence Dillon n'a pas été marquée par une prise de fonction officielle. Pas de formule à la fois traditionnelle et légale : « Vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera : le respect des lois, l'exécution des ordres, l'application du règlement militaire pour le succès des armes de la France. » Pas de cérémonial. Simplement la légitimité fournie par le choix du directeur et une tâche à accomplir. Alors a commencé le travail de tous les jours, au cours desquels, simplement, en montrant l'exemple, en écoutant, en organisant, en faisant confiance, on se fait connaître, on se fait reconnaître, on devient progressivement, avec la réussite, un élément cadre, une personne qui fait référence, une autorité.

Cet article ne prétend en aucune façon faire le tour du vaste et complexe sujet de l'autorité en entreprise. D'abord parce que je ne peux porter témoignage que de mon expérience personnelle. Ensuite parce que ce sujet est trop dépendant de paramètres sociologiques : l'entreprise, son secteur d'activité, sa taille, sa population, son histoire, son évolution, sa direction constituent autant de variables dont le croisement aboutit à un style de management, à un mode d'exercice de l'autorité forcément différent d'un établissement à l'autre.

Néanmoins, de prime abord, il semble que l'autorité repose toujours sur les mêmes fondements : une hiérarchie, un engagement d'obéissance, des règles et des sanctions. Cela vaut pour l'entreprise comme pour toute institution civile ou militaire. La hiérarchie doit être connue : l'organigramme positionne tous les salariés par rapport à l'encadrement, avec plusieurs niveaux identifiables par les fonctions (directeur, responsable, chef, agent, ouvrier) et/ou par le statut (cadre dirigeant ou non dirigeant, agent de maîtrise, employé). Et la

hiérarchie doit être reconnue : il est essentiel que chacun puisse s'y situer et reconnaître un supérieur ou un subalterne... Le code vestimentaire permet encore souvent de se signaler, bien que cela tende à disparaître. La place dans la hiérarchie donne le niveau de responsabilité. En entreprise, chacun possède une responsabilité, de la même façon qu'au sein du binôme le fantassin est responsable de son frère d'armes.

Cette responsabilité est traduite par le contrat de travail. Sa signature engage le salarié à une obligation de discipline qui peut se traduire par la stricte exécution des ordres et le respect des règles en vigueur au sein de l'entreprise. Afin que nul n'ignore la « loi », un exemplaire du règlement intérieur est remis en main propre à chaque salarié le jour de la signature de son contrat de travail. Il reconnaît en avoir pris connaissance. Ce règlement précise les règles de tenue et de comportement au travail ainsi que les relations avec la hiérarchie. Il énumère les fautes et les sanctions applicables en cas de non-respect de ces règles.

Car la sanction existe aussi en entreprise. Elle joue un rôle essentiel dans l'éducation du salarié à l'autorité, à l'image de la punition dans l'éducation d'un enfant, ou, à un autre niveau, l'arme nucléaire dans la dissuasion. La seule menace liée à son existence peut parfois suffire à garantir l'autorité. Il faut ici souligner que, depuis la fin du service national, l'entreprise embauche des jeunes ouvriers ou employés qui n'ont pas fait l'apprentissage de la discipline et qui réagissent parfois de façon surprenante à la découverte de l'autorité du patron, du dirigeant ou du cadre.

Comment un militaire fraîchement revenu à la vie civile pourrait-il ne pas se retrouver en terrain connu dans l'exercice d'une telle autorité, si proche de son expérience et de ses fondamentaux ? Une hiérarchie connue et reconnue par les galons de l'uniforme, un engagement à l'obéissance, avec signature d'un règlement de discipline générale fixant les obligations et les interdictions, ainsi que les sanctions applicables en cas de faute...

Mais du principe à la réalité, comment l'exercice de l'autorité se traduit-il dans la vie quotidienne de l'entreprise ? Il existe de toute évidence de fortes distorsions, qui semblent vouloir remettre en cause l'idée même que l'autorité puisse efficacement s'appliquer à l'entreprise. Sans vouloir tomber dans le lieu commun, force est de constater que la jeunesse actuelle supporte de moins en moins obligations et interdictions, perçues comme contraires à la désormais sacro-sainte liberté. La tenue, les horaires, le travail lui-même sont perçus comme des contraintes, et la présence du chef comme un contrôle ou une surveillance forcément néfaste. Pour bien en prendre la mesure, étudions quelques exemples.

Premier exemple : un salarié reste connecté presque toute la journée à son *smartphone*, qui lui permet d'écouter la radio voire de communiquer tout en travaillant grâce à son kit mains-libres. Cela n'étant pas expressément interdit par le règlement intérieur et ne gênant pas l'exécution d'une tâche répétitive, il ne comprend pas que son supérieur lui demande de le ranger ; il vit cette demande comme une brimade. Le cadre qui lui fait la remarque se sent quant à lui atteint dans son autorité lorsqu'elle n'est pas suivie d'effets. La difficulté est donc pour le salarié de comprendre ce qu'il peut faire et ce qu'il ne peut pas faire, et pour le cadre de faire preuve de discernement dans l'application de règles explicites ou implicites. Dans les vignes, il n'y a pas de raison d'interdire l'utilisation permanente d'un téléphone. Mais dans un chai, où le travail est collectif et où la non-application d'une consigne de ce type peut nuire à la concentration, entraîner une mauvaise synchronisation du travail de l'équipe voire la perte du contenu d'une cuve, il est important d'être exigeant voire intransigeant.

Deuxième exemple : un salarié décide de se laisser pousser la barbe et les cheveux à l'excès, visiblement par goût de la provocation. Là encore, il s'engouffre dans une faille du règlement intérieur, qui prévoit l'obligation du port des vêtements de travail fournis, mais rien sur la coupe des cheveux. Si son supérieur lui fait une remarque, il s'efforce de discuter mais ne s'exécute que bien plus tard afin de faire sentir que c'est lui qui mène le jeu. L'autorité du cadre est mise en question. Comment sanctionner dans ces conditions ? Certes il est toujours possible de faire référence aux contraintes d'hygiène du monde de l'agroalimentaire. Mais cette contestation apparaît aussi comme un signal : pourquoi cet employé éprouve-t-il le besoin de se faire remarquer ? L'autorité ne s'applique donc pas uniquement en ouvrant un livre de règles aussi bien rédigé soit-il, mais également en écoutant, en expliquant ce qui est demandé, les raisons des modalités d'exécution. Elle passe par l'échange. Ce qui peut être vécu comme déstabilisateur pour le cadre. Celui-ci doit avoir le courage de dire, voire de sanctionner en positif comme en négatif. Cela crée à terme une confiance et donc une légitimité.

Troisième exemple : un vendangeur en contrat saisonnier a fait la fête un soir. Il ne vient pas travailler le lendemain matin, ne prévient pas, ne présente pas d'excuses et ne comprend pas que l'on mette fin à son contrat, après avertissement, lorsqu'il récidive. L'entreprise attend un travail en échange d'un salaire ; si le travail n'est pas accompli, l'autorité constate la rupture du contrat.

Ces trois exemples illustrent la difficulté croissante que rencontre l'entreprise à poser un cadre de référence disciplinaire stable et efficace qui facilite l'exercice de l'autorité. Le législateur a d'ailleurs

cru bon d'intégrer dans la rubrique des risques psychosociaux les difficultés inhérentes au manque d'éducation des jeunes classes d'ouvriers ou d'employés.

Le problème majeur rencontré dans bien des entreprises provient de lacunes ou du laxisme des cadres en matière de management, dus pour partie à leur formation mais aussi à un certain manque de courage. Ils sont d'abord des techniciens en situation d'encadrer. Un problème qui n'est pas nouveau, mais qui s'est aggravé avec la fin du service national. La plupart des futurs cadres d'entreprise effectuaient autrefois leur service militaire en tant qu'aspirant ou sergent, acquérant ainsi une première expérience dans un cadre favorable au développement d'un embryon d'autorité. L'École polytechnique, la plus renommée de toutes nos grandes écoles, revendiquait d'ailleurs ce passage obligé dans le cursus de formation de ses élèves. Les écoles d'ingénieurs ou de commerce peinent aujourd'hui à mettre en place une formation au commandement équivalente. Il y a quelques années, Bernard Arnault, s'adressant aux élèves d'HEC, n'avait pas peur de les provoquer en affirmant qu'il ne connaissait que deux grandes écoles de management : l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et l'École navale de Brest !

Depuis deux décennies, toutes ces écoles ont cherché à reproduire la formation à l'exercice de l'autorité (anciennement nommée cours pédagogique) qui a inculqué à des générations d'officiers un mélange complexe de savoir-faire et de savoir-être leur permettant de prendre d'emblée un ascendant sur la troupe. Au point d'organiser pour leurs élèves des stages aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Elles ont même changé l'intitulé de leurs cursus, voire leur nom même : l'École supérieure de commerce de Bordeaux, par exemple, est devenue Bordeaux école de management ! Les cursus proposés mettent en évidence l'ambition de former des managers capables d'exercer cette autorité si recherchée dans l'entreprise. Mais n'y a-t-il pas une lourde ambiguïté sur le sens donné à ce mot de management ? On manage des ressources, des projets, des équipes, des centres de profits... Une simple pirouette pour éviter d'employer le mot qui fâche : commander ? C'est-à-dire imposer à l'autre sa décision.

La réalité de l'échec des écoles d'ingénieurs ou de commerce dans la formation de manager peut être évaluée par la place qu'occupe le management dans les catalogues des organismes de formation. Ajoutons-y les différentes formes de *coaching* en appui des cadres en situation de *leadership* proposées par des conseillers RH. Ces termes anglais qui sont passés dans le jargon de l'entreprise soulignent l'influence exercée par la culture anglo-saxonne de la performance et du contrôle, mais aussi une forme d'échec de la formation initiale fondamentale du futur cadre qui devient d'autant plus avide de recettes.

Toute cette énergie déployée pour améliorer le niveau de performance des cadres dans l'exercice de l'autorité ne suffit pas à résoudre dans la durée les difficultés rencontrées dans nombre d'entreprises. En effet, les problèmes d'autorité proviennent souvent d'un manque de courage des cadres face à leurs subordonnés. Dire les choses simplement, les yeux dans les yeux, sans peur de déplaire et sans flatterie ; conduire un entretien annuel d'évaluation en relevant les points négatifs et en insistant sur les efforts à fournir ; sanctionner un retard ou une faute de comportement dans la stricte application du règlement intérieur... Cela leur semble impossible. Il est donc nécessaire que les cadres d'un niveau hiérarchique supérieur prennent en charge la formation des plus jeunes. Comme à l'armée. *A contrario*, certains recherchent l'adhésion générale et sont tentés de flatter, de se montrer gentils voire généreux dans l'octroi des heures supplémentaires par exemple. Le problème est que la démarche est alors à sens unique. Chercher à se rapprocher de ses subordonnés est légitime, mais il faut qu'il y ait un effort inverse. Sans cela, la distance qui confère le respect minimum, à défaut de véritable autorité, disparaît.

L'objectivité nous oblige à admettre que cette tendance démagogique se rencontre également dans l'institution militaire, en produisant avec les mêmes causes les mêmes effets : le consensus et l'affection sont recherchés plutôt que le conflit ou même l'indifférence, alors que ce qui compte c'est le fonctionnement, l'accomplissement de la mission ou de l'objectif et la vie de l'entreprise ou de l'unité.

Derrière la notion d'autorité apparaît très rapidement celle de charisme. Mais celui-ci, indispensable, peut-il s'apprendre en classe ? Doit-on le reconnaître comme un don, un trait de la personnalité ? Auquel cas, comment le déceler dans un concours ou un recrutement ? Les tests psychologiques des chasseurs de têtes s'y emploient, mais les résultats sont-ils absolument fiables ? Dans ce domaine, les résultats obtenus par des générations de formateurs de l'École spéciale militaire tendent à prouver qu'il est possible de transmettre à un cadre des savoir-faire et un savoir-être propres à trouver rapidement l'autorité en situation de commandement, et autour desquels il est possible de bâtir un charisme personnel. Il ne faudrait pas non plus oublier l'éthique. Elle tient la première place pour conduire à un comportement exemplaire susceptible d'impressionner un subordonné ou un employé.

Charisme et éthique structurent la personnalité et l'élèvent vers le chef idéalisé, les héros de l'histoire de France. Malheureusement, ces fondements spirituels de l'autorité tendent à disparaître dans le modèle social qui prévaut aujourd'hui à tous les niveaux de l'éducation. Dès lors, comment espérer faire évoluer l'enseignement supérieur vers

le développement de personnalités charismatiques ? Les entreprises cherchent des recettes miracles, les écoles des chefs cuisiniers pour les appliquer, mais encore faut-il avoir les bons ingrédients, ceux que la nature (innée), l'élevage (éducation) et la culture (spiritualité) amènent à maturité jusqu'aux fourneaux...

Au terme de cette courte et incomplète réflexion, il me semble que l'exercice de l'autorité en entreprise procède des mêmes ressorts qu'en régiment. L'autorité s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire, mais ne peut se limiter à son seul appui. C'est une légitimité acquise par l'exemple donné, le discernement, c'est-à-dire la faculté de s'adapter aux situations. C'est la recherche d'une cohérence entre le discours et les actes. C'est aussi le résultat d'une confiance et d'une crédibilité : crédibilité de la menace, confiance technique et humaine qui limite les abus. L'autorité, c'est aussi le courage d'assumer ses responsabilités dans les petits gestes du quotidien. ─

ANDRÉ THIÉBLEMONT

L'AUTORITÉ NE S'EXERCE PAS DANS LE VIDE

L'autorité est l'un des mécanismes clés du pouvoir, quelle que soit par ailleurs la nature de celui-ci : pouvoir statutaire, du conseiller, du prince ou de l'expert. Depuis plus de deux millénaires, elle est l'objet d'une abondante littérature : d'Aristote et Platon et l'art de gouverner jusqu'à ces écoles d'« éducation progressiste » qui, dans les années 1960, ont proclamé l'avènement d'une « éducation sans autorité »¹. Les chefs militaires ne sont pas en reste. Ils édictent des principes, des vertus et des aptitudes qui fondent l'autorité : force d'âme ou détermination, charisme, clairvoyance ou sens de l'homme et, aujourd'hui, « compétence » ! D'époque en époque, les mêmes propos se répètent. Mais rien ou peu n'est dit des climats, des situations et des conditions pratiques d'exercice de l'autorité.

À Diên Biên Phu, le lieutenant-colonel Lalande, dont on dit qu'il a une « calme autorité », commande le 3^e bataillon du 3^e régiment étranger d'infanterie (REI). Du point d'appui « Isabelle », il écrit à son épouse : « C'est en besogneux que je fais mon devoir. Non, ma chérie, je n'ai pas la vertu naturelle ; quand il s'agit de juger, de pérorer, ça va très bien, mais quand il faut se mettre dans le bain, c'est une autre histoire. [...] Comme je voudrais avoir le courage facile, le dynamisme naturel, la décision qui s'impose. [...] Je me sens le corps, le cœur paresseux et pesants. [...] Seuls la camaraderie et le contact humain sont une joie, un réconfort². » En d'autres termes, dans le secret de la confiance à la femme aimée, ce soldat nous dit que l'exercice de son autorité ne va pas de soi et que, dans son cas, il se nourrit de la sociabilité d'une communauté d'hommes, avec ses humeurs et ses coups de gueule.

L'autorité ne s'exerce pas dans le vide, contrairement à certaines spéculations de chefs militaires qui la subliment comme s'il en existait quelque part un idéal que nulle situation ne pourrait mettre en défaut. Un contexte politique, une situation de rareté ou d'abondance, la disposition et la signalisation des espaces sacralisant des lieux de pouvoir, un contexte affectif, la proximité du commandant et du commandé, une tradition... peuvent, selon les cas, renforcer son exercice ou, au contraire, poser problème. Les conditions

1. Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2002, p. 880.

2. D'après Roger Bruge, *Les Hommes de Diên Biên Phu*, Paris, Perrin, 1999, p. 196.

politiques, sociales, culturelles et même économiques de l'autorité constituent donc un vaste domaine de connaissance que cet article ne saurait embrasser. M'appuyant sur le cas militaire, je me contenterai d'ouvrir quelques pistes de réflexion qui invitent à penser l'autorité non plus comme un principe déréalisé mais comme un exercice que la dynamique sociale rend toujours plus ou moins problématique.

Je partirai de certains facteurs qui jouent sur l'exercice de l'autorité : un contexte idéologique, socioculturel, ou encore le fonctionnement pratique d'une organisation. J'aborderai ensuite les problèmes d'autorité qu'alimente à tous les niveaux de commandement la coexistence de compétences de nature différente. Je terminerai en considérant un constat anthropologique : partout l'exercice de l'autorité ne va pas sans produire de la contestation.

Autorité et contexte socioculturel

On ne peut guère traiter de l'autorité sans se référer à la trilogie proposée par le sociologue allemand Max Weber : celui-ci construisit un instrument d'analyse distinguant l'autorité rationnelle ou légale, l'autorité traditionnelle et l'autorité charismatique. En fait, selon l'interprétation de Raymond Aron, cette trilogie ne recouvrait pas des types d'autorité mais des types de « domination légitime » d'un régime politique (« *Typen der Herrschaft* ») : « Est rationnelle la domination fondée sur la croyance à la légalité des ordonnances [et] des titres de ceux qui exercent la domination. Est traditionnelle la domination fondée sur la croyance au caractère sacré des traditions anciennes et à la légitimité de ceux qui ont été appelés par la tradition à exercer l'autorité. Est charismatique la domination fondée sur un dévouement hors du quotidien et justifié par le caractère sacré ou la force héroïque d'une personne³. »

Cette typologie, par ailleurs quelque peu réductrice, était construite à partir des croyances et des motivations de ceux qui obéissent. C'est là que réside son intérêt pour notre propos. L'autorité résulte d'un rapport qui s'établit entre des individus et qui conduit les uns à se soumettre aux autres, étant entendu que ce rapport n'est pas figé et que le dominé sur tel sujet ou dans telle situation peut être investi d'une autorité dans d'autres circonstances. Or ce rapport n'est pas hors du temps. Il s'inscrit dans un contexte social et culturel. Aujourd'hui comme hier, l'air du temps, des mouvements d'idées et leur logique – c'est à dire des idéologies – peuvent conforter l'exercice

3. Raymond Aron, *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, rééd. 1991, p. 556.

d'une autorité légale ou, au contraire, la délégitimer voire mettre en question son principe.

Les surprenantes expériences de laboratoire menées par Stanley Milgram dans les années 1950 illustrent la première assertion. Au nom de la science, des patients acceptent de participer à une expérience sur la mémoire. Ils sont les « maîtres ». L'élève qui est face à eux, assis sur une chaise, le corps couvert d'électrodes, doit mémoriser les consignes qui lui sont présentées. En cas de mauvaise réponse, le maître lui inflige une décharge électrique. L'élève est en réalité un comédien et le dispositif électrique est fictif. Sous la pression verbale de l'expérimentateur, la plupart des maîtres ont infligé des décharges intenses, jusqu'à des doses mortelles. Selon Stanley Milgram, ce type de comportement s'expliquerait par un « état agentique » dans lequel l'individu se considère comme l'agent exécutif d'une volonté étrangère, mais à ses yeux légitime, ici la « science »⁴.

Notons d'abord que les expériences de Milgram ont montré que plus l'expérimentateur est près du « maître », moins celui-ci échappe à son autorité. On touche là à un principe de commandement que la tradition militaire enseigne : la puissance d'imposition d'un chef est d'autant plus grande que celui-ci est proche de ses hommes et qu'il les entraîne. Il « galvanise ». L'expression épique, littéraire ou picturale, exprime le phénomène dans cette figure du chef qui, tournant la tête vers les siens, brandit drapeau ou épée pour indiquer la direction du mouvement. Plus prosaïquement, comment ne pas évoquer ces situations tragiquement incertaines de braquage mutuel que nos soldats ont naguère connues en Bosnie, dans lesquelles des chefs au contact, grands ou petits, électrisaient littéralement ceux qu'ils avaient en charge de conduire⁵ ?

Plus généralement, ces expériences révèlent la puissance d'une autorité dont l'imposition est légitimée par une croyance, par une idéologie, par des mythes : ici, l'argument du progrès scientifique. L'idéologie du moment ou une certaine conception de l'efficacité politique pourront donc conforter l'exercice d'une autorité légale jusqu'à conduire le subordonné à commettre des faits que la loi qualifie de crime ou de délit. À ce titre, les dispositifs qui, depuis les années 1970, autorisent la désobéissance du militaire à un ordre

4. Stanley Milgram, *Soumission à l'autorité*, 1974, rééd. Calmann-Lévy, 2002.

5. Voir André Thiéblemont, *Unités de combat de l'armée de terre en Bosnie (1992-1995)*, tome 2, Les Documents du C2SD, 2001, pp. 224-230, dont notamment ce récit d'un caporal : « On était une quinzaine. On est arrivé devant eux [les Bosniaques]. Il y avait deux cents mecs. Le colonel m'a dit "Avance". Je m'étais arrêté. J'ai eu peur. Ils étaient tous dehors. On s'est retrouvé au milieu. "T'arrête pas, bouge !" Il s'est passé quelque chose d'électrique entre lui et moi. Je suis vraiment fier d'avoir fait ça. C'est la personne qui m'a poussé et que je devais protéger. On était une quinzaine de misérables au milieu. C'est une expérience fantastique. »

« contraire aux lois, aux coutumes de la guerre »⁶ ne sont-ils pas quelque peu théoriques ?

Jean-Hugues Matelly a soulevé la question dans un article publié en 2000. Il y montrait combien « le subordonné, victime en quelque sorte de l'ordre illégal, apparaît [...] bien démuni [face aux armes du supérieur hiérarchique] si l'on tient compte des risques que comporte la situation dans laquelle il est plongé » au cas où il refuse un ordre illégal⁷. D'une certaine façon, l'affaire Mahé, cet Ivoirien recherché pour différents crimes lors de la crise ivoirienne, capturé en 2005 et exécuté sommairement par des soldats de l'opération Licorne, vient à l'appui de cette analyse : elle montre comment, dans un certain contexte, le refus de l'ordre illégal n'a rien d'évident.

À l'inverse, une idéologie et le contexte sociopolitique qu'elle secrète peuvent conduire à fragiliser un système d'autorité, avec les conséquences que cela implique sur son exercice pratique dans une telle conjoncture. C'est la situation dans laquelle se sont trouvées, et se trouvent encore, certaines institutions de la France contemporaine. Dans *Les Origines du totalitarisme*, Hannah Arendt insiste sur le climat idéologique du siècle écoulé, qui a mis en question la structure autoritaire des institutions et tout particulièrement « la seule forme d'autorité qui existe dans toutes les sociétés historiquement connues, l'autorité des parents sur les enfants, des maîtres sur les élèves, de l'aîné sur les cadets ». Elle évoque ces mouvements de pensée venus d'Outre-Atlantique qui ont travaillé nos sociétés modernes au point d'affaiblir, voire d'éliminer, « l'autorité des rapports entre jeunes et vieux, maîtres et élèves, parents et enfants »⁸.

Les armées n'ont pas échappé à ces mouvements d'idées qui prônaient des « solutions éducatives » facilitant « une acquisition spontanée du savoir »⁹. La méthode pédagogique dite « processus des missions globales » mise en place au milieu des années 1970 en témoigne. Il s'agissait d'amener les appelés à découvrir par eux-mêmes des procédés tactiques dont les règles et les principes avaient été forgés par un siècle d'expérience du combat en ordre dispersé : reconnaissance d'un point isolé, embuscade... Les méthodes « d'autoformation » alors prônées par les doctrinaires de la pédagogie militaire transformaient le rôle des jeunes officiers et des sous-officiers instructeurs : ils perdaient « le monopole de la transmission de connaissances », devenaient des « facilitateurs de l'évolution du groupe » et n'étaient plus qu'une

6. Loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 et décret n° 75-675 du 28 juillet 1975.

7. Jean-Hugues Matelly, « "Je refuse !" : le subordonné face à l'ordre illégal », *Les Champs de Mars* II/2000, pp. 127-145.

8. Hannah Arendt, *op. cit.*, pp. 880-881.

9. Ivan Illitch, *La Convivialité*, Paris, Le Seuil, « Points », 1975, p. 94.

source d'information parmi d'autres¹⁰. Cette pédagogie, que pouvaient manier sans mal des cadres chevronnés, ne fut pas sans poser problème à de jeunes lieutenants ou sergents sortant d'école, à l'autorité encore fragile et aux aptitudes d'animateur quelque peu défaillantes. Face à des appelés souvent plus âgés et plus instruits qu'eux, ils étaient pris entre le marteau d'une hiérarchie toujours aussi exigeante et l'enclume de cette pédagogie. Leurs galons étaient souvent insuffisants pour assumer une fonction d'animateur toujours délicate : afin de satisfaire les demandes de leur hiérarchie, les uns en venaient à « copiner » avec les appelés quand les autres s'en sortaient en exerçant une pression physique sous forme de brimades¹¹.

Aujourd'hui, ces mouvements d'idées antiautoritaires se réinvestissent dans des luttes pour la désaliénation sexiste, sexuelle, religieuse, ou dans des alternatives libertaires. Mais l'antiautoritarisme strict a trouvé ses limites. Ça et là, il n'est question que de restaurer l'autorité parentale, celle de l'école, celle de l'État, celle des institutions¹².

Dans les années récentes, bien des engagements ont été motivés par cette recherche d'ordre et d'autorité. Les travaux menés par Jean-François Léger, notamment, ont montré que les jeunes qui se tournent vers l'armée éprouvent le besoin d'un encadrement « qui les mettra sur les rails, qui les relancera, qui leur permettra de reprendre confiance ». Pour cette population, la discipline redevient la force principale de l'institution ! « Elle n'est pas comprise comme étant l'expression d'une subordination arbitraire, mais comme l'une des conditions nécessaires à l'efficacité¹³. » Aujourd'hui, en général et sauf conjonctures particulières, un jeune sous-officier sera plus à l'aise pour exercer son autorité qu'il ne l'aurait été voilà deux ou trois décennies.

Ce court aperçu montre que, même dans des structures aussi hiérarchisées que celles des armées, il n'est point d'autorité, quelles que soient sa nature et sa puissance, dont l'exercice ne soit plus ou moins

10. Voir notamment Fauchois (col.), « L'adaptation des militaires professionnels aux nouvelles méthodes de formation », *Les Militaires et leur formation dans un monde en évolution*, Paris, Spei, 1972, pp. 143-151.

11. Au cours des années 1970 et au début des années 1980, bien des raisons de dénonciation de contrat chez les engagés provenaient des brimades exercées par les cadres de contact. Voir *Étude des causes de dénonciation des contrats d'engagement chez les engagés volontaires sous-officiers (EVSO) et les engagés volontaires du rang (EVDR)*, EMAT/Centre de relations humaines, n° 207/DEF/EMAT/MG/CRH/DR, du 27 mars 1984.

12. Dans *Le Monde* daté du 16 novembre 2000, commentant les résultats d'une enquête périodique sur les valeurs des Français, Étienne Schweisguth et Pierre Bréchon écrivaient : « L'augmentation de ceux qui estiment qu'il faudrait "respecter davantage l'autorité" (69 % en 1999 contre 60 % en 1981) est d'autant plus éloquent qu'elle est particulièrement marquée chez les jeunes : chez les 18/26 ans, l'approbation du principe d'autorité a grimpé de 41 % en 1981 à 61 % aujourd'hui. Cette évolution, déjà perceptible en France lors de l'enquête de 1990, concerne également les attitudes à l'égard de la police et de l'armée. [...] Un des grands changements qui semblent en cours en France actuellement est que l'appel à la responsabilité et au respect des règles de vie en commun n'est plus systématiquement disqualifié pour autoritarisme. »

13. Jean-François Léger, « Pourquoi des jeunes s'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ? », *Revue française de sociologie*, octobre-décembre 2003, 44-4, p. 718.

déterminé par une situation ou par un cadre sociopolitique, organisationnel, culturel. Le charisme lui-même, dont on fait grand cas, n'a rien d'un phénomène magique : il est le produit d'une rencontre entre le physique, les attitudes, l'expression... d'un individu ayant le statut de chef (ou en ayant le potentiel), et les attentes d'un groupe dans une culture et dans des circonstances données. Il gouverne une relation sociale et s'inscrit dans le contexte culturel de cette relation. Le style de chef que des cavaliers ou des artilleurs attendent n'est peut-être pas celui qui convient dans une unité de marsouins ou de parachutistes !

L'autorité battue en brèche par l'organisation

Du dehors, une organisation militaire se donne à voir comme un système très hiérarchisé dans lequel rien n'est censé contrarier l'autorité du supérieur. Il n'en est rien ! On ne soupçonne guère combien cette organisation, fondée sur l'unicité du commandement et sur la subordination, est en perpétuel décalage avec son mode réel de fonctionnement, lequel donne lieu à des négociations entre subordonné et supérieur, voire à un pouvoir discrétionnaire du premier sur le second qui peut plus ou moins inhiber l'autorité de celui-ci.

Ainsi, les travaux de Christian Mouhanna ont montré combien l'autorité des officiers de gendarmerie sur les brigades territoriales était affaiblie, brouillée par trois facteurs d'organisation : l'assujettissement des brigades à d'autres autorités que celle de leur hiérarchie (maire, magistrats du parquet ou du siège) ; une gestion centralisée des personnels au niveau du groupement, de sorte que toute influence sur la carrière de ses personnels échappe au commandant de la compagnie départementale ; une trop grande mobilité des officiers, avec pour incidence la méconnaissance des microcultures locales auxquelles participent les brigades¹⁴, cette méconnaissance les privant d'une source d'autorité.

En 1970, le lieutenant-colonel Michel Lhoste a consacré une thèse de doctorat à l'étude des mécanismes de fonctionnement réel du corps de troupe¹⁵. Observant un bataillon de chasseurs alpins, il révélait combien les principes d'« unicité du commandement et de subordination hiérarchique » étaient battus en brèche à tous les échelons de commandement. Dans la situation de rareté qui caractérisait ce

14. Christian Mouhanna, « Contrôle hiérarchique et autonomie du terrain : l'exemple de la gendarmerie départementale », *Les Champs de Mars* II/1999, pp. 61-79.

15. Michel Lhoste, *L'Institution militaire, une organisation en crise*, thèse de doctorat de troisième cycle, Paris V, 1973. Cette thèse est consultable au Centre de documentation de l'École militaire (CDEM).

début des années 1970, le chef de corps était contraint de négocier avec les représentants des hiérarchies techniques et administratives allocatrices des ressources nécessaires à la vie du corps, malgré le fait que celles-ci soient, en principe, soumises à l'autorité opérationnelle : avec l'intendant ou les directeurs des services techniques régionaux, mais aussi avec ses propres chefs de services administratifs et techniques¹⁶. Il en était de même pour le capitaine commandant de compagnie, pour lequel la pénurie des différents types de matériels était une source d'incertitude ! Cette pénurie, contrôlée par les chefs de service du régiment, dépendait aussi de l'entregent et des initiatives des magasiniers ou des sous-officiers (sergent fourrier, sous-officier auto...) qui, en pratique, étaient les garants de l'intégrité d'un stock de matériel dont le commandant de compagnie était responsable. De façon non avouée, celui-ci était fréquemment en situation de devoir négocier – une permission, une sanction, une notation... – s'il voulait que ses subordonnés adoptent des comportements autres que passifs devant les problèmes rencontrés¹⁷.

Enfin, des procédés variés d'entraide et de fraude étaient développés par les appelés, leur permettant de se désengager vis-à-vis des normes de l'organisation ou de détenir, implicitement ou non, un pouvoir discrétionnaire sur leurs supérieurs. En l'absence du chef comptable, le secrétaire qui le remplaçait pouvait retarder la signature d'une permission pour un sous-officier ; le magasinier, plus au fait du fonctionnement du magasin que son sergent fourrier, négociait directement avec le capitaine, court-circuitant son supérieur direct. De même, la mobilité de l'encadrement de contact comme les compétences spécifiques que certains appelés détenaient autorisaient ceux-ci à établir des relations « transhiérarchiques » en sautant plusieurs échelons de commandement.

Cette thèse ne fut jamais diffusée ! Elle montrait que, dans des situations de rareté, le pouvoir que le subordonné peut exercer sur le supérieur fragilise l'autorité de celui-ci. Pour l'auteur, ce phénomène constituait « un élément essentiel à la compréhension du fonctionnement réel de l'organisation »¹⁸.

On souhaiterait que cette analyse puisse être actualisée. Comment, à la lecture de cette thèse, ne pas s'interroger sur les effets à terme de la création de bases de défense interarmées qui, là aussi dans un contexte de rareté, a mutualisé localement les soutiens des formations militaires et a déchargé leurs responsables de toute subordination

16. *Ibid.*, p. 58 et suiv. et p. 143.

17. *Ibid.*, p. 99 et suiv.

18. *Ibid.*, p. 138.

au commandement opérationnel local. Cette nouvelle organisation a normalisé et radicalisé ce dysfonctionnement de l'organisation militaire ainsi que ces négociations implicites que les travaux de Michel Lhoste avaient mis au jour.

Alors qu'hier, le chef pouvait jouer de son autorité comme de son pouvoir statutaire de « chef de corps » – l'expression prenant ici tout son sens – pour contenir ces pratiques dans une certaine limite, voire trancher et prendre le risque de contraindre les chefs administratifs et techniques à procurer au « corps » les moyens nécessaires à son métabolisme – quitte à « bidouiller » –, il est aujourd'hui privé de puissance. Il est nu ! Il doit désormais négocier les moyens de son action avec des interlocuteurs sur lesquels il n'a ni pouvoir ni autorité, sauf à jouer de complicités qu'il lui faudra nouer. Le « chef de corps » n'étant plus maître de son « corps », on peut s'interroger sur le devenir de son autorité : il est responsable d'une action sans légitimité pour s'en donner les moyens. Ubu est devenu roi !

Compétences et conflit d'autorité

Pas de discours moderne sur l'autorité qui ne mette en avant la compétence. Celle-ci fonderait désormais la seule autorité capable de s'imposer¹⁹. Sociologues et psychosociologues avancent docement que la transformation de l'autorité depuis quelques décennies se traduit par le passage d'un modèle d'autorité fondé sur la position statutaire, l'ordre et l'inculcation, à un nouveau modèle dont le fondement reposerait sur les compétences, les performances et l'évaluation.

Illusion d'optique, absence de perspective anthropologique, idéologie moderniste de l'autorité ? Même s'il a pu donner lieu à des formes plus ou moins prononcées d'autoritarisme, le modèle d'autorité statutaire, magistral, patriarcal ou hiérarchique, qui caractérisait naguère une société française à peine sortie de la paysannerie, n'excluait nullement la compétence ou la performance. Celles-ci étaient d'une autre nature : traditionnelles, enracinées dans des systèmes coutumiers. En effet, si l'on veut bien considérer que la tradition d'une collectivité (clanique, paysanne, ouvrière, artisanale, militaire...) n'est jamais que le produit plus ou moins retravaillé et manipulé de la sédimentation des expériences qu'elle a accumulées au cours de son histoire, force est de considérer que la détention de savoirs traditionnels – ce que naguère

19. C'est notamment la thèse soutenue par Michel Serres dans *Petite Poucette*, Le Pommier, 2012.

Michel Serres nommait justement des « technologies traditionnelles »²⁰ – confère à certains individus de cette collectivité (anciens, chamans, maîtres ouvriers, maîtres compagnons, maîtres d'armes, maîtres d'équipage...) des compétences qui les placent en situation d'autorité.

Hier comme aujourd'hui, la compétence est source d'autorité. Encore faut-il distinguer ses différentes natures. Michel Crozier en repère quatre capables de conforter ou de mettre en question les autorités légales : « Celle découlant de la maîtrise d'une compétence particulière et de la spécialité fonctionnelle » ou expertise technique ; celle qui est liée aux relations entre une organisation et son ou ses milieux environnants – le pouvoir du « marginal sécant » – ; celles qui naissent de la maîtrise de la communication et des informations ; celles, enfin, qui découlent de « l'existence de règles organisationnelles générales », bien souvent implicites, coutumières, non formalisées comme ces règles tacites précédemment évoquées à propos du fonctionnement réel du corps de troupe²¹. Or ces compétences renvoient à des connaissances et à des savoirs pratiques acquis par l'expérience d'une technique, d'un milieu, d'un environnement, qui ne se contentent pas de connaissances inculquées par les systèmes modernes de transmission (école, stage...).

Toute organisation moderne est donc travaillée par deux filières d'acquisition de compétences non exclusives l'une de l'autre : celle qui recourt à des apprentissages scolaires ou académiques sanctionnés par des brevets et des diplômes et donne accès aux statuts conférant une autorité légale ; celle qui passe par l'expérience et, en conséquence, par l'ancienneté dans une fonction ou dans une situation donnée, expérience qui ne donne qu'exceptionnellement accès à une autorité légale dans le système militaire actuel. Selon les cas, ces deux filières de compétence peuvent ou non se combiner : soit elles donnent lieu à des enrichissements mutuels et confortent l'exercice d'une autorité, soit elles entrent en concurrence, provoquent des tensions, voire des conflits d'autorités. Dans les organisations militaires modernes où elles coexistent, il n'y a pas d'organisme où ne se nouent de telles tensions entre pairs ou entre strates hiérarchiques.

Pensons à cette situation fréquente, si pleine d'humanité, du jeune lieutenant ou du jeune sergent sortis « frais émoulus » de leurs écoles de formation face à un sous-officier adjoint de section ou de peloton

20. « On oppose avec raison sciences exactes et humaines, sans se douter jamais qu'il existe des technologies qui sont aux sciences humaines ce que les techniques proprement dites sont aux sciences exactes : actions sans connaissances sans doute, technologies traditionnelles privées de la science humaine qui les fonderait » (Michel Serres, Paris, Françoise Bourin, 1987, p. 20).

21. Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil, « Points », 1977, pp. 72-77.

ou à un caporal-chef forts de leur douze ou quinze ans de service : seuls le temps, l'épreuve partagée, la connaissance et l'estime mutuelle normaliseront cette situation jusqu'à la construction d'une complicité. Mais pas toujours !

Dans une recherche sur le métier de sous-officier dans l'armée de terre menée au début des années 2000, nous avons montré combien, dans ce milieu, l'ancienneté en service constitue un principe classificatoire et une valeur prégnante. Elle y est réputée permettre l'acquisition de l'expérience nécessaire à une troupe « professionnelle ». Avoir commencé « tout petit » comme engagé constitue le *nec plus ultra* d'une pleine possession du métier et de l'aptitude à commander, au point que des jeunes sous-officiers issus de l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) en arrivent à prétendre que « si c'était à refaire », eux aussi commenceraient leur carrière « tout petits »²² ! Que l'autorité d'un officier ou d'un sous-officier encore frais et maladroit pose problème, alors l'ancienneté en service de ses subordonnés et les compétences qui sont censées en découler pourront nourrir une mise en question de cette autorité.

Il est donc vrai de prétendre que la compétence est partout et en tout temps l'un des fondements de l'autorité. Mais il faut aussi, dans le même mouvement, reconnaître qu'au sein d'une organisation donnée, des compétences de sources différentes peuvent créer des tensions. Si la compétence fonde l'autorité, elle peut aussi la mettre en question.

L'autorité contestée

Se référant à Roger Bastide, Georges Balandier rappelait voilà un quart de siècle « l'existence générale et permanente du couple autorité-contestation ». « Les termes ne peuvent être séparés. La présence du premier impose celle du second », en raison du rapport d'inégalité qui découle de l'autorité. Dans le même mouvement, il observait combien « les expressions de la contestation restent mal connues »²³. Le constat s'applique aux armées. Celles-ci produisent en effet une variété de conduites, de manifestations ou d'expressions qui mettent à mal des personnages détenteurs d'une autorité légale, leurs décisions, ou encore le « système » auquel ces autorités participent. Or, à ce jour, ce champ de connaissances n'est pas ou peu exploré. On peut le regretter, tant la prise en compte de tels phénomènes ouvrirait

22. André Thiéblemont et C. Pajon, *Le Métier de sous-officier dans l'armée de terre aujourd'hui*, Les documents du Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD), p. 287.

23. Georges Balandier, *Anthropo-logiques*, édition revue et corrigée, Paris, Le livre de poche, 1985, p. 276, et pour une approche anthropologique de la contestation, p. 249 et suiv.

des éclairages surprenants sur la condition militaire et sur le rapport à l'autorité. Je me contenterai ici d'indiquer quelques repères²⁴.

Les armées produisent deux natures de contestation : l'une peut être qualifiée d'externe, l'autre d'interne. Les manifestations de contestation externe des militaires sont les plus visibles : épisodiquement, elles s'expriment sur la place publique. Pour emprunter encore à Georges Balandier, notons qu'il peut s'agir d'une « contestation interne » qui, se découvrant sans issue, « peut donner naissance à une protestation radicale » jusqu'à se transformer en dissidence. Ce fut le cas fameux du putsch des généraux en avril 1961. Peut-être a-t-on oublié ce que fut la crise militaire du début des années 1970. En 1973, à Karlsruhe, à Verdun, à Draguignan, des appelés du contingent descendaient dans la rue pour protester contre leur condition. À la même époque, alors que les armées étaient dans une situation de grande paupérisation et que des officiers subalternes grondaient d'une colère qu'ils cantonnaient dans des adresses à leur hiérarchie²⁵, le capitaine Delas publia dans *Combat* puis dans *Le Monde* un pamphlet qui mettait directement en cause Roger Galley, ministre de la Défense : « Un pavé dans cette Galleyre ! » Les écrits de cet officier laissaient entendre qu'à force de subir, les officiers pourraient à leur tour descendre dans la rue pour y dresser des barricades²⁶. Les manifestations de gendarmes en 1998 et 2001 offrent les exemples les plus récents de ce type de contestation.

La contestation interne de l'autorité politique ou militaire, ou des situations que celles-ci cautionnent, est quant à elle contenue à l'intérieur des armées. Ses très nombreuses expressions jouent pour la plupart d'un registre ludique. Le constat anthropologique permet d'en appréhender la normalité. Toutes les sociétés sont « engagées dans un combat permanent contre le désordre qu'elles engendrent » ou « contre l'usure des mécanismes qui les maintiennent » : elles sont menacées d'entropie par des forces du dedans ou du dehors²⁷. Les forces du dedans résultent de multiples différences productrices de tensions et de conflits, parmi lesquelles celles qui touchent aux rapports entre gouvernants et gouvernés, entre supérieurs et subordonnés. Le désordre est donc irréductible, sauf à tuer le mouvement. « Puisqu'il est irréductible et [...] nécessaire [au mouvement], la

24. Pour ce qui suit, on pourra consulter mes analyses dans « Contribution à l'étude de la tradition militaire : les traditions de contestation à Saint-Cyr », *Ethnologie française*, Paris, 1979, « Les traditions dans les armées : le jeu de la contestation et de la conformité », *Pouvoir*, pp. 99-112, Paris, PUF, 1986, ou encore dans (dir.) *Cultures et logiques militaires*, PUF, 1999, pp. 40-44 et 117-121.

25. Voir, Un groupe d'officiers (1958-1960), « À propos du temps de commandement », *Le Casoar* n° 56, décembre 1974, pp. 31-35.

26. Delas (CNE), « Un pavé dans cette Galleyre ! », *Le Monde*, 1^{er} décembre 1973.

27. Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1974, p. 129.

seule issue est de le [...] convertir en facteur d'ordre²⁸. » Saturnales romaines, fêtes des fous ou de l'âne au Moyen Âge, bouffon moquant le roi, rituels d'inversion ou de rébellion chez les Ashantis du Ghana, débordements carnavalesques tournant en dérision l'autorité, chansonniers, imitateurs et guignols de Canal Plus : en tout temps et partout sont à l'œuvre de multiples procédés de « régénérescence de l'ordre » qui « tendent à purifier le système social [...] et à revitaliser périodiquement le pouvoir »²⁹.

Peut-être parce que plus que toute autre institution une armée ne peut tolérer le désordre, celle-ci est un lieu privilégié de production de ces procédés qui visent à jouer de désordres pour revitaliser et régénérer son ordre. Pas de régiments ni de chambrées, pas de couloirs d'état-major, pas d'écoles militaires, pas de promotions d'élèves ou de stagiaires où ne se créent et se diffusent plus ou moins clandestinement le jeu de mot, la sentence à double sens, le détournement de devise, une parodie de note de service, la caricature souvent talentueuse... Ici, on met en question les défaillances, les suffisances, les travers de certains chefs. Ailleurs, ce sont un système d'enseignement, un mode d'organisation, une dégradation du commandement en management qui sont critiqués.

Ces contestations internes peuvent revêtir deux formes distinctes mais non exclusives l'une de l'autre. La plus courante est explicite, prolifique et diffuse. Ses producteurs sont anonymes. Elle recourt à des graphismes humoristiques, à des textes parodiques, à des canulars. La production est particulièrement vivace là où des militaires sont rassemblés durablement entre pairs (promotions d'élèves officiers, de stagiaires de l'École de guerre...), mais pas seulement. Des situations tendues, des attitudes de l'autorité contraires à certains principes communément admis, éthiques ou tactiques, en suscitent la création dans les couloirs des états-majors ou dans les rangs des corps de troupe.

Ainsi les situations ubuesques que connurent les unités de l'armée de terre en Bosnie au début des années 1990, interposées entre Serbes et Bosniaques, ou encore la création récente des bases de défense donnèrent lieu à une profusion d'expressions contestataires. Notons, par exemple, l'existence au musée du souvenir du 2^e REI d'un document dans lequel ont été recueillis des témoignages de l'action du régiment lorsqu'il opéra en Bosnie dans le cadre de la force d'action rapide au cours de l'été 1995 (lettres et cartons de remerciements de personnalités, coupures de journaux...) ; y figurent de nombreuses caricatures et dessins réalisés par des légionnaires, qui mettent en

28. Georges Balandier, *Le Désordre. Éloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988, p. 117.

29. Georges Balandier, 1974, p. 135.

SENTENCE À DOUBLE SENS ET DEVISES DÉTOURNÉES

Décembre 1970. Marée blanche sur l'A6! Une masse de véhicules bloqués entre Valence et Montélimar. Plusieurs morts, un plan ORSEC défaillant : des unités d'infanterie mal équipées sont seules sur le terrain pour dégager les automobilistes. À l'intérieur d'une tente hâtivement montée, le colonel commandant le 1^{er} REC a fait poser une banderole. Il y est inscrit : « Nous sommes commandés par des cons! Patience notre tour viendra! »

L'École de Saint-Cyr a pour devise : « Ils s'instruisent pour vaincre. » En 1973, les saint-cyriens de la promotion « Capitaine Danjou », mettant en question l'enseignement qu'ils y reçoivent, affichent la fameuse phrase ainsi orthographiée : « Ils s'instruise pour vaincrent. »

Encore à Saint-Cyr au début des années 1980, les officiers encadrant la promotion « Grande Armée » inculquent aux élèves cette maxime : « Je le ferai avec plaisir parce que c'est difficile. » Parodiant les attitudes de leurs instructeurs, les élèves apposent dans leur bâtiment une plaque de marbre sur laquelle est inscrit : « Je le ferai faire avec plaisir parce que c'est difficile. »

lumière quelques situations scabreuses ou l'attitude de certains de leurs supérieurs.

Une forme plus rare de contestation réside en des manifestations à caractère ludique organisées ouvertement dans l'espace militaire. Il s'agit d'une contestation ritualisée. Ses producteurs se réclament d'une tradition pour légitimer et reproduire périodiquement des expressions critiques, caricaturales de l'autorité ou de telle de ses décisions. Ces expressions sont le plus souvent symboliques : elles énoncent implicitement ce qui ne peut ouvertement s'exprimer. Néanmoins, cette forme de contestation tend à disparaître sous le coup des interdictions dont elle a fait l'objet. Ainsi la mort du Père Cent célébrée naguère par les appelés cent jours avant la quille! Cette manifestation pouvait prendre des formes différentes en fonction de la créativité de ses producteurs dans chaque régiment, mais dans tous les cas, le Père Cent y était figuré par un personnage laid et grossier représentant l'autorité militaire. Elle fut interdite dans les années 1970. Ces manifestations collectives bouffonnes, parfois théâtralisées, qui conspuent, parodient ou moquent ouvertement une autorité, ou un certain type d'autorité, demeurent pourtant encore très vivaces dans les écoles de formation.

Le cas saint-cyrien est exemplaire. Ouverte au milieu du XIX^e siècle dernier et culminant en mutinerie, voire en dissidence dans les périodes de grand trouble comme lors de la révolution de 1848, la contestation saint-cyrienne s'est aujourd'hui ritualisée. Mais il est remarquable de constater à quel point ces rituels se sont radicalisés

dans les années 1970 et 1980, alors que l'autorité militaire prônait un modèle d'officier « policé », « managérial », tout en banalisant « l'ordre militaire dans le rejet d'un passé combattant et des traditions qui le portaient ». La contestation saint-cyrienne de cette époque peut être considérée comme un « traditionalisme de résistance », jouant d'une tradition épique qui procurait aux élèves les armes d'une « bataille du sens »³⁰.

Plus généralement, par sa continuité, son effervescence et sa créativité, la contestation rituelle des saint-cyriens constitue un phénomène particulièrement surprenant pour un civil qui ne perçoit le militaire que sous l'angle d'un ordre hiératique et figé. Ses producteurs, élus par leurs pairs, constituent un « contre-pouvoir coutumier » qui se réclame de la tradition pour déborder les interdits de l'autorité. Ils se soumettent à ces interdits. Mais ils réinvestissent le sens du rite interdit dans un rite existant qui se métamorphose. Ou encore, ils créent une manifestation nouvelle dont le sens sera identique à celui du rite interdit. C'est le cas des avatars récents d'une manifestation organisée annuellement depuis plus d'un siècle et demi, le « demi-tour », dénommée aussi l'« inversion ».

Sans remonter aux origines, le « demi-tour » était dans les années 1950 une manifestation bouffonne organisée en milieu d'année scolaire³¹. Il donnait lieu à des retournements de sens : retournements d'objets, de meubles, de statues, de la signalétique de l'école, des uniformes, mais aussi de la hiérarchie, le dernier devenant le premier ! Dans les années 1960, la « tourne vorace », une pièce de théâtre jouée annuellement par les élèves et qui caricaturait les officiers de leur encadrement, valorisant les uns et brocardant les autres, fut interdite. Le « demi-tour » s'est alors métamorphosé : sa date était désormais gardée secrète et son organisation était devenue gigantesque. L'un des volets de la manifestation réclamait en particulier une préparation clandestine et une forte mobilisation des élèves. Durant la nuit, les bureaux des cadres étaient investis ; des décors y étaient installés : peaux de bananes recouvrant le plancher, reconstitution d'un studio de télévision pour un officier haut en couleur surnommé « Métro Goldwyn Mayer », installation d'un bateau à voile pour un instructeur estimé des élèves et féru de voile... Dans le bureau de l'officier le plus honni par la promotion était déposé le buste du maréchal Baraguey, un commandant de l'école sévissant au XIX^e siècle et détesté au point d'être molesté par les élèves. Quant à celui de l'officier le plus respecté,

30. André Thiéblemont (dir.), *Cultures et Logiques militaires*, Paris, PUF, 1999, p. 44.

31. Sur ce qui suit, on pourra également consulter A. Dirou et André Thiéblemont, « Saint-Cyr, des traditions turbulentes », *Identité(s)*, Paris, Éditions sciences humaines, 2004, pp. 235-241.

il était orné du buste de l'abbé Lanusse, un personnage du panthéon saint-cyrien à la bonté légendaire. Tout s'était donc passé comme si le « demi-tour » avait été investi par l'expression critique que portait naguère la « turne vorace ». L'effet de ces décors était dévastateur. Au matin, la rumeur courait dans l'école : « C'est le demi-tour ! » Les officiers faisaient bonne ou grise mine. Tous parcouraient les bureaux de l'école, leurs épouses se joignant parfois au mouvement. Et de s'esclaffer devant le décor qui mettait en difficulté tel ou tel d'entre eux !

Au début des années 1980, le « demi-tour » fut interdit. L'un des volets du rituel fut alors développé de manière autonome. La remise des bustes du maréchal Baragüey et de l'abbé Lanusse devint une parodie de remise d'oscars ou des prix citron et orange ! Dans le courant des années 1990, cette remise faisait l'objet de procédures de sélection et de désignation annuelles. Une liste des « nominés » pour chaque trophée était proclamée publiquement par le Conseil des Fines (les représentants de la promotion d'anciens) en fin d'année. Au cours des mois suivants, des affiches et des autocollants étaient placardés dans l'école invitant à dénoncer les comportements des « nominés ». À la fin de l'année scolaire, les deux trophées étaient remis solennellement aux deux officiers élus par la promotion d'anciens.

Dans ses excès, la tradition des saint-cyriens n'est pas sans sagesse : elle énonce que l'ordre sera d'autant plus supportable qu'il pourra y être ménagés des espaces de désordre. Il en est de l'exercice de l'autorité comme de la mise en ordre : il ne va pas de soi. Même dans le corps militaire. Il revient au chef, à quelque échelon qu'il soit, de ne pas se contenter de vaines incantations sur ce que doit être ou ne pas être l'autorité, mais d'avoir l'humilité et la lucidité de se préoccuper constamment des conditions pratiques de son exercice. Certains interdits de la coutume militaire le lui signifient : ne pas « remonter les bretelles » d'un subordonné en présence de ses hommes, ne pas passer par-dessus sa personne, le couvrir...

Dans nos sociétés que la modernité rend de plus en plus complexes, la force du corps militaire est peut-être de produire des procédés qui mettent en question l'autorité d'un supérieur hiérarchique, non pas pour en nier le principe, mais au contraire pour en réguler un exercice qui ne va pas de soi et permettre ainsi d'en maintenir les exigences et la nécessité. ─

ANNEXES

EXPRESSIONS D'UNE CONTESTATION INTERNE

(Graphismes et textes parodiques)

Documents réalisés dans le courant des années 1990 en réaction aux situations a-tactiques d'interposition dans lesquelles se trouvèrent plongées des unités de l'armée de terre.



Bosnie, octobre 1995, et les interventions de la force d'action rapide

Source : Livre de témoignages déposé au musée du souvenir du 2^e REI.

MISSIONS DANS L'ARMÉE DE TERRE

Réf : TTA 106 /3 ART 15618,7

<p>SUBIR</p>  <p>SBR</p>	<p>État d'esprit qui consiste à laisser l'ENI imposer le rythme de la manœuvre sans jamais se reprendre en main. Maintenir cet état d'esprit à tous les échelons sans leur permettre de réagir à aucun moment.</p>
<p>BRICOLER</p>  <p>BCL</p>	<p>Improviser sans idée de manœuvre, en servant un matériel inconnu des chefs et de la troupe et le plus souvent tout à fait inadapté à la mission. L'effet majeur recherché sera l'à peu près et l'incertitude à tous les échelons. Une mission réussie se dira: « effectuée à la louche ».</p>
<p>ERRER</p>  <p>ERR</p>	<p>Éviter d'imprimer sur l'ENI une pression trop contraignante en divaguant, se perdant, musardant, voire se promenant sans avoir donné aucun ordre à un quelconque moment. S'arranger pour instruire précisément tous les personnels afin de les laisser remplir cette mission dès le temps de paix.</p>
<p>FAIRE POUR LE MIEUX</p>  <p>FPX</p>	<p>Ordre à donner avec l'air martial et sûr de soi tout en faisant preuve d'un paternalisme entendu. Décider au hasard de se donner toutes les chances pour faire échouer ses subordonnés (s'emploiera surtout pour nuire aux subordonnés trop brillants).</p>
<p>BLAIRER</p>  <p>BLR</p>	<p>Employer tous les moyens inadéquats, utiliser tous les procédés les plus éculés sans effet majeur d'aucune sorte en évitant de coordonner l'action de ses subordonnés. Garder à l'esprit de n'avoir aucune réaction face à la manœuvre ENI afin de se couvrir de ridicule face à lui. L'échelon ENI considéré pour qu'un blaire soit réussi au niveau de la compagnie est le groupe à pied sans arme collective si possible.</p>
<p>RENONCER</p>  <p>REN</p>	<p>Prendre l'ensemble des mesures actives et surtout passives afin d'éviter d'engager le combat contre n'importe quel ENI. Il s'agit d'offrir à l'ENI toute l'initiative qu'il désire pour nous vaincre sans péril, et au besoin l'y contraindre (mission difficile qui s'inscrit dans la durée en vue d'imprimer le culte de celle-ci dans l'esprit de chaque soldat, et ce dès l'enfance).</p>
<p>MERDER</p>  <p>MRD</p>	<p>Ne jamais être en mesure de remplir quelque effet que ce soit, sur le terrain, sur l'ENI et dans le temps. C'est l'ensemble des mesures désordonnées et ineptes prises par le commandement et relayées approximativement par les subordonnés, dans une zone, un compartiment de terrain, un axe ou une ligne afin que l'ENI conserve à tout moment sa liberté de manœuvre.</p>

Texte parodique sur les missions de l'armée de terre

Sources : inconnues – Archives André Thiéblemont

Extrait d'un texte ayant circulé ces dernières années dans les rangs de l'armée de terre à la suite de la création des bases de défense.

ANTICIPATION

Manifestation de passation de management
de la base de sécurité et défense de X... 27 juin 2018,

« Le commentateur : Mesdames, Messieurs,

La manifestation à laquelle vous allez assister est organisée à l'occasion de la passation de commandance de la base de sécurité et défense de X... Elle est placée sous le haut patronage de M. le haut manager à la Défense, près le ministère de la Sécurité. Sur les rangs, de l'extrême gauche vers la gauche, vous reconnaîtrez : l'agence de management de la base, la *task force* de l'*outsourcing*, la cellule de *benchmarking*, le bureau des ingénieurs civils pilotes de drones et robots, le bureau des commandos de la guerre virtuelle, le bureau des experts de systèmes de systèmes, le bureau du contrôle de gestion, les délégations syndicales, la société de transports contractualisés, l'entreprise de maintenance externalisée, le comité local de vigilance contre la résurgence du militarisme, les pompiers de la municipalité, une délégation de la gendarmerie, une délégation de consultants. [...]

La manifestation commencera par une allocution du délégué à la défense de la préfecture régionale, qui prononcera la formule de passation de commandance : "Vous reconnaîtrez désormais pour manager l'attaché principal d'administration Jean Civil, ici présent, et vous vous concerterez sur tout ce qu'il vous proposera, pour le bien du service, l'observation des lois, le respect de la réglementation et la garantie de la sécurité de la France." [...]

Cette première partie de la manifestation sera suivie d'une marche écocitoyenne de proximité et de solidarité républicaines, organisée selon le rituel officiel établi par M. Découfflé, président du comité de démilitarisation des manifestations de la défense. Le DJ diffusera la version remixée de l'hymne de la défense *Civils et volontaires*. Vous êtes bien entendu invités à chanter en profitant de l'écran géant de karaoké placé en fond de tableau.

Enfin, un buffet payant vous sera servi par la société Sodexho. Une partie des bénéfices sera versée à l'Association de secours aux anciens militaires devenus SDF (ASAM-DSDF), l'autre partie étant au profit des associations Greenpeace, DAL et ATTAC. »

Source : inconnue – Archives André Thiéblemont

HERVÉ PIERRE

CROB'ART OU L'ART DE CROQUER

Autorité et pouvoir

Autorité et pouvoir sont très souvent confondus, les deux termes étant indifféremment utilisés dans le langage courant pour décrire cette disposition particulière qui, dans toute société, permet à l'un de se faire obéir par les autres. Les deux mots désignent en réalité des concepts différents sous lesquels un constat empirique de domination est généralement à tort subsumé. À tort, car si le pouvoir institutionnel, au sens latin de *potestas*, peut participer de l'autorité, il ne suffit pourtant pas à la garantir. Bien au contraire, rappelle Chantal Delsol : plus l'autorité s'appuie sur la force que lui confère le pouvoir, plus elle perd paradoxalement son statut¹. Sans revenir ici sur les idéaux types désormais classiquement proposés par Max Weber², on se contentera de rappeler la vulgate enseignée dans nos écoles de formation : l'autorité est le produit d'une savante alchimie intégrant le pouvoir (« le galon »), le charisme (« la gueule ») et la compétence (résultante de la formation reçue et de l'expérience). Sauf donc à en accepter des formes dégradées (du type chef de bande, chef « autoritariste » ou guide spirituel), aucune de ces trois dimensions ne peut se suffire à elle-même pour un exercice réussi de l'autorité. Idéalement, elles doivent, avec une intensité variable selon les personnes, mutuellement s'influencer ; leur combinaison permet d'enclencher un cercle vertueux qui garantit la pérennité d'une relation particulièrement complexe à instaurer et à maintenir. Complexe – au sens étymologique de « tissage » –, car si le pouvoir se donne (sens unique), l'autorité se gagne (va-et-vient) : elle procède en effet d'un rapport qui, bien que hiérarchique, implique que le dominé accepte, avec plus ou moins de contrainte (réelle et/ou symbolique), d'obéir au dominant.

Majeur et mineur

L'exercice de l'autorité suppose par conséquent un retour, même limité, du dominé vers le dominant ; en filant, sans doute un peu abusivement, la métaphore textile, on pourrait conclure que le tissu

1. Chantal Delsol, *L'Autorité*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1994.

2. Max Weber, *Le Savant et le Politique*, Paris, 10/18, 2002 (1959).

n'existe finalement que parce que les fils de la chaîne, bien qu'invisibles, tiennent ceux, visibles, de la trame qui font toute la valeur du matériau. Endroit et envers d'une même structure, les deux sont aussi indissociables que le sont, dans la relation d'autorité, le plein exercice et sa sourde contestation, le premier générant nécessairement la seconde, la seconde permettant au premier d'éprouver heureusement l'effectivité de ses capacités et l'étendue de son emprise. Certes la comparaison trouve probablement ici sa limite puisque à la dimension spatiale (étendue/statique) caractéristique du tissu-objet se substitue une dimension temporelle (pérennité/dynamique) propre à la relation. Autre paradoxe, et pas des moindres, dans ce qui apparaît donc moins comme une structure voire un système que comme une « machine » qui produit du lien, pour reprendre la terminologie développée par Deleuze et Guattari, la « contestation », mineure, n'a jamais pour but de renverser la « domination », majeure. Bien au contraire, marginale, elle est production d'un retour d'information qui, en donnant à la relation une plasticité suffisante pour résister à l'usure du temps, permet à chaque forme d'autorité de s'adapter aux circonstances, éventuellement de se corriger. Indispensable donc, moins comme antithèse que comme complément, la contestation, pour rester « mineure », se doit pourtant d'être mesurée, contrôlée, quand elle n'est pas institutionnalisée dans de strictes limites.

Clinique et critique³

Les rites d'inversion, bien connus des anthropologues pour être pratiqués par nombre de sociétés, ne sont pas autre chose qu'une illustration frappante de ce processus d'institutionnalisation de la contestation. Ils ouvrent des parenthèses à l'intérieur de la vie sociale normale où les dominés jouissent ponctuellement des prérogatives des dominants. Le carnaval ou la galette des rois ou encore l'esclave romain occupant pour la journée la place du maître lors des Saturnales, en sont des exemples paradigmatiques. Certes, ces pratiques sont désormais plus l'occasion de festoyer que de revendiquer, et semblent avoir, pour nos contemporains, largement perdu de leur charge critique originelle. D'aucuns, d'ailleurs, ignorant tout des origines de leur propre culture, se plaisent à railler un peu facilement les « autres », s'étonnant, par exemple, qu'en Côte d'Ivoire, lors de certaines fêtes, « les hommes pilent le grain et les femmes se livrent à des activités masculines »⁴.

3. Gilles Deleuze, *Critique et Clinique*, Paris, Éditions de minuit, 1999.

4. Claude-Hélène Perrot, « Be di murua : un rituel d'inversion sociale dans le royaume agni de l'Indénie », *Cahiers d'études africaines*, vol. 7, n° 27, 1967.

Sans doute est-il d'autant plus facile de critiquer ces rites qu'ils nous paraissent étrange(r)s ; n'y aurait-il pas pourtant intérêt à porter sur nous-mêmes ce même regard distancié ? Sont en effet beaucoup moins connus les modes d'inversion infrasociétaux dans notre propre communauté. Par secteur, classe ou champ, ils jouent cependant un indispensable rôle de « soupapes de sécurité » pour une machine d'autant plus sous pression que la relation d'autorité est marquée, creusant l'asymétrie des positions relatives entre dominé et dominant. Pour ne prendre qu'un exemple, mais hyperbolique parce que cumulant autorités éducative et militaire, à Saint-Cyr, deux cent quarante jours avant que la promotion ne quitte l'école, la cour d'honneur devient, pour une matinée, un turbulent lieu de kermesse et le bureau du général une basse-cour.

Pourtant, ces rites paraissent d'autant plus extraordinaires qu'ils sont excessifs, peu fréquents et extrêmement courts. Mais la transgression peut également se faire ordinaire, gagnant alors en durée ce qu'elle perd en intensité ; elle est, bien que moins une inversion qu'une simple inflexion – on pensera évidemment ici au titre choisi pour la revue qui publie ce texte, comme expression d'un autre point de vue, comme position à partir de laquelle « un individu juge selon une perspective qui lui est propre »⁵. Pour n'en être qu'un parmi d'autres, ce point de vue singulier n'a cependant pas vocation à remettre en cause l'orientation générale, mais lui offre, en ouvrant un autre possible, l'opportunité d'une mise à distance à la fois clinique et critique. Or, souligne Deleuze, nul mieux que l'art offre cette perspective décalée qui autorise à la fois à diagnostiquer les malaises (clinique) et à ouvrir des pistes pour trouver des remèdes (critique).

S'il est dans l'institution militaire un art mineur, décalé, un « art de rue », diraient nos contemporains, c'est bien le « crobard ». Ce dessin humoristique, qui noircit les feuilles volantes, se répand sur les blocs-notes, manuels ou cahiers de cours comme la mauvaise herbe qui envahit les jardins à la française, croque le quotidien de nos casernes, écoles et états-majors avec une propension naturelle à en souligner les travers et les (mauvaises) habitudes. Certes le chef, dont les moindres « défaillances » ou tics de langage et de comportement ne peuvent échapper à ses subordonnés, concentre bien souvent les feux de la raillerie (planche 1). Il n'est cependant pas la cible unique ; tout système, parce que toujours perçu comme dominant l'individu, demeure par construction sujet de prédilection pour la caricature, avec des « figures imposées » telle la remise en question de l'autorité éducative (planche 2) et des efforts plus particuliers sur les questions

5. Gilles Deleuze, *Le Pli*, Paris, Éditions de minuit, 1988.

sensibles du moment (planche 3). Pourtant, et avec une constance historique étonnante (planches 4 et 5), les « crobardeurs » n'abandonnent que très rarement un sens de l'autodérision qui démontre combien le *wit and humor*, défendu par Shaftesbury comme une thérapie essentielle pour lutter contre « la gravité [qui] constitue l'essence même de l'imposture », participe pleinement de la respiration naturelle de tout exercice d'autorité⁶.

L'auteur adresse ses remerciements au conservateur du musée du Souvenir des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan ainsi qu'aux contributeurs-crobardeurs en tête desquels se distinguent, pour cet article, le colonel Jean-Michel Meunier et le lieutenant-colonel Thierry Tricand de la Goutte. ─

6. Shaftesbury, *Characteristics of Men, Manners, Opinions, Times*, 1711. En particulier la « Lettre sur l'enthousiasme », section II, pp. 124-125, traduction Crignon-De Oliveira, Paris, le Livre de poche.

PLANCHE 1

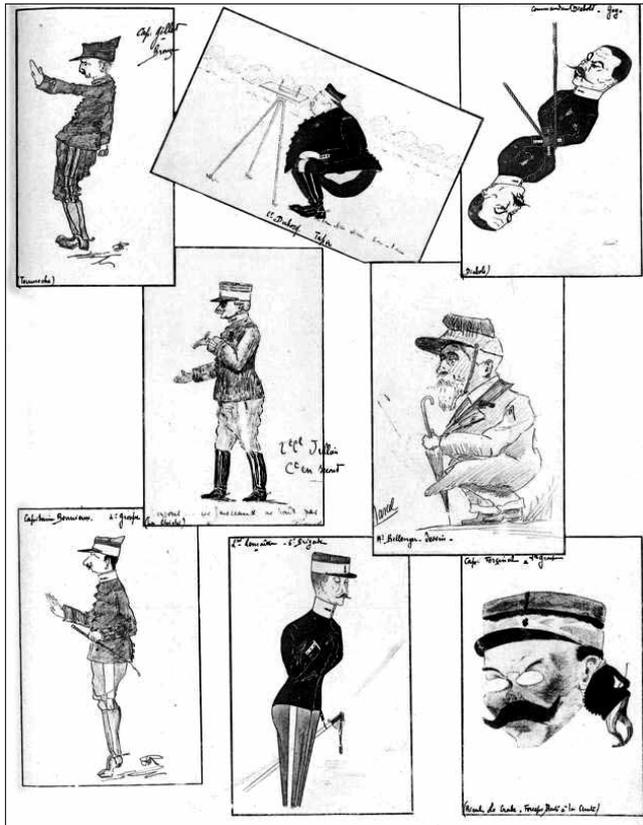
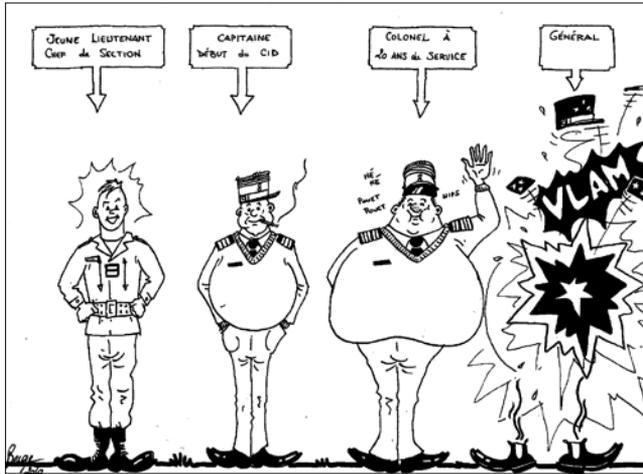


PLANCHE 2



Un capitaine instructeur (« vorace ») des écoles de Coëtquidan visiblement peu apprécié de ses élèves



Le slogan « Saint-Cyr, la grande école du commandement » tourné en dérision par les élèves

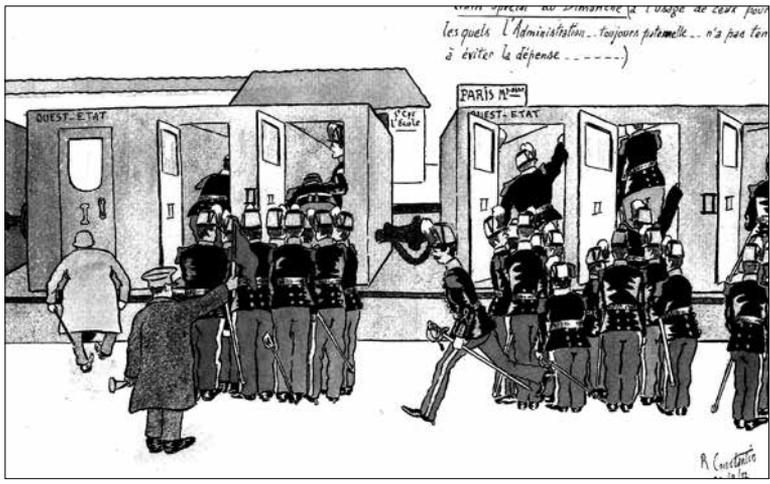
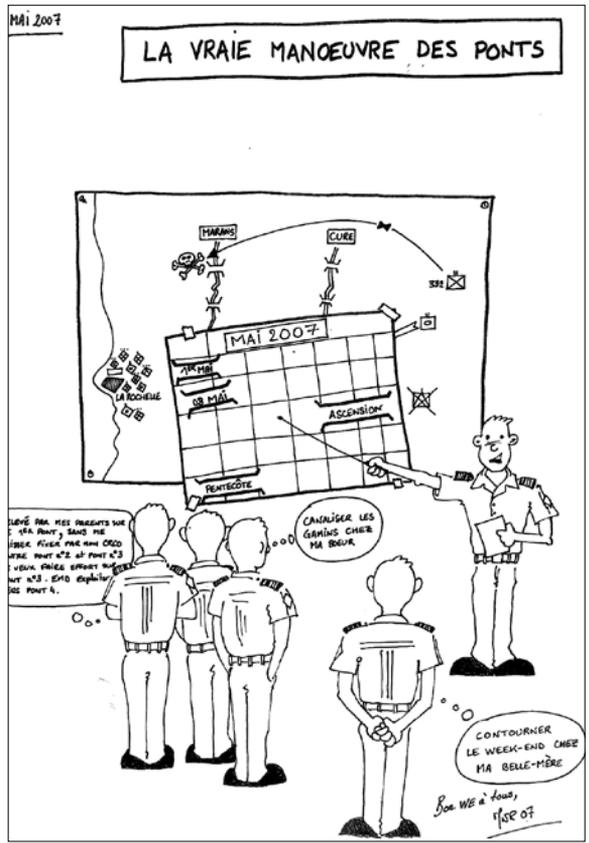
PLANCHE 3 :
LA RÉFORME PERPÉTUELLE OU L'ART DE « RÉINVENTER L'EAU CHAUDE »...



PLANCHE 4 : L'HEURE DE LA « SIESTE »



PLANCHE 5 : INSTINCT GRÉGAIRE



VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE

GRANDIR : DE L'AUTORITÉ DES PARENTS À L'EMPRISE DES COPAINS

Il ne s'agit dans cet article que d'esquisser une hypothèse relevant de l'anthropologie et liée au fait que, bien souvent, mes terrains de recherche m'ont amenée à croiser différents groupes de jeunes adolescents. Cette année (2012-2013), dans le cadre d'une enquête ethnologique effectuée à Sarcelles et dont l'objet était de rechercher les lieux de tension potentielle au sein de la plus vieille « ville nouvelle » de l'après-guerre en Ile-de-France, j'ai eu l'occasion de repérer et de retravailler certaines hypothèses concernant la culture de la jeunesse¹ : comment les jeunes habitent-ils le « dehors », comment bougent-ils dans l'espace public, comment débattent-ils de la question « Qu'est-ce qu'on fait ? ». Une hiérarchie évidente organise leurs positions, y compris dans le cercle, ou plutôt la boule physique du groupe. Un style dominant, une forme de communication se dessinent. Il ne s'agit pas ici des « bandes de jeunes » dites « de banlieue », enfermées dans un stéréotype pesant d'images culturelles, mais d'un fait plus large, qui concerne la plupart des familles des classes moyennes au mode de vie urbanisé.

Le monde total de l'enfance

Il faut tout d'abord essayer de décrire la fin de l'enfance du point de vue de la physiologie ou de la psychologie, mais aussi de celui de l'ethnologie : cette dernière tente de saisir les formes sociales, les pratiques du corps, les manières de « faire société » par l'observation de terrain. La famille contemporaine, étroite, est le plus souvent composée de parents et d'enfants vivant « à feu et à pot » dans un même lieu dit « privé ». C'est là que sont élevés ceux-ci, un espace qui constitue pour eux, jusqu'à l'âge de six ou sept ans, la première expérience du monde : l'espèce humaine étant frappée de néoténie, c'est-à-dire d'une importante immaturité à la naissance, une période de protection, et la mise en place d'un « cocon » de surveillance

1. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'enquêter sur la « jeunesse » contemporaine au cours de ma vie professionnelle, par exemple dans le cadre de la Commission adolescence du Conseil national du sida (CNS) durant les années 1990-2000 (notamment en Guyane française) et lors d'un travail ethnologique sur la violence en institution, effectué au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse (P.J.) entre 1995 et 2000, institution qui m'a souvent requise comme jury lors des examens des diplômes de fin d'études de ses élèves, futurs éducateurs. Par ailleurs, la thématique de l'anthropologie de l'alcool m'a amenée à croiser sans cesse la question des conduites d'excès de la jeunesse.

et d'amour autour de la croissance du petit sont à la fois vitales et cruciales pour la survie physique et psychique de chaque nouvelle génération. Et ce dans toutes les formes de sociétés humaines : la sphère de la toute petite enfance, où le plus souvent les femmes sont au premier plan, est toujours protégée par l'ensemble des adultes du lieu. Une part importante de l'investissement culturel collectif s'attache à organiser les passages des différents stades de la croissance.

Dans nos sociétés ouvertes et urbaines, l'espace intime de la vie privée est habité en son centre par l'enfant. L'espace urbain aussi : le cœur du jardin public lui est dévolu ; même dans les banlieues les plus dures, les aires de jeux réservées à la petite enfance sont toujours un peu plus gaies, plus arborées, que les autres lieux publics. L'investissement collectif des institutions qui gèrent et qui cadrent la vie scolaire des jeunes générations est central dans notre « faire société » contemporain. Et tous les parents sont hantés par la question des études de leurs enfants : cette anxiété majeure est pour l'ethnologue une forme culturelle caractéristique du mode de vie dominant de ce début du XXI^e siècle, celui des classes moyennes urbanisées et occidentalisées installées autour et dans les grandes cités de tous les continents. S'il est une conviction collective qui fait consensus dans notre culture contemporaine, c'est celle d'investir de sens et de *care*, de souci intense collectif, les espaces et le temps de l'enfance.

Jusqu'à l'adolescence, l'enfant se trouve inscrit dans un tissu de liens dissymétriques : les adultes de la famille ont autorité sur son quotidien, sur ce qu'il mange, sur sa tenue, sur l'heure à laquelle il se couche ; ils règnent sur ses activités et sur son rapport au dehors. Ils ont la maîtrise du sucré, cette substance avidement désirée, et de l'ouverture des écrans le soir, autre objet de soif intense... La lutte est permanente, mais ce sont les parents qui sont les maîtres du jeu.

Leur autorité est d'autant plus puissante qu'ils sont l'objet d'un lien d'amour phénoménal dont l'enfant n'a pas le choix. Telle est la première forme psychique de sa dépendance vitale à ce qui l'entoure : le sein maternel est l'emblème de cet attachement premier, un emblème sur lequel travaillent les psychanalystes, les ethnologues, les éthologues et, plus récemment, les neuro-cognitivistes attentifs aux spécificités du cerveau du nouveau-né. Ce lien affectif intense du tout petit enfant envers les adultes qui l'élèvent investit ces derniers d'un pouvoir démesuré, mais aussi de beauté et de majesté : il existe au sein de la vie de famille un moment où la toute-puissance en termes de pouvoir des adultes n'est contrebalancée que par l'amour parental, intense lui aussi, qui rend les parents esclaves de leurs petits tyrans dont ils sont les maîtres !

Les parents possèdent également l'autorité qui naît du savoir : c'est par leur intermédiaire que le monde extérieur entre dans la maison, un monde pressenti par l'enfant mais non encore perçu. Les récits, les contes, les paroles vont petit à petit donner une forme, d'abord imaginaire, à cet ailleurs. Ce pouvoir absolu que les parents ont sur leurs jeunes enfants est entrelacé avec ce lien affectif puissant qui les pose comme magnifiques et fabrique autour de leur autorité une aura de légitimité chaude et évidente.

Cette unité entre pouvoir absolu « politique » et force du lien affectif partagé constitue la particularité essentielle de ce qui se passe dans la vie de famille, et qui fait de cette période un temps de grand risque structurel pour la croissance psychique de l'enfant quand cela se passe mal. L'amour « suffisamment bon », selon l'expression fameuse de Winnicott, « bon » au sens de la générosité empathique, mais aussi des qualités d'intelligence quand l'adulte comprend la différence entre les pleurs et les regards sans trop de faux sens calamiteux. L'amour qui unit les adultes à leur progéniture, la « prunelle de leurs yeux », qui les contraint à se mobiliser nuit et jour autour du berceau, à vouloir « tout faire pour elle », et, au-delà d'eux, l'amour de toute la société pour la nouvelle génération constituent sans doute l'une des conditions de la survie de notre espèce.

L'autorité « politique » des parents sur les enfants est totale, absolue, mais non totalitaire à cause de ce magnifique renversement où les maîtres deviennent les esclaves consentants de leurs petits tyrans, répétons-le, et font tout ce qu'ils peuvent pour aider au « grandir » de leur petit. « Pour nous, tant pis, mais c'est pour les enfants ! » Telle est la phrase que l'ethnologue définit comme emblématique de la parentalité contemporaine.

La question du monde extérieur se pose à chaque étape de la croissance enfantine, à l'horizon d'une fenêtre ouverte, des voyages en voiture et tout au fond d'un écran allumé : la frontière entre le dedans et le dehors est poreuse, dès la mise en crèche, à l'école... Mais pendant la toute petite enfance, ce sont les parents qui sont les maîtres des traversées entre les différents espaces de vie.

L'enfance est une période propre à toute l'humanité, le grand passé commun qui, après coup, est marqué d'un sens très particulier : l'ensemble des disciplines psychologiques, éthologiques et des sciences sociales sont d'accord pour faire de ce temps une période clé dans l'acquisition des empreintes marquant toute la trajectoire de vie à venir et l'appropriation de sa propre contemporanéité. Nous savons de mieux en mieux depuis le magistral article de Jean-Pierre Changeux, Philippe Courrège et Antoine Danchin

de 1973² à quel point « l'inné » chez l'homme consiste surtout en sa capacité d'acquiescer. C'est pendant les périodes cruciales de la conception jusqu'à l'âge de six/sept ans que cette faculté de saisir et de s'appropriier le monde extérieur fonctionne à pleine intensité et se reconfigure, à chaque stade et en fonction de paramètres complexes, comme la notion de période critique, la structure synaptique même du cerveau.

À la fin du XIX^e siècle, les recherches en épigénétique ont confirmé les grandes intuitions que l'on peut trouver, par exemple, dans les tragédies antiques, dans les contes de l'ancienne France ou dans les fondements théoriques de la psychanalyse : la qualité des liens et du contexte qui entourent et enveloppent la naissance ainsi que les premières années de vie de l'enfant est non seulement nécessaire à la survie physique et psychique de ce dernier, mais organise les fondements mêmes de sa future personnalité sans pour autant la déterminer. On sait aujourd'hui qu'une neuro-génèse s'effectue tout au long de l'existence et qu'à chaque stade de la vie, la réflexivité permanente du sujet joue dans ses décisions et ses convictions.

Sortir de l'enfance

La sortie de l'enfance se manifeste par la croissance du corps, par une évolution physiologique qui entraîne la réorganisation plus nettement sexualisée des identités physiques et donc sociales, mais aussi par un changement progressif du rapport entre le « monde de l'enfance », privé, familial, et le monde extérieur, social, naturel, comme si s'installait une compétition entre ces deux univers en termes de réalité. Quelques années d'instabilité en ce qui concerne la perception de la réalité extérieure s'ouvrent alors. L'adolescent sent s'agrandir derrière les murs de sa chambre d'enfant l'ouverture d'un monde extérieur de plus en plus complexe mais encore non défriché, encore opaque, flouté, parfois bizarre ou terrifiant. Il colle sur les murs de sa chambre des affiches d'objets transitoires produits par cette culture de la jeunesse très particulière faite de bandes dessinées, de films, de musiques... Un style se dessine, une manière de bouger, de se vêtir, de parler... S'accentue plus ou moins le style « jeune », de plus en plus autonome et copié par les adultes, porté par un marché économique en pointe et qui rend consistante dans l'espace public toute une esthétique du corps et des postures « jeunes ». Certaines

2. J.-P. Changeux, P. Courrière, A. Danchin, « A Theory of Epigenesis of Neuronal Networks by Selective Stabilization of Synapses », *Proceedings of the National Academy of Sciences USA* 70, 1973, pp. 2974-2978.

figures remarquables du dehors (stars, bolides...) sont ainsi introduites « dedans », sous l'œil parfois consterné mais impuissant des parents.

Impuissants ! Les parents voient petit à petit leur autorité contredite, parfois avec violence. En quittant l'enfance, le jeune s'éloigne des injonctions parentales : il refuse telle coupe de cheveux, il veut porter tel type de vêtement, il ne supporte plus la soupe, de prendre ses repas à la table familiale, il ferme la porte de sa chambre sur laquelle il placarde une tête de mort et un clair *Do not Enter*, il ne supporte même plus le regard de ses géniteurs et exige de « sortir » certains soirs... C'est toute la « feuille de route » parentale qui organisait jusqu'alors les pratiques du corps, les gestes de la journée, qui perd sa force d'évidence. Rien n'est plus « comme avant ».

Le monde de la fiction, les expériences festives, les retours la nuit très tard sont autant de séquences qui ouvrent les passages entre le monde extérieur qu'il faudra habiter et le monde perdu de l'enfance. Des passages que le jeune veut, doit franchir seul : c'est sa croissance propre qui est en jeu et nulle famille, nul groupe social ne souhaite un arrêt du « grandir », une rétrogradation vers le passé si fort de l'enfance. Une perte particulière : ce n'est pas forcément le cadre qui a changé, mais la source qui lui donnait son sens, le regard du sujet « enfant », dont il pourra se souvenir mais qu'il n'« habitera » plus jamais comme avant. Au contraire, et malgré lui, l'adolescent regarde d'un œil neuf le pavillon familial, tout à coup un peu minable ; il voit ses parents moins beaux, plus petits, un peu vieillissants dans leurs habitudes ; il a honte de leur accent populaire ou régional ; il ressent leur différence dont il ne comprend pas encore l'histoire. L'autorité parentale perd sa majesté, son brillant, son évidence de jadis ; elle est discutée, disputée sur chaque point.

L'adolescence peut être perçue comme cette période au cours de laquelle, petit à petit, les liens affectifs et « politiques » s'écartent les uns des autres, avec l'arrivée dans le psychisme du jeune de nouveaux venus, les copains, certains adultes, les autres horizons perçus en dehors du sas des parents. Les sources d'autorité et de prestige peuvent désormais être comparées, elles se séparent : d'autres astres brillent, objets des rêves et des désirs qui s'accrochent au monde extérieur. L'exogamie nécessaire au « faire société » humain est comme rejouée à ce moment de la vie : l'adolescent préfère le dehors dans une société où nul rituel ne l'oblige à passer ce cap, même si c'est un « dehors » installé au fond de l'écran dans la chambre.

À l'âge adulte, le lien de hiérarchie professionnelle est clairement disjoint du lien affectif intime : l'ouvrier peut respecter son patron, mais il n'est pas tenu de l'aimer ! Le langage du pouvoir tente parfois

de se réapproprier cette force de séduction du lexique familial : le tyran veut être désigné comme le « père » des siens afin d'instrumentaliser la nostalgie collective qui s'accroche à la sphère imaginaire de l'enfance, à l'idée mythologique d'un lien « de sang » entre concitoyens, source de haine contre les « autres ». Le recours à la sphère de l'enfance, au lexique des liens familiaux, joue sur la nostalgie poignante de ce monde perdu où étaient entrelacés dans une relation totale l'évidence des prestiges et la force de l'autorité des adultes, et l'amour réciproque de tous. Un monde où le pouvoir des « grands » était d'autant plus pertinent qu'eux seuls avaient les clés d'un ailleurs et l'accès aux puissantes instances pressenties du monde du dehors : les parents partaient le matin, revenaient le soir, l'enfant ne comprenait pas ce dont les adultes parlaient à table et cette non-compréhension était un des puissants leviers du consentement à leur autorité. Les parents étaient grands, et quand ils sortaient, les enfants fixaient leurs dos avec une attention dont ils ne prendront conscience que bien plus tard en face d'une photo où ils reconnaîtront la nuque parentale avec émotion.

Dans le monde perdu de l'enfance, l'autorité des parents était aussi consentie grâce à cette intelligence enfantine qui capte si bien ce qu'elle ne comprend pas : eux, les grands, parents et aînés, étaient aussi forts de pouvoir répondre à la question « du monde » et cela leur donnait une formidable légitimité. L'autorité des parents étaient aussi celle d'experts dans une matière difficile : vivre. Pour l'ado, c'est fini : les parents n'y « connaissent rien », ne « les comprennent pas ». Les éléments de compréhension du monde viennent désormais d'autres sources : les parents sont « ringards ».

Plus tard, pour l'adulte réconcilié avec son enfance et la figure de ses parents, tous les champs de l'autorité se « désentrelacent », si l'on peut inventer ce néologisme : l'autorité d'un savant n'est pas celle du plus fort, la séduction d'une esthétique n'est pas forcément une emprise sur la pensée, l'autorité du chef politique n'est pas celle d'un père... Dans ces séparations stabilisées, l'adulte sait comment faire ses choix au cœur d'espaces sociaux bien différenciés, et ne pas tomber sous l'emprise d'un tyran qui voudrait être aveuglément suivi et aimé comme « un père »...

C'est au cours de l'adolescence que la différenciation des champs s'effectue entre séduction d'un style, emprise fascinante, autorité d'une institution, écoute d'un parent qui pense ce qu'il dit et compréhension autonome d'un espace social extérieur (sportif, scolaire...). Une différenciation progressive et non stabilisée : les frontières bougent tout autour d'un corps juvénile dont l'impatiente vitalité crée des élans non maîtrisés. C'est l'âge où on rit trop fort, où on saute et

où on brame de joie, où on cavale « quatre à quatre » dans l'escalier... C'est l'âge où la nuit devient une jungle passionnante à explorer. C'est l'âge des émois sexuels et amoureux, mais aussi des éblouissements culturels. C'est l'âge où certaines phrases vous marquent jusqu'à devenir les piliers de toute une vie, l'âge où on regarde les étoiles avec une intensité extrême, l'âge des nuits blanches où on pose la question du « pourquoi ? »...

┌ Les copains

C'est dans cette période non stabilisée que, souvent, se forme une bande d'amis. C'est un enjeu crucial et les parents ne veulent pas sentir leur rejeton seul, sans copains : la solitude du jeune est une honte, une faute, une source de souffrance importante et cachée. La bande s'offre à la fois comme un lieu d'égalité où une chance est donnée au devoir d'« exister » et comme un endroit où, immédiatement, des hiérarchies s'inventent en dehors des milieux sociaux des parents. Une vie sociale et « politique » s'y met en place, liée à son mode de fonctionnement et fondée sur la grande positivité du fait d'y être intégré. Il faudrait bien sûr distinguer ici les filles des garçons. Le noyau politique des dominants est mixte, mais les jolies filles doivent faire des efforts, être drôles, cinglantes pour ne pas servir seulement d'ornement. Une vraie bande d'adolescents a toujours en son sein un noyau de garçons « vedettes ». Ils se retrouvent en dehors des espaces familiaux respectifs, ils partagent quelque chose alors même qu'ils traînent des heures. Ils vont passer plusieurs années dans une grande proximité, sous l'œil plus ou moins inquiet de parents. Ils se souviendront toute leur vie les uns des autres et garderont parfois de ce temps des amitiés définitives. Au sein de ces bandes règne une hiérarchie qui n'est pas encore économique et sociale, et qui n'est plus non plus celle de la cour d'école où les plus grands dominent les plus petits et où les plus culottés ont le plus de succès.

La « bande » d'adolescents est bien sûr différente selon le lieu, le milieu, le moment historique. Depuis les années 1950, notre culture d'images a tendance à surreprésenter les jeunes des mauvais quartiers, de James Dean et Marlon Brando aux *Nuits fauves*. Ce n'est pas notre objet ici. Tout un système d'images dessine le « jeune » de son époque, forcément « rebelle », avec ses tics, son langage, ses postures, ses consommations, ses formes de mobilité... Une imagerie où la jeunesse délinquante est surreprésentée. Souvenons-nous des paroles de la chanson « Quand on arrive en ville » dans l'opéra rock culte *Starmania* (Michel Berger, Luc Plamondon, 1978). Tout

le programme des conduites adolescentes transgressives graves y est décrit : les « viols dans les parkings », les agressions gratuites (aux lueurs des « lames de rasoir »), les occupations clandestines de squats... Une rébellion fondée uniquement sur l'argument de la jeunesse y est revendiquée dans le refrain : « Nous tout ce qu'on veut c'est être heureux, être heureux avant d'être vieux... » Comme si « être heureux » était synonyme de « transgression », jusqu'à la préférence pour le crime plutôt que l'ennui toujours « bourgeois ». Avec *West Side Story* (1957) s'est installé le cliché des bandes « ethnicisées » en guerre permanente dans les quartiers difficiles d'une société américaine globalement raciste... Une thématique déclinée tout au long de l'histoire des quartiers urbains et des vagues d'immigration. Dans cette imagerie, la figure du chef est presque militaire et la « bande » ressemble à une milice, avec une valorisation de la virilité agonistique ainsi que de la violence comme performance obligée du jeune garçon qui veut être intégré. Les rires et l'alcool, la chaleur de l'entre soi sont sensibles. Mais ces bandes reconfigurées comme objets stéréotypés de représentation collective ne sont ni sans lois ni sans repères. Au contraire : les codes sont forts, les moqueries et les punitions implacables, les chefs autoritaires.

Mais les jeunes ne ressemblent pas aux images sociales qui les rendent visibles dans cette culture. Une imagerie biaisée pèse sur eux et leur dessine des modèles d'inconduites : addictions destructrices, ivresses dangereuses pour soi et pour autrui, désordres festifs nocturnes transgressifs... Des modèles d'inconduites qui sont l'objet d'un investissement culturel et esthétique quasiment mondialisé : les risques de sombrer dans des addictions menaceraient surtout le jeune... Le stéréotype d'une jeunesse en « perte de repères », en « manque d'autorité » et donc se laissant aller à tous ces excès transgressifs est lié à ce système d'images fabriquées, ni « vraies » ni fausses, mais partiales et tordues.

Il me semble que ce que j'ai observé est autre : il se joue dans les bandes d'amis et de copains des transferts d'investissement, des échanges de regards, des partages d'expériences qui, pour l'ethnologie, sont liés à la classe d'âge en jeu et à la situation de transition en cours. Principal enjeu : trouver une place, qui met en perspective la question de sa propre valeur identitaire, physique et « morale ». Être « canon » et drôle est un atout, comme ne pas être trop grosse pour une fille, mais se sentir « moche », être trop timide, sans assurance est une catastrophe. Au collège règnent les « populaires », toujours un peu plus grands et plus beaux, qui parlent plus forts, qui se retrouvent entre eux et auxquels les « boulets » tentent de ressembler, car dans la bande comme autour d'une table bourgeoise, la proximité crée un

étrange prestige par contiguïté. Les réparties qui fusent, le style et l'élégance du moment, l'assurance sont les sources du prestige, et donc d'un pouvoir sur les autres. Ainsi, lorsque la bande se forme, un petit groupe prend l'ascendant. Pourquoi ? Comment ?

Le terme d'autorité est-il ici pertinent ? En partie puisque le groupe vedette décide souvent des activités, des jugements de qualité, des choix collectifs : leur « non, ça c'est nul » fait autorité. Les groupes varient, et le degré de solidarité, d'amitié et d'écoute entre ses membres aussi. Ils sont le premier cercle d'échange personnel du jeune en dehors de sa famille. Les succès de séduction, la souffrance des exclusions sont alors l'occasion d'une expérimentation de soi en face des autres pleine de dangers et certains, parfois, préfèrent la solitude en face d'un écran. Les sorties sont des épreuves et le groupe d'amis, la bande, est à la fois un refuge et une arène. Une des clés de la réussite est la maîtrise du rire : le faiseur de blagues sera toujours fêté.

Il m'est apparu sur le terrain que ce sont dans ces groupes, à une période de leur vie où les jeunes sont vulnérables, que le risque d'une prise de pouvoir par les plus durs et les plus cruels d'entre eux est grand : les blagues impitoyables qui fusent sur le physique de tel ou tel, une tension autour des plus forts, le jeu de séduction/persécution peuvent faire de ces bandes des lieux où l'esthétique de la communication tend à privilégier la dureté, voire la cruauté, comme style d'élégance. Disons-le autrement : dans les bandes juvéniles, les sujets les plus transgressifs et les plus déséquilibrés, pathologiquement sûrs d'eux, auront, dans certaines situations qu'il faudrait restituer, plus de chances d'accéder aux positions dominantes que les doux, pensifs et honteux de leur physique par exemple. La dureté cinglante, l'ironie mordante, les blagues cruelles ont un prestige particulier dans la sociabilité juvénile parce qu'à cet âge la honte d'être soi physiquement est un risque majeur de souffrance identitaire.

Ce n'est ici que l'ébauche d'une hypothèse, celle d'un lien entre l'esthétique, la cruauté et la séduction politique au sein des groupes d'adolescents qui sont en train de travailler à quitter leur propre enfance, dans certaines circonstances. Les bizutages, les mauvaises blagues ne sont pas alors les signes d'une jeunesse désaxée en proie au vertige de l'absence de repères et d'autorité supérieure, mais plutôt, au contraire, d'un abus de pouvoir par les plus désaxés et les plus durs du groupe, rendu possible par un mécanisme sociologique et psychologique propre au système de communication collective qui se réinvente à chaque fois qu'une bande se forme. ┘

PHILIPPE D'IRIBARNE

OBÉIR : UNE QUESTION DE CULTURE

La propension des divers peuples à obéir fournit la matière de bien des stéréotypes – les Allemands disciplinés et les Français qui n'en font qu'à leur tête –, avec parfois des contre-stéréotypes – les Français au garde-à-vous devant leur chef et les Allemands prêts à opposer à celui-ci les prérogatives du citoyen. Des attitudes, des comportements, une psychologie supposés caractéristiques sont alors associés à chaque peuple. Une telle approche résiste mal à un examen attentif : il y a partout des individus très divers, des révoltés voisinent avec des soumis et, selon les circonstances, un même individu peut se comporter de manières opposées.

Dès lors, ne faut-il pas, et ce pas est souvent franchi, abandonner toute approche visant, en matière d'obéissance comme dans tout autre domaine, à mieux comprendre en quoi les manières d'agir diffèrent d'un lieu à l'autre de la planète ? Une autre démarche est possible : non pas se mettre en quête de comportements stéréotypés, mais s'intéresser au sens que prennent les situations et à l'influence du contexte culturel sur ce sens¹. C'est ce que nous allons tenter à propos de l'obéissance en situant l'univers français par rapport aux univers germanique et anglo-saxon. Nous évoquerons les conceptions de la liberté propres à chacun d'eux² et l'influence de ces conceptions sur la vision d'une obéissance légitime.

Conceptions de la liberté et visions de l'obéissance

Dans sa conception germanique, l'homme libre est celui qui, au sein d'une communauté, a voix au chapitre dans des décisions collectives auxquelles il est prêt à se soumettre. Ainsi, pour Troeltsch, qui résume bien cette conception, « la liberté de l'Allemand est discipline voulue, avancement et développement du moi propre dans un tout et pour un tout »³. La liberté dans l'état de nature, affirme Kant, est une « liberté sauvage »⁴, qui a besoin d'être civilisée, de manière à « former un

1. Sur cette approche des cultures, voir Philippe d'Iribarne, *Penser la diversité du monde*, Paris, Le Seuil, 2008.

2. Philippe d'Iribarne, « Trois figures de la liberté », *Annales*, septembre-octobre 2003.

3. Ernst Troeltsch, « Die deutsche Idee der Freiheit » (1916), traduit par Louis Dumont dans *L'idéologie allemande*, Gallimard, 1991, p. 61.

4. Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* (1784), t. II, p. 194, in *Œuvres philosophiques*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986.

peuple » de ce qui n'était qu'une « horde de sauvages »⁵. Une image très expressive rend compte de cette vision : « Ainsi, dans une forêt, les arbres, justement parce que chacun essaie de ravir à l'autre l'air et le soleil, se contraignent réciproquement à chercher l'un et l'autre au-dessus d'eux, et par suite ils poussent beaux et droits, tandis que ceux qui lancent à leur gré leurs branches en liberté et à l'écart des autres poussent rabougris, tordus et courbés »⁶. »

Cette vision allemande de la liberté est compatible avec des conceptions fort diverses de ce que peut être la communauté au sein de laquelle l'individu est appelé à être libre. Elle fait référence aussi bien chez ceux qui, tel Fichte, ont le culte de la singularité allemande, que chez ceux qui, tel Habermas, verraient volontiers les Allemands comme des humains en général que rien ne distingue de leurs congénères.

Dans cette conception, la résistance de l'individu se confiant à sa propre vision des choses face à la communauté dont il fait partie peut difficilement être considérée comme légitime. « Il n'y a contre le souverain législateur de l'État, affirme Kant, aucune résistance légale du peuple, car ce n'est que par la soumission à sa volonté universellement législatrice qu'un État juridique est possible »⁷. » Certes les dérives de la période nazie ont conduit à mieux distinguer légalité et légitimité. Mais la référence à une forme de communauté est restée centrale. Ainsi, si Habermas rejette toute exaltation de la nation allemande, c'est toujours à une communauté, qu'il voit comme lieu de confrontation des idées, des arguments, qu'il fait appel comme instance régulatrice. Il reste en quête d'une forme de souveraineté collective des membres d'une communauté associée à une soumission individuelle de chacun à celle-ci⁸. Il s'agit de respecter « un principe qui contraint *quiconque* est concerné à adopter, suite à une délibération sur les intérêts, la perspective de *tous les autres* »⁹. Ce qui change est que ce n'est plus la nation mais la communauté plus large formée par l'humanité qui fait pour lui référence.

Passant de l'Allemagne à la France, on rencontre une tout autre vision de la liberté et, corrélativement, une tout autre vision d'une obéissance légitime. Tocqueville s'en est fait le peintre : « On aurait donc bien tort de croire que l'Ancien Régime fut un temps de servilité et de dépendance. Il y régnait beaucoup plus de liberté que de nos jours ; mais c'était une espèce de liberté irrégulière et intermittente,

5. Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle* (1795), in *Œuvres philosophiques, op. cit.*, t. III, p. 366.

6. Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique, op. cit.*, p. 194.

7. Emmanuel Kant, *Métaphysique des mœurs* (1796), in *Œuvres philosophiques, op. cit.*, t. III, p. 586.

8. Jürgen Habermas, « Notes programmatiques pour fonder en raison une éthique de la discussion », in *Morale et Communication* (1983), Paris, Flammarion, « Champs », 1999.

9. *Ibid.*, p. 86.

[...] toujours liée à l'idée d'exception et de privilège, qui permettait presque autant de braver la loi que l'arbitraire¹⁰. »

En la matière, la société française n'a pas radicalement changé. Il s'agit toujours d'y être à la hauteur de la place que l'on y occupe et c'est déchoir que de se dérober aux devoirs inhérents à cette place. Même si le terme n'est plus guère employé, elle reste marquée, dans sa lecture des comportements et des situations, par des considérations d'honneur¹¹. Il est humiliant de se soumettre à ceux qui sont en position de vous faire bénéficier de quelque avantage à condition qu'on en passe par leurs exigences. En revanche, il n'est pas humiliant de faire librement allégeance à une entité (une personne, une cause, une institution) dont on reconnaît la grandeur et à laquelle on s'associe pour affronter le monde.

Montesquieu a longuement analysé la forme d'obéissance au souverain compatible avec cette vision¹². L'honneur, qui « a ses lois et ses règles », « ne saurait plier ». « L'obéissance aux volontés du prince » n'est pas en soi contraire à l'honneur. Mais elle le deviendrait si elle supposait quelque « lâcheté ». *A contrario*, en « sacrifiant leurs opinions » au prince, les courtisans agissent d'une manière qui « n'appartient qu'aux habitudes d'un valet ».

Cette conception de la liberté incite à des formes de résistance à une autorité regardée comme illégitime bien différentes de celles qui font référence en Allemagne. Ainsi, pour Paul Ricœur : « Quand l'esprit d'un peuple est perverti, [...] c'est finalement dans la conscience morale d'un petit nombre d'individus, inaccessibles à la peur et à la corruption, que se réfugie l'esprit qui a déserté les institutions devenues criminelles¹³. »

Si l'on se tourne maintenant vers le monde anglo-saxon, on trouve encore une autre conception de la liberté. C'est à partir de la notion de propriété que celle-ci est comprise. La liberté, dans toutes ses dimensions, est une liberté de propriétaire, maître chez lui, protégé par la loi contre tout empiétement auquel il n'aurait pas personnellement consenti. Locke est un témoin privilégié de cette conception : « Chacun a, par la nature, le pouvoir [...] de conserver ses biens propres, c'est-à-dire sa vie, sa liberté et ses richesses, contre toutes les entreprises, toutes les injures et tous les attentats des autres¹⁴. »

10. Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution* (1856), Paris, Gallimard, 1952, pp. 176-177.

11. Philippe d'Iribarne, *La Logique de l'honneur*, Paris, Le Seuil, 1989.

12. Montesquieu, *De l'Esprit des lois* (1748), Première partie, Livre III, chapitre V, « Que la vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique ».

13. Mark Hunyadi, « Entre *Je* et *Dieu* : Nous. À propos de deux conceptions concurrentes de l'éthique : Jürgen Habermas et Paul Ricœur », *Hermès* 10, 1992.

14. Locke, *Two Treatises of Government* (1689), edited by Peter Laslett, Cambridge University Press, 1960, § 87 ; traduction française, limitée au deuxième traité, *Traité du gouvernement civil* (1728), Paris, Garnier-Flammarion, 1992.

Cette vision est compatible avec une forme d'obéissance qui est cette fois associée à une définition contractuelle des droits et des devoirs de chacun, loin de l'arbitraire qui caractérise le despotisme. Ainsi, toujours pour Locke, « un *homme libre se rend serviteur et valet d'un autre en lui vendant, pour un certain temps, son service, moyennant un certain salaire. Or, quoique cela le mette communément dans la famille de son maître, et l'oblige à se soumettre à sa discipline et aux occupations de sa maison, il ne donne pourtant de pouvoir au maître sur son serviteur ou son valet que pendant quelque temps, que pendant le temps qui est contenu et marqué dans le contrat ou le traité fait entre eux. Mais il y a une autre sorte de serviteurs, que nous appelons, d'un nom particulier, esclaves, et qui [...] sont [...] sujets à la domination absolue et au pouvoir arbitraire de leurs maîtres* »¹⁵.

Des divergences qui demeurent

En nous tournant vers des philosophes d'une époque qui pourrait paraître révolue, nous avons pu trouver des expressions particulièrement parlantes de cette diversité des conceptions de la liberté et de l'obéissance. Mais ces conceptions ne leur sont pas propres. Si nous abordons le monde contemporain, il n'est pas difficile de voir combien elles demeurent, jusque dans les aspects les plus quotidiens de l'existence.

Ainsi, peut-on trouver une illustration parlante des divergences entre les visions anglo-saxonne d'un côté et française de l'autre en comparant deux versions de « Principes d'action », l'une française et l'autre américaine, édictés par un groupe industriel¹⁶. Le texte évoque les rapports que l'entreprise entend nouer avec ses clients, ses actionnaires et son personnel, y compris les obligations auxquelles ce dernier est soumis. Dans la version américaine, chacun est présenté clairement comme tenu d'appliquer les règles définies par l'entreprise. Ces directives s'inscrivent dans un rapport contractuel et il va de soi qu'elles doivent être respectées, comme tous les éléments d'un contrat. Au contraire, la version française met en scène une sorte d'adhésion librement consentie. Ici, la source d'obligations perçue comme vraiment légitime est le sentiment que chacun a des devoirs associés à la position qu'il occupe dans la société, devoirs dont il tend à s'estimer le seul juge. Dans ces conditions, l'entreprise peut inviter, suggérer, proposer, susciter. Il lui est difficile de prétendre imposer.

15. Locke, *Traité du gouvernement civil* (1689), § 85, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, p. 204.

16. Philippe d'Iribarne, *L'Épreuve des différences*, Paris, Le Seuil, 2009.

Dans un certain nombre de cas, l'atténuation de l'obligation se fait en passant de formules exprimant fermement la volonté de l'entreprise à des formules laissant nettement plus de place à la bonne volonté de chacun. « Nous attendons », « est invité » se substituent à « *we want* » et « *is expected* ». « *We want all of our employees to be key players in the formulation of their own personal objective* » / « Nous attendons de chaque collaborateur qu'il joue un rôle déterminant dans l'élaboration de ses propres objectifs. » « *Every employee is expected to demonstrate commitment to these values* » / « Chacun d'entre nous est invité à démontrer son engagement à ces valeurs ».

Dans la version française, les règles ont besoin d'être « acceptées », ce qu'on ne retrouve pas dans la version américaine. Quand chacun s'estime largement juge des règles qu'il est réellement tenu de suivre, cela est nécessaire pour qu'il consente à appliquer celles que l'entreprise a édictées. « *These rules should be known by everyone in our organization and implemented consistently* » / « Ces règles doivent être connues, acceptées et appliquées de façon cohérente ».

La prise de distance par rapport à l'obligation peut se faire également en évoquant non ce que chacun doit faire, mais ce qu'il doit savoir faire. Ce que l'on « sait » faire relève d'une compétence, qui laisse toute une marge d'interprétation dans la manière de passer de la puissance à l'acte en fonction des situations, et non d'une obligation. « *Managers are expected to [...] delegate authority* » / « Nous attendons de nos responsables [...] qu'ils sachent déléguer ». « *We expect our people to share their experiences and to seek those of others* » / « Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils sachent partager leurs expériences et s'enrichir de celles des autres ».

Parfois, l'écart entre les formulations est particulièrement prononcé. Dans la version américaine, il est question purement et simplement de ce que chacun fera. Dans la version française, il est seulement question de ce qu'il « pourra » faire, voire de ce qu'il « pourra accepter » de faire, s'il y consent. On est alors aux antipodes de toute perspective d'obligation. « *We want to promote an environment where individuals and teams seek to constructively challenge and be challenged* » / « Nous voulons promouvoir un environnement au sein duquel chaque personne, chaque équipe pourra mettre en cause et accepter d'être remise en cause dans un esprit constructif ».

L'euphémisation de l'obligation où se trouve chacun de se conformer à la volonté de l'entreprise peut aussi se faire en laissant dans l'ombre ceux sur qui cette volonté s'exerce. Dans la version américaine, chacun est alors clairement concerné et il n'est pas question que quiconque se dispense de se conformer. Dans la version française, la vision est plus floue ; on peut supposer qu'il suffit que les règles soient connues

dans l'ensemble, ce qui n'exclut pas que certains n'en aient qu'une vision bien approximative. « *These rules should be known by everyone in our organization* » / « Ces règles doivent être connues au sein du groupe ».

Simultanément, l'existence d'une « mission » est évoquée là où, dans la version américaine, il est plus prosaïquement question d'exécution pratique. C'est sur cette mission que l'attention porte, plus que sur ce que l'on tend à regarder, dans une perspective française, comme un ensemble de détails d'exécution. C'est dans la mesure où on est fidèle à sa mission qu'il paraît normal de bénéficier d'une grande latitude d'action quant à la manière détaillée de la mener à bien. « *Focus their energy on implementation* » / « Concentrer son énergie sur l'exécution de sa mission ». Chaque activité élémentaire prend tout son sens en étant rapportée à une « mission » globale.

On retrouve ce type de différences dans une recherche qui a porté sur les valeurs des cadres en France et aux États-Unis¹⁷. Le refus de plier, par peur ou par intérêt, la fidélité à soi-même, à ses propres valeurs, sans crainte des conflits que cela peut entraîner, sont présents côté français : « Toujours être en accord avec soi-même et ne pas avoir honte de ce qu'on fait et de ce qu'on dit », « être toujours fidèle à ce qu'on pense »... Les propos d'un professeur parisien expriment le cœur de cette attitude : « Je préfère de loin faire ce que je fais et être libre que gagner deux fois plus et avoir à suivre des ordres et à être obséquieux¹⁸. » La réussite économique n'est vraiment respectable que si elle a pu être obtenue sans courber l'échine. Aux États-Unis, au contraire, l'affirmation carrée d'une volonté de fidélité à soi-même face à la pression du troupeau est ressentie comme relevant d'une arrogance coupable. Pendant ce temps, une conduite morale, dans le sens du respect des règles, est vue comme hautement louable : « Je me sens supérieur aux gens qui pensent avoir fait quelque chose de leur vie mais qui pour y arriver s'y sont pris de manière immorale ou illégale¹⁹. »

Conclusion

L'obéissance n'est pas incompatible avec le sentiment de liberté. Mais chaque culture a sa manière propre de concevoir, dans un même mouvement, ce qu'est une vraie liberté et ce que c'est que d'obéir en restant libre. La France est marquée par une vision bien différente de

17. Michèle Lamont, *Money, Moral and Manners. The Culture of the French and the American Upper – Middle Class*, 1992 ; traduction française : *La Morale et l'Argent. Les valeurs des cadres en France et aux États-Unis*, Métailié, 1995.

18. *Ibid.*, p. 87.

19. *Ibid.*, pp. 44-45.

celles qui prévalent en Allemagne ou dans l'univers anglo-saxon. Des formes particulièrement entières d'obéissance, associées à un rapport d'allégeance noble envers une autorité hautement respectée, coexistent avec une attitude frondeuse envers des supérieurs ressentis comme peu dignes du rang qu'ils occupent, par incapacité ou faiblesse morale, et à qui il serait avilissant de se soumettre. Chacun, et on a là un trait particulièrement français, s'estime compétent pour juger souverainement du cas de figure où il se trouve, jauger ses supérieurs, évaluer chaque situation, les enjeux dont elle est porteuse, les risques qu'il prend et fait prendre aux autres selon la manière dont il agit, en se fondant sur sa propre expertise et sa propre vision du bien. ┘



JEAN-RENÉ BACHELET

DÉSObÉIR, DROIT ET DEVOIR : UNE ORIENTATION CONSTANTE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE

Lorsqu'au printemps 2005 est connu le texte législatif du nouveau Statut général des militaires, issu de la commission présidée par Renaud Denoix de Saint-Marc, nombre de commentateurs croient devoir pointer une nouveauté, sinon une révolution : les militaires se verraient désormais reconnu le « droit de désobéir ». Pour qui, alors, avait porté l'uniforme durant le demi-siècle qui avait précédé, voilà qui pouvait agacer : comment pouvait-on présenter comme radicalement nouvelles des dispositions apparues très officiellement à l'automne 1966, soit quatre décennies plus tôt ?

De fait, dans un monde où il n'est d'information alléchante que marquée au sceau de la nouveauté, il est sans doute utile de rappeler ce qu'il en est, s'agissant du thème de l'exercice de l'autorité dans les armées, donc de l'obéissance et de la discipline militaires. Pour cela, on ne dérogera pas à une règle non écrite qui prévaut aux communications dans cette revue : celle du militaire, ou ancien militaire, est souvent attendue sur le registre du témoignage. En l'occurrence, le court « rappel au règlement » ci-après s'inscrit dans cette perspective.

Lorsque Saint-Cyr m'ouvre ses portes le 19 septembre 1962, nous vivons la clôture, pour la France et son armée, d'une période de plus de deux décennies tumultueuse et tragique : ouverte par le désastre de 1940 et les quatre années noires qui lui font suite, parmi les plus funestes de l'histoire de France, elle a été prolongée, quinze ans durant, par les conflits déléterres de la décolonisation, en Indochine puis en Algérie. Et voici que, pour la première fois de son histoire depuis plus d'un siècle, la France n'est en guerre avec personne.

La cure d'amaigrissement de son armée est à proportion, avec une diminution de 50 % des effectifs ; simultanément, s'amorce une mutation stratégique depuis que le général de Gaulle a donné l'impulsion visant à doter la Défense d'une capacité de dissuasion nucléaire en toute priorité et en toute indépendance au prix d'un effort considérable. De surcroît, mais personne n'en est alors conscient, nous sommes à la veille d'un changement d'ère tant en matière technologique que sociologique. Comme souvent en pareille situation, les mesures d'organisation, aussi profondes soient-elles, interviennent sans délai. *A contrario*, dans le même temps perdure une période de latence quant au *corpus* doctrinal, voire philosophique,

susceptible d'inspirer et d'orienter les comportements. On retrouvera cela dans les années qui suivront l'implosion du monde soviétique et la fin du monde bipolaire.

Ainsi, au début des années 1960, dans les landes de Coëtquidan où s'installe durablement la « fabrique des officiers » de l'armée de terre, continue-t-on à apprendre par cœur un article du Règlement de discipline générale (RDG) objet d'un décret remontant au 1^{er} avril 1933 : « La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que tous les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure ; l'autorité qui les donne en est responsable et la réclamation n'est permise au subordonné que lorsqu'il a obéi. »

Cette formulation est demeurée célèbre au point que, lors de la parution du nouveau Statut général des militaires de 2005 évoqué précédemment, nombre de commentateurs semblaient considérer qu'elle était toujours en vigueur. Et pourtant, le 1^{er} octobre 1966, un décret 66-749 prescrivait un nouveau Règlement de discipline générale. Les articles 7 et 8, se substituant aux dispositions de 1933, étaient rédigés comme suit :

« Art. 7 – Devoirs et responsabilités du chef.

Dans l'exercice de l'autorité, le militaire :

Prend des décisions et les exprime par des ordres ;

Assume la responsabilité entière des ordres donnés et de leur exécution, cette responsabilité ne pouvant être dérogée par la responsabilité propre des subordonnés ;

A le devoir d'exiger l'obéissance des subordonnés ; il ne peut ordonner d'accomplir des actes contraires aux lois, aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales régulièrement ratifiées ou approuvées ou qui constituent des crimes ou des délits notamment contre la sûreté ou l'intégrité de l'État ; respecte les droits des subordonnés...

« Art. 8 Devoirs et responsabilités du subordonné.

1. Le subordonné exécute loyalement les ordres qu'il reçoit. Il est responsable de leur exécution. En toutes occasions il cherche à faire preuve d'initiative réfléchie et doit se pénétrer de l'esprit comme de la lettre des ordres.

2. Le subordonné a le devoir de rendre compte de l'exécution des ordres reçus. Quand il constate qu'il est matériellement impossible d'exécuter un ordre, il en rend compte dès que possible au chef qui l'a donné.

3. Le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux règles

du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales régulièrement ratifiées ou approuvées. Lorsque le motif d'illégalité a été invoqué à tort pour ne pas exécuter un ordre, le subordonné est passible de sanctions pénales et disciplinaires pour refus d'obéissance. »

Si révolution il y eut, c'est bien à ce moment-là : pour la première fois, le droit, et même le devoir de désobéir étaient inscrits dans le règlement. L'officier général qui avait présidé la commission de rédaction n'était pourtant pas un dangereux révolutionnaire : il s'agissait du général Gambiez, héros prestigieux de la campagne d'Italie et du débarquement en Provence de 1944. Mais, semble-t-il, le temps était venu de tirer des leçons de l'Histoire. Je garde de l'épisode un souvenir précis. J'étais, dans l'hiver 1966-1967, lieutenant de chasseurs alpins et, comme c'était l'usage à l'époque, j'hivernais avec un petit détachement dans un chalet rustique perdu dans la montagne. Avec le ravitaillement périodique et le courrier, me parvient un jour un exemplaire du nouveau Règlement de discipline générale, avec mission – je ne suis pas sûr qu'elle était écrite – d'en donner connaissance à mes subordonnés, notamment quant à ses nouvelles dispositions. Aucun commentaire ne m'était adressé, aucun « élément de langage » comme on dit aujourd'hui. De fait, j'ai le sentiment que si révolution il y avait, elle résidait plus dans la forme que sur le fond. Je ne me souviens pas en effet en avoir été troublé, pas plus que mon sous-officier adjoint, qui avait passé de nombreuses années en Kabylie comme chef de poste, et dont les services et le comportement avaient valu à ce sergent de moins de vingt-cinq ans de recevoir la médaille militaire. Les dispositions désormais prescrites semblaient, pour lui, faire écho à son intime conviction.

Toujours est-il qu'une voie était désormais ouverte. Elle sera empruntée par le Statut général des militaires, promulgué par une loi du 13 juillet 1972, qui prescrit dans son article 15 : « Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ou qui constituent des crimes ou des délits notamment contre la sûreté et l'intégrité de l'État. La responsabilité propre des subordonnés ne dégage les supérieurs d'aucune de leurs responsabilités. »

On est bien là dans le droit fil du texte de 1966. La mention relative à « la sûreté et l'intégrité de l'État » traduit la prégnance alors du souvenir du putsch des généraux d'avril 1961 ; elle porte par ailleurs

la marque de l'influence personnelle de Michel Debré, ministre d'État chargé de la Défense nationale sous la présidence Pompidou – ses prédécesseurs n'étaient que « ministre des Armées ». Premier ministre du général de Gaulle lors de l'épisode douloureux, il devait, au début des années 1970, donner l'impulsion à un vaste aggiornamento doctrinal (Livre blanc, Statut général des militaires, Code du service national).

Vingt ans plus tard, à la suite des bouleversements géostratégiques des années 1990 et en accompagnement de la professionnalisation des armées, il n'est pas surprenant qu'on éprouve le besoin de réécrire le Statut général des militaires ; tel est l'objet de la loi du 24 mars 2005, évoquée *ab initio*. Elle prescrit notamment dans son article L4122-1 : « Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales. La responsabilité propre des subordonnés ne dégage leurs supérieurs d'aucune de leurs responsabilités. » La parfaite similitude avec le texte de 1972 est remarquable, au point qu'il faut s'interroger quant à l'écume médiatique d'alors sur le thème de la nouveauté... Seule la mention relative à la « sûreté et l'intégrité de l'État » a disparu ; sans doute a-t-elle été jugée datée.

Ainsi, le « droit et devoir de désobéir » est-il aujourd'hui dans l'armée française une donnée à la fois réglementaire et culturelle bien ancrée, relayée notamment en 1999 dans le Code du soldat qui, dans l'armée de terre, a vocation à inspirer les comportements à tous les niveaux hiérarchiques. Certes, à l'instar du Code de la route pour le comportement des conducteurs, cela ne prémunit en rien contre des infractions graves, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire il y a quelques années. Mais si, par malheur, des faits de cette nature venaient à se reproduire, nul, depuis un demi-siècle, ne peut arguer d'un devoir d'« obéissance aux ordres reçus ». ┘

RONAN DOARÉ

ORDRE LÉGAL, ORDRE ILLÉGAL

Le Code de la défense dispose que « les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales »¹. Il ajoute, selon une formulation désormais traditionnelle, que « le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales en vigueur pour la France »².

L'action militaire, comme un certain nombre d'autres activités, est soumise à « un encadrement hiérarchique strict »³ et peut nécessiter, sous conditions, d'avoir recours à la force. Le soldat, soumis aux principes de légalité et de hiérarchie, doit parfois arbitrer entre ces deux impératifs et faire triompher le premier, sous conditions, en cas de conflit entre ce qu'exige la légalité et ce qu'impose le principe d'obéissance. Comment peut-il discerner, dans le feu de l'action, ce qui relève d'un ordre s'inscrivant dans le cadre classique d'une chaîne de commandement, adressé par le supérieur hiérarchique à l'un de ses subordonnés, de ce qui pourrait être qualifié d'ordre manifestement illégal ?

Pour satisfaire aux attentes du Code de la défense, le refus d'obtempérer à un ordre manifestement illégal impose au subordonné de faire preuve d'au moins trois qualités. Tout d'abord, une aptitude à détecter un ordre qui contrevient à une règle supérieure. Par exemple, une interdiction posée par le droit international humanitaire (DIH). Ensuite, la capacité de juger cet ordre manifestement illégal, avec toutes les difficultés qu'emporte cette opération de qualification⁴. Enfin, le courage de s'opposer à la décision d'un supérieur hiérarchique en assumant, le cas échéant, les conséquences, notamment disciplinaires et pénales, attachées à une désobéissance. Les exemples ne manquent pas de subordonnés n'ayant pas eu la volonté, ou le courage, de résister à un ordre manifestement illégal. À l'inverse,

1. Article L. 4122-1.

2. Article D. 4122-3 (rédaction issue du décret n° 2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire).

3. L. Proteau et G. Pruvost, « Se distinguer dans les métiers d'ordre », *Sociétés contemporaines* n° 72, 2008/4, pp. 7-13.

4. Pour certains, « l'adjectif "manifeste" n'a... pas pour objet de mesurer l'intensité ou la gravité d'une illégalité, mais plutôt de distinguer une banale irrégularité d'une véritable illégalité et donc de permettre la sanction des refus d'obéissance », (J. Mekhantar, « Le devoir de résistance du fonctionnaire depuis 1946 », *AJDA*, 2004, p. 1681 et s.).

les forces aériennes françaises libres, à partir du 18 juin 1940, « ont montré que la réflexion doit précéder l'obéissance »⁵.

La question de la légalité des décisions du commandement est complexe, notamment parce que le métier des armes s'exerce dans un cadre juridique où s'imposent de nombreux textes ainsi que les principes de hiérarchie et d'autorité, dans un contexte où peut se développer un sentiment d'insécurité juridique alors même que, depuis la réforme de 2005, « tout militaire doit être formé à la connaissance et au respect des règles du droit international applicable dans les conflits armés »⁶.

Les forces armées exercent leurs activités, à titre principal, autour de trois grands axes stratégiques : la défense du territoire, la dissuasion nucléaire et la capacité de projection des forces. Elles interviennent dans le cadre d'accords, bilatéraux ou multilatéraux, sous mandat (ONU, OTAN, UE). Ces interventions, encadrées par des règles opérationnelles d'engagement (ROE), relèvent d'une chaîne de commandement politique et militaire, le plus souvent internationale, et peuvent être contrôlées par des juridictions nationales et internationales. Dès lors, il faut bien admettre que les militaires sont soumis « à de fortes contraintes de réactivité, de disponibilité et d'adaptabilité à un environnement complexe et évolutif »⁷.

Le risque pénal est donc réel et peut se réaliser en raison, d'une part, de la difficulté des missions et, d'autre part, des conditions d'intervention délicates. Si la judiciarisation des théâtres d'opérations s'inscrit dans un phénomène général qui touche tant les activités privées que publiques⁸, en matière militaire, cette tendance est fréquemment commentée, mais s'avère, dans les faits, plus ressentie qu'effective sur un plan quantitatif⁹. En revanche, il est indéniable que, sur un plan qualitatif, certaines plaintes déposées aujourd'hui n'auraient pas été envisageables il y a quelques années¹⁰.

Dès 1933, le règlement de service dans les armées précisait que « la discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que les ordres soient

5. L. Sourbier-Pinter, *Les Militaires*, Paris, Le Cavalier bleu, « Idées reçues », 2003, p. 32.

6. Article D. 4122-11 du Code de la défense.

7. J.-M. Palagos, *Le Nouveau Statut général des militaires*, Paris, Lavauzelle, 2005, p. 13.

8. F. Rouvillois, *La Judiciarisation de la société*, Litec, 2008.

9. A. Onfray, « Le glaive et la balance : à la recherche d'un équilibre », *Inflexions* n° 15, 2010, p. 69.

10. Dix soldats français ont été tués lors d'une embuscade le 18 août 2008 dans l'est de l'Afghanistan, dans la vallée d'Uzbeen ; plusieurs plaintes contre X ont été déposées pour « mise en danger de la vie d'autrui » devant le Tribunal aux armées de Paris (TAP) en novembre 2009. Ces plaintes ont été classées sans suite en février 2010. Les familles se sont constituées partie civile. Une information judiciaire a été confiée à un juge d'instruction.

exécutés littéralement, sans hésitation, ni murmure »¹¹. Il faudra attendre 1966¹² pour que soit repensé un règlement de discipline « fondé sur le principe de l'obéissance passive et animé d'un esprit paternaliste »¹³.

Le principe qui s'impose au sein de l'institution militaire est celui d'une subordination forte. D'ailleurs, « la hiérarchie est un type d'organisation sociale dont un des exemples les plus anciens est constitué par la structure militaire »¹⁴. Aussi, les différents règlements de discipline insistent, pour les chefs, sur l'exercice de l'autorité et, pour les subordonnés, sur l'exécution des ordres. Ainsi, le Code de la défense, dans sa partie réglementaire, s'attache à présenter la hiérarchie dans son principe et ses modalités, à décrire l'exercice de l'autorité et à détailler les fonctions et les effets attachés au commandement¹⁵. La formule de remise de commandement, dont l'origine remonte aux lettres de commission de l'Ancien Régime, est explicite : « Officiers, sous-officiers, hommes du rang, de par le président de la République, vous reconnaissez désormais comme votre chef... et vous lui obéirez en tout ce qu'il commandera, pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France¹⁶. »

Au principe essentiel d'obéissance sont apportées des atténuations consacrant, finalement, dans certaines circonstances, un devoir de désobéissance. Si le Code de la défense et le Code pénal contribuent à sécuriser l'exercice du métier des armes, demeurent cependant différentes incertitudes inhérentes à des activités réputées difficiles.

Obéissance hiérarchique et refus d'obéir

L'obéissance hiérarchique s'impose, tout à la fois, comme un principe d'organisation mais aussi comme une règle essentielle de fonctionnement de nombreuses institutions publiques et privées. Si l'accent a longtemps été mis sur un principe considéré comme intangible, les textes et la jurisprudence ont apporté des nuances à ce principe souvent perçu comme absolu.

11. Article 1^{er} du décret du 1^{er} avril 1933 portant règlement du service dans les armées.

12. Décret n° 66-749 du 1^{er} octobre 1966 portant règlement de discipline générale des armées, *JO*, 8 octobre 1966, p. 8853.

13. H. Meyrovitz, « Le nouveau règlement de discipline générale de l'armée française », *Annuaire français de droit international*, 1966, vol. 12, p. 823.

14. J.-M. Auby, J.-B. Auby, D. Jean-Pierre, A. Taillefait, *Droit de la fonction publique*, Paris, Dalloz, 1996, p. 23.

15. Articles D. 4131-1 et s. du Code de la défense.

16. E. Irastorza, préface de la réédition du livre du maréchal Alphonse Juin, *Trois siècles d'obéissance militaire*, Paris, L'Esprit du livre éditions, 2010.

■ Un principe d'obéissance hiérarchique

La fonction publique est traditionnellement marquée, sur un plan organique, par une organisation fortement hiérarchisée et soumise, et, sur un plan fonctionnel, par un principe d'autorité. Cette structure hiérarchique « est particulièrement affirmée au sein de l'armée, où l'ordre des grades est défini par les statuts qui régissent les personnels et où, selon leur place dans cet ordre, les militaires ont, les uns par rapport aux autres, la qualité de supérieur ou de subalterne »¹⁷. Le pouvoir hiérarchique se traduit par des ordres qui ont un caractère général (circulaires et instructions de service) ou individuel (écrits ou verbaux). L'obligation de servir impose, par conséquent, de se conformer aux ordres de son supérieur hiérarchique.

Le Statut général des fonctionnaires dispose, aujourd'hui, que « tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public »¹⁸. Au sein de l'armée, les obligations pesant sur les militaires ont évolué. En effet, le Code de discipline générale des armées de 1933 consacrait une obéissance quelque peu mécanique, prévoyant que « tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants ».

Le Statut général des militaires de 1972 puis, plus récemment, celui de 2005, tout en réaffirmant les principes d'autorité et de discipline, ont adapté les exigences aux besoins d'une armée professionnelle ainsi qu'aux nécessités découlant des mutations de la conflictualité. Si l'article 1^{er} du statut de 2005 réaffirme que « l'état militaire exige en toutes circonstances esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité... »¹⁹, son article 8 ajoute que « les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales »²⁰.

À une exigence d'obéissance aveugle succède donc un principe de subordination éclairée. L'article D. 4122-3 du Code de la défense précise qu'« en tant que subordonné, le militaire : 1 – Exécute

17. A. Plantey, *Traité pratique de la fonction publique*, LGDJ, 1971, p. 442.

18. Article 28 de la loi de juillet 1983.

19. Article L. 4111-1 du Code de la défense.

20. Article L. 4111 du Code de la défense.

loyalement les ordres qu'il reçoit, il est responsable de leur exécution. En toute occasion, il cherche à faire preuve d'initiative réfléchie et doit se pénétrer de l'esprit comme de la lettre des ordres ; 2— A le devoir de rendre compte de l'exécution des ordres reçus. Quand il se rend compte qu'il est matériellement impossible d'exécuter un ordre, il en rend compte sans délai ».

Si le pouvoir hiérarchique confère de larges prérogatives à ses titulaires et se traduit, d'abord, par un devoir d'obéissance, il faut remarquer que le droit de la fonction publique, en général, est marqué par de profondes évolutions²¹. Elles se traduisent, sinon par un affaiblissement du pouvoir hiérarchique, tout au moins par le développement d'un certain nombre de garanties, ainsi que par des limitations posées par le juge administratif et les textes à un pouvoir hiérarchique longtemps considéré comme absolu. L'armée n'a pas échappé à ces évolutions.

▣ Les limites à l'obéissance hiérarchique

Se pose, naturellement, la question des limites des pouvoirs conférés au supérieur hiérarchique. Autrement dit, dans quels cas un subordonné peut-il ou est-il dans l'obligation de désobéir à un ordre ? La question est importante, car il s'agit de savoir si un militaire peut se voir, ou non, reprocher, en cas d'exécution d'un ordre illégal, une infraction (crime ou délit) commise sur ordre de son supérieur hiérarchique. À l'inverse, la désobéissance expose son auteur à des sanctions disciplinaires et, le cas échéant, à une répression pénale.

S'opposent, ici, plusieurs théories. D'une part, celle de l'obéissance passive selon laquelle « le subordonné ne saurait discuter de la légalité des ordres et bénéficierait, dans le cas d'un ordre illégal, de l'excuse absolutoire du commandement de l'autorité légitime »²². D'autre part, celle des baïonnettes intelligentes²³, selon laquelle le subordonné doit refuser d'exécuter un acte illégal. Une théorie consacrée par la jurisprudence, mais également, ponctuellement, par certains textes, telle l'ordonnance du 28 août 1944 relative à la répression des crimes de guerre²⁴ avant de connaître une consécration à portée plus large. Séduisante, elle s'est développée et son principe général, aménagé, a irrigué le droit de la fonction publique. En effet, entre l'obéissance passive et la théorie des baïonnettes intelligentes,

21. P.-M. Gaudemet, *Le Déclin de l'autorité hiérarchique*, Dalloz, 1947, chron., p. 137.

22. J. Montreuil, *Jurisque Public, contentieux pénal*, fasc. 10, 2004, n° 54.

23. V. P. Salvage, *Jurisque Public*, fasc. 70, 2007, n° 18.

24. Citée par Ph. Salvage, *op. cit.*

le juge, puis le législateur, ont consacré un système intermédiaire qui fait céder le devoir d'obéissance devant une illégalité « flagrante et grave »²⁵.

Par conséquent, le Statut général des fonctionnaires prévoit une limite au devoir d'obéissance. En effet, les fonctionnaires se trouvent être déliés de leurs obligations en cas d'ordre « manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public »²⁶. La loi entérine un principe formulé de manière constante par le juge administratif : « Tout fonctionnaire est tenu de se conformer aux ordres qu'il reçoit de ses supérieurs hiérarchiques, sauf si ces ordres sont manifestement illégaux et de nature, en outre, à compromettre gravement un intérêt public.²⁷ » Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement Bernard Chenot précisait que « c'est l'intérêt du service qui fonde le devoir d'obéissance et qui en marque les limites »²⁸. De cette façon, le législateur, à la suite du juge, considère que le devoir d'obéissance doit céder devant le nécessaire respect de la légalité. Toutefois, la licéité du refus d'obéir est subordonnée à deux conditions : d'une part, l'existence d'un ordre illégal et, d'autre part, l'atteinte grave portée à un intérêt public.

S'agissant du militaire, le préambule du décret du 1^{er} octobre 1966²⁹ portant règlement de discipline générale des armées précise que le subordonné « peut en appeler à l'autorité compétente s'il se croit l'objet d'une mesure injustifiée ou s'il reçoit un ordre illégal ». Son article 22 ajoutant que « sa responsabilité exclut l'obéissance passive. Le subordonné doit donc se pénétrer de la lettre des ordres, mais aussi de leur esprit ». Le décret du 28 juillet 1975³⁰, dans une formulation plus explicite et plus complète, incluant les instruments internationaux, dispose, dans son article 8, que « le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ». Cependant, le militaire, à la différence d'autres agents de l'État, exerce ses missions dans un contexte particulier, dans lequel s'imposent des règles nationales et internationales (droit international humanitaire) et des ordres qui émanent d'une chaîne de commandement qui peut être complexe.

25. A. Plantey, *op.cit.* p. 454 ; le professeur Pradel relève que le système des « baïonnettes intelligentes » est d'application délicate car « on ne peut demander à tout subordonné d'apprécier la légalité d'un ordre reçu » (J. Pradel, *Droit pénal général*, Cujas, 2010, n° 313).

26. Article 28.

27. CE, Section, 10 novembre 1944, Sieur Langneur, Rec. p. 288 ; CE 27 mai 1949, Dame Arasse, Rec. p. 249.

28. D., 1945, p. 88, concl. Chenot ; JCP, 1945, II, n° 2852, note Chavanon.

29. Décret n° 66-749 du 1^{er} octobre 1966, *op. cit.*, p. 8853.

30. Décret n° 75-675 du 28 juillet 1975 portant règlement de discipline générale des armées, JO, 30 juillet 1975, p. 7732, modifié par le décret n° 82-598 du 12 juillet 1982 de discipline générale dans les armées, JO, 13 juillet 1982, p. 2229.

Si les différents textes imposent une seule et unique condition – l’existence d’un ordre manifestement illégal –, les contextes, opérationnel et fonctionnel, contribuent fortement à rendre délicate la mise en œuvre du refus licite d’obéir. L’affaire Mahé³¹ témoigne, à elle seule, de la difficulté tout à la fois d’appréhender la réalité de la chaîne de commandement et de prendre la mesure du contexte entourant l’ordre illégal. La cour d’assises de Paris, dans la motivation de l’arrêt condamnant trois militaires français, ne manque pas de souligner que « la complexité de la situation de la zone de confiance, les limites imposées à l’action de la force Licorne, l’impuissance de l’ONU en Côte d’Ivoire et de ses forces de police, les scènes de crime auxquelles assistaient les militaires constituent des circonstances exceptionnelles qui, au regard de l’engagement sans faille dans leur mission, est de nature à atténuer leur responsabilité »³².

┌ L’ordre et ses effets

Qu’il soit légal ou illégal, différents effets découlent de l’ordre adressé au subordonné qui peut, légitimement, être inquiet car, même si les garanties civiles et pénales consenties sont importantes, demeure, dans certaines hypothèses, un sentiment d’insécurité juridique.

┌ Des garanties civiles et pénales

Le droit commun étant l’obéissance aux ordres des supérieurs, la situation n’est pas simple pour le militaire qui se trouve dans la situation de ne pas appliquer un ordre, menacé, d’une part, de commettre une faute disciplinaire en cas de désobéissance et susceptible, d’autre part, de faire l’objet de poursuites pénales en cas d’acte manifestement contraire « aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ».

Cependant, ces différents risques sont tempérés par deux règles essentielles énoncées par le Code de la défense : l’interdiction d’ordonner ou de faire accomplir des actes qui seraient contraires aux lois et coutumes de guerre, et le fait que la responsabilité propre des subordonnés ne dégage pas leurs supérieurs de leurs propres responsabilités. S’imposent, surtout et de manière décisive, des garanties civiles et pénales.

Tout d’abord, des garanties civiles. En effet, les actes accomplis durant le service, en particulier dans le cadre d’un lien de

³¹. Quatre militaires français de la force Licorne ont été jugés en décembre 2012 par la cour d’assises de Paris pour le meurtre, en octobre 2005, en Côte d’Ivoire, de Firmin Mahé, considéré comme un « coupeur de route ».

³². Cour d’assises de Paris, 7 décembre 2012, n° 12/0001.

subordination, sont absorbés, sauf exceptions, par la notion de faute de service et engagent la responsabilité administrative de l'État. Demeureront imputables aux militaires, le cas échéant, les préjudices liés à une faute personnelle.

Ensuite, des garanties pénales. La question est plus complexe car elle fait intervenir différentes considérations. En premier lieu, au nombre des faits justificatifs prévus par le Code pénal figure le commandement de l'autorité légitime. Ainsi, aux termes de l'article 122-4, « n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal ». Si le juge retient le fait justificatif, cela aura pour effet d'écarter les responsabilités pénale et civile du militaire. Au-delà de cette disposition à caractère général, les textes témoignent de différentes dispositions spécifiques. Ainsi, l'ordonnance du 28 novembre 1944 a institué « un fait justificatif spécial au profit de tous les fonctionnaires de rang subalterne qui, de 1940 à 1944, n'auront fait qu'obéir à leurs chefs hiérarchiques ».

Il faut cependant remarquer que certaines infractions, quelles que soient les circonstances, ne pourront jamais relever d'un fait justificatif. De cette façon, l'article 213-4 du Code pénal dispose que l'auteur ou le complice d'un crime contre l'humanité « ne peut être exonéré de sa responsabilité du seul fait qu'il a accompli un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires ou un acte commandé par l'autorité légitime ». En second lieu, il existe depuis le nouveau Statut des militaires du 24 mars 2005 une nouvelle cause d'irresponsabilité pénale strictement limitée aux militaires engagés dans une opération extérieure. Désormais, « n'est pas pénalement responsable le militaire qui, dans le respect des règles du droit international et dans le cadre d'une opération militaire se déroulant à l'extérieur du territoire français, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée, ou en donne l'ordre, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement de sa mission »³³. Finalement, l'autorité et le principe d'obéissance s'imposent comme les fondements de l'exercice de l'activité militaire, les limites sont organisées et l'obéissance peut disparaître sous conditions. Demeure, cependant, pour les subordonnés, un sentiment d'insécurité juridique qui ne doit pas être sous-estimé.

▣ Un risque d'insécurité juridique

Le plus fréquemment, le militaire se trouve dans la situation d'exécuter un ordre réputé être légal, c'est-à-dire conforme au droit

³³. Article L. 4123-12-II du Code de la défense.

national et international. Cependant, de manière exceptionnelle, le subordonné peut se trouver confronté à un ordre dont la légalité semble contestable. Surgissent alors des difficultés qui résident, d'une part, dans l'appréciation du caractère légal ou illégal de la décision du supérieur hiérarchique et, d'autre part, dans la capacité à faire la distinction entre ce qui relève d'une illégalité simple, relative mais dont l'exécution s'impose, car ordonnée par le commandement, et ce qui apparaît comme une décision d'une illégalité flagrante, manifeste.

La commission de révision du Statut général des militaires relevait, dans son rapport, en 2003, que « les dispositifs militaires sont fréquemment clairsemés et des exécutants de rang modeste doivent donc faire preuve d'une capacité instantanée de compréhension et d'adaptation »³⁴. On le devine, les militaires doivent décider rapidement et en prenant en considération un contexte opérationnel spécifique.

La loi ne précise pas ce qu'est un ordre manifestement illégal et c'est au juge qu'incombera la tâche d'apprécier souverainement en cas de contentieux, la qualification qu'il conviendra d'apporter à un ordre contesté ou appliqué. Si les illustrations sont peu nombreuses, elles ont le mérite de montrer quelle est l'appréhension faite par le juge, en particulier pénal, de la licéité ou non d'un ordre. Se prononçant sur « l'affaire des paillottes »³⁵, la Cour de cassation rejette le pourvoi et considère, à la suite de la cour d'appel et après avoir relevé que le préfet est une autorité légitime, que le colonel de gendarmerie « n'a pu se méprendre sur le caractère manifestement illégal de l'ordre donné y compris dans une situation de crise exceptionnelle, alors que les destructions ordonnées devaient se faire de manière clandestine, sans requérir la force publique pour assurer la sécurité des personnes et des biens, en laissant sur les lieux des tracts destinés à égarer les enquêteurs sur l'identité des auteurs des faits »³⁶.

L'insécurité juridique peut être écartée dans certains cas car, aux garanties, notamment pénales, s'ajoutent, en amont, des actions militaires une formation « à la connaissance et au respect des règles du droit international applicables dans les conflits armés »³⁷ et, en aval, une protection juridique³⁸ de nature à rassurer les militaires. Ajoutons que si les compétences du tribunal aux armées de Paris (TAP) ont été

34. *Rapport de la Commission de révision du Statut général des militaires*, La Documentation française, 2003, p. 16.

35. En 1999, en Corse, le préfet a ordonné la destruction de paillottes illégalement installées sur la plage.

36. L'ordre de détruire ces paillottes construites sans autorisation sur le domaine public maritime a été considéré comme manifestement illégal. Cass. Crim., 13 octobre 2004, Bull. crim. 2004, n° 243; Rev. Sc. Crim. 2005, obs. E. Fortis, p. 66.

37. Article D. 4122-11 du Code de la défense.

38. Articles L. 4123-10 et L. 4123-11 du Code de la défense.

transférées au tribunal de grande instance (TGI) de Paris³⁹, les affaires militaires relèvent d'une formation spécialisée. Au surplus, s'imposent deux règles procédurales dérogatoires au droit commun : un avis du ministre de la Défense et l'impossibilité de citer directement un militaire⁴⁰.

Le cadre juridique des interventions des forces armées est largement connu et stable tant en ce qui concerne les règles applicables que les juridictions compétentes en cas de contentieux. Cependant, de manière très exceptionnelle, peuvent surgir des doutes sur la légalité des ordres reçus. Dans cette hypothèse, le militaire devra faire un choix entre le respect de l'autorité et la désobéissance à l'ordre reçu avec toutes les conséquences attachées, le cas échéant, à un tel comportement⁴¹. Mais aujourd'hui, c'est la question de la judiciarisation des activités militaires⁴² plus que celle de la licéité des ordres reçus qui est de nature à susciter des inquiétudes. ─

39. Loi N° 2011-1862 du 13 décembre 2011 relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles, *JO*, 14 décembre 2011, p. 21105.

40. La mise en mouvement de l'action publique par les parties lésées peut se faire devant le juge d'instruction en portant plainte avec constitution de partie civile sur la base de l'article 698-2 du Code de procédure pénale. Les suites contentieuses de l'embuscade d'Uzbeen en sont une illustration.

41. Article L. 323-6 du Code de justice militaire.

42. *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, 2013 ; p. 123 de la version numérique.



MICHEL GOYA

QUAND LA DÉSOBÉISSANCE MET LA PATRIE EN DANGER : PÉTAÏN ET LA DÉFENSE EN PROFONDEUR

Contrairement à certaines idées reçues, et même si « la discipline est la force principale des armées », celles-ci restent des organisations humaines où certains ordres, pourtant légaux et cohérents, peuvent ne pas être appliqués pour peu qu'ils heurtent trop fortement les convictions profondes des exécutants. La difficulté pour le général Pétain, alors général en chef, à imposer une nouvelle forme d'organisation défensive aux forces françaises à la fin de l'année 1917 en constitue un exemple parfait et dramatique.

Alors que menace la reprise des offensives allemandes, Pétain publie le 22 décembre 1917 la directive n° 4 suivie, le 24 janvier, de son instruction d'application. Les nouveaux procédés offensifs allemands, mis en œuvre avec brio à Riga (septembre 1917), à Caporetto (octobre 1917) et à Cambrai (novembre 1917), sont bien connus des Français. L'expérience de plusieurs années de combat, et notamment l'échec sur le chemin des Dames en avril 1917, leur ont également donné une solide connaissance de l'efficacité du dispositif en profondeur des Allemands. Le général Pétain propose donc de les imiter en transformant la première position défensive en ligne d'alerte et de désorganisation, afin de reporter la résistance ferme sur la deuxième position quelques kilomètres en arrière. Tout cela est logique et ne devrait pas poser de problème d'application. Or il n'en est rien et le grand quartier général (GQG) a au contraire les plus grandes peines à imposer cette nouvelle organisation. Certains n'hésitent pas à évoquer « un retour à 1870 » et aux méthodes passives de l'époque, ce qui témoigne de la force du traumatisme de l'« année terrible », même en 1917, et de l'importance des facteurs apparemment irrationnels dans les évolutions de doctrine.

Les raisons de cette résistance sont de plusieurs ordres. Il s'agit d'abord du phénomène habituel de réticence face à l'effort d'apprendre quelque chose de nouveau. Pour le commandant Laure, du GQG, « risquer quotidiennement sa vie est un assez grave souci pour qu'il dispense de tous les autres, même d'apprendre à la risquer à meilleur escient. Quand l'officier de troupe, descendu de secteur, libéré de tout danger, aspirant à un repos bien gagné, se trouvait soudain placé en face de règlements nouveaux qu'il fallait apprendre, d'exercices qu'il fallait subir ou diriger, on conçoit qu'il

n'ait manifesté qu'un enthousiasme relatif»¹. L'effort demandé est bien entendu plus grand encore si on s'écarte nettement des méthodes apprises jusque-là et il s'accroît avec la lassitude. Dès son arrivée au commandement en chef, Pétain s'en plaint : « La longueur de la guerre tend à développer l'"incuriosité" et la paresse d'esprit. Les engins nouveaux ne sont connus que de ceux qui s'en servent. Les enseignements tirés des opérations se dispersent peu chez ceux qui n'y ont pas pris part... Les états-majors devront donc sortir de leurs bureaux et être mis au contact avec la réalité². »

Il est vrai qu'après plusieurs années de guerre, chaque corps de troupe bénéficie d'une solide expérience. Comme le confie le commandant Laure, le combattant a le sentiment de « tout connaître en ce domaine [le combat défensif], simplement parce qu'il se défendait tous les jours sur un petit coin de terrain confié à sa garde ». On assiste à une inertie grandissante au fur et à mesure de l'avancée de la guerre, proportionnelle à la quantité de savoir-faire accumulés. Cette inertie est souvent facilitée par un scepticisme croissant vis-à-vis des doctrinaires, dont on a pu constater à plusieurs reprises les erreurs. Quand on passe du terrain tenu « à tout prix » à la manœuvre défensive, que croire ? Pourquoi la défense acharnée, pied à pied, de Verdun ne serait-elle pas plus efficace ? Le scepticisme s'exerce aussi sur les victoires allemandes : n'ont-elles pas été acquises sur des Russes au moral défaillant et sur des Italiens jugés médiocres combattants ? Enfin, et surtout, comment concevoir facilement de céder un terrain si chèrement acquis : « La conquête et la garde de ces quatre ou cinq kilomètres de terrain qu'on abandonnait bénévolement à l'adversaire n'avaient-elles pas coûté beaucoup de peines et beaucoup de sang ? » Au phénomène d'inertie habituel s'ajoute donc une défense de valeurs profondes.

Les généraux sont bien évidemment soumis au même trouble. On retrouve notamment dans l'« opposition » à l'organisation mise en place par Pétain la plupart des anciens partisans de l'offensive à tout prix dont le primat moral se reporte sur la défense acharnée de la première ligne. Le général Duchêne, commandant la VI^e armée dans le secteur très exposé de l'Aisne, symbolise cette résistance. Sa stratégie consiste à temporiser en arguant de l'incompatibilité entre la nécessité d'une instruction en profondeur et des travaux sur la deuxième position. Il met aussi en avant la spécificité de son terrain d'action. Il bénéficie également de la protection de Foch, dont il a été le chef d'état-major au 20^e corps d'armée en août 1914 et qui, s'il ne

1. Commandant Laure, *Au 3^e bureau du troisième GQG, 1917-1919*, Paris, Plon, 1921.

2. Guy Pedroncini, *Pétain général en chef*, Paris, PUF, 1974, p. 40.

l'exprime pas ouvertement, ne partage pas non plus les conceptions de Pétain. Or Foch, chef d'état-major général de l'armée, et Pétain sont alors rivaux au poste de commandant interallié qui se dessine. Duchène joue de ces oppositions et n'hésite pas à prendre parti pour son ancien chef ; il s'attire la colère du commandant en chef qui le rappelle à l'ordre le 8 février 1918, mais il répond en exhibant une directive de Foch qui prescrit aux unités engagées dans les combats de ne plus reculer. Duchène engage donc le gros de ses forces sur la première position face à l'Ailette et l'Oise. Or c'est sur la VI^e armée que porte le nouvel effort offensif allemand. Dans la nuit du 27 mai, plus de mille batteries pilonnent la première position française avant que vingt divisions d'assaut ne l'abordent. Dans la soirée du 28, les Allemands ont progressé de vingt kilomètres et soixante mille Français ont été faits prisonniers. Et devant l'ampleur du succès, le haut commandement allemand décide de foncer vers Paris.

La situation n'est rétablie en catastrophe que le 4 juin. Entretemps, l'armée française a subi un des plus grands revers de toute la guerre mais, comme le souligne le commandant Laure, « après le 27 mai, les yeux commencent à se dessiller dans les états-majors subalternes et même dans les corps de troupe »³. En résumé, selon Guy Pedroncini, « il a été bien difficile au général Pétain d'imposer une doctrine nouvelle, complexe de surcroît, face à une doctrine simple et, par-là, aisément compréhensible, ancrée par trois ans d'habitude dans les esprits et trois ans de pratique sur le terrain. Force est de reconnaître que le général Pétain a dû faire une croisade pour ses idées »⁴. ─

3. Lieutenant-colonel Laure, commandant Jacottet, *Les Étapes de guerre d'une division d'infanterie (13^e division)*, Paris, Berger-Levrault, 1932.

4. Guy Pedroncini, *op. cit.*

FRANÇOIS CLAVAIROLY

OBÉIR, DÉSOBÉIR... EN TOUTE LIBERTÉ

Obéissance et désobéissance expriment à leur façon ce que peut être la liberté humaine : l'une et l'autre revendiquent dans leur geste même leur autonomie. Elles proclament leur libre décision. Et c'est cela l'essentiel. Il est possible, en effet, d'obéir en toute liberté, de même que désobéir ouvre tout aussi volontairement le champ de bien des possibles. La liberté humaine est ainsi faite qu'elle se décline sur ces deux modes d'un obéir et d'un désobéir, et ce depuis les origines.

Au fond, pour comprendre ce qu'obéir ou désobéir veut dire, c'est la liberté qu'il faut d'abord fonder, saluer à nouveau, resituer dans l'histoire et enfin oser vivre. Or le protestantisme, tout au long de cette période de maturation qui court du XI^e au XV^e siècle, à travers notamment les efforts théologiques de ce que l'on appellera les pré-réformateurs, s'est constitué et a développé une compréhension de la liberté chrétienne et de la façon d'en vivre dans une double contestation : celle de l'autoritarisme d'une Église romaine se considérant en situation d'exclusivité dans son rapport à la vérité, puis celle de l'humanisme se comprenant progressivement comme étant en pure autonomie à l'égard de la référence chrétienne. Entre le totalitarisme doctrinal, qui met la main sur Dieu, et la prétention de l'homme à prouver qu'il est à lui seul sa propre origine, la Réforme conteste et interroge. Elle interroge et conteste à la fois le pape, alors Léon X, qui feint de raisonner, et l'icône de la raison humaniste, Érasme, qui feint d'être émancipé mais qui demande l'assistance d'un prêtre au moment de mourir.

Les effets d'une désobéissance

Cette double contestation, ce « non », a été principalement portée par la théologie de Luther¹, qui assume une posture de désobéissance. Une désobéissance qui ira jusqu'à provoquer son excommunication et l'amènera à créer une alternative chrétienne à la proposition romaine. Ce sera le début d'un processus complexe, aux conséquences multiples et de dimension mondiale que l'on nommera la « Réformation ».

1. Marc Lienhard, *Martin Luther, un temps, une vie, un message*, Paris/Genève, Le Centurion/Labor et Fides, 1983.

Au « non » opposé à Rome par Luther sur la question de la doctrine², nous devons toutefois ajouter le « oui » de Calvin, qui, quelques années plus tard, tout aussi opposé à Rome et pour les mêmes raisons, se pose dans la même posture de désobéissance doctrinale (il devra s'exiler d'abord à Bâle puis à Strasbourg et Genève, et ne pourra jamais revenir dans sa Picardie natale), mais avec un « oui » signifiant positivement l'urgence de l'entreprise consistant à construire délibérément une Église et, comme l'indique le titre de son ouvrage de référence, un « oui » qui lance le projet d'une institution de la religion chrétienne³. Ce projet, conjugué aux efforts des très nombreux autres réformateurs luthériens, anglicans, réformés ou (ana) baptistes présents dans la plupart des pays d'Europe, conduira à la mise en place d'un christianisme protestant qui se développera sur tous les continents, se recomposant sous des formes différentes et donnant naissance au paysage actuel qui fait droit à une diversité confessionnelle, organisationnelle et doctrinale.

Le « non » de Luther à la prétention totalisante de Rome et sa critique de la doctrine, comme le « oui » de Calvin à un projet « réformé » d'institution ecclésiale dans un rapport assumé avec les modèles ecclésiologiques présentés par les textes bibliques et non pas en continuité avec le modèle administratif de l'Empire romain tiennent tous les deux du même geste libre et osé d'une véritable désobéissance. Ils font courir des risques mortels à leurs auteurs : la mise au ban de l'empire pour l'un, Luther (quiconque le croisait sur sa route pouvait le tuer sans crainte d'être poursuivi), et la fuite puis l'exil pour l'autre, Calvin, jeune et calme intellectuel dont on sait combien il n'avait en rien recherché une vie aussi agitée⁴.

La dimension humaine de ce positionnement de désobéissance, issue d'une réflexion et d'une pensée, n'est pas à négliger ici. Désobéir engage et persévérer dans ce chemin oblige ! Mais combien de fois faudra-t-il que ces deux, et tant d'autres après eux, rappellent que cette désobéissance est avant toute chose une obéissance plus grande encore. Une obéissance à une parole, à un message. Une obéissance à une autorité supérieure. On voit poindre derrière ce geste audacieux de la désobéissance la revendication inédite et moderne d'une liberté, la liberté, encore impensée, de conscience.

En ce XVI^e siècle, la désobéissance du protestantisme est à la fois civile et religieuse, à une époque où les pouvoirs ne connaissent pas la

2. C'est Dieu qui sauve, en Christ, et lui seul, non l'Église, qui, par ses actes, ses rites et ses œuvres pieuses, participerait à ce sauvetage.

3. Les œuvres de Calvin éditées au XIX^e siècle comportent cinquante-neuf volumes et le titre de son ouvrage principal est *L'Institution de la religion chrétienne* (1542).

4. Bernard Cottret, *Calvin*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1995.

séparation que le XVIII^e siècle consacrera en Europe ou en Amérique. Il est bon, pour illustrer ce fait, de se souvenir d'où vient le mot « protestant », comme de se rappeler que le mouvement de la Réforme, sans en avoir forcément la volonté, en ses débuts en tout cas, contribuera à ce processus de séparation des pouvoirs, marquant de plus en plus les spécificités de chacun, afin de préserver, précisément, la liberté de l'Église à l'égard des prétentions du Magistrat ou du Prince à gérer les affaires religieuses.

La volonté incessante d'un Calvin de préserver l'autonomie de l'Église par rapport au Petit et au Grand Conseil de la ville de Genève est un exemple intéressant à cet égard : il illustre ce choix du réformateur, qui n'avait d'autre autorité que spirituelle, de maintenir à tout prix son projet ecclésial soumis aux fortes pressions et aux menaces armées du royaume de France, de Berne ou de la Savoie, et aux tentatives politiques de déstabilisation des élus des conseils. Cette volonté de distinguer pour mieux la protéger la sphère du religieux du champ politique sera l'un des traits de la pensée de Calvin dès les années 1540-1550 et, par la suite, de la théologie réformée de manière générale⁵. Lors de la seconde diète de Spire, en 1529, ce sont les magistrats des villes passées à la Réforme et les princes des États allemands qui contestent fermement la position de l'empereur Charles Quint et sa politique d'union catholique destinée à s'imposer sur tous les territoires ; ils « protestent devant Dieu ainsi que devant les hommes », énonce la déclaration, et refusent de reconnaître un décret qu'ils jugent contraire à la conscience.

Cette protestation, qui donnera le mot de « protestants » pour désigner tous ceux qui partagent cette position critique, est un acte de désobéissance et d'obéissance tout à la fois. Comme l'indique le double sens du verbe latin *protestare* (« contester » et « attester »), il s'agit en effet à la fois d'une contestation du décret impérial et de l'attestation d'une foi, et d'une liberté de conscience qu'aucune autorité politique ou religieuse ne peut prétendre contraindre. Elle amènera une période d'affrontements politiques et religieux jusqu'à la signature de la paix d'Augsbourg (1555)⁶, de la même façon qu'en France, la « désobéissance » protestante et la violence des guerres de Religion (que l'on appelait alors guerres civiles) amèneront le roi Henri IV à mettre à distance le politique d'avec le religieux par la proclamation de l'édit de Nantes (1598)⁷. La révocation de cet édit novateur par l'édit de Fontainebleau (1685), à l'initiative de Louis XIV

5. Voir les innombrables travaux de recherche à l'occasion du 50^e anniversaire de sa naissance.

6. Étienne François, *Protestants et catholiques en Allemagne. Identités et pluralisme*, Augsburg 1648-1806, Paris, Albin Michel, 1993.

7. Pierre Joxe, *L'Édit de Nantes*, Paris, Hachette, 1998.

qui pensait pouvoir revenir au *statu quo ante*, provoquera une situation civile et religieuse aux conséquences désastreuses, et contribuera à freiner dans le pays la conscience d'une possible diversité confessionnelle ainsi que le développement d'une « laïcité de reconnaissance », comme le souhaitait encore récemment le philosophe Paul Ricœur. Il faudra attendre, après le temps du Concordat, les efforts des républicains et de bon nombre de protestants⁸, dont les rédacteurs de la loi de 1905, pour voir enfin inscrite dans les textes cette séparation des Églises et de l'État, et la réalisation d'une forme de laïcité à l'image de ce qui se vit finalement dans tous les pays d'Europe⁹.

Cette désobéissance au nom d'une obéissance supérieure, Luther l'avait conceptualisée dans un de ses écrits majeurs, *De la liberté du chrétien* (1520)¹⁰ : « Premièrement. Pour que nous puissions bien connaître ce qu'est un chrétien et savoir ce qu'il en est de la liberté que le Christ lui a acquise et donnée, et dont saint Paul parle abondamment, je veux poser deux thèses : le chrétien est un libre seigneur sur toutes choses et il n'est soumis à personne ; le chrétien est un serviteur obéissant en toutes choses et il est soumis à tout un chacun. » Cette thèse, qu'il développera au long de trente affirmations, reprend la théologie paulinienne et pose les fondements de la liberté de conscience. Le texte se termine ainsi : « Trentièmement : Regarde ! Voilà la véritable liberté spirituelle et chrétienne, qui libère le cœur de tous les péchés, de toutes les lois et de tous les commandements, la liberté qui surpasse toutes les autres libertés autant que le ciel est au-dessus de la terre. Que Dieu nous donne de bien la comprendre et de la conserver. »

On se souviendra de l'immense vent de libération qui soufflera sur l'Europe à partir d'un tel cheminement de pensée. Et de l'actualité toujours vive dont il témoigne, comme de la force évocatrice qu'il porte au bénéfice de *l'Évangile* : bon nombre de croyants s'y réfèrent et l'audace protestante trouve ici l'un de ses accents les plus prometteurs¹¹.

Les méfaits d'une obéissance

Il faut toutefois se souvenir que la Réforme connaîtra dès ses débuts en Europe deux modes d'expansion, deux modalités différentes d'inscription dans la société. D'une part celle que l'on nommera

8. Alain Boyer, 1905. *La Séparation Églises-État, de la guerre au dialogue*, Paris, Cane, 2004.

9. Jean Baubérot, *Religions et laïcité dans l'Europe des douze*, Paris, Syros, 1994.

10. M. Lienhard et M. Arnold (s.d.), *Luther. Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1999.

11. Alain Joly et François Clavairoly, *L'Insolence de Martin Luther*, Paris, Onésime, 2010.

magistérielle ou classique, principalement de type anglican-luthéro-réformé, et qui sera reconnue progressivement par les autorités politiques des différents pays. Elle sera présente en Angleterre, en Écosse, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse et dans les États du Nord de l'Europe. En France aussi, mais dans une moindre mesure, puisqu'il faudra attendre l'édit de Tolérance (1787) et la Révolution pour que les protestants soient reconnus dans leurs droits. D'autre part la Réforme que les historiens appelleront radicale ou anabaptiste, elle-même contestant la Réforme classique à cause de son lien trop étroit avec le pouvoir politique et peinant, par conséquent, à trouver des lieux et des territoires où se développer. Présente dès le début du mouvement avec ses accents de dissidence, elle sera l'aiguillon qui replacera les Églises protestantes installées devant certaines exigences de l'Évangile comme celles de la pauvreté, de la tolérance, de la non-violence, de la vraie piété, de la liberté à l'égard des pouvoirs, de l'acceptation des diversités de doctrines, de la remise en question des dogmes établis...

Ici, la Réforme radicale résonnera comme un rappel et une urgence : il y sera question de fidélité à l'Évangile, de liberté, de renoncement aux compromissions avec les pouvoirs, d'obéissance à l'Évangile et de désobéissance civique (et aux XIX^e et XX^e siècles d'objection de conscience, de pacifisme, de droits des minorités religieuses, de droits des femmes, d'émancipation...). Pendant l'affaire Dreyfus, où le choix protestant a souvent été de défendre l'honneur du capitaine¹², ou encore pendant la Seconde Guerre mondiale, le geste de désobéissance aura été un marqueur important.

Mais il faut en venir aussi à la puissance de l'impératif d'obéissance et à la prédication de la soumission aux autorités, si présente en christianisme et donc aussi en luthéranisme. Les Églises, en général, ont obéi, mais pas, heureusement, tous ses membres : Dietrich Bonhoeffer¹³ et l'« Église confessante » contre les « Deutschen Christen », la désobéissance contre l'aveuglement, la désobéissance au prix de la vie pour de nombreux chrétiens, telle a été l'alternative dans le secret des consciences au moment des choix décisifs face au nazisme. Quoiqu'il en soit, il faut cependant prendre acte de la réalité : la majorité des chrétiens a obéi. Au nom de la légitimité du pouvoir¹⁴, au nom de la loi et de l'ordre. Trop d'arguments, en somme, ont milité pour l'obéissance, y compris celui, biblique, de l'apôtre Paul écrivant aux chrétiens de Rome qu'il fallait se soumettre aux autorités (Rm 13, 1ss).

12. Patrick Cabanel, *Histoire des protestants en France, xvie-xxie siècle*, Paris, Fayard, 2012.

13. Ferdinand Schlingensiefen, *Dietrich Bonhoeffer*, Paris, Salvator, 2005.

14. Bernard Reymond, *Une Église à croix gammée ? Le protestantisme allemand au début du régime nazi (1932-1935)*, Lausanne, Symbolon/L'Âge d'homme, 1980.

▮ Que reste-t-il?

Que reste-t-il de toutes ces compromissions, de toutes ces obéissances chrétiennes et honteuses ? Celles du temps, heureusement révolu, de l'Inquisition, des bûchers de sorcières, de la terreur armée des dragonnades et des exécutions publiques, des bannissements et des tortures, celles du national-socialisme qui a brisé l'espérance des Églises, celles de la France vichyste qui délibérait féroce sur le statut des Juifs sans même qu'on l'y pousse, ou celles, récentes, d'une Argentine de dictature où l'Église fait attendre un *mea culpa* public qui ne viendra sans doute jamais, même de la part d'un pape qui ne devrait pourtant pas, s'il avait les arguments, hésiter à en donner les termes... Que reste-t-il sinon des raisons sérieuses de se détourner et de passer à autre chose ?

Il reste les textes bibliques et le message qu'ils contiennent, ces textes qui nous sauvent du naufrage. La Genèse, où l'inaugurale désobéissance d'Adam et Ève à la parole de Dieu, qui provoque les humains par un interdit énigmatique et fondateur, les fait entrer de plain-pied dans l'histoire tels qu'ils sont, nus et sans défense, entrer dans l'histoire violente des hommes, une histoire, par bonheur, ou par miracle, marquée d'un pardon et d'une grâce contre toute désespérance. Eux qui désobéissent, eux qui refusent l'ennui ou le non-sens d'un monde clos sur lui-même, de ce Jardin de tous nos fantasmes et image de la fin de l'histoire, eux qui quittent le paradis et retombent les pieds sur terre, les voici graciés par Dieu, vêtus (Gn 3, 21) et convoqués à de nouvelles promesses. Les voici, comme nous, prêts à entrer libres dans l'histoire, dans notre histoire. Sans crainte de l'avenir et dans la confiance que Dieu les aime, comme un père aime ses enfants, ceux qui lui obéissent comme ceux qui lui désobéissent, comme un père aimant et miséricordieux, un père qui garde sans hésiter chacun de ses enfants dans ce qu'il considère comme un même amour, selon ce que la parabole du fils prodigue de l'Évangile de Luc (15) nous enseigne. Un même amour, pour une même liberté. ▮



POUR NOURRIR LE DÉBAT



ARNAUD CRÉZÉ

N'AYONS PAS PEUR DES JUGES !

Dans son message aux armées du 19 mai 2012, le président de la République s'exprimait sans équivoque sur la question de la judiciarisation des opérations militaires, considérant que « nos militaires, qui assument la protection de la nation, méritent en retour que la nation les protège, notamment d'une judiciarisation inutile de leur action ». Cette prise de position intervenait quelques jours après que la Cour de cassation a rejeté le pourvoi du parquet contre la décision du juge d'instruction saisi d'enquêter sur l'embuscade d'Uzbeen en Afghanistan. Cette plainte pénale avec constitution de partie civile déposée par certaines familles de soldats tués dans ces combats en août 2008 avait déjà fait l'objet d'un précédent non-lieu devant le tribunal pénal aux armées de Paris (TAP)¹.

Cette apparente dichotomie entre une justice qui s'acharnerait à déterminer d'éventuelles responsabilités dans une opération de combat réalisée dans un contexte insurrectionnel et un pouvoir politique conscient de la difficulté, mais aussi et surtout de l'aberration et du danger qu'une telle judiciarisation est susceptible d'engendrer, soulève bien des interrogations tant chez les militaires que chez les magistrats saisis de ces affaires qui ne relèvent manifestement pas du droit commun.

Mais que faut-il entendre par ce néologisme de « judiciarisation », utilisé le plus souvent de manière péjorative ? Il s'agit en réalité d'une tendance contemporaine qui consiste à renvoyer devant un juge l'ensemble des contentieux publics ou privés, en lui confiant ainsi un rôle exorbitant de régulateur social. En réalité, la judiciarisation procède d'une confusion entre un idéal abstrait de justice d'une part, le droit et les nécessités de l'action d'autre part, avec en toile de fond un objectif unique et obsessionnel qui est celui de la réparation intégrale de tout préjudice quel qu'il soit et quelles qu'en soient les causes. Dès lors, on comprendra aisément que si le processus de judiciarisation semble déjà inapproprié au plan général, il peut devenir aberrant dans le domaine du champ de bataille.

Ainsi appliqué à la chose militaire, le phénomène doit être exploré dans toute sa complexité. Guidée par une sorte de fatalisme bien ancré dans l'air du temps, la judiciarisation apparaît comme un phénomène

1. La loi n° 2011-1862 du 13 décembre 2011 a supprimé le tribunal pénal aux armées de Paris (TAP) pour transférer ses attributions à des formations spécialisées du tribunal de grande instance et de la Cour d'assises de Paris.

sociétal irréversible dont les causes sont bien connues : société en perte de repères, suprématie de l'individualisme sur les enjeux collectifs et supérieurs ou sur la solidarité, dilution des valeurs morales ou religieuses, refus du risque et de l'aléa, médiatisation, défiance à l'égard des institutions. Dans ce contexte, le métier militaire, profondément attaché à sa spécificité fondée sur les valeurs de patriotisme, d'honneur, de fraternité et de courage, et qui implique d'accepter jusqu'au sacrifice suprême, apparaît en décalage avec ces évolutions récentes.

Avec le retour des engagements « durs », pour reprendre une terminologie à la mode dans les médias, l'opinion publique a découvert une nouvelle fois que « le feu tue », confirmant les propos de Saint-Exupéry qui affirmait que « plus que l'acceptation du risque, la guerre est l'acceptation pure et simple de la mort ». Or, dans notre société compassionnelle, dominée par l'émotion et le fantasme du « zéro mort », la mort au combat ne relèverait plus du sacrifice mais d'« erreurs » de commandement, les héros d'hier devenant bien malgré eux les victimes d'aujourd'hui².

Il en résulte ce que l'on pourrait appeler un « tragique malentendu » entre la nation et son armée, que révèle très concrètement la judiciarisation des opérations militaires. Pour autant, l'irruption du juge sur le champ de bataille doit-elle être considérée comme la consécration de ces évolutions sociétales qui menacent *in fine* l'efficacité des armes de la France ? Peut-on au contraire faire preuve d'un optimisme raisonnable, compte tenu des enjeux, en considérant les garde-fous institutionnels et judiciaires pour s'en prémunir ? En d'autres termes, le chef militaire français devra-t-il affronter, outre la volonté et la détermination de l'ennemi qui cherche à l'annihiler, le regard inquisiteur d'un juge issu de son propre camp et qui serait susceptible de le condamner pour ce qu'il considérerait *a posteriori* comme une « faute » commise en situation de combat ?

Il est donc impératif d'appréhender concrètement les risques induits par ce processus. Il est important de considérer avec objectivité la réalité des garde-fous institutionnels, juridiques et politiques déjà existants élaborés pour préserver l'institution militaire. Enfin, il ne faut pas sous-estimer la capacité du juge à apprécier l'aberration de mises en cause judiciaires obstinées et inappropriées sur lesquelles il tentera de porter un regard objectif et qu'il pourra rejeter le cas échéant tant sur la forme que sur le fond.

2. Lire l'article de Marc Tourret, « Qu'est-ce qu'un héros ? », *Inflexions* n° 16, « Que sont les héros devenus ? », 2011.

Une menace directe de la crédibilité et de l'efficacité de l'institution militaire

Contrairement à certaines idées reçues, la judiciarisation ne peut pas être sérieusement envisagée comme un facteur positif de responsabilisation. Le proclamer reviendrait tout simplement à nier la spécificité militaire, l'acceptation collective du risque, y compris du risque de mort, qui fédère les énergies, la fraternité d'armes au combat, qui transcende tout aussi bien les grades que les origines sociales ou culturelles, la cohésion d'une communauté d'hommes soudés par la conviction d'être forts ensemble, et donc de pouvoir défaire un adversaire parfois plus fort encore.

Or une vision caricaturale trop souvent répandue fait de la hiérarchie militaire un univers pesant et pusillanime, obsédé par la seule sauvegarde de ses privilèges et capable au pire de sacrifier ses hommes au combat sans autre préoccupation que de recueillir la gloire dans d'improbables manœuvres.

La réalité est toute autre. Le chef militaire, pour vivre avec ses hommes au quotidien, partage avec eux leurs joies et leurs peines, mais aussi leur aspiration à la victoire (réussite de la mission) et au retour au pays. Il est pénétré par le souci de les préserver, non seulement par cet attachement viril qui le poussera toujours à rechercher l'exemplarité dans tous les domaines, mais aussi parce qu'il sait que seul il ne pourra gagner la bataille. Croire que l'intervention judiciaire pourrait le responsabiliser davantage, peut-être en l'incitant à appliquer une sorte de principe de précaution, inadapté au métier des armes, est donc un non-sens. Dans le brouillard de la guerre, le chef est parfaitement conscient de ses responsabilités exorbitantes vis-à-vis de ses hommes tout autant que du caractère sacré de la mission qu'il remplira, s'il le faut, au péril de sa vie. Qu'on le veuille ou non, l'ombre tutélaire d'un juge n'y changera rien.

En revanche, la judiciarisation du « champ de bataille » pourrait devenir un puissant facteur d'inhibition avec pour conséquence immédiate de porter gravement atteinte à l'efficacité de l'outil militaire. « À la guerre, disait Napoléon, l'audace est le plus beau calcul de l'imagination. » Dans l'affrontement brutal des volontés, l'originalité de la manœuvre, associée à une prise de risque raisonnée et acceptée, permet d'assurer la surprise et de prendre l'ascendant sur l'adversaire. La célèbre devise des SAS³ britanniques « Qui ose, gagne » en est une parfaite illustration. Or l'éventualité pour un chef militaire

3. Le Spécial Air Service (SAS) est une unité de forces spéciales qui s'est fait connaître pendant la Seconde Guerre mondiale pour ses actions audacieuses menées derrière les lignes allemandes en Afrique du Nord.

de voir les décisions qu'il aurait prises dans un contexte d'incertitude et de violence examinées *a posteriori* par un juge afin de déterminer son éventuelle responsabilité pénale pour « mise en danger de la vie d'autrui » ou encore pour « négligences » est tout simplement intolérable. Bien plus que sa vie qu'il est prêt à risquer sur un champ de bataille, c'est bien son honneur de soldat et de chef, vertu ô combien supérieure dans le champ des perceptions militaires, qui est en jeu. Perspective infâmante, elle aboutira, en planification comme en conduite, et à tous les niveaux de responsabilité, à des décisions timorées, hésitantes, voire excessivement prudentes.

Or sans audace il n'y a plus de surprise. En devenant prévisible, le chef perd l'initiative en même temps que la guerre. C'est ce qu'exprimait Erwin Rommel dans ses carnets : « Il faut mieux opérer en grand que de ramper sur le champ de bataille, anxieusement, et en veillant à prendre des mesures de sécurité contre tout mouvement possible de l'ennemi. Les problèmes militaires, à les considérer avec rigueur, ne comportent pas de solutions idéales. Il y a le pour et le contre de n'importe quelle disposition. Il faut choisir la meilleure sous le plus grand nombre possible de points de vue. Puis poursuivre l'exécution résolument, en acceptant toutes les conséquences. Le compromis est toujours désastreux⁴. » Par conséquent, le seul reproche que l'on pourrait faire à un chef dans un environnement de guerre où « le hasard et le désordre sont des phénomènes irréductibles »⁵ est justement de ne pas avoir été capable de prendre une décision et de s'y tenir. L'inhibition risquerait donc d'altérer fortement l'indépendance d'esprit et le courage des chefs qui se livrent, en conscience et avec une grande abnégation, au périlleux exercice du commandement en situation de combat.

Mais la judiciarisation serait également susceptible de devenir un facteur de division en remettant en cause la crédibilité de l'institution militaire qui repose avant tout sur une forte cohésion et une véritable fraternité d'armes. Toujours dans ses mémoires, le « renard du désert » portait un regard extrêmement sévère sur la tentation qui consistait à vouloir désigner des coupables à l'occasion de chaque coup dur : « C'est toujours un signe inquiétant de voir se développer dans une armée l'habitude de chercher quelques boucs émissaires à sacrifier à l'occasion de chaque faute. Cela prouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans le haut-commandement. Un tel état des choses stérilise l'esprit d'initiative des subalternes, qui n'osent pas prendre de décisions, ne cherchent plus qu'à se couvrir pour tout ce qu'ils entreprennent et se perdent en fin de compte dans de misérables arguties au

4. Erwin Rommel, Berna Günen, *La Guerre sans haine. Carnets*, Paris, Éditions du nouveau monde, 2010.

5. Général de division Vincent Desportes, *Décider dans l'incertitude*, Paris, Economica, 2009.

lieu de prendre leurs responsabilités en toute indépendance d'esprit. » En somme, la judiciarisation des opérations militaires pourrait aboutir à une déresponsabilisation des chefs. La logique individualiste (se protéger soi) l'emporterait sur la logique supérieure (collective) qui suppose de prendre des risques en conscience pour gagner la bataille décisive (et au final sur le long terme épargner des vies).

Dans ce contexte vite délétère, et pour reprendre la formule désormais consacrée du général Bentégeat⁶, « la main glissera de l'épée au parapluie » au point de mettre en péril la cohésion et l'honneur de nos armées. Les rivalités de corps ou de chefs trouveront naturellement un terreau favorable pour se développer. C'est d'autant plus vrai qu'en plus de l'obligation d'affronter le « tribunal des spectateurs »⁷, les militaires mis en cause font souvent l'objet d'un traitement injuste en termes d'avancement et de carrière, et cela avant même le rendu de tout jugement⁸, au mépris du principe le plus élémentaire de la présomption d'innocence. C'est donc tout l'édifice qui repose sur la relation de confiance entre les chefs et leurs subordonnés, mais plus généralement sur la fraternité d'armes, qui se trouverait ébranlée. Enfin, cette judiciarisation aurait pour conséquence de décrédibiliser durablement l'image de nos armées en révélant à nos ennemis comme à nos alliés ce qu'il conviendra bien d'appeler des faiblesses structurelles.

C'est pourquoi la judiciarisation du champ de bataille, si contraire aux valeurs militaires, est condamnée unanimement par l'ensemble de la communauté de défense quels que soient le grade ou l'armée d'appartenance⁹. Le chef d'état-major des armées déclarait en faire l'un de ses « points de vigilance » pour 2012. Appelé à se prononcer au nom de l'institution militaire, il a ainsi résumé les enjeux de cette question essentielle : « Nous, militaires, avons le droit légal d'infliger la mort. La contrepartie, c'est le devoir le cas échéant de la recevoir au nom de la nation. Nous faisons un métier hors normes, c'est la raison pour laquelle nous avons un statut qui n'est pas celui des fonctionnaires. Il n'y a pas une spécificité française, il y a une spécificité militaire. Sinon, il n'y aura plus personne pour prendre des décisions. »

6. Ancien chef d'état-major des armées et ancien chef du comité militaire de l'Union européenne.

7. Saint-Exupéry, dans *Pilote de guerre*.

8. Propos tenus par le général de division Palasset lors de son intervention au colloque « La robe et l'épée », le 7 décembre 2012.

9. Le blog « Secret défense » de Jean-Dominique Merchet rapportait en 2009 les propos scandalisés de soldats qualifiant de « honte », « d'injures » voire de « trahison à la mémoire » de leurs compagnons tombés les plaintes relatives à l'embuscade d'Uzbeen. L'un d'eux s'exprimait ainsi : « À mes parents, à ma famille, je suis engagé, je suis conscient des risques de mon métier, je les assume. Si un jour je ne reviens pas, merci de ne pas faire honte à ma mémoire en engageant ce genre d'action. »

Des garde-fous institutionnels, juridiques et politiques

Afin d'exercer en confiance leurs responsabilités sur les théâtres d'opérations sans appréhender leur mise en cause par la justice, les chefs militaires pourraient avoir présentes à l'esprit les dispositions spécifiques destinées avant tout à les protéger. En effet, il est toujours utile de rappeler que les militaires, quel que soit leur niveau de responsabilité, ne sont aucunement pénétrés d'un sentiment d'impunité. En métropole comme en opérations extérieures, ils ont parfaitement conscience d'être soumis à un régime de droit commun pour tout ce qui ne relève pas directement des opérations de combat, tout autant que du droit des conflits armés. Pour autant, les mécanismes réglementaires ou juridiques censés les protéger, malgré des évolutions positives, sont trop souvent méconnus.

Ainsi, la loi 2005-270 du 24 mars 2005¹⁰ relative au Statut général des militaires dans ses articles quinze, seize et dix-sept a permis de mieux définir les conditions de la protection juridique et de la responsabilité pénale du militaire : un responsable averti apprendra que l'État accorde sa protection à tout militaire qui pourrait faire l'objet de poursuites pénales pour des faits reprochés qui n'auraient pas le caractère d'une faute personnelle¹¹. De même, les militaires ne peuvent être condamnés pour « des faits non intentionnels commis dans l'exercice de leurs fonctions » dès lors qu'ils ont accompli « les diligences normales compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie »¹².

Surtout, le Code de la défense reconnaît une nouvelle cause d'irresponsabilité pénale en prévoyant que « n'est pas pénalement responsable le militaire qui, dans le respect du droit international et dans le cadre d'une opération militaire se déroulant à l'extérieur du territoire français, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée, ou en donne l'ordre lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement de sa mission »¹³. Cette dernière disposition, capitale, a permis de lever l'incertitude juridique relative à l'application stricte de la légitime défense en opérations extérieures¹⁴.

10. Avant la réforme de 2005 reconnaissant un « privilège du combattant », les militaires en opération extérieure étaient soumis aux mêmes règles que celles applicables aux militaires stationnés sur le territoire national.

11. Article L4123-10 du Code de la défense.

12. Article L4123-11 du Code de la défense.

13. Article L4123-12 du Code de la défense.

14. Lire à ce sujet l'excellent article de Monique Liebert-Champagne « L'arsenal juridique sur les théâtres d'opérations », *Inflexions* n° 15, « La judiciarisation des conflits », 2010.

D'une façon générale, il semblerait bien que le droit protège plus qu'il ne sanctionne le militaire, d'autant « qu'aucune poursuite pénale ne peut être intentée à l'encontre d'un militaire impliqué dans une affaire commise dans l'exercice de ses missions sans que le ministre de la Défense ne soit sollicité par les procureurs, faute de quoi un juge d'instruction ne peut être valablement saisi et l'affaire ne peut être valablement jugée ».

Ces nouvelles dispositions témoignent implicitement des efforts réalisés pour prendre en compte les fortes contingences de l'engagement opérationnel qui relèvent à la fois de l'affrontement des volontés et du brouillard de la guerre. Doit-on pour autant les considérer comme suffisantes ? Offrent-elles des garanties solides et définitives ? Le terme même de « diligences normales » est-il réellement approprié à une action de guerre que l'on présente par définition comme un état anormal ? C'est pourtant sur la base de ces dispositions que le procureur du tribunal pénal aux armées avait, en 2009, classé sans suite la plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui dans l'embuscade d'Uzbeen. Il précisait que « la mort d'un militaire provoquée par l'adversaire ne pourra jamais s'analyser en prise de risque délibérée contraire à une obligation légale ou réglementaire ou comme la conséquence directe et immédiate d'une faute de négligence ». Pourtant, la constitution de partie civile de familles de certains soldats tués dans les combats et la décision de la Cour de cassation d'autoriser un juge à mener son enquête ont profondément ébranlé la communauté militaire, au point de faire réagir publiquement nos décideurs politiques.

En réponse à cette instruction, la prise de position très ferme des plus hautes autorités politiques sur le phénomène de judiciarisation du champ de bataille doit conforter les chefs militaires de ne se laisser tenter ni par le piège de l'inhibition ni par la désignation précipitée de quelques boucs émissaires. Car si le président de la République a bien dénoncé une « judiciarisation inutile », le ministre de la Défense s'est également déclaré « très préoccupé » par cette forme de judiciarisation, considérant comme un problème le fait que la justice puisse « se mêler de juger les ordres ». Ce faisant, il annonçait son intention de créer une mission spécifique sans exclusion, au besoin, de légiférer. Cette hypothèse, défendue par certains experts juridiques¹⁵, traduit la prise de conscience du caractère vraisemblablement insuffisant des dispositifs de protection des militaires en France, notamment par référence à ceux en vigueur dans des pays anglo-saxons¹⁶.

15. À ce titre les réflexions proposées par le lieutenant-colonel Christophe Barthélemy, avocat, à l'occasion d'un débat organisé par le Cercle Stratégia sur le thème de la judiciarisation des opérations militaires hors du territoire national, le 22 novembre 2012, ont été très éclairantes.

16. Les États-Unis et le Royaume-Uni disposent d'une juridiction militaire de première instance. Le procureur militaire décide seul de l'opportunité des poursuites. Il n'y a pas de constitution de partie civile.

Pour autant, les garde-fous existants offrent déjà une protection juridique solide et nécessaire, quoique probablement encore imparfaite. Force est de constater que la volonté politique pourrait très prochainement définir les arguments de droit de nature à lever les dernières incertitudes juridiques.

Ne pas sous-estimer la capacité de l'autorité judiciaire à trouver les arguments adéquats

Au-delà du rejet brutal du phénomène de judiciarisation, qui pourrait facilement être stigmatisé comme réflexe corporatiste, donc susciter plus de suspicion que de considération, il est essentiel d'appréhender de façon dépassionnée et la plus objective possible l'intrusion du juge dans le champ des opérations militaires.

Car le juge n'est pas à l'origine de la judiciarisation. Son rôle ne consiste pas à refuser un phénomène de société, mais bien à dire le droit dans le strict cadre de sa saisine. Observateur impartial et indépendant considéré, à tort ou à raison, comme le seul recours possible pour obtenir la manifestation de la vérité, il est de plus en plus sollicité dans un contexte de médiatisation exacerbée¹⁷. Pour autant, sa démarche, dont il ne peut se soustraire une fois saisi¹⁸, ne consiste pas tant à sanctionner qu'à comprendre sur la base de faits vérifiés.

Les juges eux-mêmes portent d'ailleurs un regard très critique sur la judiciarisation. Tendance lourde, elle serait d'abord la conséquence d'un refus absolu de la fatalité, de l'événement accidentel ou de la force majeure, avec une recherche irrationnelle de responsables voués à indemniser les préjudices subis. Plus grave, elle serait l'expression d'une perte de confiance du citoyen dans le politique, l'administration ou les corps intermédiaires, voire la trop fréquente démission d'une autorité légitime normalement compétente qui préférera saisir le juge plutôt que de trancher une vérité. Il y a donc là, en germe, un possible dévoiement du processus judiciaire¹⁹.

En sa qualité d'expert du droit, il fait parfaitement la distinction entre les actes commis par des militaires en opérations extérieures,

17. À ce titre, l'embuscade d'Uzbeen est emblématique : des erreurs ou des maladroites de communication, conjuguées à la récupération partisane d'une action de guerre médiatisée à outrance ont fini par convaincre des familles de soldats tués à porter plainte pour connaître une vérité qu'ils estiment cachée.

18. Il est utile de rappeler qu'un magistrat ne peut s'autosaisir : la saisine ne peut résulter que d'un réquisitoire du parquet ou d'une plainte avec constitution de partie civile d'un particulier s'estimant lésé.

19. Le gouvernement des juges aux États-Unis de 1890 à 1937 illustre bien les conséquences d'un pouvoir judiciaire excessif au point de brider les législatures américaines et le Congrès.

mais qui relèvent du droit commun (un assassinat ou un viol)²⁰, et des actions de combat proprement dites qui, elles, relèvent du champ de l'action militaire (morts au combat ou lors d'opérations spéciales, incluant les tirs fratricides). Ce faisant, il comprendra *a priori* que les notions d'« homicide involontaire », d'« imprudence » ou de « mise en danger de la vie d'autrui » sont des non-sens. Au combat, l'homicide est par essence volontaire puisqu'il s'agit de tuer un adversaire qui cherche lui-même à vous tuer. Car le principe même de l'action de coercition repose bien évidemment sur la mise en danger de la vie d'autrui, celle des subordonnés tout autant que celle des chefs, pour accomplir la mission dont le caractère reste sacré. La grandeur du métier des armes, et surtout l'efficacité de l'outil militaire, repose en effet sur « l'exigence en toute circonstance de l'esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême »²¹.

De même, le juge est sans doute le premier à avoir compris que son intrusion sur les champs de bataille où opèrent nos armées, si elle devait être institutionnalisée, serait à l'origine d'un contentieux sans précédent. On imagine sans mal les plaintes déposées par des soldats contre leurs camarades pour des tirs fratricides ou celles engagées contre des chefs tactiques pour avoir donné l'ordre de monter à l'assaut d'une position ennemie, voire les décideurs militaires eux-mêmes contre les autorités politiques pour ne pas leur avoir donné les moyens financiers et techniques de remporter une guerre. En somme, toute mort ou blessure reçue dans des actions de combat pourrait aboutir à une recherche de responsabilité et, *in fine*, à des réparations. À ce stade, c'est bien l'ensemble de notre histoire militaire qui deviendrait potentiellement une source inépuisable de contentieux, et il faudrait s'attendre à ce que les vieilles batailles soient revisitées par la justice !

En outre, comment imaginer que le juge ne soit pas pleinement conscient du problème originel qui pousse à la judiciarisation des actions de combat, c'est-à-dire à la dénégation pure et simple de l'état de guerre depuis 1945. Relevant d'une simple hypocrisie ou d'un grave malentendu, elle entretient une confusion juridique essentielle entre, d'une part, un « état de guerre » borné par un cadre juridique clair²² et, d'autre part, les opérations extérieures où nos forces armées ont à conduire des opérations de guerre « en temps de paix ». En effet, ce temps de paix/crise, voire de guerre qui ne dit pas son nom, crée d'emblée un cadre juridique par défaut, donc sujet à interprétations. L'application extraterritoriale du droit pénal français et surtout celle

²⁰. Par exemple, l'affaire Mahé jugée aux assises fin novembre 2012.

²¹. Article L4111-1 du Code de la défense.

²². Le droit pénal international avec les notions de *Jus in bello* et de *Jus ad bellum*.

du droit commun français aux opérations extérieures sont *de facto* autorisées et étendues aux opérations de coercition. Cette analyse, partagée par un certain nombre de juristes, témoigne d'une réflexion aboutie sur les origines d'une judiciarisation du champ de bataille, considérée aujourd'hui comme inappropriée, et la volonté implicite de trouver des solutions de droit.

Enfin, le juge ne sous-estime pas la difficulté à juger des opérations de combat. Il sait parfaitement que son appréciation s'effectuera *a posteriori*, et non pas dans le contexte d'incertitude et d'interaction permanente entre une force et une autre force, dans lequel les chefs ont eu à prendre et à assumer des décisions. Par ailleurs, il ne peut ignorer les difficultés techniques pour comprendre la situation tactique d'une telle opération. Reposant toujours sur une appréciation collective d'une situation donnée à un moment donné, elle-même bâtie sur des hypothèses à partir des renseignements obtenus, il est par essence difficile d'évaluer des responsabilités individuelles. Enfin, le raisonnement pourrait facilement atteindre les limites de l'absurde si l'on considère que l'ennemi devrait être entendu comme témoin assisté et qu'il faudrait envisager des reconstitutions avec toutes les parties prenantes sur un territoire en guerre.

La raison tout autant que l'intelligence appellent donc à une grande prudence et à une vraie humilité. C'est d'ailleurs pour cela que les juges s'appuient très souvent sur l'expertise de « sachants » pour construire leur raisonnement. Dans ce contexte, on peut légitimement espérer que des experts militaires de qualité seront désignés pour éclairer efficacement les juges dans leur travail de recherche de la vérité, factuelle et juridique.

Par ailleurs, il ne faut pas être surpris qu'un juge demande la déclassification de documents estampillés « secret défense ». Sous réserve de l'approbation de la commission consultative du secret de la défense nationale chargée d'en exercer le contrôle avec la plus grande vigilance, des éléments pourraient le cas échéant être remis au juge. Pour autant, celui-ci comprendra un refus motivé par la stricte nécessité de préserver des détails tactiques ou techniques que l'on ne peut exposer sur la place publique au risque d'en informer nos ennemis et d'exposer inutilement la vie de soldats toujours en opérations. Ce faisant, la plupart de nos engagements s'effectuant dans un cadre multinational, il est peu probable que les nations²³ s'accordent par consensus pour remettre à des juges nationaux des ordres d'opérations.

23. Les Américains et les Britanniques entretiennent une vraie culture du secret sur les opérations militaires, en préservant scrupuleusement l'anonymat des soldats engagés.

Au final, seul un effort de compréhension mutuelle et de dialogue devrait permettre de réconcilier la justice et l'armée face à une judiciarisation « excessive »²⁴ du champ de bataille. À ce titre, il faut encourager les démarches pour mener une réflexion commune qui pourrait *in fine* permettre une formalisation en droit de la spécificité militaire. Force est de constater que les initiatives n'ont pas manqué en 2012. Ainsi, la rencontre IHEDN/INHSJ²⁵ qui s'est déroulée à l'École militaire sur le thème de la judiciarisation, puis le colloque international « La robe et l'épée »²⁶ qui l'a suivie en décembre ont suscité des débats et des réflexions qui vont dans le bon sens. Par ailleurs, des magistrats du parquet ont été récemment autorisés à se rendre en Afghanistan pour comprendre la complexité de l'engagement de nos forces dans un combat insurrectionnel où le procédé d'exécution le plus courant est celui de l'embuscade... Les forces armées et les plus hautes autorités militaires ne ménagent donc pas leurs efforts pour faire œuvre de pédagogie²⁷.

Conclusion

La judiciarisation ne doit pas être un frein à l'action. Face à des enjeux cruciaux, il est urgent de ne pas céder au réflexe dogmatique ou identitaire en diabolisant le juge dans sa recherche de vérité. Au contraire, il est absolument essentiel de participer à une réflexion commune tout en coopérant dans la limite autorisée par la protection du « secret défense ». Encouragée par les prises de position fermes des plus hautes autorités politiques, et sur la base des textes de loi et règlements déjà en vigueur, l'institution militaire devra contribuer toujours plus largement à renforcer cette connaissance mutuelle afin de donner au juge les clés qui lui permettront de traduire et d'apprécier en droit la spécificité militaire dans le champ des opérations de combat. Ainsi, cette dynamique volontariste fondée sur le dialogue plus que sur l'affrontement de logiques peu conciliables préservera durablement l'institution de la tentation de l'inhibition et de la division. ┘

24. Amiral Guillaud, actuel chef d'état-major des armées.

25. Institut pour les hautes études de la défense nationale (IHEDN) et Institut national pour les hautes études pour la sécurité et la justice (INHSJ).

26. Colloque organisé à Paris par le pôle « Éthique et environnement juridique » du Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

27. Le chef d'état-major des armées devait réaliser une information à l'École nationale de la magistrature.



JÉRÔME BIAVA

DE L'USAGE PRIVÉ D'INTERNET PAR LES MILITAIRES

Depuis le début des années 2000, le nombre de services accessibles par Internet à des fins de communication ne cesse de croître. Si cela est jugé communément comme une source de progrès, le développement récent des réseaux sociaux suscite de nombreuses interrogations en France et à l'étranger, du fait notamment des transformations que cela engendre dans nos comportements en matière de collecte et de partage de l'information.

En effet, la création du Web 2.0 a marqué une nouvelle phase caractérisée par l'interaction entre l'internaute et les sites, avec la possibilité de modifier ceux-ci. En cela, la sophistication du Web a fait naître un cyberspace dans lequel l'information numérique circule rapidement et en quantité. Parallèlement, l'ubiquité que procure la mise en réseau donne l'impression qu'Internet offre une liberté absolue, à l'abri de tout contrôle et de toute régulation¹. Ce sentiment de quasi-impunité est étayé par l'absence de hiérarchisation des contenus, et donc la possibilité pour tout un chacun d'avoir accès au réseau sans restriction.

Pourtant, si ce constat interpelle les autorités politiques françaises qui s'inquiètent notamment des menaces de cyberattaques (Estonie en 2007, Géorgie en 2008) ou se félicitent des opportunités offertes par le cyberspace en termes de revendications démocratiques (« printemps arabe »), force est d'admettre que peu d'attention a été portée jusqu'à ce jour à l'usage privé d'Internet par les militaires. Or, dans ce contexte communicationnel en pleine gestation, le secteur de la défense est plus que jamais vulnérable face au risque de fuites, volontaires et involontaires, pouvant avoir de graves conséquences sur la sécurité des opérations.

Une récente étude de l'Institut français des relations internationales (IFRI) commandée par l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) montre que la question du contrôle des informations divulguées par les soldats français est souvent évoquée par les chefs militaires à travers le prisme de la restriction ou de l'interdiction d'emploi de tout appareillage susceptible de porter atteinte à l'image des armées et, plus généralement, à celle de la France². Et cela, au

1. Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Le Seuil, 2010.

2. Marc Hecker, Thomas Rid, « Utilisation et investissement de la sphère Internet par les militaires », *Études de l'IRSEM* n° 13, 2012.

détriment des démarches de sensibilisation que l'étude juge tardives et encore trop timides en comparaison de celles engagées par nos alliés anglo-saxons.

Dès lors, comment les armées françaises réagissent-elles à ces enjeux qui ont des répercussions directes sur leur fonctionnement et comment ceux-ci sont-ils pris en compte dans leur stratégie de communication ? L'institution militaire a-t-elle aujourd'hui les moyens d'affronter ces évolutions qui concernent l'ensemble de la société ? Des questions d'une actualité brûlante alors que chacun garde en mémoire la vidéo postée sur *YouTube* en janvier 2012 montrant des militaires américains se filmant en train d'uriner sur le cadavre de talibans.

■ Un appel à la responsabilité et à l'autodiscipline

Internet est fondé dans une vaste proportion sur des valeurs d'individualisme (dans quelle mesure la multiplication de mon moi dans le cyberspace à travers des « profils » ou des « comptes » est de nature à former une « communauté d'internautes » ?), de transparence (*WikiLeaks*), de libre circulation de l'information (Internet est souvent présenté comme une contre-démocratie par certains dissidents) et sur l'absence d'autorité centrale (principe de neutralité du Net). À première vue, les valeurs qui façonnent le cyberspace semblent donc contraires à celles de l'institution militaire, caractérisée par la hiérarchisation et la confidentialité. Du reste, Internet a surtout contribué à dissoudre la séparation entre les sphères publique et privée, un aspect qui n'est pas sans poser de réels problèmes au ministère de la Défense. En effet, les moyens privatifs de communication et de stockage de l'information à la disposition des militaires sont plus nombreux et plus perfectionnés qu'autrefois (ordinateurs, téléphones portables, appareils photos numériques). Idem en ce qui concerne les plateformes sur lesquelles sont consignées les informations transmises qui, pour la plupart, sont non sécurisées (*Facebook*, *Twitter*, *Dailymotion*, *YouTube*, *LinkedIn*, *Viadeo*, blogs, forums).

Une récente étude de l'IRSEM révèle que les militaires français saisissent la portée que peuvent avoir certains comportements à risque et font preuve de prudence dans leurs activités d'internautes³. Cette vision semble en phase avec celle du commandement qui incite l'ensemble des personnels à pratiquer l'autodiscipline afin de respecter

3. Benjamin Loveluck, Irène Eulriet, « Internet et la Défense : un nouvel environnement pour la communication », *Fiches de l'IRSEM* n° 16, avril 2012.

leur engagement vis-à-vis du devoir de réserve. Toutefois, cet appel à la responsabilité de chacun ne permet pas toujours d'éviter que des détails stratégiques circulent sur le Web, parfois même à l'insu des utilisateurs. Un cas typique est celui des photos dont les données peuvent fournir des éléments de géolocalisation lorsqu'elles sont prises avec un *smartphone*. Ce dernier exemple nous amène à nous poser une question essentielle : les militaires et leurs proches ont-ils tous connaissance des règles d'utilisation d'Internet ?

Un défi entre restriction, interdiction et sensibilisation

Les expériences menées au cours des années 2000 aux États-Unis et au Royaume-Uni ont montré qu'une politique fondée sur l'interdiction est contre-productive. Le plus souvent, cela aboutit chez le soldat à une perte de moral et à un sentiment de frustration, tant il a l'impression qu'on lui supprime progressivement tout moyen d'exprimer ce qu'il vit au quotidien⁴. En effet, ces technologies sont perçues aujourd'hui par beaucoup d'entre eux comme une soupape de décompression face au stress et à l'incertitude inhérents au métier des armes.

Ainsi, on se rend compte qu'une grande partie du défi à relever pour les armées consiste à trouver le difficile équilibre en termes de capacité technique et d'acceptation sociale. De leur côté, les États-Unis ont initié un ensemble de mesures qui tendent à privilégier la pédagogie afin de prévenir les militaires des dangers du Net. Celles-ci comprennent notamment une sensibilisation aux fonctionnalités des services de communication accessibles *via* Internet et, plus particulièrement, à la manière de les paramétrer. De plus, les États-Unis ont, depuis 2002, mis en place un dispositif institutionnel de contrôle en charge de surveiller les activités des militaires sur le Web : l'*Army Web Risk Assessment Cell* (AWRAC).

En France, si le commandement en appelle principalement à l'auto-discipline, des mesures de sensibilisation ont été identifiées comme pouvant faire évoluer les mentalités vers davantage de prudence et de modération. À ce titre, la direction de l'information et de la communication du ministère de la Défense (DICOD) a fait paraître en 2012 un *Guide du bon usage des médias sociaux* à destination des militaires, qui fait largement référence à la notion de « caporal stratégique ». Exprimée pour la première fois en 1999 par le général Krulak, ancien commandant de l'*United States Marine Corps* (USMC), celle-ci postule la

4. Marc Hecker, Thomas Rid, *op. cit.*

possibilité qu'une action menée en bas de la chaîne de commandement puisse avoir des incidences aux plans stratégique et politique. Le message véhiculé à travers ce guide est un appel à la responsabilisation, en ce sens qu'il ne s'agit pas pour le ministère de la Défense d'être dans une posture de réglementation, mais plutôt d'inciter les militaires à réfléchir à ce qu'ils vont rendre public.

Nombreuses ont été les critiques adressées à ce document, soulignant, entre autres, l'aspect trop générique de ses prescriptions qui font davantage appel au bon sens des soldats qu'au côté technique. D'autres pointent du doigt l'hypocrisie des consignes et recommandations du ministère qui ne se les applique pas à lui-même, allusion aux photos de blessés non floutées prises en Afghanistan ou à celles de membres des forces spéciales visibles sur le site institutionnel. Dans un autre registre, certains commentaires signalent qu'à la différence des campagnes de sensibilisation menées chez nos partenaires anglo-saxons, celles mises en place en France ne sont pas rendues publiques. En conséquence, l'effet produit est relativement restreint puisque les activités sur le Net des membres de l'entourage proche des militaires (famille, amis) ne sont pas prises en compte, alors même qu'elles peuvent avoir des conséquences tout aussi préoccupantes. Sur ce point, le ministère de la Défense britannique a, quant à lui, opté pour la diffusion de films courts sur sa chaîne *YouTube* martelant des slogans comme « *It may not just be friends and family reading your status update* ». L'armée américaine a, elle, décidé de partager ses présentations *PowerPoint* à l'usage des militaires sur le site de stockage gratuit *Slideshare* (*Geotags and Location-Based Social Networking : Applications, POSEC and protecting unit safety*).

Une perception défensive du nouveau contexte communicationnel

Dans une plus large mesure, le *Guide du bon usage des médias sociaux* s'inscrit dans la lignée des consignes rappelées aux militaires au sujet des informations qu'ils communiquent en rapport avec leurs activités et celles des armées françaises. À ce titre, le service de communication de l'état-major de l'armée de terre a fait paraître en 2009 trois documents au profit des militaires du rang (MDR), des cadres et des titulaires de postes de commandement dans lesquels sont théorisées les relations que chacun doit entretenir avec les journalistes en opération. À travers dix commandements, il est rappelé aux soldats d'« expliquer les faits, les situations » tout en étant professionnels, c'est-à-dire « parler en militaire de ce que l'on connaît, rester à son niveau de compétence, ne pas extrapoler », mais aussi de « savoir arrêter un

reportage ou une interview si nécessaire » et surtout « ne jamais déroger à la règle du secret ».

En outre, ces brochures font suite aux instructions diffusées après le débat portant sur l'interdiction des GSM en opérations, une mesure proposée en 2008 par le général Irastorza. À cette époque, le chef d'état-major de l'armée de terre a effectivement eu connaissance de pratiques susceptibles de mettre en péril la situation tactique des unités déployées sur le terrain : envoi de SMS et de MMS entre soldats durant les opérations notamment. D'autres inquiétudes furent exprimées, comme la possibilité que des téléphones portables contenant en mémoire des photos de famille, des coordonnées personnelles et des images d'installations militaires tombent entre de mauvaises mains en cas de perte ou de vol.

Selon la criminologue Laurence Ifrah, spécialisée en criminalité numérique, ces démarches traduisent une conception défensive des armées face à l'évolution des technologies de communication. Ainsi, la décision récente du ministère de la Défense britannique d'interdire aux soldats de fréquenter des blogs et des sites de jeux en ligne a pu être interprétée comme le fait que le Web est souvent perçu par l'institution militaire comme étant une menace, et cela également outre-Manche. Cette analyse, plutôt excessive du point de vue français, a toutefois le mérite de rappeler combien les enjeux de perception peuvent à bien des égards se révéler décisifs dans la manière dont seront orientées par la suite les politiques de défense.

L'incompatibilité entre devoir de réserve et besoin de reconnaissance

Un des phénomènes marquants induits par l'usage privé d'Internet est la création des « *milblogs* », une tendance originaire des États-Unis et qui a pris de l'ampleur en France ces dernières années, bien que ces cas restent aujourd'hui encore relativement minoritaires du fait des sanctions auxquelles s'exposent les militaires. En effet, plusieurs officiers, tels le général Desportes ou le chef d'escadron Matelly, ont vu certains de leurs écrits sanctionnés par leur hiérarchie du fait des critiques qu'ils adressent entre autres choses au fonctionnement actuel des armées.

Deux tendances volontairement simplificatrices peuvent être identifiées⁵. Parmi les officiers supérieurs, la constitution de ces interfaces est souvent motivée par le désir d'être présent dans les

5. Marine Chatrenet, « Les blogs militaires », *Les Thématiques du CD2SD* n° 9, août 2007.

débats politiques et de se saisir des questions qui concernent directement le monde de la défense, c'est le cas, par exemple, des blogs des colonels Goya et Chauvancy. Parmi les militaires du rang (MDR) et les sous-officiers, la constitution de ces interfaces est généralement motivée par un besoin de reconnaissance de la part des militaires eux-mêmes et de leurs proches, un témoignage de soutien qui n'est pas toujours jugé à la hauteur des éléments relatés à travers les médias traditionnels et le discours politique. Par exemple, les manifestations sur *Facebook* des femmes de militaires pour protester contre le logiciel Louvois.

Plus largement, cela pose la question de savoir où commence et où s'arrête le devoir de réserve des militaires. Les politiques ont bien conscience du besoin impérieux que la parole des soldats ne soit pas usurpée et que ceux-ci puissent s'exprimer librement sur leur métier. C'est du moins le sens qui a été prêté aux paroles d'Alain Juppé, alors ministre de la Défense, lors de son allocution du 20 janvier 2011 à l'École de guerre : « Sachez, vous aussi, sortir des voies ordinaires pour mener une réflexion originale et audacieuse. » Par ailleurs, ces éléments font écho à la multiplication ces dernières années des enquêtes internes au ministère de la Défense afin d'identifier ceux dont le discours n'est pas jugé toujours conforme à ce devoir de réserve qui oblige les militaires, comme tout fonctionnaire, à ne pas faire de leur fonction un instrument de propagande. Parmi ces enquêtes, l'une d'entre elles a particulièrement été médiatisée : elle avait pour objectif d'identifier les officiers supérieurs et généraux des trois armées qui, sous le pseudonyme Surcouf, ont publié une tribune dans *Le Figaro* contre les orientations prises par le *Livre blanc* de 2008.

Dans un tout autre registre, mais qui relève néanmoins de notre sujet, il s'avère que la disparition des distances spatiales et temporelles entre la zone d'opération et la base arrière (les proches), phénomène directement induit par l'usage d'Internet, est parfois mal vécue par les soldats sur le terrain. Peu d'études ont été réalisées sur ce point en particulier, qui reste trop souvent encore analysé uniquement sous l'angle des *Post-Traumatic Stress Disorders* (PTSD). Ces difficultés ressenties face à la cohabitation simultanée de deux mondes radicalement opposés sont parfois accentuées par le visionnage *a posteriori* des missions lorsque celles-ci sont postées sur le Net. Les évolutions technologiques des systèmes de communication peuvent donc conduire à une élévation des risques traumatiques, un phénomène dont les effets sont, à ce jour, difficiles à mesurer.

Internet et le renforcement du lien armée-nation

Au-delà des enjeux que nous venons de présenter, les systèmes de communication accessibles *via* Internet font l'objet d'une captation par le ministère de la Défense à des fins de stratégie de communication, dans le but plus ou moins explicite de renforcer le lien armée/nation. Cet enjeu est déterminant pour l'institution militaire et fait l'objet de nombreux travaux de réflexion afin de trouver des pistes d'amélioration¹. En effet, beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur la légitimité de la présence de nos forces armées en Afghanistan et un sondage LSH de novembre 2011 portant sur les domaines d'action prioritaires pour les Français révèle que seuls 3 % des répondants considèrent que l'État français devrait accorder prioritairement des moyens financiers supplémentaires à la défense nationale (contre 64 % pour l'emploi et 48 % pour l'éducation).

Dès lors, en quoi Internet pourrait s'avérer un moyen de contribuer au maintien et à la redynamisation du lien armée/nation ? Des enseignements peuvent être tirés des initiatives prises à l'étranger. L'armée israélienne, par exemple, a fait le choix, à travers sa présence sur *YouTube*, d'exploiter les possibilités qu'offrent la technologie embarquée et la rapidité de diffusion dans une perspective de communication stratégique et politique. De son côté, l'armée allemande a créé Bundeswehr TV, dont l'activité est orientée principalement vers le recrutement et la communication institutionnelle. Plus largement, ces exemples montrent que dans une logique de communication opérationnelle et réputationnelle, les réseaux sociaux peuvent constituer pour les armées un instrument de captation du grand public².

Sur ce dernier point, on pourrait ainsi envisager la création, par des unités, de blogs ou de pages Facebook pour parler de leurs actions et de leur place dans leur ville de garnison au quotidien. Dans un contexte de contraintes budgétaires, cette démarche pourrait concourir à renforcer le lien armée/nation sans exiger pour autant beaucoup d'investissements. Cela serait en mesure de fidéliser l'audience qui suivrait le régiment de sa ville lorsqu'il partirait en opération, témoignant de son action au service de la France et participant ainsi à la compréhension de l'intervention française à l'étranger. Des démarches de ce type ont déjà été engagées par certaines unités de l'armée de terre (16^e BC, 1^{er} RCP, 110^e RI, 27^e BIM), qui ont investi Internet pour en faire un lien entre la base arrière et les soldats en opérations, et participer à

1. Commandant Hugues Esquerre, *Replacer l'armée dans la nation*, Paris, Economica, 2012.

2. Daniel J. Solove, *The Future of Reputation. Gossip, Rumor and Privacy on the Internet*, New Haven, Yale University Press, 2007.

la formation d'une communauté locale de soutien. En cela, Internet est de plus en plus assimilable à une « communauté virtuelle » aux implications pourtant bien réelles.

Conclusion

Alors que, pour des raisons de sécurité nationale, le gouvernement chinois interdit depuis 2011 à ses militaires l'accès à Internet en dehors de leur caserne et sans la surveillance de leurs supérieurs, la France déploie depuis l'été 2012 un nouveau dispositif d'accès à Internet qui vient moderniser le contrat Passerel signé en 2008 entre les armées françaises et l'entreprise Astrium. Il propose aux militaires en opérations extérieures un accès au Web illimité et gratuit, quarante-cinq minutes de visioconférence par semaine et l'équivalent de cent quatre-vingts minutes par mois de téléphonie vers les postes fixes en France. L'objectif est clair : améliorer le quotidien des soldats et s'assurer du bon moral des troupes, condition nécessaire à l'efficacité opérationnelle. Selon l'état-major des armées, il s'agit de « mieux prendre en compte les évolutions comportementales et technologiques de notre société dans un cadre d'utilisation responsable face aux risques du Web ».

Malgré une prise en compte relativement tardive, les armées françaises ont, semble-t-il, pris toute la mesure des enjeux liés à l'usage privé d'Internet par les militaires. Elles ont conscience qu'au-delà de la sécurité des opérations, c'est bien de leur capacité d'adaptation au nouvel environnement communicationnel, donc du lien armée/nation dont il s'agit. Si certains commentateurs ont l'impression qu'Internet se heurte au fonctionnement traditionnel de l'institution militaire, cela est sans compter sur les efforts entrepris ces dernières années par les armées afin de se préparer aux évolutions sociétales en cours et à venir qui auront sur elles un impact structurel (numérisation du champ de bataille, féminisation des armées, place de l'islam...). 



MAX SCHIAVON

LE GÉNÉRAL VAUTHIER, UN PRÉCURSEUR MÉCONNU

Seuls quelques historiens, généralement des spécialistes de l'aviation, connaissent Paul Vauthier. Pourtant son parcours comme ses idées méritent d'être présentés, car propres à aiguïser la réflexion de chacun. Né en 1885 à Troyes, dans une famille de la bourgeoisie champenoise, il se montre extrêmement doué pour les études, et ce dans toutes les matières. Ses talents le conduisent à entrer à l'École polytechnique, où il choisit l'artillerie. D'emblée, ses supérieurs le remarquent. Au moment où il quitte le 8^e régiment d'artillerie (RA) pour le 46^e RA, le colonel Richard constate ainsi que ce jeune lieutenant « emporte les regrets de son chef de corps et de tous ses camarades de régiment où il laisse le souvenir d'un officier d'élite »¹. Il n'a alors que vingt-quatre ans !

À l'été 1912, il est muté au 60^e RA de Troyes, un régiment chargé de former tous les capitaines et chefs d'escadron d'artillerie récemment promus. C'est ici, pendant deux ans, qu'il va véritablement apprendre son métier et devenir un artilleur d'élite. En août 1914, il participe à la bataille de Lorraine, en particulier au combat mémorable du Léaumont, où son groupe d'artillerie arrête une brigade bavaroise, tuant neuf cents ennemis en quelques minutes. Il enchaîne ensuite de nombreux emplois, toujours en première ligne. Plusieurs fois blessé, cité deux fois à l'ordre de l'armée, chevalier de la Légion d'honneur, ses qualités le font désigner comme instructeur à l'école d'artillerie de Fontainebleau quelques mois. C'est un officier complet, qui fait l'admiration de tous ses chefs pour sa bravoure, son activité inlassable et sa vive intelligence.

En 1919, il est nommé adjoint au général chargé du service de la défense contre les avions (DCA). Ses qualités intellectuelles ont joué pour cette affectation, car la DCA est un domaine fort complexe où les mathématiques et la physique revêtent une importance majeure. Il découvre un domaine qui, très rapidement, le passionne et dans lequel il va montrer des capacités techniques exceptionnelles. Vauthier devient incontournable, invente de nouveaux procédés et rédige des instructions mises en pratique dans toute l'armée. Ses supérieurs ne tarissent pas d'éloges sur lui. « Un officier parfait à tous points

1. SHD 14yd943. Dossier personnel, notes 1910.

de vue »², écrit le colonel Delaroche, son chef direct. Après l'École supérieure de guerre, dont il sort premier, il rejoint le 3^e bureau de l'état-major de l'armée, chargé de préparer les opérations. Très logiquement, il traite tous les dossiers concernant la défense antiaérienne, mais, alors qu'il n'a jusqu'à présent occupé que des postes techniques, il se mesure désormais à des questions stratégiques.

Paul Vauthier commence à publier en 1922, des articles tout d'abord, puis un premier livre en 1925, une *Introduction à l'étude du tir antiaérien*³, dont il souhaite qu'elle contribue « à donner aux officiers de l'artillerie de terre le désir d'entreprendre l'étude du tir antiaérien, étude certainement compliquée, mais qui garde dans sa complexité même un faisceau d'idées directrices relativement simples »⁴. Car, à cette époque, trop peu d'officiers ont pris conscience du danger aérien qui ne cesse pourtant de croître.

Son goût pour la DCA l'amène assez naturellement à s'intéresser à l'aviation. Il découvre alors les théories du général italien Douhet, qui propose une doctrine de guerre globale et cohérente. Il se passionne pour ces théories qu'il contribue à faire connaître en France en participant aux débats épistolaires, ce qui lui attire quelques inimitiés. En 1930, il écrit : « La défense aérienne est une œuvre nationale, qui concerne le pays tout entier. C'est une question de gouvernement. [...] En temps de guerre, la coordination doit être confiée au commandant des forces armées, qui aurait sous ses ordres les forces terrestres, les forces maritimes, les forces aériennes et les forces de défense du territoire⁵. » Avec le recul, ces propos paraissent banals, évidents, mais en 1930, ces propositions sont particulièrement novatrices, surtout de la part d'un jeune lieutenant-colonel de l'armée de terre. En fait, il comprend non seulement l'importance que va revêtir l'aviation, mais aussi la nécessité absolue de revoir l'organisation de la défense nationale.

De surcroît, ses réflexions ne se cantonnent pas au domaine stratégique. Dans la *Revue des forces aériennes*, il prône l'emploi de petites unités déposées par avions à l'arrière du front ennemi et destinées à couper des ponts, des voies de chemin de fer, afin de contribuer à empêcher les mouvements de troupes de l'adversaire. Ces détachements pouvant aussi s'attaquer aux stations électriques, aux réservoirs d'eau... « L'efficacité de ces détachements déposés à terre pourra être décuplée si leur action se combine avec celle du bombardement aérien. [...]

2. *Ibid.*, notes 1921.

3. Paris, Berger-Levrault, 1925.

4. *Ibid.*, p. 66.

5. Archives Famille Vauthier (AFV). *L'Organisation de la défense antiaérienne du pays*, septembre 1930.

Même si ces opérations ne sont pas décisives, leur répétition fréquente, leurs succès presque assurés obtiendront des effets moraux certains⁶. » La réussite de ces opérations est, selon Vauthier, conditionnée par la sélection et l'entraînement des exécutants. Bien plus, il annonce ce qui deviendra une réalité vingt ans plus tard : « En empiétant dans le domaine du proche avenir, l'emploi d'appareils d'aviation à voilure tournante, hélicoptères ou autogires, pourrait singulièrement faciliter l'atterrissage et le départ d'appareils chargés dans des terrains exigus⁷. » Il préfigure les commandos de la Seconde Guerre mondiale, les avant-gardes déposées par planeurs, les sabotages, les parachutages de nuit... Tout cela à l'été 1930.

Dans la conclusion de son article, Vauthier s'adresse à ceux qui, jugeant l'avion peu dangereux, jettent l'anathème sur des précurseurs comme lui : « Fantasmagories, fantaisies, utopies, tels sont les noms dont on [nous] décore ; ces mots dispensent souvent de réfléchir et de raisonner. Nous préférerions qu'on nous montre les impossibilités des opérations projetées, ou les défauts des procédés employés. [...] Quand il s'agit d'aviation, nous ne pouvons nous défaire de notre hérédité et de nos traditions, et nous raisonnons en terriens. Les possibilités de l'aviation dépassent certainement ce que nous pouvons imaginer. Dans ce domaine, il vaut mieux prévoir le pire pour s'en garder, plutôt que le négliger comme une utopie ; tant mieux s'il ne se réalise pas⁸. »

L'année précédente, Paul Vauthier a entamé la rédaction d'un livre qui s'intitulera *Le Danger aérien et l'avenir du pays*. Il veut, en y mettant les formes, faire connaître Douhet en France pour que le pays comprenne le danger qui le guette et, sous ce couvert, porter ses propres idées sur la place publique. Cet ouvrage comprend trois grandes parties : le danger aérien, la défense du pays contre le danger aérien et l'aménagement du pays contre le danger aérien. Il se montre une nouvelle fois très en avance sur son époque. Ce qu'il écrit est même assez extraordinaire : il imagine la possibilité du ravitaillement en vol, donc les distances franchissables auxquelles il faut s'attendre à l'avenir. Il indique aussi que des avions commerciaux pourraient, si leur conception est étudiée dans ce sens, être transformés en bombardiers. Il annonce même les drones : « Les progrès de la télémechanique permettent d'entrevoir la mise en service d'avions sans pilote, manœuvrés à distance, amenés au-dessus des objectifs et

6. « Les détachements armés, transportés par avions », *Revue des forces aériennes*, juillet 1930, p. 816.

7. *Ibid.*, p. 817.

8. *Ibid.*, pp. 819-820.

dont les bombes seraient déclenchées à distance⁹. » Enfin, il s'aventure dans le domaine géostratégique : « La menace aérienne est en voie de bouleverser une politique plusieurs fois séculaire de l'Angleterre. L'Angleterre n'est plus une île ! La défense aérienne est la forme vitale des défenses de l'Empire¹⁰ ! »

Dans sa conclusion, il se démarque cependant de Douhet en refusant de tout miser sur l'aviation : « Qu'il faille développer l'aviation offensive, oui ! Qu'il faille la développer exclusivement, sans plus faire l'effort d'une Armée et d'une Marine, certes non ! L'échelle des valeurs respectives à donner à l'Armée, à la Marine et à l'Air, est profondément modifiée par la puissance nouvelle de l'aviation ; il y a une répartition nouvelle des forces nationales à mettre en œuvre. L'augmentation relative de l'importance de l'air ne commande pas cependant la suppression de l'Armée ou de la Marine. Mais créant un risque nouveau, insupportable, auquel nos esprits sont encore mal habitués, elle commande qu'on fasse le nécessaire pour annuler ce risque, ou du moins pour lui retirer son caractère mortel¹¹. » Il préconise une aviation de chasse et une DCA puissantes, car il trouve excessif, comme le préconise Douhet, de tout miser sur l'aviation de bombardement. Vauthier est conscient de présenter des idées novatrices, voire provocatrices. C'est pour cela qu'il achève son livre par ces mots : « Nos conclusions peuvent choquer par leur étrangeté et par leur nouveauté... Le danger aérien existe. Le négliger est une erreur qui peut devenir un crime contre la nation¹². » Il faut songer que toutes ces idées sont émises à une époque où l'armée allemande n'a pratiquement pas d'aviation militaire, le traité de Versailles le lui interdisant, et où le pacifisme fait des ravages en France.

En 1931, le lieutenant-colonel Vauthier rejoint l'Inspection générale de la défense aérienne du territoire¹³ dirigée par le maréchal Pétain. Celui-ci lui commande une étude sur la question des réserves générales d'aviation. En trente-sept pages, il fait le tour de la question et indique les voies à suivre : « L'aviation, en dehors des unités propres à la Guerre et à la Marine, doit être groupée en une masse unique : la Réserve générale d'aviation, susceptible de remplir des missions au profit de l'armée, de la marine et du territoire, et pouvant en plus procéder à des actions de force indépendantes¹⁴. » Dans sa conclusion,

9. *Le Danger aérien et l'avenir du pays*, Paris, Berger-Levrault, 1930, p. 98.

10. *Ibid.*, pp. 67 à 68.

11. *Ibid.*, p. 373.

12. *Ibid.*, p. 374.

13. Le général Laure écrit que Pétain est « entouré de son fidèle cabinet au sein duquel il a fait admettre le lieutenant-colonel d'artillerie breveté Vauthier, intelligence d'élite, âme d'apôtre, auteur d'un ouvrage récent et sensationnel... » (*Pétain*, Paris, Berger-Levrault, 1941, p. 338).

14. AFV. Note, *La Question des réserves générales d'aviation*, août 1931, pp. 7-8.

il souligne qu'un bon emploi des réserves générales d'aviation nécessite un chef d'état-major des forces armées qui « réglera, dans le cadre des instructions du gouvernement, les missions des différents commandants en chef et fixera la répartition entre eux de tous les moyens. [...] La question des réserves générales d'aviation est une question d'ensemble, dans l'emploi total des forces armées de la nation, elle doit être résolue par une solution d'ensemble. Se poser le problème : "quelle est l'organisation la meilleure pour l'armée (ou pour la Marine, ou pour l'Aéronautique) ?" C'est chercher une solution particulariste. Le problème est mal posé. Le problème correctement posé s'énonce : quelle est l'organisation de l'Armée (ou de la Marine, ou de l'Aéronautique) qui assure le meilleur rendement de l'ensemble des Forces armées du pays ? [...] L'engin nouveau, l'avion, a la possibilité d'attaquer la surface, terre ou mer, d'une façon indépendante par rapport aux actions terrestres ou navales ; et ceci provoque une révision générale des valeurs relatives à attribuer aux forces armées de l'Armée, de la Marine et de l'Air¹⁵ ». Pétain est impressionné tant par son argumentation que par ses qualités d'analyse et de synthèse.

En 1932, Vauthier intervient devant les auditeurs du Centre des hautes études militaires (CHEM) et y développe à nouveau ses idées. Sa conclusion est explicite : « Cette conférence, vous vous en êtes sans doute aperçus, est essentiellement un acte de foi dans la puissance de l'aviation, acte de foi qui nous oblige à en faire un autre dans la nécessité de mettre sur pied, sinon une défense absolument efficace, au moins une défense limitant les immenses possibilités de l'aviation. [...] Ne vous y trompez pas messieurs ; ne pas organiser une défense aérienne du territoire, puissante, prête en couverture, c'est jouer le destin du pays. Il est impossible de consentir un tel risque. Dans la hiérarchie des moyens de défense, l'effort principal est à faire pour constituer une aviation de bombardement puissante, puisqu'en l'air la vraie défense c'est l'attaque. [...] L'arme de l'espace, utilisant un domaine nouveau, l'air, nous invite à procéder à une révision générale des valeurs relatives attribuées jusqu'ici aux forces terrestres et aux forces navales, dans le cadre de la défense du pays. Elle nous force à élargir nos idées et à ne pas nous contenter des cadres anciens devenus trop étroits, car ils concernent les seules opérations terrestres ou navales. [...] L'aviation est cause d'une véritable révolution intellectuelle : quand on l'étudie honnêtement, on en arrive à penser à des modifications importantes dans la doctrine de guerre et dans l'organisation même de l'État¹⁶. » On imagine la stupeur de la salle, peu

15. AFV. Note, *La Question des réserves générales d'aviation*, août 1931, pp. 36-37.

16. AFV. « La défense aérienne du territoire », conférence au CHEM, 1932.

habituée à entendre des propos aussi originaux. Nul doute qu'il soit passé pour un utopiste aux yeux de la plupart des auditeurs.

Désigné en 1933 pour suivre les cours du CHEM, le colonel Vauthier profite de cette période d'étude et de réflexion pour mettre en forme toutes ses notes et écrire un nouveau livre intitulé *La Doctrine de guerre du général Douhet*¹⁷. Il tient absolument à poursuivre son combat et à alerter sur le danger aérien car la situation qui prévaut en France le consterne. Les dirigeants politiques, pour la plupart, n'ont pas encore pris conscience que l'Allemagne a entamé avec une vigueur inouïe son réarmement. L'aviation et la défense antiaérienne françaises restent, elles, dans un état plus que médiocre.

Vauthier approfondit la doctrine, parle des polémiques qu'elle a suscitées, puis apporte ses propres critiques en se plaçant en particulier du point de vue français. Il résume la méthode de Douhet qu'il fait sienne. Il propose en particulier de porter un intérêt tout particulier aux techniques, qui déterminent la forme future de la guerre et encouragent la réflexion. « Raisonner avec une probité intellectuelle entière, en se gardant des solutions absolues et des prédictions, et en utilisant un sens scientifique avisé. Partir des enseignements les plus élevés de la guerre, regarder beaucoup autour de soi, puis bondir dans l'avenir ; étudier surtout les moyens techniques nouveaux parce que ce sont eux qui donneront à la guerre sa forme et ses caractères ; éviter une inertie qui serait coupable ; chercher les effets des causes existantes connues ; enfin raisonner toujours dans le cadre du budget des dépenses de sécurité »¹⁸. En septembre 1934, à l'issue de sa scolarité au CHEM, il prend le commandement du 8^e RA à Nancy. Son chef, le général Frère, note qu'il « est un chef et son régiment s'en ressent. Caractère ferme, intelligence vive [...], cet officier brillant doit réussir partout ». Le général Héring, membre du Conseil supérieur de la guerre, renchérit : « Officier supérieur d'une valeur exceptionnelle qui doit arriver aux plus hauts grades. À pousser à fond. »

À cette époque, l'attention du grand lecteur qu'est Paul Vauthier est attirée par la parution en Allemagne d'une brochure sur l'emploi des troupes blindées signée du général Guderian, dont les idées lui paraissent tellement pertinentes et proches des siennes qu'il prépare un article destiné à être publié dans la revue *Les Sciences et la vie* début 1937, afin de les faire connaître au public français. Il y rapporte les écrits de l'officier allemand, mais il transparait clairement qu'il les fait siens : « Les propriétés des chars seront utilisées à plein. Pour cela, ils ne seront pas liés à l'infanterie. Même dans le combat en commun,

17. Paris, Berger-Levrault, 1935.

18. *Ibid.*, p. 12.

les chars recevront des directions, des objectifs et des missions qui ne seront pas nécessairement les mêmes que ceux de l'infanterie et dépendront surtout de la nature du terrain. Bien mieux, l'Infanterie et l'Artillerie auront à se modifier pour mieux suivre les chars et ne plus freiner leur action. Ainsi est sous-entendue cette idée que les engins blindés sont devenus l'arme principale, à laquelle les autres armes doivent plier leur action. La parade à l'attaque des corps cuirassés ne peut pas consister uniquement en un système de défense antichar. Le défenseur ne pourra espérer arrêter l'attaque blindée débouchant par surprise que s'il dispose, lui aussi, d'unités blindées¹⁹. » Il précise que des attaques blindées, appuyées, combinées à des opérations aériennes sont à redouter.

En 1936, Vauthier devient chef d'état-major du maréchal Pétain, puis est désigné pour suivre les cours du Collège des hautes études de la Défense nationale (CHEDN), organisme récemment créé, dirigé par l'amiral Castex. Il continue à y développer ses théories – effort sur l'aviation, ministère de la défense nationale, chef d'état-major des armées –, qui ne sont pas du goût de l'amiral, pourtant réputé stratège et homme aux vues lointaines. Général en 1937, il assure successivement le commandement de deux divisions durant la campagne 1939-1940. Après plusieurs combats, il est fait prisonnier à Saint-Valéry en Caux par le général Rommel. Après cinq ans de captivité très éprouvante dans la forteresse de Königstein, il retrouve la France. Mais à soixante ans, il ne peut poursuivre sa carrière militaire et se lance dans les affaires, obtenant une réussite éclatante. Il ne réduira son activité qu'à soixante-dix-huit ans et ne cessera de travailler qu'à quatre-vingt-cinq ans ! Il meurt en 1979 à quatre-vingt-quatorze ans.

Par ses écrits, le général Vauthier chercha à faire réfléchir, à susciter le débat. Il comprit non seulement que l'aviation allait être l'arme décisive des conflits à venir, mais aussi la nécessité absolue de revoir l'organisation de la défense de la France en désignant un ministre de la Défense nationale, secondé par un chef interarmées. L'homme était un précurseur de génie, mais comme beaucoup de précurseurs, il resta incompris.

Sa carrière, bien plus complète et complexe qu'exposée ici, permet de mieux comprendre les hommes et les événements de l'entre-deux-guerres. Elle amène aussi à se poser des questions toujours d'actualité sur, par exemple, la sélection des élites militaires, les processus de décision politico-militaire, les rapports entre les responsables politiques et militaires, les modalités d'identification des ruptures technologiques enfin. Ne croyons pas le problème réglé. Comment,

19. AFV. « Les troupes blindées et leur action en liaison avec les autres armes », 25 janvier 1937.

par exemple, serait aujourd'hui accueillie la proposition argumentée d'un officier visant à diminuer de 10 % le budget de chacune des armées afin de les consacrer à la défense spatiale ? Quant aux précurseurs actuels, ils s'interrogent certainement toujours sur les meilleurs moyens de se faire entendre par les responsables. À la fin des années 1920, le général Gouraud avait dit : « Voyez-vous, Vauthier, c'est notre Foch de l'avenir ! » Toutes nos recherches n'ont fait que confirmer ce propos²⁰. ┘

20. Max Schiavon, *Le Général Vauthier. Un officier visionnaire, un destin bouleversant*, Paris, Éditions Pierre de Taillac, 2013.



TRANSLATION IN ENGLISH



ARMEL HUET, JEAN-CLAUDE QUENTEL

ANTHROPOLOGICAL BASIS OF AUTHORITY

When we speak about authority in general terms, we think we know what the word means. Indeed we consider that, without it, no situation can be dealt with, that no knowledge or know-how can be recognised, that no job can be carried out suitably and to the required satisfaction, and that no decision can be easily accepted and applied. This is the case for all societies and throughout history. So authority is a fundamental property of man, essential for the permanent construction of his relationship with fellow human beings. At the same time it is a constant cause of problems because it is something that is both asserted and rejected. It has been the subject of much debate through the history of our societies and in all cultures.

Today the question of authority is one of the most pondered. The media are constantly warning us about its decline, but sometimes are at pains to point out its new forms and its new rules¹. The fact that it very much worries our fellow citizens is without doubt related to the changes in our society, and the confused and controversial issues around equality and “democratisation”. Everything is happening as if authority had become difficult to contemplate, and even impossible to apply in the social context. At the same time, there is no real doubting its necessity; there is even widespread support for its return, in response to the path of decline along which the ideas of equality and accelerated democratisation are leading us. Authority stands out as a major issue in the changes of our times. It is therefore necessary to explain what makes it and what differentiates it among all of the human abilities.

Philosophy since Plato, theologians from all religions, and more recently human and social sciences, have examined this question at length. There is general agreement on the existence of a strong link between authority and legitimacy. The differences occur when one comes to the very foundation of authority, which is considered as an intrinsic human ability, independent from legality, and the social and institutional conditions of its application. Even so it seems to us that it is through this distinction between legitimacy and legality that the question of authority should be tackled, if we want to understand

1. The review *Sciences humaines* (Human sciences) had as the title for its no. 243 edition (December 2012): “Authority, the new rules of the game.”

how it is used by each human being involved in the most diverse of social situations. This is how certain authors such as Hannah Arendt² thought it to be so. It's here that we come up against the clinical anthropology of Jean Gagnepain³, who, using this distinction, based authority solely on legitimacy.

Authority and power

More or less everybody automatically makes the initial distinction: authority should not be confused with authoritarianism, which most people understand as an excess of authority. Nevertheless it's far from certain that the processes here are of the same kind. Without any doubt authoritarianism concerns the question of the power exercised towards other people and it is as it happens seized upon as tending towards the abuse of power. Yet, today our society has ended up questioning everything that is denoted by power and is particularly vigilant in respect of any type of abuse of power. Whatever forms it takes, it is tainted with suspicion, due precisely to the ideas which are fundamentally egalitarian and dominant in our western societies and which constantly proclaim their "democratic" and "individualist" virtues. This mistrust which confines some people to a state of radical rejection, pervades every aspect of relationships with other people within our society. It concerns first of all the major "institutions" of power, but it has also invaded, as the various examples of daily life demonstrate, school and the family life.

The display of equality which prevails in our society leads us to advocate the removal of any otherness. Everything happens as if it should be asserted, outside any other consideration, and that any difference should pertain, when all is said and done, to the same or to what is similar⁴. In other words, our society is moving towards, irrespective of what it maintains, a form of promotion of the same which would result, if it were taken to its conclusion, in the destruction of the social issues themselves.

More especially, our society seems to display a rejection of this type of rapport which we sometimes describe as "vertical", based on which

2. Hannah Arendt, *Between Past and Future*, "London, 1961, trad. *The Culture crisis*, Paris, Gallimard," Folio, 1972.

3. Jean Gagnepain (1923-2006) produced a clinical anthropology at Rennes-II university which characterised all of his scientific work. In collaboration with Olivier Sabouraud (1924-2006) neurologist at Rennes University hospital, he worked on making good use of the "experimental cases" that "mental" pathologies provided, in order to understand the way humans function. He set out the results of his work in the "theory of mediation" which he presented over forty years of seminars and publications: *The sense of meaning. Epistemology treaty for the human sciences*. T. I. *The sign. The tool*, t. II, *The person. The norm*, Paris, Book and Communication, 1982, re-published.1990, and *More reason or less reason. Writings on medicine and theology*. Paris, Le Cerf, 2005.

4. We agree on this point with the analysis of Marcel Gauchet, *Democracy against itself*, Paris, Gallimard, 2002, more especially pp. 372-374.

the phenomena of hierarchy can be understood, but also everything which concerns tradition and legacy as well as the link between generations. The only valid relationship is that based on parity, any form of dialogue based on power would be banished.

This operation is encouraged intellectually by the reduction that is frequently maintained of power in relation to domination⁵. For sure, it can be confined to domination, or even result in it totally. Nevertheless, it's no longer power but a phase which should be described as an abuse of power; domination drives us from the human level onto one which is about the struggle for life.

If all power were to be reduced to domination, it would become impossible to account for how a whole part of our society works, which is based, like any society, on the notion of the social division of work and that of skills which is linked to it. This level of social issues manifests itself in the positions which are necessarily asymmetric from the point of view of those involved in the relationship, but doesn't mean any less the reciprocity in the vast framework of exchanges of service, which is to say the various social contributions which are the lifeblood to any society. If confusion between power and domination becomes established, social relationships become tainted with a generalised mistrust to the point of becoming the theatre of a constant open confrontation. Confusing power and domination results in relegating power to the level of animality or perversion, in the psychopathological sense of the term.

A human group, of whatever type, *even more so* a society, will always search for a coherent organisation, notably a necessary distribution of the particular tasks of their different members and therefore their hierarchical organisation. This implies a complex set of delegations of responsibility within the same team or establishment. Everything functions as long as the principle of delegation works, including the person who is at the top of the organisation. For he does indeed have to be accountable, himself, to the mission which is his and the fulfilment of his responsibilities. Should he claim a form of immunity in respect of his way of functioning or think himself all-powerful, he will slip into the abuse of power and exert a type of domination on others. He will no doubt be feared, but he'll have everyone against him and those who are under his orders will no doubt not have the slightest regard for him. In other words, because he doesn't have any respect among them, he will not have any authority as far as they are concerned, although he is in a position of power. This is what happens when institutions

5. An author like Pierre Bourdieu has a lot to do with this simplification operation, whatever, moreover, the relevance of his thoughts.

or people take decisions which seem to them completely legal or even necessary whereas they are felt by those whom they concern to be unjust and inconsistent.

Of course everything depends here on the meaning that one gives to "authority". But whatever the case, we note that currently two different human processes are being referred to. Dealing with the question of power, which depends on the cohesion of a group, leaves unaddressed that of regard and the respect under which we are already classifying here the issue of authority. Just as, calling for the notion of equality, on condition of a democratisation which is moving towards relegating the rights of man to a position under those of the individual as Marcel Gauchet⁶ has it, will not solve in any manner the problem of this other form of difference, of this "increase" that is implied by authority given to certain people but certainly not to all. The field covered by this phenomenon of authority does indeed escape this type of consideration.

Everyone one of us can come up with an example of people who are in a position of power but who even so are not recognised. Conversely, we know others who don't have any particular power, but who enjoy this regard which the former are lacking⁷. This goes for the whole of society (where we often talk about a "moral authority"), within a team, whether professional or not, but also for each one of us in the relationships that we have with those around us. Certain "are worthy" in our eyes, whatever their social situation and the position of power in which they may find themselves in respect to us.

Although we may not agree with the conception of equality that we have reached today, it is none the less true that the changes which have occurred to our society over the last forty years have led us to keep our distance from the concept of how power is exercised which was hardly ever discussed. So now, the difference between these two levels of power and authority seems more distinct than in previous times. For then, it was more difficult, without a doubt to display a non-recognition. Conformism, even obedience were the order of the day. Even so the distinction between these levels already applied. Today it has become effective, with conformism and obedience no longer having the same importance. Just being the chief is not enough for asserting one's authority; decisions can be discussed and sometimes not followed.

6. See for example *The Religion in democracy*, Paris, Gallimard, 1998, p. 111.

7. "Authority, we know, only comes by addition: that which is lacking *in* it and it is the most frequent of which power is legal; that which benefits from it which has never received nor sought the investiture." (Jean Gagnepain, "*Du vouloir dire*" (*Meaning*), t. II, *op. cit.*, p. 83).

▮ The conditions for authority

If authority does not come from power, where does it come from? Could it be “natural”? People who display it, seem to have it in themselves, as far we can tell in any case, hence this initial way of trying to grasp its essence. Even so, it doesn’t come from any “gift”; it implies processes which are specifically human and it is something that is worked on. For many, the nature of these processes remains something which is mysterious and impenetrable⁸. Thus modern authors question the etymology and sometimes don’t wish to see in the word *auctoritas*, the Latin term which our language borrowed, that there is the word *auctor*, which means author. So authority comes from the ability to carry out a basic act, to find oneself at a point of origin and when all is said and done to make history. Just like, for example, the author of an essay.

In fact this is not the side we should be looking at. Education, meanwhile, offers enlightening prospects for reflection. On the other hand it has to appeal to the notion of authority, even among those who contend that everything must come from the child itself and who prove to be critical, in respect of a legacy which is always suspect, of reproducing “tradition”. On the other hand and above all, education needs to reflect on the relationship that man has with the notion of authority from his earliest age.

In his relationship with an adult, the child will start by obeying. Freud explains, with good reason, that the child obeys because it is afraid of losing the love of his parents. That is the first stage of the “creation of the moral conscience”. It’s not a case of veritable morals, he contends; morals based on obedience would keep us in a sort of continual fear of the gendarme.

There is no doubt that man functions like this, but that is insufficient for appreciating the question of morals and that of authority. Using the same reasoning as Durkheim and almost all the sociologists after him, Freud claims that the child becomes truly moral by “interiorising” parental interdictions. Such a pattern, which itself turns out to be very contestable, puts the origin of morals in last place in a social environment which is interiorised or incorporated⁹. For the moment, we will go along with Freud’s argument that the child is, starting from

8. The same more or less goes for another notion, for which it would be interesting to draw a link with authority; and that is culpability.

9. Paul Ricœur insists on the fact that this explanation “leaves intact [...] the problem of the inevitable as such” and “is limited to psychoanalysing the social phenomenon” (*From the interpretation. Essay on Freud*, Paris, Le Seuil, 1965, p. 187). Before him, another philosopher, Jean Lacroix, was more radical stating that “we only receive that for which we have receptivity”, which ruins the Freudian argument (*Philosophy of culpability*, Paris, PUF, 1977, p. 115).

a certain moment, in another relationship with morals, and as a result with the adult. It will no longer settle for just obeying; it is going to “legitimise” the person who is educating it, whether this is its parents or those with whom it comes into contact professionally based on their delegation of responsibility. It¹⁰ doesn’t just give way but on the other hand doesn’t accept any type of type of action which concerns it.

The child legitimises the adult in terms of what he is “worth” to it and the degree to which it can recognise this precisely. For the child and beyond it for man in general, the basis of authority is to be found in the value granted to the other and therefore which is not in his power. Not every person in a position of power will have this value. Any adult who works with children knows it and the professionals who work with adolescents who have behavioural problems or who are delinquents know how difficult it is to get these youngsters to consider them as legitimate. Nevertheless it can still be difficult to find the source even of this legitimization. The child understands that this adult who protects it, has its best interests at heart: which is the reason why the child follows the adult.

Any parent, and for that matter ant adult, knows, none the less, that it is not always easy to impose one’s authority on a child (*let alone* on an adolescent) or, more exactly, to see authority conferred by him. The child will test his ability of placing limits in respect of a level of satisfaction he is aiming for. For that matter, we can show that the child is testing the authority of the adult and not disputing his power. Although the difference may seem subtle, the adolescent will assert it regularly: for he is not just content with testing, he disputes the power and generally the law of which he has just discovered the “arbitrary” dimension, which is to say relative. As for the child, it will test the firmness of the adult’s decision.

This notion of firmness, that moreover we often associate with authority, allows us to advance in the search for processes which are at work in authority. What’s more the child will put to the test the adult’s decision which it thinks is unsustainable and which it can therefore manage to bend. In other words, the “no” that this adult confronts it with can be converted into a “yes”; the child feels it and knows it intuitively. The problem of authority occurs notably, when the adult does not follow a course of action, an educative course, which is to say when his behaviour with regard to the child is not consistent. Now the question is what kind of consistency we mean.

The child believes what the adult says to it because in its eyes the

10. For which we can show moreover that he pertains to a special anthropological status which makes him necessarily socially dependent on the adult.

adult has already proved himself. The adult has proved himself over time, so to speak, and has become predictable. This point was known to the old teachers¹¹: the adult has a recognised authority, in as much as he knows what he wants for the child and will basically persist in his approach¹². Consistent in his attitudes, he sets a standard as well as acting as a beacon of security, so the child can have confidence in him. Put another way the child trusts him.

We need to point out here the importance of trust in as far as authority is concerned¹³. The adult shows kindness to the child; he only wants good for the child and the child knows it. Whatever age it is the child has no difficulty deciphering the intentions of the adult through the latter's behaviour towards the child. Similarly, the adult's actions seem fair to the child. At this stage, the notion of justice is very close to that of authority; they are related because they both pertain to an ethical dimension.

The legal and the legitimate

It is to be noted that among all these processes occurring to a child, its education is a decisive phase in learning about authority. Common sense says it all, anthropology shows it. We will notice also that during this phase of learning about authority, the child has no autonomy, let alone social responsibility. It must be deduced that authority is based on a human process which doesn't involve autonomy and responsibility in the slightest, which human and social sciences generally have a lot of difficulty accepting, especially when they are themselves, the unconditional sycophants of autonomy, as benefits and a necessity of modern man.

Authority appeals to another human ability different from that which governs our sociality and our relationships with others: it is the basic premise that we can measure our satisfaction. In other words, it requires first and foremost that we know more or less what we want, as it happens that within this tension we manage to strike the right balance between the search for satisfaction and the price that has to

11. "Authority comes solely from the character" wrote for example Alfred Binet. "If one wants another word, let's say will. So once again: strength, power, coordination. What the master needs is a will which is not impulsive, nor stupid, but a calm will, which is thoughtful, which doesn't get carried away, which is not self-contradictory and which never makes idle threats." And to conclude: "If you want to prevail, start with your own education, try to acquire a character and the rest will take care of itself" (*Modern Ideas on children* [1911], Paris, Flammarion, 1973, p. 258).

12. Which moreover doesn't mean that the adult will be immune from doubt; he must be capable of questioning himself, and of asking questions of his own educative attitudes. Conversely, nevertheless, teachers who are regularly heckled are often the ones who don't believe *in* what they're doing.

13. Etymologically, "confidence" comes from Latin, from the verb meaning "to confide".

be paid to obtain it. Faced by the urges that we feel, the desires that we wish to satisfy, the plans that we want to see through, the decisions that we have to take, we are unrelentingly forced into making choices. In other words to give a tolerable appearance to this tension which forms the basis of our choices, to “control” them.

To be capable of controlling our urges and desires is one of the conditions for exercising human reason. It’s the essence of the moral code. If this only happens within social morals, it is no less autonomous as far as its processes are concerned. More precisely, authority challenges the ability that man has to control himself, which is to say not to be at the mercy of his own urges. Not only is he who allows himself to be completely overcome by his urges a slave of himself but this also applies to the person who has so much control over them that he no longer allows himself any satisfaction .

It is in this ability to control his own desire that man acquires this increase in power to which the etymology of the term authority refers. *Auctoritas*, in Latin, comes in fact from the root *augere* meaning “to increase”. Authority therefore “increases” the person to which it is attributed. It confers on this person “something else”, a “plus” which give the person his or her moral force. This, for example, is what was meant by those who insisted on preserving the expression - “parental authority” and on not replacing it with the expression “parental responsibility”. The responsibility, the duty in respect of others, is one thing (it refers to legality), authority is another thing which is based on a detailed and distinct level which is that of legitimacy.

Nietzsche, notably through his so derided concept “will of power”, insisted particularly on the difference of these levels and the foundations of authority. This “power” is not to be understood as a power over others or a harmful and exacerbated will to dominate; it supposes first and foremost a patient control over oneself, a domination of one’s urges. The real strength of man resides in this control of himself which he must endeavour, in the act of bettering himself (the *Selbstüberwindung*), to surpass himself. Which explains that Nietzsche has no qualms about denouncing traditional morals, social morals which are those of conformism and which is what precisely prevents one from carrying out this work on oneself. Nietzsche always posed a problem to his commentators because he gets us to distinguish between the levels which we’ve always confused since the Ancient Greeks: that of power and that for which he tells us that it bestows true power upon man;¹⁴

14. The most lucid author in the analysis of these Nietzschean theses and the clear illustration of this style, to be separated consequently from that of power, is unquestionably Jean Granier, notably in his work on *The Problem of truth Nietzsche’s system*, Paris, Le Seuil, 1966 (pp. 394-429 are particularly illustrative of this point of view).

This *Selbstüberwindung*, this surpassment of oneself is consequently what contributes to “increasing”, to bringing consideration to that to which we attribute authority. A form of elevation¹⁵ comes from it that the person with whom it connects, perceives. This person will only be capable of it if he himself finds himself acted upon by the same necessity which is found in the person in whom he recognises an authority, and therefore by the same processes that his behaviour gives rise to. As a consequence it is in the context of a relationship that the authority is noted: it is attributed by someone to someone else.

This “power”, this determination which produces authority, does not however have its source in the relationship; it supposes that, simultaneously, the person upon whom the authority is conferred and the person who recognises it in that person, carry it in them and that they feel, in one way or another, this necessity for a surpassment of one self. The relationship is therefore not the cause of these processes; it merely offers the opportunity of seeing these noble feelings manifest themselves as the moral force and the righteousness of will. He who is capable of it can be “proud of having bonded the barbaric passions and of having achieved a sovereign equilibrium”¹⁶.

Nietzsche was not the first to have understood the issues concerning authority. The Greek philosophers were already studying these questions: for example Socrates, in the *Gorgias*, contended that the best and most powerful are those who have an ordered life and who are in command of it themselves. Tyrants, he insists, those who have all the power, do not do what they want in as much as they do what pleases them; they possess no good. To Callicles he asks the question: are they the governors or the governed¹⁷?

Even so, these illustrious philosophers didn’t systematise the difference between the level of power and that of pure “power” that Nietzsche talks about. What’s more the remarkable analyses by Nietzsche go hand in hand with a depreciation and even a rejection of everything that is based on power. He went as far as to contend that this becomes stupid. Yet, it’s not a case of choosing one to the detriment of the other; for sure, one needs to be able to make a clear distinction between them, but at the same time to explain them to one and another and to relate them to different processes, which in the cases are an illustration of a specifically human function. Such is the approach and no doubt what is most original about the thinking of Jean Gagnepain. He asks us not to confuse legal with legitimate,

15. Nietzsche’s “superman” is he who rises above himself; he embodies power.

16. Granier, *op. cit.* p. 394.

17. Plato, *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, pp. 196-197 et 234-237.

and the laws which form the basis of each of them. The legal is a social matter, whereas the legitimate is a matter of ethics.

What is stated by the law in society is not what our conscience dictates to us ethically speaking and vice versa. The first is constantly negotiated and is the result of a more or less temporary consensus; it is always debatable because it is necessarily arbitrary and therefore relative, since it introduces a social contract at an acceptable and necessary moment. It is however essential as a principle because it is not possible to do without the consistency that it introduces to social relationships. The chief is, for his part, the guarantor of a law that he applies, but which always surpasses him and cannot be of his sole doing; on the other hand he has the responsibility of introducing it in his way, based on a position which is unique to him.

What our conscience dictates to us is of another kind completely and can generate a conflict with the law. It is a case of basing our behaviour on a rule that we apply to ourselves and not based on a shared law; this rule determines, for us, what holds and what does not, what is fair and what is not, what is tolerable and what is unbearable. The moral code is therefore this dimension which leads us to carry out this work on ourselves and which, making us keep our distance in respect of our urges and not leading us to forbid everything from ourselves, confers upon us an authority and a liberty which is understood to have a meaning other than social. At the same time this level is that which forms the basis for the decision that we are taking with good conscience, despite the doubt and the frequent ambivalence that we may feel.

This difference between legitimacy and legality is something which soldiers regularly experience, which is a source of tension for them¹⁸. They experience it particularly in the last-ditch moments of battle when they have to take quick decisions which they cannot do with a law book in one hand or by referring to the instructions of a legal advisor (the *legal advisor*). For sure, soldiers act within the letter of the law, but the law cannot specify how unique situations are to be dealt with. It comes down to the responsibility of the chief to exercise the legitimacy of his authority and decide. So that this can be done as consistently as possible and with the utmost efficiency in mind, it is necessary for those under his command to recognise his authority. Even so, they do not "submit" to the order of the leader. They exercise their own authority by accepting the decision of the person who has to manage them in the current situation. It's the noble meaning of obedience to the chief. This exercise of one's own authority may also lead the subordinate to doubt the authority of the chief and event to dispute it. The

18. Arnel Huet dealt with this question in an essay called "Soldiers between legitimacy and legality. Essay on anthropological foundations" and delivered at the symposium "Justice and soldiers" held in Paris, at the Assemblée nationale (French parliament), on 1 and 2 December 2011 (acts to be published).

problem about authority with soldiers shows also, that in order for it to be applied, it must be learnt and worked upon as much on the part of the chief as well as the subordinate.

Conclusion

The problem of authority cannot be truly understood if we do not distinguish clearly ability from what Nietzsche calls “power” and if we do not separate the social and ethical levels from the legal and the legitimate. The foundation of the moral code where authority has its roots is not to be looked for in the relationship with other people for it will only evade the person who tries very hard to see in it his very cause. The concern with regard to others only results in a surpassment of oneself which is axiological in nature and corresponds to the complete opposite of an indulgence in respect of oneself.

The rule that man gives himself is the foundation for his freedom, at the same time, as a consequence, of this internal force which constitutes his authority. Controlling his passions, forbidding himself from giving in to them and sliding into impulsiveness or anger, he paradoxically takes to acting ethically. Such is the source of this uprightness of which the person who has the authority is an example. When all is said and done, it is to this authorisation which one grants oneself as the price of a requirement which before anything leads us to prove ourselves to ourselves, that authority refers to. The *auctor* (*author*) to whom the etymology refers initially takes on a real meaning here.¹⁹ The recognition of authority, wherever it is embodied, supposes these processes of an ethical type, both with the person who is supposed to possess it and with the person who grants it to others.

And there where Socrates stated that it is a case of not being governed by oneself, Jean Gagnepain adds, in a very Nietzschean vein, that no one should claim to govern, and therefore display a form of power if he is not first capable of governing himself²⁰... Generally speaking, the chief, as Jean Gagnepain pointed out, is the one whose job is to decide for others. This job is exercised on people who have the anthropological ability to decide and not the social capacity of the job and who by delegation pass it back to the chief. One can understand that if the question of authority is a matter of ethics, it constantly chimes in with the issue of power. ┘

19. “Authorisation” and “authority” both come from the Latin root *auctor*.

20. A government, wrote Jean Gagnepain, is “a certain type of power which, by agreement or by dynasty, by majority or by majesty, imposes upon you a certain type of behaviour, of legitimate decision, yet for that, so that men can dare to decide for others, even though they have to be capable of deciding for themselves.” (*Eight introductory lessons to the theory of mediation*, Jean Gagnepain Institute, Matecoulon-Montpeyroux, 1994-2010 – digital edition, p. 174).

COMPTES RENDUS DE LECTURE



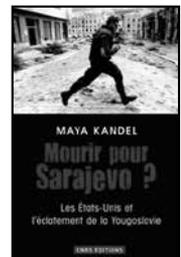
J'étais un casque bleu, parcelle de « geste fort diplomatique », expression que je ne percevais pas encore comme un oxymore. J'ai pénétré dans Sarajevo assiégée le 7 juillet 1993. Le cubisme des médias français qui nous présentaient la situation avec ses grands carrés de bons, de brutes et d'impuissants fit presque tout de suite place à l'expressionisme d'un réel sinistre et tordu. Les pavillons de Rajlovac défoncés par les coups d'un marteau géant, les kilomètres déserts de « Sniper Avenue », les graffitis « Welcome to Sarajevo » ou « Apocalypse Now » (devenu « Apocalypse Snow », l'hiver venu) sur les murs de béton gris, les habitants furtifs comme des souris d'un laboratoire géant, tout cela relevait plus du cauchemar que du monde réel. L'expressionisme s'est vite teinté de surréalisme. Notre mission était alors de protéger la ville contre les Bosno-Serbes tout en respectant une stricte neutralité, à partir d'une patinoire, sans armes lourdes, en véhicules blancs et casques bleus, et en n'ouvrant le feu qu'en situation de légitime défense. Pas un d'entre nous qui ne trouvait déjà cela absurde, mais ce n'était pas tout. Dès notre premier blessé, une heure après notre arrivée, nous comprimes que non seulement la ville était assiégée mais qu'elle vivait aussi sous la coupe de petits seigneurs de guerre urbains, et que nous aurions à nous battre et à nous débattre pour donner un sens à cette mission.

Le soldat voit bien les choses, mais il en voit peu. Je restai pendant des années dans l'incompréhension de ce délai à peine croyable de trois années entre la découverte de l'inacceptable et sa fin, par finalement à peine plus qu'une démonstration de force de la part des Occidentaux. Je remercie Maya Kandel de m'avoir donné la clé de ce mystère : militairement, rien de grand n'ose plus se faire sans les Américains, mais ceux-ci sont dépendants d'un processus de décision complexe et donc parfois lent. Le premier mérite de cette remarquable étude, une des très rares sur cette question, est de nous faire comprendre cela. Le processus de décision américain est très différent du nôtre. Là où le président de la République française a un pouvoir quasi discrétionnaire de l'emploi de la force armée, le président des États-Unis ne fait pas la guerre sans une décision du Congrès et particulièrement du Sénat. Cette décision elle-même est le fruit d'un long travail de persuasion jusqu'à atteindre cet effet de seuil à partir duquel tout s'accélère.

J'évoquais le cubisme grossier des médias pour décrire ce qui pouvait se passer en Bosnie, Maya Kandel fait, elle, de la peinture flamande, décrivant avec couleur et précision l'enchaînement inexorable de la décomposition politique et morale yougoslave accompagné de la création parallèle d'une population de lobbyistes à Washington. Les agents d'influence divers, hommes d'affaires, journalistes, conseillers, se concentrent autour du Sénat des États-Unis comme les Bosno-Serbes assiègent Sarajevo, car tout le monde a compris qu'il s'agissait là finalement des deux centres de gravité clausewitzien du conflit en ex-Yougoslavie, une course de vitesse s'engageant entre les deux sièges. Cette course va durer trois ans au rythme de la progression lente de l'idée de l'intervention armée portée par quelques hommes et femmes convaincus et des hésitations du jeune président Clinton. Il faudra encore six actes, décrits en autant de chapitres, pour surmonter la réticence à s'engager militairement

Mourir pour Sarajevo ? Les États-Unis et l'éclatement de la Yougoslavie

Maya Kandel
Paris, CNRS
éditions, 2013



en Europe pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale et effacer le fiasco somalien.

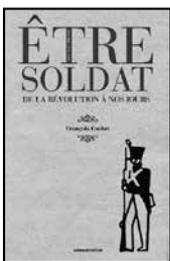
On voit là toute la difficulté opératoire de ce processus complexe de décision de l'emploi de la force armée, avec les tentations qui en découlent pour l'exécutif comme l'action clandestine (visible très tôt sur place en Bosnie), le contournement par l'emploi des sociétés militaires privées, qui débute véritablement avec la *Military Professional Resources Inc.* en Croatie, ou, au contraire, la sur mobilisation des esprits, y compris par la manipulation des informations afin d'obtenir le consentement du Congrès (l'exécutif devient alors le premier lobbyiste). On en voit aussi toute la force. Le processus est peut-être lent, mais il implique les représentants de la nation et, par là même, et souvent même avant eux, la nation elle-même. Une fois votée et lancée, l'action militaire est forcément soutenue. Portée par la puissance des moyens mais aussi par un grand volontarisme, elle devient alors presque inexorable. Dans tout ce mouvement et ces jeux d'influence, Maya Kandel n'oublie pas d'évoquer le rôle essentiel de quelques personnalités, comme Bob Dole ou Joe Biden, qui se sont battues pendant plusieurs années jusqu'à l'intervention finale. Elles ont fait honneur à la démocratie américaine, qui s'en est trouvée grandie.

Issu d'un travail de thèse récompensé en 2010 par le prix scientifique de l'Institut des hautes études de défense nationale, *Mourir pour Sarajevo ?* est un document unique à la fois sur cette période sombre de l'histoire de l'Europe, et sur les institutions américaines et leur fonctionnement. Dans un contexte de doute pour les nations de l'Europe et où les États-Unis sont encore persuadés, non sans raison, que le reste de l'univers a besoin d'eux, cette lecture est doublement indispensable à ceux que le monde intéresse.

Michel Goya

Être soldat de la Révolution à nos jours

François Cochet
Paris, Armand Colin, 2013



Dans cette nouvelle recherche, François Cochet propose rien de moins qu'une étude dans le temps long du soldat français et commence par ces mots : « Être soldat n'est décidément pas un métier ordinaire. » Avec beaucoup de nuances et un grand souci des subtiles transformations progressives, mais aussi des permanences qu'il est possible d'identifier, il aborde toutes les facettes du sujet. Il dresse d'abord un bilan d'une évolution générale de la composition des armées, « Du professionnel au peuple en armes : l'histoire d'un aller-retour ». Puis il s'interroge sur les valeurs qui pourraient être plus ou moins spécifiquement militaires (ou au moins revendiquées comme telles) et qui structurent les hommes comme la collectivité, « Le métier des armes : honneur, discipline et obéissance, hiérarchie », à la fois dans leurs perceptions anciennes et actuelles, leurs manifestations au combat et leurs traductions successives dans les textes réglementaires. Il s'intéresse ensuite (« S'instruire pour combattre ») à la formation et à la préparation opérationnelle, des différents niveaux de scolarité que les armées ont connus en deux siècles au RETEX d'aujourd'hui, sans oublier le rôle, important dans notre histoire, des réservistes. Dans une quatrième partie, « Les formes de la guerre », François Cochet aborde les changements, de l'épopée révolutionnaire et impériale aux opérations extérieures actuelles, en passant par la conquête coloniale, les guerres mondiales et celles de décolonisation (avec un focus particulier sur les troupes coloniales), et termine cette partie par quelques considérations sur « La condition des soldats au feu » : « Le combat n'est pas une activité intellectuelle, mais sensorielle et réflexe. Elle alimente sous des formes différentes et selon des gradations infinies une philosophie de bon sens terrien ou une réflexion appuyée sur des lectures approfondies. C'est avant et après le combat que l'on peut éventuellement philosopher. C'est d'ailleurs l'arrière qui philosophe bien davantage que les combattants eux-mêmes. »

Les deux chapitres qui suivent (« Craintes, blessures, captivité : les traumatismes du soldat » et « L'entre soi : la culture militaire ») permettent d'approcher certaines réalités intimes, rarement partagées avec le grand public qui n'en a souvent qu'une perception déformée. On note ici de bons développements sur la notion de camaraderie (de promotion ou au combat), sur les conditions d'avancement (on regrette que l'étude s'arrête sur ce point à l'entre-deux-guerres) ou sur « La montée de la culture interarmées ». La fin de l'ouvrage examine le soldat dans son environnement général : « La grande muette, l'armée et la politique » (chap. 7), « L'image du soldat en France » (chap. 8) et « Le soldat, acteur social » (chap. 9). Contrairement à certains fantasmes trop répandus, « au XIX^e siècle, comme au XX^e siècle, les soldats restent étrangers aux grands événements politiques. Ainsi, il faut affirmer clairement que l'armée française n'a aucune vocation golpiste contrairement à certaines armées d'autres États... Si certaines unités ont participé activement à certaines aventures politiques, c'est toujours à titre anecdotique et reliquaire, l'immense majorité des forces armées demeurant fidèle au légalisme qui constitue son horizon culturel essentiel ». Pas de langue de bois, un texte solidement appuyé et référencé.

On le voit, les thèmes abordés sont très nombreux et l'auteur fait ici œuvre de synthèse et de pédagogie. Les lecteurs déjà spécialisés sur ces questions pourront regretter que la pagination relativement limitée interdise de développer certains points. François Cochet, sans doute, a parfois été contraint d'alléger son texte pour rester dans le gabarit fixé par l'éditeur. Au demeurant, ce volume est dès à présent indispensable pour tout étudiant s'intéressant aux questions militaires et, par l'ampleur du champ traité, sera tout à fait utile à tous ceux qui veulent replacer ces différentes questions dans leur contexte.

PTE

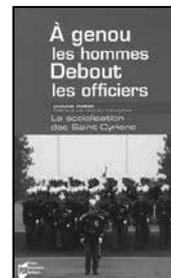
Voilà quelques années, Claude Weber, maître de conférences en sociologie aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, se lançait dans une recherche totalement nouvelle en milieu militaire, du moins dans le cas français : observer un groupement de militaires sur plusieurs années. Appliquée hier à une compagnie d'appelés et aujourd'hui à des engagés, imaginons les connaissances qu'une telle démarche aurait pu et pourrait apporter : la vie du soldat au ras du sol, les transformations de son corps, de ses attitudes, de ses jugements... Claude Weber a mené cette entreprise en suivant les saint-cyriens de la promotion « Capitaine Beaumont » (2005-2008) au cours de leurs trois années de séjour à l'École spéciale militaire. *À genou les hommes. Debout les officiers* rend compte de cette quête de la vie saint-cyrienne.

À Saint-Cyr, le rythme scolaire est aujourd'hui semestriel, avec alternance de programmes à dominante militaire et académique. Semestre après semestre, l'ouvrage détaille le processus formel et informel, coutumier, militaire et académique de socialisation des saint-cyriens, rendant compte des différents profils des élèves, de leur réussite scolaire, de l'organisation de la promotion, de ses activités, de l'enseignement délivré, des rapports des saint-cyriens entre eux, à leurs officiers, à la femme, à la religion... Rien de tel n'avait été entrepris sur Saint-Cyr depuis le fameux ouvrage d'Édouard Titeux écrit à la fin du XIX^e siècle (*Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France*, Paris, Firmin-Didot, 1898).

Parmi les apports de cet ouvrage, je retiendrai sa contribution originale à la connaissance de la formation et de la sélection des élites militaires. François Cailleteau observait naguère que « l'acquisition des brevets », qui conditionne la suite de la carrière d'un officier, était « essentiellement fonction d'une bonne réussite à l'entrée dans la carrière » (« La sélection des élites dans le corps des

À genou les hommes Debout les officiers La socialisation des saint-cyriens

Claude Weber
Presses universitaires de Rennes,
2012



officiers», in Hubert Jean Pierre Thomas [dir.] *Officiers/Sous-officiers. La dialectique des légitimités*, Addim, 1994). Il avançait « l'hypothèse plausible » que l'origine sociale constituait un facteur important de cette réussite initiale. Tout en se gardant de généraliser les résultats statistiques obtenus sur la population étudiée, Claude Weber élargit cette hypothèse : une pratique du milieu militaire précédant l'entrée à Saint-Cyr constitue un atout et un gage de réussite scolaire dans cette fabrique d'officiers. Cette « socialisation préalable » peut passer par la filiation (enfant de militaire), mais aussi par le passage dans la « corniche » d'un lycée militaire. Être « garçon, cornichon, fils de militaire », et encore plus « fils d'officier supérieur et/ou de général », voilà des critères cumulés qui favoriseront l'obtention d'un bon rang de classement à la sortie de l'école.

Plus généralement, s'attachant par de multiples angles d'approche à traiter des conditions pratiques de formation et d'évaluation de ceux qui sont appelés à constituer la future élite militaire nationale, l'auteur explore un terrain trop peu défriché. Que ce soit par son analyse des contenus d'enseignement (avec cette tension toujours reproduite entre les domaines de la formation militaire et ceux de l'enseignement académique), par celle des activités de promotion ou du regard des cadres sur les élèves, il met en avant des facteurs discrets qui interviendront dans l'évaluation des élèves. Ainsi d'une « incontestable prime au départ », s'incarnant notamment dans cette fameuse « note de gueule », l'ex « cote d'am », qui fit broncher tant de saint-cyriens ! Délivrée dès la notation qui sanctionne le premier semestre de scolarité dominé par la formation militaire, elle ne bouge que peu par la suite. Or elle bénéficie à ceux qui sont les plus en vue au cours de cette première période : majoritairement des élèves qui appartiennent au sérail ou qui sont déjà familiarisés avec le terrain militaire. « Une distinction (consciente ou non) les concernant semble bien s'opérer au niveau de l'encadrement militaire », observe Claude Weber.

Pour qui veut accéder à une première approche de la culture militaire contemporaine, cet ouvrage est d'une exceptionnelle richesse. On y regrettera néanmoins l'absence de perspectives comparatives. L'endogamie et la reproduction des distinctions sociales et culturelles ne sont pas propres à l'institution militaire. Il est dommage que des comparaisons avec d'autres grandes écoles ou d'autres milieux qui ne sont que suggérées n'aient pas été plus développées. Par ailleurs, une plus grande attention aux contextes et aux changements qui ont travaillé cette école depuis un demi-siècle aurait sans doute permis à l'auteur d'approfondir les tensions que son enseignement ne cesse de connaître entre ses vocations contradictoires : entre celle qui se nourrit aux sources de ses mythes fondateurs et celle qui se légitime par la volonté de constituer un vivier de futurs dirigeants militaires appelés à se confronter à la complexité plutôt qu'à livrer bataille.

En refermant cet ouvrage, on se plait à rêver. Que l'un de ces dirigeants militaires ait été si bien formé qu'il lui vienne l'envie de savoir ce qui se passe dans les rangs militaires ! Alors, le voici convoquant Claude Weber, ou un de ses émules, et lui enjoignant de mener chez les légionnaires, chez les marsouins ou chez d'humbles biffins cette quête entreprise naguère chez les saint-cyriens.

André Thiéblemont

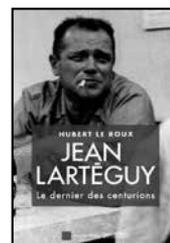
Écrire la biographie d'un homme au parcours si varié n'est pas chose facile. L'exercice est encore plus délicat lorsque l'objet de l'étude est un personnage aussi controversé que Jean Lartéguy, « macho colonialiste » pour les uns, « généreux » et « pudique » pour les autres. Et le projet demande encore plus de prudence lorsque l'auteur se définit lui-même comme « confident intime » du sujet. C'est assez dire si ce livre doit être lu avec soin. L'Indochine y occupe une place importante, comme l'indique cette phrase qui témoigne à jamais de l'engagement d'une vie : « On ne sait jamais quand on revient d'Extrême-Orient ni dans quel état. Moi je n'en suis jamais revenu. »

Une vie exceptionnelle : commando de la France libre, officier, journaliste de guerre, auteur à succès, Jean Lartéguy est, avec son célébrité *Les Centurions*, « à l'origine d'innombrables vocations militaires ». Né en 1920 d'un père ancien combattant et militant nationaliste, Lucien Osty s'engage dès l'automne 1939 et suit bientôt un peloton d'élèves-officiers avant de réussir le concours d'entrée à Saint-Cyr au moment où les armées allemandes écrasent les résistances françaises : « Dans ces heures fiévreuses de la défaite, Lucien Osty découvre sa double nature de soldat et de rebelle. L'aventure de la guerre ne le lâchera plus. » Un peu d'errance, les prisons espagnoles, l'arrivée en Angleterre, l'engagement dans la France libre et la formation précèdent le débarquement, la campagne de France, la Libération. Désigné pour suivre un stage dans une école d'officiers au printemps 1945, il préfère quitter l'armée comme sous-lieutenant. Rapidement, il est plus ou moins recruté par les services spéciaux et séjourne à Téhéran, sous couverture de journaliste. Journaliste qu'il va devenir effectivement, tandis que son appartenance formelle aux services de renseignement français reste sujette à caution. C'est alors que paraissent dans *Le Parisien libéré* les premiers articles signés Jean Lartéguy. C'est Max Corre, patron de *Paris-Presse-L'Intransigeant*, qui lui propose de devenir « officier-reporter » pour décrire aux Français la guerre de Corée. Lartéguy y rencontre en particulier un chef mythique, Monclar, général de corps d'armée réengagé volontaire comme simple lieutenant-colonel, mais, s'il fait son devoir et gagne au passage une nouvelle citation, il ne parvient pas à faire sien cette guerre : « C'est pour cela que cette guerre est sinistre : parce que personne ne fait sa guerre à lui et que le technocrate a remplacé l'entraîneur d'hommes. » Blessé, il séjourne un temps au Japon et, dès son retour en France, écrit *Du sang sur les collines*, publié en 1954, qui, réécrit, deviendra *Les Mercenaires*. Désormais, c'est l'Indochine qui l'envoûte. Non seulement il suit les opérations, mais participe même à certains coups de main : « Pour les militaires, Lartéguy n'est pas un journaliste comme les autres. Courageux, présent au feu, c'est un des leurs. » Le drame de Dien Bien Phu est un choc et se développe le sentiment que l'armée a été lâchée par le politique : « Les Français ne pensent plus qu'à s'enfermer dans leur petit pays, leurs petites villes, leurs petites maisons et, comme des vieillards, ils ne regardent plus le monde qu'à travers leurs fenêtres... Ils veulent leur retraite, toucher des pensions et qu'on les laisse épousseter leurs vieilles gloires. La France capitule, par égoïsme, par paresse, pour qu'elle puisse s'endormir dans une douillette décadence. » Il tire de ces expériences la matière de nouveaux romans, qui seront autant de succès, et observe maintenant les progrès du Vietnam au Sud et au Laos.

La guerre se poursuit désormais en Algérie, où il se montre sévère pour tous, y compris pour l'armée française, et critique « la culture développée de l'esprit de boutique ou de chapelle ». Il ne passe rien à de Gaulle : « Ce fut la cause d'une cassure durable entre la France et son armée et, peut-être plus grave encore, d'une perte de foi et de caractère tout aussi longue chez beaucoup de chefs militaires. » Seuls les hommes comme Bigeard, un des

Jean
Lartéguy
Le dernier
centurion

Hubert
Le Roux
Paris, Tallandier,
2013



modèles des *Centurions*, trouvent grâce à ses yeux : « Chez les officiers américains, le livre devient peu à peu un livre culte. » Grand reporter reconnu, il est contacté pour rejoindre l'OAS, ce qu'il refuse. Il ne prend parti ni pour ni contre et s'efforce de rester un journaliste neutre malgré ses amitiés. Et cette pirouette : « Officier honoraire de l'armée française, je suis devenu pacifiste depuis que l'on perd toutes les guerres. » Pendant de longues années, il alterne écriture de romans et rédaction d'articles à partir de toutes les zones de guerre ou de crise, le Liban, le Vietnam, Cuba, la Bolivie où il se laisse un temps fasciner par le mythe de Che Guevara. Israël puis à nouveau l'Extrême-Orient l'appellent et ce sera *L'Adieu à Saïgon*, « chronique au jour le jour de la fin du Sud-Vietnam ». L'homme vieillit et c'est bientôt la fin des voyages et des aventures.

Une vie plus dense qu'un roman. Une aventure humaine comme on en connaît peu en cette seconde moitié du XX^e siècle. Une succession d'expériences d'abord comme militaire puis aux côtés des militaires. Un regard à la fois aimant et critique. Une biographie qui passionnera les amateurs et apportera quelques éléments utiles aux historiens.

PTE

La Légion étrangère Histoire et dictionnaire

André-Paul Comor (dir.)
Paris, Robert Laffont,
« Bouquins », 2013



Voilà un ouvrage incontournable : tout ce que vous avez toujours voulu savoir, et plus encore, sur la Légion étrangère sans oser le demander ! Il s'ouvre sur trois textes complémentaires qui permettent de mettre l'ensemble du volume en perspective et lui donnent une cohérence supplémentaire. Après l'introduction d'Étienne de Montety (« La promesse de l'extraordinaire »), Bernard Peschot, Bernard Gainot, Michel Roucaud et André-Paul Comor signent un article dense sur les « Étrangers au service de la France », puis le directeur de l'ouvrage en précise l'origine et explicite ses intentions. Cette partie introductive se termine sur une chronologie générale de l'histoire de la Légion.

Le dictionnaire à proprement parler commence donc à la page 73 et se poursuit sur plus de mille pages, de A comme « Aage de Danemark » à Z comme « Zwilling ». Fruit du travail de cinquante-neuf contributeurs, civils et militaires, universitaires de renom, jeunes chercheurs et amateurs spécialisés, français et étrangers, aux parcours et aux expériences différents, le volume se caractérise donc par sa richesse et la diversité de ses angles d'approche, qui prennent en compte les progrès les plus récents de l'historiographie. Des entrées extrêmement larges (« Armée d'Afrique » ou « Littérature et Légion étrangère ») côtoient d'innombrables biographies de légionnaires de tous grades, les lieux emblématiques ou moins connus de l'histoire de la Légion, mais aussi d'utiles précisions sur la symbolique, les chants, les traditions, les couleurs, les statuts, les unités particulières ou éphémères, les « autres » Légions nées en France ou dans différents pays, les principales campagnes et les actions d'éclat, le détail des nationalités historiquement représentées...

Le volume se termine par un recueil de quelques textes significatifs, un excellent index et, surtout, une bibliographie internationale de référence qui, si elle se veut « sélective » et non « exhaustive », n'en sera pas moins d'une incomparable utilité pour tous les chercheurs et les amateurs. On apprécie, enfin, la Légion étant aussi un « phénomène social » qui draine une abondante production, la présentation détaillée de la « Filmographie » légionnaire et, peut-être plus étonnant, de la « Discographie ». Gageons que nombreux seront ceux, même parmi les excellents connaisseurs de l'histoire de la Légion, qui apprendront beaucoup de choses dans ce dictionnaire et ses différentes annexes. Un ouvrage de référence, à ce jour unique.

PTE

Pratique et clair, l'ouvrage de Yann Andruétan apporte des réponses à des questions d'actualité. Qu'est-ce qu'un traumatisme psychique ? Comment reconnaît-on que nous sommes ou qu'un proche camarade est touché ? Comment se faire aider ? L'auteur a deux visages. D'un côté, Yann Andruétan est militaire. Il a servi au 1^{er} régiment de tirailleurs à Épinal. Les opérations extérieures, il connaît : il est allé au Kosovo en 2000 et en 2002, en Afghanistan en 2009. Et, d'un autre côté, Yann Andruétan est un médecin spécialiste de psychiatrie, héritier d'une génération de psychiatres militaires professeurs au Val-de-Grâce qui ont œuvré à faire reconnaître et prendre en charge les blessures invisibles. Dans son ouvrage, chaque question est introduite par un bref exemple concret. Puis le fait est expliqué dans un langage fluide qui permet à chacun de comprendre le phénomène du traumatisme psychique et son rôle dans la vie après-coup. Un livre synthétique qui prend place dans la collection « Guerre et opinion » dirigée par le général Benoît Royal et qui est destiné aux militaires, à leurs familles et à tous ceux qui souhaitent avoir une information sur la question des blessures psychiques. Ainsi que l'écrit dans la préface le général d'armée Ract Madoux : « Blessés, ils le sont à part entière ; ils méritent le même accompagnement dans la durée et la même attention que tous ceux qui ont été touchés dans leur chair. »

Patrick Clervoy

Un vrai classique qui a profondément marqué des générations d'étudiants, de chercheurs et d'amateurs sur la question de la guerre. Dans ce livre, publié pour la première fois en 1959 et fondé sur son expérience personnelle de la Seconde Guerre mondiale, Jesse Glenn Gray nous présente sa réflexion sur l'homme dans la guerre. L'ouvrage est divisé en six grands chapitres qui nous entraînent tour à tour du récit de la réalité des combats à la perception individuelle des événements et à une véritable réflexion philosophique : « Se souvenir de la guerre et oublier », « L'attrait persistant du combat », « L'amour : allié et adversaire de la guerre », « Le soldat et la mort », « Figures de l'ennemi », « Le tourment de la culpabilité ». La conclusion s'ouvre sur un constat terrible : « Pour beaucoup, la perspective d'une paix stérile et insipide est aujourd'hui aussi effrayante que celle d'une grande guerre... Si, par quelque magie, tous les peuples de la Terre pouvaient être assurés de jouir d'une paix éternelle, un observateur perspicace ne manquerait pas de discerner chez eux un véritable regret et une véritable déception, mêlés, bien sûr, à des soupirs sincères de soulagement et de joie. » C'est assez dire l'ambivalence des sentiments exprimés au long de l'ouvrage, et l'auteur nous invite finalement à pratiquer « l'ancienne vertu d'espérance ». On pourrait multiplier les citations relatives à l'exaltation des combats contre « l'ennui » de la paix, sur l'importance des liens de camaraderie dans les groupes primaires (« Ils avaient conscience que, en abandonnant leur poste pour sauver leur vie, ils exposeraient leurs compagnons à un plus grand péril. Le moral du combattant a pour essence cette loyauté envers le groupe »), sur l'intensité avec laquelle il faut vivre (« La peur de la mort qu'éprouve le lâche provient en grande partie de son incapacité à aimer autre chose que son propre corps »), ou sur le soldat professionnel, « enfermé dans un monde de moyens et d'instruments, lui-même en étant un parmi d'autres », ou sur le désir très largement partagé de victoire totale, mais, « sitôt la victoire acquise, voici que nous sommes choqués au-delà de toute mesure par cette licence morale ». Un grand livre qui, à de multiples égards, n'a rien perdu de son actualité.

PTE

Les Blessures psychiques en dix questions

Yann Andruétan
Paris, Economica, 2013



Au combat Réflexions sur les hommes à la guerre

Jesse Glenn Gray
Paris, Tallandier, 2013



SYNTHÈSES DES ARTICLES

ARMEL HUET, JEAN-CLAUDE QUENTEL FONDEMENTS ANTHROPOLOGIQUES DE L'AUTORITÉ

L'autorité constitue sans nul doute une des questions les plus soulevées dans notre société actuelle. Il s'agit dans ce travail d'essayer de définir l'autorité et de la rapporter aux processus implicites qui en rendent compte. Tout le monde s'accorde pour la distinguer de l'autoritarisme, mais sa nature demeure pour le reste assez mystérieuse si l'on s'en tient à la littérature sur la question. Elle doit d'abord être clairement dissociée de la question du pouvoir qui relève d'un autre registre du fonctionnement humain. La problématique de l'éducation chez l'enfant se révèle par ailleurs particulièrement éclairante dans la mesure où elle soulève la question des conditions de son apparition. Elle oblige à comprendre que l'autorité renvoie au registre de la légitimité qui doit être clairement distingué de celui de la légalité, dans la mesure où il suppose des processus spécifiques renvoyant en dernier lieu à la capacité qu'a l'homme de régler ses propres désirs. L'éthique à laquelle il est alors fait appel ne doit rien, dans son principe même, au social auquel on ne cesse ordinairement de la renvoyer.

MICHEL GOYA QUAND L'AUTORITÉ PLIE LES ÉVÉNEMENTS : DE LATTRE EN INDOCHINE

Le 17 décembre 1950, le général de Lattre débarque à Saïgon. Par la seule magie de sa personnalité et la force de son autorité, il parviendra, seul, à créer un choc psychologique qui a tout changé dans la guerre. En quelques mois, il a relevé le moral du corps expéditionnaire, remporté trois victoires face à Giap, organisé la défense du Tonkin et donné une impulsion décisive à l'armée vietnamienne. L'indépendance du Vietnam est devenue une réalité.

PIERRE-HENRI TAVOILLOT A-T-ON ENCORE BESOIN D'AUTORITÉ ?

Rien n'est plus débattu aujourd'hui que la « crise de l'autorité », signe peut-être que celle-ci ne se porte pas si mal. Plus que dans sa disparition annoncée, la question réside plutôt dans la difficulté à élucider le mystérieux mécanisme d'« augmentation » que l'autorité met en œuvre. Elle est en effet une opération qui vient « augmenter » un pouvoir, un argument ou une personne. Comment concevoir un tel processus dans un univers démocratique voué à la seule immanence, voire, disent certains, à la platitude ? Comment l'homme moderne pourrait-il s'augmenter lui-même ? C'est à explorer les pistes contemporaines que cet article est consacré. La source de l'autorité n'est plus à rechercher dans un passé mythique ou dans une transcendance sacrée, mais plutôt dans un avenir inquiet et dans le service rendu à d'autres êtres humains. Et il n'est pas certain qu'une telle autorité soit moins solide ou puissante que celle qui s'exerçait jadis, au « bon vieux temps ».

PATRICK LACLÉMENCE QUI ES-TU ? D'OÙ VIENS-TU ?

À l'image du monde, les grandes métropoles sont devenues des lieux de vie intense et impersonnelle à la fois. Depuis quelques années se développe une civilisation de l'instant. Dans ce contexte, les relations sont aléatoires et mettent en place une nouvelle forme de pathologie sociale pour quelques individus fragilisés par : « Qui es-tu ? D'où viens-tu ? » Livrés à un déficit identitaire, ces « perdus de vue » sont à la recherche d'une histoire originelle. Livrés à Internet et autres réseaux

sociaux, ils se « nourrissent » des discours les plus extrêmes pour se tracer une trajectoire personnelle. « Auto-radicalisés », ils deviennent acteurs par un passage à l'acte qui est aussi rapide qu'imprévisible. Cette forme d'agression expose nos sociétés à une nouvelle forme de menace, le « *self terrorism* ». Or comment relever le défi qui nous est lancé et protéger notre vivre ensemble ?

PATRICK CLERVOY **COMMANDER, UNE QUESTION DE TESTOSTÉRONE ?**

Dans le règne animal, particulièrement chez les mammifères, l'autorité est l'attribut du mâle dominant. Elle est du côté du plus fort. Chez l'homme du XXI^e siècle, dans la culture occidentale, l'autorité a glissé du côté du chef consensuel, de celui qui sait le mieux fédérer le collectif des forces de chacun. Elle n'est plus du côté de celui qui a le plus de testostérone. Les qualités du chef ne sont plus fondées sur la virilité, même si quelques mâles nostalgiques aiment encore à montrer leurs muscles et faire entendre leur voix.

MONIQUE CASTILLO **L'ÉDUCATION, ENTRE CRISE ET BESOIN D'AUTORITÉ**

On admet très facilement que la démocratisation des mœurs conduit inévitablement à détruire la force morale de l'autorité, mais cette croyance crée l'effet qu'elle redoute. En revanche, comprendre l'autorité comme l'action d'intégrer les individus dans un ordre symbolique de valeurs partagées, c'est la distinguer radicalement de l'autoritarisme.

LAURENT CLAVIER **AU CŒUR D'UN LYCÉE DE SEINE-SAINT-DENIS**

Pour un enseignant de lycée, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs, l'autorité ne peut être une finalité. Moyen parmi d'autres au service de l'accès au savoir et au vivre ensemble, elle ne doit pas en être un préalable ou y faire obstacle. L'enseignant ne la détient pas, mais peut en user avec malice pour déplacer les résistances, favoriser la mise en mouvement intellectuel des élèves et, surtout, faire en sorte que ceux-ci puissent y trouver la reconnaissance indispensable à leur émancipation.

FRANÇOIS COCHET **OBTENIR L'OBÉISSANCE D'UNE ARMÉE DE MASSE**

À la fin du XIX^e siècle, la république modérée est installée en France depuis plusieurs décennies. Avec les lois de 1889 et de 1905, le service militaire devient réellement universel et la question de l'obéissance des citoyens-soldats se pose avec acuité. C'est en se tournant vers d'autres modèles que les républicains vont aller trouver les solutions. L'école ou le monde des entreprises sont évoqués dans des démarches comparatives et pédagogiques. La réflexion sur les modes d'obéissance, sur le rôle des cadres, officiers et sous-officiers, est profondément renouvelée à cette occasion.

DIDIER SICARD **DU SAVANT À L'EXPERT**

La substitution récente, dans les années 1990, de l'autorité de l'expert à celle du savant révèle en creux l'évolution d'une connaissance de plus en plus parcellisée, soumise à la dictature du temps présent, sans valeur attachée à la mémoire, plus soucieuse de sa médiatisation que de vérité. La perte de l'autorité du savant ou du médecin qui s'ensuit laisse place à celle de l'expert dont l'avis sans cesse sollicité par le politique se fonde plus sur des données calculantes rassurantes que sur des pensées scientifiques toujours longues à élaborer et inquiétantes par leur difficulté à aider à la décision.

JEAN-PIERRE LE GOFF **AUTORITÉ, MANAGEMENT ET MODERNISATION**

Les évolutions du management en entreprise reflètent des évolutions sociales et culturelles qui ont mis en jeu la notion d'autorité. Aux anciens modèles paternaliste et taylorien a succédé un « management paradoxal » qui porte la marque de l'« héritage impossible » de Mai-68. Le renversement opéré est significatif : l'autonomie et l'« épanouissement individuel », les outils d'évaluation de la performance deviennent des références clés dans le moment même où sont effacés les repères traditionnels de l'autorité. Les individus sont ainsi soumis à des injonctions paradoxales qui les désorientent et les déstabilisent. Les rapports d'autorité sont déniés et les collectifs dégénèrent en rapports interindividuels marqués par les affects et les sentiments. En dehors de ces impasses, l'autorité n'en continue pas moins d'être présente dans le libre jeu des rapports sociaux.

YANN TALBOURDET **UN LÉGIONNAIRE DANS LE VIGNOBLE**

La curiosité d'un ancien officier pour les conditions d'exercice de l'autorité dans l'entreprise s'accompagne évidemment d'un esprit critique à la hauteur de l'exigence des légionnaires pour le charisme du chef. Dès lors, la comparaison entre le milieu militaire et le milieu de l'entreprise, si elle met en évidence des schémas parallèles pour l'organisation de la discipline au travail, souligne cependant la difficulté des jeunes salariés à accepter la hiérarchie, les lacunes dans la formation initiale des cadres et leurs conséquences sur l'exercice de l'autorité dans l'entreprise.

ANDRÉ THIÉBLEMONT **L'AUTORITÉ NE S'EXERCE PAS DANS LE VIDE**

L'exercice de l'autorité est toujours problématique. L'air du temps, l'idéologie dominante ou le mouvement des idées, le fonctionnement pratique d'une organisation peuvent le favoriser, mais aussi l'affaiblir ou contraindre un chef à négocier. Des conflits de compétences peuvent battre en brèche cet exercice. Dans toutes les sociétés, le couple autorité-contestation est à l'œuvre. La tradition militaire, qui accumule l'expérience séculaire des pratiques d'autorité, illustre ce constat anthropologique : elle instaure dans le corps militaire des procédés coutumiers ou rituels qui subliment la hiérarchie ou y ménagent des espaces de désordre et de contestation dont la fonction est de régénérer l'ordre et d'évacuer des tensions qui sont inhérentes à l'exercice de l'autorité.

HERVÉ PIERRE **CROB'ART OU L'ART DE CROQUER**

Quelle meilleure transgression ordinaire que l'art qui, comme le souligne Gilles Deleuze, offre cette perspective décalée autorisant à la fois le diagnostic des malaises et la suggestion de remèdes ? Dans l'institution militaire, c'est le rôle tenu par les « crobards », dessins humoristiques qui croquent le quotidien de la caserne, les « défaillances » du chef... Une thérapie qui participe pleinement de la respiration naturelle de tout exercice d'autorité.

VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE **GRANDIR : DE L'AUTORITÉ DES PARENTS À L'EMPRISE DES COPAINS**

Et s'il existait un lien entre l'esthétique, la cruauté et la séduction politique au sein des groupes d'adolescents qui sont en train de travailler à quitter leur propre enfance, dans certaines circonstances ? Les bizutages, les mauvaises blagues ne sont pas alors les signes d'une jeunesse désaxée en proie au vertige de l'absence de repères et d'autorité supérieure, mais plutôt, au contraire, d'un abus de pouvoir par les plus désaxés et les plus durs du groupe, rendu possible par un mécanisme sociologique et psychologique propre au système de communication collective qui se réinvente à chaque fois qu'une bande se forme.

PHILIPPE D'IRIBARNE **OBÉIR : UNE QUESTION DE CULTURE**

Chaque culture a sa manière propre de concevoir, dans un même mouvement, ce qu'est une vraie liberté et ce que c'est que d'obéir en restant libre. Les rôles que jouent la délimitation contractuelle de la sphère d'obéissance aux États-Unis et la délibération d'une communauté à qui il revient de civiliser ses membres en Allemagne ne se retrouvent pas en France. Des rapports d'allégeance noble envers une autorité hautement respectée y coexistent avec une attitude frondeuse envers des supérieurs ressentis comme peu dignes du rang qu'ils occupent, par incapacité ou faiblesse morale, et à qui il serait avilissant de se soumettre. Chacun s'y estime compétent pour juger souverainement de la situation où il se trouve en se fondant sur sa propre expertise et sa propre vision du bien.

JEAN-RENÉ BACHELET **DÉSObÉIR, DROIT ET DEVOIR :** **UNE ORIENTATION CONSTANTE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE**

Le Statut général des militaires a fait l'objet d'une nouvelle rédaction en 2005. La presse en a rendu compte en croyant devoir souligner une disposition présentée comme une grande nouveauté : les militaires se seraient vu désormais reconnaître le droit et même le devoir de désobéir. Or, l'auteur en porte témoignage, ces dispositions sont apparues dès 1966, avec le Règlement de discipline générale venu alors se substituer à celui de 1933. Elles ont été confirmées par le Statut général des militaires de 1972, dans des termes que la nouvelle rédaction de 2005 n'a fait que confirmer.

RONAN DOARÉ **ORDRE LÉGAL, ORDRE ILLÉGAL**

L'obéissance hiérarchique s'impose comme un principe d'organisation mais également comme une règle essentielle de fonctionnement de nombreuses institutions publiques et privées. L'action militaire est soumise à « un encadrement hiérarchique strict ». Cependant, à une exigence d'obéissance aveugle a succédé un principe de subordination éclairée. Ainsi, l'article 8 du décret du 28 juillet 1975, portant règlement de discipline des armées, dispose que « le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales ». Toute la difficulté réside dans l'appréciation de ce qu'est un « ordre manifestement illégal ». Désobéir peut entraîner des conséquences disciplinaires et pénales ; appliquer un ordre manifestement illégal n'est pas moins grave : ses conséquences peuvent amener le supérieur hiérarchique mais également le(s) subordonné(s) devant le juge pénal.

MICHEL GOYA **QUAND LA DÉSObÉISSANCE MET LA PATRIE EN DANGER :** **PÉTAIN ET LA DÉFENSE EN PROFONDEUR**

Le 22 décembre 1917, le général Pétain publie la directive n° 4 qui, prenant exemple sur l'organisation allemande, impose une nouvelle forme d'organisation défensive aux forces françaises en prescrivant de reporter la résistance ferme sur la deuxième position. Une forte opposition, menée en particulier par le général Duchêne, aboutira le 27 mai 1918 à l'un des plus grands revers français de toute la guerre.

FRANÇOIS CLAVAIROLY **ObÉIR, DÉSObÉIR... EN TOUTE LIBERTÉ**

Le geste protestant est ambivalent mais peut être libérateur : d'une désobéissance fondatrice, il peut se scléroser en obéissance mortifère ou renaître en nouvelles désobéissances. Il questionne à coup sûr toute prétention humaine, religieuse et politique à exercer l'autorité sur la conscience.

ARNAUD CRÉZÉ **N'AYONS PAS PEUR DES JUGES !**

Facteur d'inhibition et de division, la judiciarisation des opérations de combat menace l'efficacité de l'institution militaire. Pour qu'elle ne devienne pas un frein à l'action, il est nécessaire d'apprécier la réalité des garde-fous institutionnels, juridiques et politiques conçus pour protéger les militaires. Surtout, il est important de ne pas sous-estimer la capacité d'un juge à traduire en droit la spécificité militaire et, de fait, à reconnaître le caractère inapproprié de certaines plaintes.

JÉRÔME BIAVA **DE L'USAGE PRIVÉ D'INTERNET PAR LES MILITAIRES**

Les militaires entretiennent des rapports ambigus avec Internet. D'une part, le Web suscite une certaine méfiance de la part du haut commandement, soucieux de préserver la sécurité des opérations et d'empêcher la diffusion d'informations jugées sensibles. D'autre part, il permet aux soldats de satisfaire leur besoin de reconnaissance dans une société où l'opinion publique ne prend pas toujours la mesure de leur engagement et, parfois, de leur sacrifice.

MAX SCHIAVON **LE GÉNÉRAL VAUTHIER, UN PRÉCURSEUR MÉCONNU**

Paul Vauthier (1885-1979) est l'un des plus brillants officiers de sa génération. Polytechnicien, artilleur, sorti premier de l'École supérieure de guerre, il rénove la DCA après la Première Guerre mondiale et annonce les commandos, les drones, l'emploi des hélicoptères, le ravitaillement en vol des avions... Surtout, il comprend dès la fin des années 1920 l'importance que va revêtir l'aviation dans les guerres futures, mais aussi la nécessité absolue de revoir l'organisation de la défense du pays en désignant un ministre de la Défense nationale assisté par un chef d'état-major des armées. Malgré de nombreuses notes internes, conférences, articles de presse et la publication de cinq livres, la plupart de ses supérieurs restent incrédules tout comme les responsables politiques. Général en 1937, il commande au feu successivement deux divisions, avant d'être fait prisonnier. Libéré en 1945, il se lance dans les affaires et obtient une réussite éclatante.

TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

ARMEL HUET, JEAN-CLAUDE QUENTEL **ANTHROPOLOGICAL FOUNDATIONS OF AUTHORITY**

Authority no doubt constitutes one of the most talked about questions in today's society. This work is an attempt to define authority and to relate it to the implicit processes which are responsible for it. Everybody agrees on how it differs from authoritarianism, but none the less its nature remains quite a mystery if we refer to what is written about the question. First of all it needs to be clearly separated from the question of power which concerns another dimension of the human way of functioning. The issue of education for children is furthermore particularly enlightening in as far as it raises the question of the conditions in which it appears. One has to understand that authority is related to legitimacy which must be clearly distinguished from legality, in as much as it supposes specific processes which ultimately lead to the ability that man has for controlling his own desires. The moral code used by man owes nothing, in its very principle, to the social issues with which we are usually and constantly associating it.

MICHEL GOYA **WHEN AUTHORITY SHAPES EVENTS: DE LATTRE IN INDOCHINA**

On 17th December 1950, General de Lattre arrived in Saigon. Through the magic alone of his personality and the strength of his authority, he managed, single-handedly, to create a psychological shock which was to change everything in the war. In a few months, he raised the moral of the expeditionary corps, achieved three victories over Giap, organised the defence of Tonkin and gave a decisive lease of life to the Vietnamese army. The independence of Vietnam became a reality.

PIERRE-HENRI TAVOILLOT **DO WE STILL NEED AUTHORITY?**

Nothing is more debated today than the "crisis in authority", a sign perhaps that it's not doing so badly after all. Far from being dead and buried as announced, the question is rather one of the difficulty of explaining the mysterious mechanism of "increase" that authority provides. It is in fact a process which leads to "increasing" a power, an argument or a person. How can one conceive of such a process in a democratic world focussed solely on immanence, or even, some would say, banality? How could modern man increase himself? This article is about exploring these modern ideas. The source of authority is no longer to be sought in a mythical past or in a holy transcendence, but rather in a worrying future and in the service provided to other human beings. And it's far from certain that such an authority would be less solid or powerful than that which was practiced in years gone by, in "the good old days".

PATRICK LACLÉMENCE **WHO ARE YOU? WHERE DO YOU COME FROM?**

Just like the world, the major urban conurbations have become places where life is both intense and impersonal. The last few years have seen the development a civilisation based on an instant. In this context, relationships are unpredictable and give rise to a new form of social pathology for certain individuals who have become weakened by: "Who are you and where do you come from?" Having lost much of their identity, these "long-lost individuals" are looking for their true history. Resorting to the

Internet and other social networks, they “feed” on the most extreme of ideas to find a personal path for themselves. Having become “Self-radicalised”, they become players by committing a deed which is as quick as it is unpredictable. This form of aggression exposes our societies to a new form of threat, “self-terrorism”. So how can we meet the challenge that is laid before us and protect our coexistence?

┌ PATRICK CLERVOY
ORDERING, A QUESTION OF TESTOSTERONE?

In the animal kingdom, particularly among mammals, authority is the attribute of the dominant male. It is associated with the strongest. In 20th century man, in western culture, authority has found its place with the consensual leader, he who can best unite the strength of each one under the banner of the collective. Authority no longer resides with he who has the most testosterone. The qualities of the leader are no longer based on virility, even if a few nostalgic males still like to flex their muscles and have their voices heard.

┌ MONIQUE CASTILLO
EDUCATION, BETWEEN CRISIS AND THE NEED FOR AUTHORITY

It's very easy to understand that the democratisation of customs leads inevitably to the moral force of authority being destroyed, but this belief creates the effect that it dreads. On the other hand, to understand authority as the action of incorporating individuals in a symbolic order of shared values, is to set it radically apart from authoritarianism

┌ LAURENT CLAVIER
AT THE HEART OF A SENIOR SCHOOL
IN THE SEINE-SAINT-DENIS DÉPARTEMENT

For a senior school teacher, in the Seine-Saint-Denis as elsewhere, authority cannot be finality. As a means among others of providing access to knowledge and co-existence, it shouldn't be a precondition or a barrier to it. Authority does not belong to the teacher, who can none the less use it cunningly to brush aside resistance, stimulate the intellectual activity of pupils and above all use it so that pupils can find in it the recognition which is vital for their emancipation.

┌ FRANÇOIS COCHET
GETTING A MASS ARMY TO OBEY

By the end of the 20th century, France had been a moderate republic for several decades. With the laws of 1889 and 1905, military service became properly universal and the obedience of citizen-soldiers was brought sharply into focus. It was by turning to other models that the republicans would find the solutions. School or the world of work is mentioned in the comparative and pedagogical approaches. It was an opportunity to apply a completely new thinking process to the kinds of obedience, on the role of the senior staff, officers and non-commissioned officers.

┌ DIDIER SICARD
FROM THE SCHOLAR TO THE EXPERT

The recent substitution, in the 1990s, of the authority of the expert with that of the scholar implicitly reveals the emergence of knowledge which is more and more compartmentalised, subject to the dictatorship of the present time without any value placed on memory, more concerned with its mediation which weakens it, than with the truth. The loss of the authority of the scholar or the doctor which ensues makes way for that of the expert whose opinion is constantly sought by politicians, is based as much on reassuring calculated data as on scientific thoughts which always take a long time to prepare and are cause for concern through the difficulty they have in helping make a decision.

JEAN-PIERRE LE GOFF **AUTHORITY, MANAGEMENT AND MODERNISATION**

The changes in company management reflect the social and cultural changes that the notion of authority has brought into play. The old paternalist and taylorian models have been replaced by a system of “paradoxical management” which bears the hallmark of the “impossible legacy” of May-68. The shake-up caused is significant: autonomy and the “individual fulfilment”, the tools for the evaluation of performance have become the key references at the very moment when the traditional landmarks of authority are being swept away. Individuals are thus subject to paradoxical orders which disorientate and destabilise them. The relationships with authority are denied and groups degenerate into inter-individual relationships marked by affects and feelings. Outside of these impasses, authority none the less continues to be present in the free play of social relationships.

YANN TALBOURDET **A LEGIONNAIRE IN THE VINEYARD**

The curiosity of a former officer for the conditions of exercising authority in the company go hand in hand of course with a critical spirit consistent with the requirement that legionnaires have for a charismatic leader. Hence, the comparison between the world of the military and that of business, which although it highlights parallel models for the organisation of discipline in the workplace, nevertheless underlines the difficulty that young employees have in accepting the existence of a hierarchy, the shortcomings in the initial training of senior managers and their consequence of imposition of authority in the company.

ANDRÉ THIÉBLEMONT **AUTHORITY CANNOT BE APPLIED IN A VOID**

The application of authority is always problematic. The mood of the times, the dominant ideology or the movement of ideas, the practical operation of an organisation can encourage but also weaken or restrict a leader in his or her ability to negotiate. Conflicts about competence can demolish this ability. In every society the tandem of authority-resistance is at work. Military tradition which is steeped in the age-old practices of authority, illustrates this anthropological finding: it installs within the military corps customary or ritual procedures which enhance the hierarchy or make room for spaces of disorder and opposition whose function is to regenerate order and to release the tensions which are inherent in the exercising of authority.

HERVÉ PIERRE **CROB'ART OR THE ART OF SKETCHING**

What better ordinary transgression than art which, as Gilles Deleuze points out, offers this staggered perspective which allows both malaises to be diagnosed and remedies to be suggested? In the military institution, this is the role performed by “crobards”, these humours drawings which sketch out the daily life at the barracks, and the “failings” of the chief... A therapy which is the complete solution for allowing authority to be naturally exercised.

VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE **GROWING UP: FROM PARENTAL AUTHORITY TO THE INFLUENCE OF MATES**

And supposing there was a link between aesthetics, cruelty and political seduction within groups of adolescents who are in the process of working on leaving behind their own childhood, in certain circumstances? The fresher initiations, and the practical jokes are not the sign of an unbalanced youth which has fallen prey to the dizziness of the absence of higher authority and has come off the rails, but

rather, on the contrary, an abuse of power by the most unbalanced and the hardest of the group, made possible by a sociological and psychological mechanism which is inherent in the collective system of communication which reinvents itself each time a new gang is formed.

PHILIPPE D'IRIBARNE **OBEDIENCE: A QUESTION OF CULTURE**

Every culture has its own way of appreciating, in the same movement, what real freedom is and what it is to obey whilst remaining free. The roles played by the contractual delimitation of the sphere of obedience in the United States and the debate among a community whose job it is to civilise its members in Germany, do not apply to France. Relationships based on noble allegiance towards a highly respected authority coexist there with a disdainful attitude towards superiors who are not felt to be worthy of the rank they hold, as result of their moral inability or weakness and whom it would be demeaning to obey. Everyone feels capable of making one's own judgment of the situation in which one finds oneself, based on one own assessment and one's own vision of good.

JEAN-RENÉ BACHELET **DISOBEDIENCE, RIGHT AND DUTY:** **A CONSTANT THEME FOR HALF A CENTURY**

The general Status of soldiers was rewritten in 2005. The press announced it, thinking that it had to point out a provision presented as a major new change: From now on soldiers would have their right and even their duty to disobey, recognised. Yet as the author can bear witness to: these provisions appeared as early as 1966, with the Regulation on general discipline which substituted that of 1933. They were confirmed by the general Status of soldiers of 1972, in terms which the new text of 2005 merely reconfirmed.

RONAN DOARÉ **LEGAL ORDER, ILLEGAL ORDER**

Hierarchical obedience is imposed like a principle of organisation but also like an essential operational rule concerning numerous public and private institutions. Military action is subject to "strict hierarchical supervision". However, a principle of enlightened subordination has succeeded the requirement for blind obedience. As such article 8 of the decree of 28 July 1975, on the regulations governing the discipline of armies, states that "the subordinate must not carry out an order which directs an act, which is clearly illegal or contrary to the customs of war or international agreements, to be carried out". The nub of the problem though is to judge just what amounts to a "clearly illegal order". Disobedience can lead to a disciplinary hearing and prison; Executing a clearly illegal order though is no less serious: it can lead to the hierarchical superior but also the subordinate(s) appearing before the criminal judge.

MICHEL GOYA **WHEN DISOBEDIENCE PUTS THE FATHERLAND IN DANGER:** **PÉTAIN AND DEFENDING FROM DEEP**

On 22 December 1917, General Pétain published directive No. 4 which, following the example of the German organisation, imposed a new form of defensive organisation on the French forces by ordering the firm resistance to be pushed back to the second position. Some very strong opposition led in particular by General Duchêne, resulted, on 27 May 1918, in one of the biggest French defeats in the whole of the war.

FRANÇOIS CLAVAIROLY **OBEDIENCE, DISOBEDIENCE... IN COMPLETE FREEDOM**

The protest act is ambivalent but can be emancipating: with disobedience as its cornerstone, it can give rise to new acts or harden into deadly acts of disobedience. It undoubtedly questions any human, religious or political claim to exercise authority over conscience.

ARNAUD CREZE **LET'S NOT BE FRIGHTENED OF JUDGES!**

Because it can be inhibitive and divisive, bringing the judiciary into combat operations threatens the efficiency of the military. So that it doesn't become a brake on the work of the military, one must appreciate the reality of the institutional, legal and political safety nets which have been designed to protect soldiers. Above all it is important not to underestimate the ability of a judge to interpret the legality of the special nature of military work and in so doing, recognise the inappropriate nature of certain complaints.

JÉRÔME BIAVA **PRIVATE USE OF THE INTERNET BY SOLDIERS**

Soldiers have an ambiguous relationship with the Internet. On the one hand the Web generates a certain suspicion on the part of the high command who are anxious to ensure operational security and to prevent the leaking of information which is adjudged to be sensitive. On the other hand, it also allows soldiers to satisfy their needs for recognition in a society where public opinion doesn't always appreciate their commitment and sometimes their sacrifice.

MAX SCHIAVON **GENERAL VAUTHIER, A LITTLE KNOWN PIONEER**

Paul Vauthier (1885-1979) was one of the most gifted officers of his generation. A graduate of the French Polytechnic, an artilleryman, and a graduate from the higher college of war, he overhauled the dca after the First World War and brought in the use of commandos, drones, helicopters, in-flight aircraft refuelling ... Most notably, he realised at the end of the 1920s the importance that air power would have in any future war, but also the absolute necessity for redesigning the organisation of the country's defences by appointing a minister for the national Defence assisted by an army chief-of-staff. Despite numerous internal notes, conferences, press articles and the publication of five books, most of his superiors as well as the political elite remained sceptical. As a General in 1937, he successively commanded two divisions under fire before being taken prisoner. After he was freed in 1945, he joined the business world where he was hugely successful.

BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

▣ Jean-René BACHELET

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Jérôme BIAVA

Étudiant en cinquième année à Sciences-Po Lille au sein du master « Stratégie, intelligence et gestion des risques », Jérôme Biava se destine aux fonctions d'officier dans l'armée de terre. Auditeur du 72^e séminaire Jeunes de l'IHEDN et d'un cours de haut niveau du Collège européen de sécurité et de défense (CESD), il a également suivi des cours de sociologie militaire (IEP de Lille) et effectué son stage de fin d'études au sein du Commandement des forces terrestres (CFT).

▣ Monique CASTILLO

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ François CLAVAIROLY

Pasteur de l'Église réformée de France depuis 1982, à Rouen, Lille et Paris, François Clavairoly a exercé différentes responsabilités au service de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux, notamment judéo-chrétien, et a entre autres publié *L'Insolence de Martin Luther* (Onésime, 2000), *Calvin, de la Réforme à la modernité* (PUF, 2010) et *Paroles d'alliance* (Bourin, 2011). Il est président de la Fédération protestante de France depuis le 1^{er} octobre 2013.

▣ Laurent CLAVIER

Laurent Clavier est agrégé d'histoire. Il enseigne et vit à Saint-Denis depuis vingt ans et y a mené plusieurs projets. Dernièrement, il a coordonné la mise en place d'un BTS tourisme en lien avec le territoire, dans une organisation et une pédagogie innovantes. Il se déplace toujours en vélo.

▣ Patrick CLERVOY

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ François COCHET

Professeur à l'université de Lorraine-Metz, François Cochet a dirigé de nombreux colloques sur les conflits de l'époque contemporaine. Il a actuellement en charge le programme de recherche MSH-Lorraine intitulé « L'expérience combattante, XIX^e-XXI^e siècle ». Il est l'auteur, notamment, d'*Armes en guerre. Mythe, symboles, réalités* (Paris, CNRS-Éditions, 2012), *Survivre au front (1914-1918). Les poilus entre contrainte et consentement* (Soteca/14-18 éditions, 2005) ou *Les soldats de la Drôle de guerre septembre 1939-mai 1940* (Hachette, 2004). Il prépare actuellement un ouvrage pour les éditions Perrin sur la Grande Guerre (à paraître en 2014) et un dictionnaire de la guerre d'Indochine (avec Rémy Porte) chez Robert Laffont. Il est membre du comité scientifique des commémorations de la Grande Guerre.

▣ Arnaud CRÉZÉ

Saint-cyrien, officier des troupes de Marine et parachutiste, le chef de bataillon Arnaud Crézé a servi au 3^e RPIMa puis au 8^e RPIMa comme commandant d'une unité de

combat. Il a notamment été engagé en opération au Tchad et en Afghanistan.

▣ Ronan DOARÉ

Maître de conférences en droit public, Ronan Doaré est détaché aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan et directeur du Centre de recherche des écoles (CREC). Ses travaux portent, pour l'essentiel, sur les mutations des organisations publiques et les questions de responsabilités. Son dernier ouvrage paru, avec Philippe Frin, est *La Responsabilité des militaires* (Economica, 2013). Il a publié « La mutualisation au cœur de la réforme des armées » dans le n° 21 d'*Inflexions*.

▣ Michel GOYA

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Armel HUET

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Philippe D'IRIBARNE

Polytechnicien et ingénieur général des Mines, Philippe d'Iribarne est directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ses recherches sont consacrées à la diversité des cultures politiques et à l'effet de ces cultures sur la vie politique et sociale. Il est l'auteur de quatorze ouvrages dont *La Politique du bonheur* (1973, traduit en japonais), *La Logique de l'honneur* (1989, traduit en allemand, arabe, chinois, espagnol et néerlandais), *Cultures et Mondialisation* (1998), *L'Étrangeté française* (2006), *Penser la diversité du monde* (2008, traduit en arabe), *L'Épreuve des différences* (2009, traduit en anglais et en chinois), *L'Envers du moderne* (2012), *L'Islam devant la démocratie* (2013). Il a également occupé diverses fonctions au service de l'État, notamment au secrétariat général de la présidence de la République.

▣ Patrick LACLÉMENCE

Professeur à l'université de technologie de Troyes, Patrick Laclémence est également directeur du Centre de recherche de l'École nationale supérieure de police de Lyon et conseiller recherche au Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur. Il est aussi conseiller auprès du président du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique.

▣ Jean-Pierre LE GOFF

Sociologue au CNRS, président du club Politique Autrement, Jean-Pierre Le Goff a commencé sa carrière dans le Nord-Pas-de-Calais comme formateur d'adultes en reconversion, puis est devenu formateur de jeunes dans la banlieue parisienne. Intégré au CNAM de Paris (Conservatoire national des arts et métiers) en 1984, il a mené un travail d'enquêtes et d'études sur les évolutions du travail dans le secteur du bâtiment et de l'industrie, sur l'insertion des jeunes dans le bâtiment, les formations aux nouvelles technologies dans les entreprises, sur les évolutions du métier d'ingénieur et du management. Intégré au CNRS en 2002, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur

la modernisation des organisations, sur le management, mais aussi sur les transformations culturelles et politiques des sociétés démocratiques. Il a également écrit de nombreux articles dans la revue *Le Débat*. Il est l'auteur, entre autres, de *Mai 68, l'héritage impossible* (Paris, La Découverte, 1998, rééd. 2002 et 2006), *La Démocratie post-totalitaire* (Paris, La Découverte, 2002 et 2003), *La France morcelée* (Paris, Gallimard, 2008), *La Gauche à l'épreuve. 1968-2011* (Paris, Perrin, 2011) et *La Fin du village. Une histoire française* (Paris, Gallimard, 2012). Ses ouvrages explorent les bouleversements qui entraînent la société française dans une postmodernité problématique.

▣ Véronique NAHOUM-GRAPPE

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Hervé PIERRE

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Jean-Claude QUENTEL

Psychologue clinicien, Jean-Claude Quentel a longtemps travaillé dans des établissements recevant des enfants et des adolescents en difficulté. Il est par ailleurs professeur de sciences du langage à l'université de Rennes-II. Il travaille sur l'enfant, l'adolescent, la parentalité et l'épistémologie des sciences humaines. Il a publié de très nombreux articles et ouvrages, dont *L'Enfant. Problèmes de genèse et d'histoire* (De Boeck, 1997), *Le Parent. Responsabilité et culpabilité en question* (De Boeck, 2008), *Les Fondements des sciences humaines* (Erès, 2007) et *Histoire du sujet et théorie de la personne* (Presses universitaires de Rennes, 2009).

▣ Max SHIAVON

Max Schiavon a travaillé trente-quatre ans au ministère de la Défense où il a occupé de nombreux postes en France et à l'étranger. Son dernier emploi fut celui de directeur des études, de l'enseignement et de la recherche au service historique de la Défense à Vincennes.

Docteur en histoire, il est spécialisé dans l'histoire contemporaine, en particulier celle des élites militaires pour la période allant de 1919 à 1945. Auteur de sept livres, dont une biographie du général Georges qui a reçu le prix L'Épée et la plume 2010, ainsi que de nombreux articles et communications, ses recherches actuelles portent sur les grands conflits de l'entre-deux-guerres (Rif, Éthiopie et guerre d'Espagne). Il vient de publier *Le Général Vauthier. Un officier visionnaire, un destin bouleversant* (Éditions Pierre de Taillac, 2013).

▣ Didier SICARD

Voir rubrique « comité de rédaction »

▣ Yann TALBOURDET

Yann Talbourdet est responsable depuis treize ans des services généraux du domaine viticole Clarence Dillon qui produit les grands crus de bordeaux Château Haut-Brion, Château Quintus et Château La mission Haut-Brion. Avant d'occuper ces fonctions, il a été consultant en sécurité des entreprises. Il a été formé à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (promotion « Général de Monsabert », 1982-1985) où il a choisi l'infanterie pour servir à la Légion étrangère, au 4^e puis au 2^e régiment étranger. Il a commandé la 2^e compagnie du 3^e étranger en Guyane.

▣ Pierre-Henri TAVOILLOT

Maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne et président du Collège de philosophie, Pierre-Henri Tavoillot a notamment publié *Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité* (Paris, Grasset, 2011) et, récemment, *Petit almanach du sens de la vie* (Paris, le Livre de poche, 2013).

▣ André THIÉBLEMONT

Voir rubrique « comité de rédaction »

LE COMITÉ DE RÉDACTION

▮ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux. Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006).

▮ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaître la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007), *Du'est-ce qu'être européen ?* (Cercle Condorcet d'Auxerre, 2012). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

▮ Jean-Paul CHARNAY (†)

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside actuellement le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'Islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'Islam. Freud, Marx, Ibn Khaldun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Daloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009).

▮ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le

médecin chef des services Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yougoslavie. Il est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007), *Dix semaines à Kaboul. Chroniques d'un médecin militaire* (Steinkis, 2012).

▮ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences Po Paris et au Stanford Program in Paris. Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERI. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences Po.

▮ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban et Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

▮ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM), le colonel Durieux est aujourd'hui adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense. Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz*

(Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix *La Plume et l'Épée*.

■ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, le colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres (CDEF), il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il a dirigé le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Aujourd'hui, il dirige le bureau recherche à la DREX du CDEF. Titulaire d'un brevet technique d'histoire, le Colonel Goya est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XXI^e siècle* (Economica, 2010), d'Irak. Les armées du chaos (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier ; l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Michel Goya est docteur en histoire.

■ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'État-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

■ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire Israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'école pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Actuellement, le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinat français. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud,

2006), *Être juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la république* (Éditions privé, 2005).

■ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il a été jusqu'à l'été 2011 adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense. À l'issue de son commandement de la 9^e brigade d'infanterie de marine et de la mission de formation de l'armée malienne (EUTM Mali), le général Lecointre est, actuellement, chargé de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre.

■ Thierry MARCHAND

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1987 (promotion « Général Monclar »), Thierry Marchand a choisi de servir dans l'infanterie. À l'issue de sa scolarité à l'École d'application de l'infanterie, il rejoint la Légion étrangère au 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) de Nîmes. Il est engagé en République centrafricaine (EFAO) en 1989 et en Guyane en 1990. Il participe également comme chef de section à l'opération Daguet en Arabie Saoudite et en Irak (septembre 1990 – avril 1991). Promu capitaine à l'été 1991, il est affecté pour un séjour de deux ans à Djibouti à la 13^e demi-brigade de Légion étrangère (DBLE). Au cours de ces deux années, il participe à l'opération Iskoutir en République de Djibouti puis est engagé par deux fois en Somalie (Opération *Restore Hope* en 1992 puis ONUSOM II en 1993). De retour à Nîmes en 1993, il prend le commandement de la 4^e compagnie du 2^e REI en 1994. Il sera engagé en opération à quatre reprises au cours de son temps de commandement (opération Épervier en 1994, Force de réaction rapide en Bosnie en 1995, Gabon et République centrafricaine – opération Almandin II – en 1996). En 1997, il est affecté à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr comme officier instruction au 4^e bataillon. Il est promu chef de bataillon en 1998. Il intègre en 1999 la 113^e promotion du cours supérieur d'état-major, puis en 2000 la 8^e session du Collège interarmées de défense. À l'été 2000, il est affecté au 152^e régiment d'infanterie à Colmar en qualité de chef opérations. Il est promu au grade de lieutenant-colonel en 2001. Il sera engagé avec son régiment au Kosovo (KFOR) en 2003. Il est ensuite affecté au cabinet du ministre de la Défense entre 2003 et 2006 (cellule terre du cabinet militaire) et est promu au grade de colonel en 2005. Entre 2006 et 2008 il commande la 13^e DBLE à Djibouti. De 2008 à 2009 il est auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Il est ensuite affecté pour une année au Centre interarmées de concepts et de doctrines (CICDE) puis rejoint la Délégation aux affaires stratégiques

en qualité de sous-directeur aux questions régionales en 2010. Depuis 2012, le colonel Marchand est chef de la cellule relations internationales du cabinet militaire du ministre de la Défense.

▣ Jean-Philippe MARGUERON

Dès sa sortie de l'École spéciale militaire en 1978 dans l'arme de l'artillerie, Jean-Philippe Margueron sert dans plusieurs régiments tant en métropole qu'outre-mer (5^e régiment interarmes de Djibouti). Commandant de compagnie à Saint-Cyr (promotion Tom Morel 1987-1990), il commande le 54^e d'artillerie stationné à Hyères avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au début de la professionnalisation de l'armée de terre. Il est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (54^e promotion). De 2008 à 2010, général de division, il est général inspecteur de la fonction personnel de l'armée de terre. Promu général de corps d'armée, il est depuis le 1^{er} septembre 2010 général major général de l'armée de terre (MGAT)

▣ Daniel MENAOUINE

Né en 1964, Daniel Menaouine choisit l'artillerie dès sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-cyr. Il sert comme lieutenant et capitaine au 58^e régiment d'artillerie. Il est engagé au Cambodge (1992-1993). Chef de BOI du 54^e régiment d'artillerie (2002-2004), il commande par la suite ce régiment stationné à Hyères, de 2007 à 2009. Ayant suivi une scolarité à l'École supérieure de commerce de Paris et se spécialisant dans le domaine des finances, il tient la fonction de chargé de mission au sein de la direction de la programmation des affaires financières et immobilière du ministère de l'Intérieur puis de chef de bureau au sein de la direction des affaires financières du ministère de la Défense. Ancien auditeur au Centre des Hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il est aujourd'hui le chef de cabinet du général chef d'état-major de l'armée de terre.

▣ Véronique NAHOUM-GRAPPE

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETSAM), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence ; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit*, *Terrain*, *Communication*. Quelques ouvrages parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique* (Buchet Chastel, 2004), *Balades politiques* (Les prairies ordinaires, mai 2005), *Vertige de l'ivresse – Alcool et lien social* (Descartes et Cie, 2010).

▣ Hervé PIERRE

Né en 1972, Hervé Pierre est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, breveté de l'enseignement supérieur, il a suivi aux États-Unis la scolarité de l'*US Marines Command and Staff College* en 2008-2009. Titulaire de diplômes d'études supérieures en histoire (Sorbonne) et en science politique (IEP de Paris), il est l'auteur de deux ouvrages, *L'Intervention militaire française au Moyen-Orient 1916-1919* (Éd. des Écrivains, 2001) et *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la scène internationale ?* (L'Harmattan, 2009). Ayant effectué l'essentiel de sa carrière dans l'infanterie de marine, il a servi sur de nombreux théâtres d'opérations, notamment

en Afghanistan (Kapisa en 2009, Helmand en 2011), et a été officier rédacteur des interventions du général major général de l'armée de terre. Il commande actuellement le 3^e régiment d'infanterie de marine.

▣ Emmanuelle RIOUX

Historienne, auteur de différentes publications sur les zazous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de collection « Curriculum » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'Encyclopaedia Universalis. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'État et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

▣ François SCHEER

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962).

De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

▣ Dider SICARD

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicit, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il préside jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux Origines de la médecine* (Fayard 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

▣ André THIÉBLEMONT

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de

communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française*, *Armed Forces and Society*, *Le Débat*...), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui? n° 1, 2005
- Mutations et invariants, «soldats de la paix», soldats en guerre n° 2, 2006
- Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006
- Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006
- Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007
- Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008
- Les dieux et les armes n° 9, 2008
- Fait religieux et métier des armes,
actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008 n° 10, 2008
- Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009
- Le corps guerrier n° 12, 2009
- Transmettre n° 13, 2010
- Guerre et opinion publique n° 14, 2010
- La judiciarisation des conflits n° 15, 2010
- Que sont les héros devenus? n° 16, 2011
- Hommes et femmes, frères d'armes? L'épreuve de la mixité n° 17, 2011
- Partir n° 18, 2011
- Le sport et la guerre n° 19, 2012
- L'armée dans l'espace public n° 20, 2012
- La réforme perpétuelle n° 21, 2012
- Courage! n° 22, 2013
- En revenir? n° 23, 2013



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

À retourner à la Direction de l'information légale et administrative (DILA)
23 rue d'Estrées CS10733 75345 Paris cedex 07

Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

@ En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr

✉ Sur papier libre
ou en remplissant
ce bon de commande
à retourner à l'adresse ci-dessus

Où en est mon abonnement ?

@ En ligne :
abonnement@ladocumentationfrancaise.fr

☎ Téléphone 01 40 15 69 96
Télécopie 01 40 15 70 01

Bulletin d'abonnement et bon de commande

Je m'abonne à Inflexions

un an / 3 numéros (3303334100009) deux ans / 6 numéros (3303334200009)

- | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC) 30,00 € | <input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC) 55,00 € |
| <input type="checkbox"/> Europe* (TTC) 33,00 € | <input type="checkbox"/> Europe* (TTC) 58,50 € |
| <input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) 31,70 € | <input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) 58,80 € |
| <input type="checkbox"/> Autres pays 32,50 € | <input type="checkbox"/> Autres pays 59,80 € |
| <input type="checkbox"/> Supplément avion 6,25 € | <input type="checkbox"/> Supplément avion 8,90 € |

* La TVA est à retrancher pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et aux pays du Maghreb.
** RP (Régime particulier) : pays de la zone francophone de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'océan Indien.

Je commande les numéros suivants de Inflexions

Au prix unitaire de 12,00 € (n° 1 épuisé) livraison sous 48 heures

.....
pour un montant de €
participation aux frais d'envoi (sauf abonnement) + 4,95 €
Soit un total de €

Voici mes coordonnées

M. M^{me} M^{lle}

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Méi :

Ci-joint mon règlement de €

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de : **Comptable du B.A.P.O.I.A. - DF**
(B.A.P.O.I.A. : Budget annexe publications officielles et information administrative)

Par mandat administratif (réservé aux administrations)

Par carte bancaire N°

Date d'expiration : N° de contrôle

(indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

Impression
Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions
Pôle graphique de Tulle
2, rue Louis Druliolle – BP 290 – 19007 Tulle cedex

